



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Recueil n°49 du 07 avril 2023** partie 1 sur 3

- Agence régionale de santé Occitanie (ARS)
- Centre hospitalier universitaire de Montpellier (CHU34)
- Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS34)
- Douanes et droits indirects (DDI34)
- Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM34)
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- Direction des relations avec les collectivités locales - Bureau des finances locales et de l'intercommunalité (PREF34 DRCL BFLI)
- Direction des sécurités - Bureau des préventions et des polices administratives (PREF34 DS BPPA)
- Secrétariat général - Commission départementale d'aménagement commercial (PREF34 SG CDAC)
- Sous-préfecture de Béziers (PREF34 SPB)

ARS34_Arrêté conjoint n°2023-1075 et préfectoral n°2023-03-DS-- 0156_modificatif CODAMUPS TS 24032023 _____	3
CHU34_Avis d'ouverture + Notice RSC ASHQ _____	11
DDET34_AP n°23-XVIII-104 Récépissé de déclaration d'activités de services à la personne de l'entreprise de Madame PERRAULT _	15
DDETS4_ AP n°23-XVIII-107 Récépissé de déclaration d'activités de services à la personne de l'entreprise décommée LA FABRIQUE DES JARDIN _____	17
DDETS34_AP n°23-XVIII-102 récépissé de déclaration d'activités de services à la personne de l'entreprise de Monsieur LAMBOLEY _	19
DDETS34_AP n°23-XVIII-103 récépissé de déclaration d'activités de services à la personne de l'entreprise de Madame ALSUAR _____	21
DDETS34_AP n°23-XVIII-105 Récépissé de déclaration d'activités de services à la personne de l'entreprise dénommée LES JARDINS DU MIDI _____	23
DDETS34_AP n°23-XVIII-106 Récépissé de déclaration d'activités de services à la personne de l'entreprise de Monsieur FLINGOU ____	25
DDI34_Avis fermeture définitive SETE _____	27
DDTM34_ AP conjoint n°2023-1075 et préfectoral n°2023-03-DS-0- 156_modificatif CODAMUPS TS 24032023 _____	28
DDTM34_ AP n°DDTM34 N°2023-04-13771 subdelegation Cadres de permanence _____	30
DDTM34_ AP n°DDTM34 N°2023-04-13774 subdelegation SAF ____	32
DDTM34_ AP n°DDTM34 N°2023-04-13775 subdelegation SATO _	34
DDTM34_ AP n°DDTM34 N°2023-04-13776 subdelegation SERN _	36
DDTM34_ AP n°DDTM34 N°2023-04-13777 subdelegation SHAJ ____	38
DDTM34_ AP n°DDTM34 N°2023-04-13778 subdelegation SIESR _	40
DDTM34_ AP n°DDTM34 N°2023-04-13787 subdelegation DIR Adjoints _____	42

DDTM34_ Décision n°DDTM34 N°2023-04-13780 subdelegation	
CHORUS _____	44
DDTM34_AP n°DDTM34 N°2023-04-13779 subdelegation STU-1 _	47
DDTM34_AP n°E0203402350 portant modification agrément établis- sement enseignant conduite_LE DAUPHIN _____	49
DDTM34_AP n°E1203407390 renouvellement agrément établisse- ment assurant enseignement conduite véhicule terrestres_ZOLA _	51
DDTM34_AP n°E1203407420 portant retrait agrément établisse- ment assurant enseignement conduite véhicule_LEARNING MOTION _____	54
DDTM34_AP n°E1803400050 renouvellement agrément établisse- ment assurant enseignement conduite véhicule terrestres_QUILLE- S _____	56
DDTM34_AP n°E1803400090 renouvellement agrément établisse- ment assurant enseignement conduite véhicule_AIRE DE CONDUITE _____	59
DDTM34_AP n°E2303400030 portant délivrance agrément établis- sement enseignant conduite_1er Dde SOULAS _____	62
DDTM34_AP n°E2303400040 portant délivrance agrément établis- sement enseignant conduite_LEARNING MOTION _____	65
DDTM34_AP n°R2203400030 portant retrait agrément établisse- ment assurant stage conduite_UNI TRANSPORT _____	68
DDTM34_ Décision n°DDTM34 N°2023-04-13781 subdelegation or- donnancement secondaire _____	70
DREAL34_AP portant subdélégation de signature _____	73
PREF34_DRCL_BFLI_AP n°2023-04-DRCL-0116 Arrete modif avance compl _____	77
PREF34_DS_BPPA_AP n° 2023.04.DS.0164 du 03.04.23-Liste ERP 2023+annexes _____	79

PREF34_DS_BPPA_AP n°2023.03.DS.0162 Proclamation	
resultats FPS FPSC Mars 23	109
PREF34_DS_BPPA_AP n°2023.04.DS.0175 du 6 avril 2023-SAS - Montpellier	111
PREF34_SG_CDAC_ CDAC n°2023-04-01_DEC CDAC BALARUC ORANGE	113
PREF34_SPB_AP n°23-II-094 - portant déplacement office pour péril imminent bateau rouge et blanc	117
PREF34_SPB_AP n°23-II-095 - portant déplacement office pour peril imminent bateau LEOPOLDINE II ou Tulum	119
PREF34_SPB_AP n°23-II-096 - portant déplacement office pour péril imminent bateau ALTAIR	121
PREF34_SPB_AP n°23-II-097 - portant déplacement pour péril imminent bateau blanc	123
PREF34_SPB_AP n°23-II-098 - portant déplacement office pour péril imminent bateau blanc	125
PREF34_SPB_AP n°23-II-099 - portant déplacement d'office du bateau devisé Cendres de Lunes	127
PREF34_SPB_AP n°23-II-100 portant déplacement d'office du bateau devisé La familia	129
PREF34_SPB_AP n°23-II-101 portant déplacement office bateau devisé Le RORIK	131
PREF34_SPB_AP n°23-II-102 portant déplacement office bateau devisé Le TARAVANA 3	133
PREF34_SPB_AP n°23-II-103 - portant déplacement office bateau devisé LE SAEREID II	135
PREF34_SPB_AP n°23-II-104 portant déplacement office bateau blanc avec hublots ronds	137
PREF34_SPB_AP n°23-II-105 portant déplacement office annexe en plastique verte	139

PREF34\_SPB\_AP n°23-II-106 portant deplacement office barque

couleur verte \_\_\_\_\_ 141



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Le Directeur Général**

**Arrêté conjoint ARS Occitanie n° 2023-1075  
et préfectoral n° 2023.03.DS.0156  
modifiant l'arrêté conjoint Ars occitanie n° 2020/3090 et préfectoral n° 2020-I-110531 en  
date du 30 octobre 2020 fixant la composition du Comité Départemental de l'Aide  
Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires**

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie  
Le Préfet de l'Hérault**

- VU Le code de la santé publique, et notamment les articles L.1435-5, L.6314-1, L6313-1-1 et les dispositions des articles R6313-1 et suivants ;
- VU Le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU Le décret n° 2010-809 du 13 juillet 2010 relatif aux modalités d'organisation de la permanence des soins, notamment son article 4 ;
- VU Le décret n° 2010-810 du 13 Juillet 2010 relatif au comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires, notamment la section 1 ;
- VU Le décret du n°2012-1331 du 29 novembre 2012 modifiant certaines dispositions réglementaires prises en application de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU Le décret du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret du Président de la République en date du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Hugues MOUTOUH en qualité de préfet de l'Hérault (hors classe) ;
- VU Le décret en date du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;
- VU La décision ARS Occitanie n°2022-1843 du 20 avril 2022 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;
- VU L'arrêté conjoint Ars occitanie n° 2020/3090 et préfectoral n° 2020-I-110531 en date du 30 octobre 2020 modifié le 24 juin 2022, le 16 décembre 2022 et le 17 février 2023 fixant la composition du Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires ;
- VU Les propositions des organismes compétents ;
- Sur proposition de la Directrice de Cabinet de la Préfecture de l'Hérault et du Directeur Départemental de l'Hérault de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

## ARRÊTENT

Article 1 : Les articles 2, 3 et 4 de l'arrêté conjoint du 30/10/2020 sont modifiés comme suit pour tenir compte de la complétude des désignations des membres nommés par les organismes qu'ils représentent:

(Les modifications apparaissent en italique et en gras dans le corps de l'arrêté)

Le reste demeure sans changement.

1°- de représentants des collectivités territoriales :

a) Un conseiller départemental désigné par le Conseil départemental :

- *M. Jérôme LOPEZ, titulaire*
- *Mme Zita CHELVI-SANDIN, suppléante*

b) Deux maires et leurs suppléants à désigner par l'association départementale des maires :

- *M. Michel FRATISSIER, titulaire*
- *M. Aurélien MANENC, suppléant*
  
- *M. Jean François SOTO, titulaire*
- *M. Jean Luc FALIP, suppléant*

2°- des partenaires de l'aide médicale urgente :

a) Un médecin responsable de service d'aide médicale urgente :

- *Mme le Docteur Céline GARNIER, responsable du SAMU de l'Hérault – Centre 15, CHU de Montpellier, titulaire ;*
- *M. le Professeur Xavier BOBBIA, chef du service de médecine d'urgence CHU de Montpellier, suppléant.*

Un médecin responsable de structure mobile d'urgence et de réanimation :

- *Dr Laurent BEBIEN, médecin urgentiste CHBT, titulaire ;*
- *Dr Noellie CHAPEAU, responsable SMUR au CHBT, suppléante.*

b) Un directeur d'établissement public de santé doté de moyens mobiles de secours et de soins d'urgence :

- *Mme Carole GLEYZES, directrice des affaires médicales, CH béziers, titulaire ;*
- *M. Benjamin NANCEAU, directeur adjoint CHBT, suppléant.*

c) Le président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours,

- *M. Kléber MESQUIDA, président SDIS34, ou son représentant*

d) Le directeur départemental du service d'incendie et de secours,

- *M. Eric FLORES, directeur SDIS34, ou son représentant*

e) Le médecin-chef départemental du service d'incendie et de secours :

- *M. le docteur Laurent SAVATH, titulaire,*
- *M. le docteur Nicolas BALMES, suppléant.*

f) Un officier de sapeurs-pompiers chargé des opérations :

- *le lieutenant colonel Jérôme BONNAFOUX, titulaire ;*
- *le lieutenant colonel Gilbert ARNAL, suppléant.*

3°- des membres nommés par les organismes qu'ils représentent :

a) Un médecin représentant le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins :

- *M. le docteur Philippe CATHALA, titulaire ;*
- *Mme le docteur Cécile BELIN-SAUGET, suppléante.*

b) Quatre médecins représentants de l'Union Régionale des Professionnels de Santé représentant les médecins ;

- *Mme le docteur Elodie PAUL, titulaire ;*
- *Suppléant à désigner.*
  
- *M. le docteur Serge GROMOFF, titulaire ;*
- *M. le docteur Jean-Christophe CALMES, suppléant.*
  
- *M. le docteur Jean-Marc LARUELLE, titulaire ;*
- *M. le docteur William FRAISSINET, suppléant.*
  
- Titulaire à désigner ;
- suppléant à désigner.

c) Un représentant du Conseil de la Délégation Départementale de la Croix Rouge Française :

- M. Clément MARRAGOU, titulaire ;
- Mme Aurélie RUIZ, suppléante.

d) Deux praticiens hospitaliers proposés chacun respectivement par les deux organisations les plus représentatives au plan national des médecins exerçant dans les structures d'urgences hospitalières ;

Pour l'association des Médecins Urgentistes de France :

- *Mme le docteur Dominique DARRAS, titulaire ; ;*
- *Suppléant à désigner*

Pour le SAMU Urgences de France :

- *M. le Docteur Michel MAILLE*
- *Suppléant à désigner.*

e) Un médecin proposé par l'organisation la plus représentative au niveau national des médecins exerçant dans les structures de médecine d'urgence des établissements privés de santé ;

Pour le Syndicat National des Urgentistes de l'Hospitalisation Privée :

- Titulaire à désigner.
- Suppléant à désigner.

f) Un représentant de chacune des associations de permanence des soins ;

Pour SOS Médecins :

- M. le docteur Williams FRAISSINET, titulaire ;
- M. le docteur Nicolas TORION, suppléant.

Pour l'Association médicale de garde rurale :

- Mme le docteur Myriam PEREZ, titulaire ;
- Mme le docteur Carole BELTRAN, suppléante.

Pour l'Association de la maison médicale de garde de Sète :

- *M. le docteur Laurent DUFOR, titulaire ;*
- M. le docteur Bertrand BILLET, suppléant.

Pour l'Association UMLCA :

- *M. le Docteur Bernard JACUCCI, titulaire ;*
- *M. le Docteur Xavier CHEBROU, suppléant.*

Pour l'Association COMERBI :

- M. le docteur Thierry STEFANAGGI, titulaire ;
- M. le docteur Thierry DUNAND, suppléant.

Pour l'Association REGULIB 34 :

- M. le docteur Jean Paul AYACH, titulaire ;
- M. le docteur Noomen EL FEKIH, suppléant.

Pour l'Association MAPS :

- Mme le docteur Béatrice LOGNOS FOLCO, titulaire ;
- Suppléant à désigner.

Pour l'Association de la maison médicale «cœur d'Hérault» PELMECH :

- *Mme le docteur Virginie CHATOT, titulaire ;*
- *Mme le docteur Amélie MEUREE, suppléante.*

g) Un représentant de l'organisation la plus représentative de l'hospitalisation publique ;  
Pour la Fédération Hospitalière de France :

- Titulaire à désigner,
- Suppléant à désigner.

h) Un représentant de chacune des deux organisations d'hospitalisation privée les plus représentatives au plan départemental dont un directeur d'établissement privé assurant des transports sanitaires

Pour la Fédération de l'Hospitalisation Privée :

- *M. Nicolas DAUDE (Polyclinique St Privat), titulaire ;*
- *M. Olivier CONSTANTIN (clinique du Parc), suppléant.*

Pour la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne :

- M. Jean-Marc GAFFARD, DG groupe Languedoc Mutualité, titulaire ;
- Mme Anne-Valérie BOULET, DG AIDER Santé, suppléante.

i) Quatre représentants des organisations professionnelles nationales de transports sanitaires les plus représentatives au plan départemental ;

Pour la Fédération Nationale des Ambulanciers Privés :

- M. Henry-Paul BONNEAU, titulaire ;
- M. Emmanuel PAIROU, suppléant.

Pour la Fédération Nationale des Transporteurs Sanitaires :

- M. Daniel LEHMANY, titulaire ;
- Mme Elodie SANCHEZ, suppléante.

Pour la Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers :

- M. Olivier GRENES, titulaire ;
- M. Nicolas GINE, suppléant.

Pour la Chambre Nationale des Services d'Ambulances :

- *M. Nicolas TROIGROS, titulaire ;*
- *Mme Carine VILLAR, suppléante.*

j) Un représentant de l'Association départementale de transports sanitaires d'urgence  
Pour l'ADRU 34 :

- M. Stéphane GARCIA, titulaire ;
- M. Nicolas GINE, suppléant.

k) Un représentant du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens ;

- Mme Cécile DE MONTE-TEDENAC, titulaire ;
- M. Rémi BENEZIS, suppléant.

l) Un représentant de l'Union Régionale des Professionnels de Santé représentant les pharmaciens ;

- *M. Sébastien BRUN, titulaire ;*
- Mme Sabine BEL, suppléante.

m) Un représentant de l'Organisation de Pharmaciens d'officine ;

Pour la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France :

- M. Frédéric PAPPALARDO, titulaire ;
- *M. Mathieu BLAYAC, suppléant.*

- n) Un représentant du Conseil Départemental de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes :
  - *M. le docteur Thierry BASTIDE, titulaire ;*
  - *Mme le docteur Sylvie MONTAL, suppléante.*
- o) Un représentant de l'Union Régionale des Professionnels de Santé représentant les chirurgiens dentistes :
  - M. le docteur William HEBRARD, titulaire ;
  - M. le docteur Olivier DAVRON, suppléant.
- 4°) Un représentant des associations d'usagers :
  - Mme Marie-Christine NICOL, titulaire
  - Mme Anne-Marie CAULLET, suppléante.

**Le sous-comité médical**, coprésidé par le Préfet ou son représentant et le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant, est constitué par les membres du comité départemental suivant :

- Le médecin responsable du service d'aide médicale urgente ou son représentant et un médecin responsable de la structure mobile d'urgence et de réanimation dans le département:
- Le médecin chef départemental du service d'incendie et de secours ou son représentant :
- le médecin représentant le Conseil Département de l'Ordre des Médecins :
  - *M. le docteur Philippe CATHALA, titulaire ;*
  - *Mme le docteur Cécile BELIN-SAUGET, suppléante.*
- Les médecins représentants l'Union Régionale des Professionnels de Santé médecins libéraux : Médecin désigné par l'URPS:
  - *Mme le docteur Elodie PAUL, titulaire ;*
  - Suppléant à désigner.
  - *M. le docteur Serge GROMOFF, titulaire ;*
  - *M. le docteur Jean-Christophe CALMES, suppléant.*
  - *M. le docteur Jean-Marc LARUELLE, titulaire ;*
  - *M. le docteur William FRAISSINET, suppléant.*
  - Titulaire à désigner ;
  - Suppléant à désigner
- Les représentants des praticiens hospitaliers sur proposition de l'organisation la plus représentative au niveau national des médecins exerçant dans les structures des urgences hospitalières :
  - Pour l'association des Médecins Urgentistes de France :
    - *Mme le docteur Dominique DARRAS, titulaire ;*
    - *suppléant à désigner.*
  - Pour le SAMU Urgences de France :
    - *M. le Docteur Michel MAILLE ;*
    - *Suppléant à désigner.*
- Les représentants de chacune des associations de permanences des soins qui interviennent dans le dispositif de permanence de soins au plan départemental :
  - Pour le Syndicat National des Urgentistes de l'Hospitalisation Privée :
    - Titulaire à désigner.
    - Suppléant à désigner.

- Pour SOS Médecins :
  - M. le docteur Williams FRAISSINET, titulaire ;
  - M. le docteur Nicolas TORION, suppléant
- Pour l'Association médicale de garde rurale :
  - Mme le docteur Myriam PEREZ, titulaire ;
  - Mme le docteur Carole BELTRAN, suppléante.
- Pour l'Association de la maison médicale de garde de Sète :
  - *M. le docteur Laurent DUFOUR, titulaire ;*
  - M. le docteur Bertrand BILLET, suppléant.
- Pour l'Association UMLCA :
  - *M. le Docteur Bernard JACUCCI, titulaire ;*
  - *M. le Docteur Xavier CHEBROU, suppléant.*
- Pour l'Association COMERBI :
  - M. le docteur Thierry STEFANAGGI, titulaire ;
  - M. le docteur Thierry DUNAND, suppléant.
- Pour l'Association REGULIB 34 :
  - Mme le docteur Jean Paul AYACH, titulaire ;
  - M. le docteur Noomen EL FEKIH, suppléant.
- Pour l'Association MAPS :
  - Mme le docteur Béatrice LOGNOS FOLCO, titulaire ;
  - Suppléant à désigner.
- Pour l'Association de la maison médicale «cœur d'Hérault» PELMECH :
  - *Mme le docteur Virginie CHATOT, titulaire ;*
  - *Mme le docteur Amélie MEUREE, suppléante*

Le sous-comité des transports sanitaires, coprésidé par le Préfet ou son représentant et le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant, est constitué par les membres du comité départemental suivants :

- 1) Le médecin responsable du service d'aide médicale urgente ou son représentant.
- 2) Le Directeur départemental du service d'incendie et de secours ;
- 3) Le médecin chef départemental du service d'incendie et de secours
- 4) L'officier de sapeurs-pompiers chargés des opérations, désigné par le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;
  - *le lieutenant colonel Jérôme BONNAFOUX, titulaire ;*
  - *le lieutenant colonel Gilbert ARNAL, suppléant.*
- 5) Les représentants des organisations professionnelles nationales de transports sanitaires représentatifs au plan départemental :
  - Pour la Fédération Nationale des Ambulanciers Privés :
    - M. Henry-Paul BONNEAU, titulaire ;
    - M. Emmanuel PAIROU, suppléant.
  - Pour la Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers :
    - M. Olivier GRENES, titulaire ;
    - M. Nicolas GINE, suppléant.
  - Pour la Fédération Nationale des Transporteurs Sanitaires :
    - M. Daniel LEHMANY, titulaire ;
    - Mme Elodie SANCHEZ, suppléante.

- Pour la Chambre Nationale des Services d'Ambulances :
  - M. Nicolas TROIGROS, titulaire ;
  - Mme Carine VILLAR, suppléante.
- 6) Un directeur d'établissement public de santé doté de moyens mobiles de secours et de soins d'urgence :
  - Mme Carole GLEYZES, directrice des affaires médicales, CH béziers, titulaire ;
  - M. Benjamin NANCEAU, directeur adjoint, suppléant.
- 7) Le directeur d'établissement de santé privé assurant des transports sanitaires
  - M. Nicolas DAUDE (polyclinique St Privat), titulaire ;
  - M. Olivier CONSTANTIN (clinique du Parc), suppléant.
- 8) Le représentant de l'association départementale de transports sanitaires d'urgence la plus représentative au plan départemental :
  - Pour l'ADRU 34 :
    - M. Stéphane GARCIA, titulaire ;
    - M. Nicolas GINE, suppléant.
- 9) Trois membres désignés par leurs pairs au sein du comité départemental :
  - Deux représentants des collectivités locales : à désigner lors du prochain comité départemental
  - M. le docteur Jean Marc LARUELLE, médecin d'exercice libéral.

Article 2 : Le présent arrêté modificatif annule et remplace l'arrêté modificatif du 17 février 2023. Il sera notifié à chacun des membres du comité.

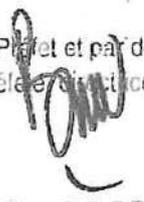
Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours hiérarchique et/ou contentieux. Le recours hiérarchique peut être formé dans un délai de deux mois suivant la date de la notification de la présente décision auprès du Ministre chargé de la santé. Le recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date :  
 - de notification de la présente décision par l'auteur de la demande,  
 - de publication de la présente décision au recueil des actes administratifs.  
 Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourse citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Article 4 : La Directrice de cabinet de la Préfecture de l'Hérault et le Directeur départemental de l'Hérault de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Hérault.

Fait à Montpellier, le **25 MARS 2023**

Préfet de l'Hérault

Pour le Préfet et par délégation  
 La sous-préfecture de cabinet

  
 Elisa BASSO

P/ Directeur Général,

Pour le Directeur Général de  
 l'Agence Régionale de Santé Occitanie et par délégation  
 le Directeur du Premier Secours

Pascal DURAND

5. 2. 2003



**AVIS D'OUVERTURE DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS  
D'AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIES**

Le portail des concours de la Fonction Publique Hospitalière – <https://www.concours-fph.ars.santé.fr>

VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

VU le décret n°2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières et des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière, modifié,

VU le décret n° 2021-1825 du 24 décembre 2021 portant statut particulier du corps des accompagnants éducatifs et sociaux et du corps des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière,

Considérant l'avis d'ouverture du recrutement sans concours d'Agents des Services Hospitaliers Qualifiés sur le portail des concours de la Fonction Publique Hospitalière en date du 7 avril 2023, en vue de pourvoir **30 postes**.

**Les candidats doivent satisfaire aux dispositions de l'article 5 de la loi du 13 juillet 1983, à savoir :**

***Nul ne peut avoir la qualité de fonctionnaire ;***

*1 S'il ne possède la nationalité française ou celle de ressortissant d'un état membre de la Communauté Économique Européenne,*

*2 S'il ne jouit pas de ses droits civiques,*

*3 Le cas échéant, si les mentions portées au bulletin n° 2 de son casier judiciaire sont incompatibles avec l'exercice des fonctions,*

*4 S'il ne se trouve en position régulière au regard du code du service national,*

*5 Le cas échéant, s'il ne remplit, compte tenu des possibilités de compensation du handicap, les conditions de santé particulières exigées pour l'exercice de certaines fonctions relevant du corps ou du cadre d'emplois auquel il a accès, en raison des risques particuliers que ces fonctions comportent pour les agents ou pour les tiers et des sujétions que celles-ci impliquent. Les statuts particuliers fixent la liste de ces fonctions ainsi que les règles générales suivant lesquelles les conditions de santé particulières sont appréciées.*

Aucun diplôme n'est exigé

**Clôture des inscriptions le 06 juin 2023 minuit**

**(Le cachet de la poste faisant foi)**

Le dossier d'inscription et la notice sont :

**Sur l'INTRANET du CHU : Accès rapides – Ressources Humaines – Recrutement sans concours**

**Ou sur la page INTERNET du CHU : [www.chu-montpellier.fr](http://www.chu-montpellier.fr) - Travailler au CHU ⇨ Examens et concours  
⇨ Recrutements sans concours**

**Le dossier complet doit être adressé exclusivement par courrier recommandé avec accusé réception avant la date limite de clôture. Toute demande par messagerie électronique sera refusée**

Montpellier, le 7 avril 2023,

La Directrice des Ressources Humaines et  
de la Formation

Judith LE PAGE

Un recours gracieux peut être formulé auprès de Madame la Directrice des Ressources Humaines et de la Formation dans les deux mois qui suivent la présente notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai deux mois à compter de la date de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

# NOTICE

## RECRUTEMENT SANS CONCOURS

### D'AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIES

### 30 postes

#### DESCRIPTION DES FONCTIONS :

Les Agents des Services Hospitaliers Qualifiés sont chargés de l'entretien et de l'hygiène des locaux de soins et participent aux tâches permettant d'assurer le confort des malades. Ils effectuent également les travaux que nécessite la prophylaxie des malades contagieuses et assurent, à ce titre, la désinfection des locaux, des vêtements et du matériel et concourent au maintien de l'hygiène hospitalière. (art.5 du décret 2021-1825 du 24 décembre 2021).

#### CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les candidats doivent satisfaire aux dispositions de l'article 5 de la loi du 13 juillet 1983, à savoir :

Nul ne peut avoir la qualité de fonctionnaire ;

- 1 S'il ne possède la nationalité française ou celle de ressortissant d'un état membre de la Communauté Économique Européenne,
- 2 S'il ne jouit pas de ses droits civiques,
- 3 Le cas échéant, si les mentions portées au bulletin n° 2 de son casier judiciaire sont incompatibles avec l'exercice des fonctions,
- 4 S'il ne se trouve en position régulière au regard du code du service national,
- 5 Le cas échéant, s'il ne remplit, compte tenu des possibilités de compensation du handicap, les conditions de santé particulières exigées pour l'exercice de certaines fonctions relevant du corps ou du cadre d'emplois auquel il a accès, en raison des risques particuliers que ces fonctions comportent pour les agents ou pour les tiers et des sujétions que celles-ci impliquent. Les statuts particuliers fixent la liste de ces fonctions ainsi que les règles générales suivant lesquelles les conditions de santé particulières sont appréciées.

**ATTENTION :** En application des dispositions de l'article 47 paragraphe b) de la loi N° 94.43 du 18.01.94 relative à la santé publique et à la protection sociale, la vérification des conditions requises pour concourir pourra intervenir après la proclamation des résultats et au plus tard à la date de nomination. S'il apparaît qu'un ou plusieurs candidats, déclarés admis par le jury, ne remplissaient pas lesdites conditions, ils perdraient le bénéfice de leur admission au concours.

#### MODALITES DU DEROULEMENT DES RECRUTEMENTS :

L'examen de l'ensemble des dossiers de candidatures déposés dans le délai fixé dans l'avis de recrutement, est confié à une commission composée d'au moins trois membres, dont un au moins est extérieur à l'établissement. La commission arrête, après analyse des dossiers de candidatures, par ordre de mérite la liste des candidats aptes au recrutement.

Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste.

**Il n'y aura pas d'oral.**

## MODALITES D'INSCRIPTION

Après avoir rempli daté et signé le formulaire d'inscription, les candidats envoient exclusivement par voie postale, leur dossier complet (formulaire d'inscription et les pièces requises), dans l'ordre indiqué :

- 1. le dossier d'inscription dûment complété et signé et **sans en modifier l'ordre.**
- 2. une lettre de candidature, à l'attention de Madame la Directrice des Ressources Humaines et de la Formation.  
*La réglementation ne mentionne pas de **lettre de motivation** dans les pièces à joindre par le candidat, **cependant celle-ci est fortement conseillée afin de permettre au jury de la commission d'apprécier les motivations du candidat au recrutement sans concours.***
- 3. une copie de la carte nationale d'identité **recto-verso**, ou du passeport en cours de validité.
- 4. un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée.
- 5. Diplômes obtenus
- 6. Formations suivies en lien avec le parcours professionnel  
*Pour les agents du CHU de Montpellier uniquement, vous pouvez vous procurer l'historique des formations effectuées, auprès du service Formation à l'IFMS.*
- 7. Les trois dernières fiches d'évaluation (*uniquement pour les agents du CHU*).
- 8. Attestation employeur des fonctions actuelles, uniquement pour les candidats extérieurs au CHU.
- 9. Attestation employeur des fonctions antérieures, uniquement les cinq dernières années (justificatifs classés du plus récent au plus ancien).
- 10. 2 enveloppes autocollantes demi-format affranchies au tarif en vigueur (229x162), libellées à l'adresse du candidat.

*Le casier judiciaire n° 2 ne fait pas partie des documents à fournir*

*Tout dossier incomplet sera rejeté*

**Ne pas faire de copies recto-verso de votre dossier**

**Pour rappel : Le recrutement sans concours ne concerne pas les agents déjà titulaires de la fonction publique**



***Vous ne recevrez pas de convocation, il s'agit uniquement d'une phase d'admission consistant en l'étude des dossiers de candidatures***

## **RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Les résultats seront envoyés par courrier, affichés dans les locaux du C.H.U. de Montpellier et mis en ligne sur les sites Internet et Intranet (*site interne du CHU*).

**Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.**

***Article 14 de l'arrêté du 27 septembre 2012 :***

Toute fraude, toute tentative de fraude ou toute infraction au règlement du concours entraîne l'exclusion du concours, sans préjudice, le cas échéant, de l'application des dispositions générales prévues par la loi du 23 décembre 1901. La même mesure peut être prise contre les complices de l'auteur principal de la fraude ou de la tentative de fraude

*Le dossier d'inscription ainsi que les documents à fournir seront à retourner par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :*

**Direction des Ressources Humaines et de la Formation**

**Service des Examens & Concours**

1146 avenue du Père Soulas – 34295 MONTPELLIER CEDEX 5



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi  
du travail et des solidarités  
Pôle Emploi, Ville et Cohésion Territoriale**

Affaire suivie par : Aude ROUANET  
Téléphone : 04 67 22 88 93  
Mél : [ddets-osp@herault.gouv.fr](mailto:ddets-osp@herault.gouv.fr)

Montpellier, le 03 avril 2023

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°23-XVIII-104**

### **Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne N° SAP879999928**

**Le préfet de l'Hérault**

**VU** le code du travail, notamment ses articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

**VU** la demande déposée auprès de la DDETS de l'Hérault le 30 mars 2023 par Madame PERRAULT Nancy en qualité d'entrepreneur individuel de l'entreprise dont l'établissement est situé Rés. Clair Azur, 483 chemin de Saint Clair – 34200 SETE,

#### **ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** La déclaration d'activités de services à la personne est enregistrée sous le n° SAP879999928 pour les activités suivantes :

- Entretien de la maison et travaux ménagers (mode d'intervention Prestataire)
- Préparation de repas à domicile (mode d'intervention Prestataire)
- Assistance aux personnes ayant besoin d'une aide temporaire (mode d'intervention Prestataire)

**ARTICLE 2 :** Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet de l'Hérault et par délégation,  
La directrice départementale adjointe,  
Cheffe du pôle emploi, ville et cohésion territoriale

Eve DÉLOFFRE



La présente décision peut, dans le délai maximal de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet de l'Hérault – 34 place des Martyrs de la Résistance – 34062 MONTPELLIER CEDEX 2, soit hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur – Place Beauvau – 75008 PARIS CEDEX 08. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier – 6 rue Pitot – 34000 MONTPELLIER dans le délai maximal de deux mois, à compter de la notification du présent arrêté ou de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Egalité  
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi  
du travail et des solidarités  
Pôle Emploi, Ville et Cohésion Territoriale**

Affaire suivie par : Aude ROUANET  
Téléphone : 04 67 22 88 93  
Mél : [ddets-osp@herault.gouv.fr](mailto:ddets-osp@herault.gouv.fr)

Montpellier, le 04 avril 2023

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°23-XVIII-107**

### **Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne N° SAP950955559**

**Le préfet de l'Hérault**

**VU** le code du travail, notamment ses articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

**VU** la demande déposée auprès de la DDETS de l'Hérault le 28 mars 2023 par Monsieur REMILLET Gilles en qualité d'entrepreneur individuel de l'entreprise dénommée LA FABRIQUE DES JARDINS dont l'établissement est situé 50 rue Clémence Isaure – 34670 BAILLARGUES,

#### **ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** La déclaration d'activités de services à la personne est enregistrée sous le n° SAP950955559 pour les activités suivantes :

- Petits travaux de jardinage (mode d'intervention Prestataire)
- Travaux de petit bricolage (mode d'intervention Prestataire)

**ARTICLE 2 :** Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet de l'Hérault et par délégation,  
La directrice départementale adjointe,  
Cheffe du pôle emploi, ville et cohésion territoriale

  
Eve DELOEFFRE



La présente décision peut, dans le délai maximal de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet de l'Hérault – 34 place des Martyrs de la Résistance – 34062 MONTPELLIER CEDEX 2, soit hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur – Place Beauvau – 75008 PARIS CEDEX 08. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier – 6 rue Pitot – 34000 MONTPELLIER dans le délai maximal de deux mois, à compter de la notification du présent arrêté ou de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi  
du travail et des solidarités  
Pôle Emploi, Ville et Cohésion Territoriale**

Affaire suivie par : Aude ROUANET  
Téléphone : 04 67 22 88 93  
Mél : [ddets-osp@herault.gouv.fr](mailto:ddets-osp@herault.gouv.fr)

Montpellier, le 03 avril 2023

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°23-XVIII-102**

### **Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne N° SAP950751008**

**Le préfet de l'Hérault**

**VU** le code du travail, notamment ses articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

**VU** la demande déposée auprès de la DDETS de l'Hérault le 22 mars 2023 par Monsieur LAMBOLEY Louis en qualité d'entrepreneur individuel de l'entreprise dont l'établissement est situé 781 avenue de Monsieur Teste – 34000 MONTPELLIER,

#### **ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** La déclaration d'activités de services à la personne est enregistrée sous le n° SAP950751008 pour les activités suivantes :

- Garde d'enfants de plus de 3 ans (mode d'intervention Prestataire)
- Entretien de la maison et travaux ménagers (mode d'intervention Prestataire)
- Petits travaux de jardinage (mode d'intervention Prestataire)

**ARTICLE 2 :** Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

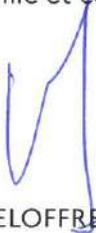
Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet de l'Hérault et par délégation,  
La directrice départementale adjointe,  
Cheffe du pôle emploi, ville et cohésion territoriale

  
Eve DELOFFRE



La présente décision peut, dans le délai maximal de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet de l'Hérault – 34 place des Martyrs de la Résistance – 34062 MONTPELLIER CEDEX 2, soit hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur – Place Beauvau – 75008 PARIS CEDEX 08. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier – 6 rue Pitot – 34000 MONTPELLIER dans le délai maximal de deux mois, à compter de la notification du présent arrêté ou de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Egalité  
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi  
du travail et des solidarités  
Pôle Emploi, Ville et Cohésion Territoriale**

Affaire suivie par : Aude ROUANET  
Téléphone : 04 67 22 88 93  
Mél : [ddets-osp@herault.gouv.fr](mailto:ddets-osp@herault.gouv.fr)

Montpellier, le 03 avril 2023

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°23-XVIII-103**

### **Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne N° SAP799596721**

**Le préfet de l'Hérault**

**VU** le code du travail, notamment ses articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

**VU** la demande déposée auprès de la DDETS de l'Hérault le 1er mars 2023 par Madame ALSUAR Sandra en qualité d'entrepreneur individuel de l'entreprise dont l'établissement est situé Les Hauts d'Argency, bât. D10, 617 rue de Bugarel – 34070 MONTPELLIER,

#### **ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** La déclaration d'activités de services à la personne est enregistrée sous le n° SAP799596721 pour les activités suivantes :

- Soutien scolaire ou cours à domicile (mode d'intervention Prestataire)

**ARTICLE 2 :** Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet de l'Hérault et par délégation,  
La directrice départementale adjointe,  
Cheffe du pôle emploi, ville et cohésion territoriale

  
Eve DELOFFRE



La présente décision peut, dans le délai maximal de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet de l'Hérault – 34 place des Martyrs de la Résistance – 34062 MONTPELLIER CEDEX 2, soit hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur – Place Beauvau – 75008 PARIS CEDEX 08. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier – 6 rue Pitot – 34000 MONTPELLIER dans le délai maximal de deux mois, à compter de la notification du présent arrêté ou de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi  
du travail et des solidarités  
Pôle Emploi, Ville et Cohésion Territoriale**

Affaire suivie par : Aude ROUANET  
Téléphone : 04 67 22 88 93  
Mél : [ddets-osp@herault.gouv.fr](mailto:ddets-osp@herault.gouv.fr)

Montpellier, le 03 avril 2023

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°23-XVIII-105**

### **Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne N° SAP950747998**

**Le préfet de l'Hérault**

**VU** le code du travail, notamment ses articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

**VU** la demande déposée auprès de la DDETS de l'Hérault le 29 mars 2023 par Monsieur RODRIGUEZ Théo en qualité d'entrepreneur individuel de l'entreprise dénommée LES JARDINS DU MIDI dont l'établissement est situé Rés. les Soleillades, 4 avenue des Jockeys – 34250 PALAVAS LES FLOTS,

#### **ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** La déclaration d'activités de services à la personne est enregistrée sous le n° SAP950747998 pour les activités suivantes :

- Petits travaux de jardinage (mode d'intervention Prestataire)

**ARTICLE 2 :** Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet de l'Hérault et par délégation,  
La directrice départementale adjointe,  
Cheffe du pôle emploi, ville et cohésion territoriale

  
Eve DELOFFRE



La présente décision peut, dans le délai maximal de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet de l'Hérault – 34 place des Martyrs de la Résistance – 34062 MONTPELLIER CEDEX 2, soit hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur – Place Beauvau – 75008 PARIS CEDEX 08. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier – 6 rue Pitot – 34000 MONTPELLIER dans le délai maximal de deux mois, à compter de la notification du présent arrêté ou de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.  
Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi  
du travail et des solidarités  
Pôle Emploi, Ville et Cohésion Territoriale**

Affaire suivie par : Aude ROUANET  
Téléphone : 04 67 22 88 93  
Mél : [ddets-osp@herault.gouv.fr](mailto:ddets-osp@herault.gouv.fr)

Montpellier, le 03 avril 2023

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°23-XVIII-106**

### **Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne N° SAP947684619**

**Le préfet de l'Hérault**

**VU** le code du travail, notamment ses articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

**VU** la demande déposée auprès de la DDETS de l'Hérault le 23 mars 2023 par Monsieur FLINGOU Jeff en qualité d'entrepreneur individuel de l'entreprise dont l'établissement est situé 3 rue du Temple – 34560 VILLEVEYRAC,

#### **ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** La déclaration d'activités de services à la personne est enregistrée sous le n° SAP947684619 pour les activités suivantes :

- Petits travaux de jardinage (mode d'intervention Prestataire)

**ARTICLE 2 :** Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet de l'Hérault et par délégation,  
La directrice départementale adjointe,  
Cheffe du pôle emploi, ville et cohésion territoriale

Eve DELOFFRE



La présente décision peut, dans le délai maximal de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet de l'Hérault – 34 place des Martyrs de la Résistance – 34062 MONTPELLIER CEDEX 2, soit hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur – Place Beauvau – 75008 PARIS CEDEX 08. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

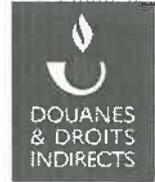
Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier – 6 rue Pitot – 34000 MONTPELLIER dans le délai maximal de deux mois, à compter de la notification du présent arrêté ou de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**DÉCISION DE FERMETURE DÉFINITIVE  
DU DÉBIT DE TABAC ORDINAIRE PERMANENT  
SUR LA COMMUNE DE SÈTE (34200)**

**L'administrateur supérieur des douanes et droits indirects,  
Directeur régional à Montpellier,**

**Vu** l'article 568 du code général des impôts ;

**Vu** l'article 37 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés ;

**Considérant** la démission du gérant sans présentation de successeur ;

**DÉCIDE** la fermeture définitive du débit de tabac ordinaire permanent n° 3400443H sis 21 rue Honoré Euzet 34200 SÈTE, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

L'administrateur des douanes,  
Directeur régional à Montpellier,

Yves LUCK



Affaire suivie par : Nans RICHAUD  
Téléphone : 04 34 46 60 25  
Mél : nans.richaud@herault.gouv.fr

**Montpellier, le 6 avril 2023**

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DDTM34 N°2023-04-13773**

### **Portant subdélégation de signature « Préfet de l'Hérault »**

**Le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault**

- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du 30 juin 2021 portant nomination de M. Hugues MOUTOUH, préfet de la Drôme, en qualité de préfet de l'Hérault (hors classe), à compter du 19 juillet 2021 ;
- VU** l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 23 mars 2023 nommant M. Fabrice LEVASSORT, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;
- VU** l'arrêté préfectoral 2016-I-1256 du 30 novembre 2016 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2023-04-DRCL-0102 du 4 avril 2023 portant délégation de signature du préfet du département de l'Hérault à Monsieur Fabrice LEVASSORT, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;

### **ARRÊTE :**

#### **ARTICLE 1 : Délégation de signature**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Silvain CZECHOWSKI, chef de la mission connaissance étude et prospective, Monsieur Philippe ALLAMAND, chef de mission adjoint et responsable de l'unité géomatique, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences relevant de leurs fonctions :

- toutes décisions relatives aux congés annuels et jours de RTT des agents relevant de leur service, en matière d'administration générale, management, et gestion du personnel,

**ARTICLE 2 : Exécution et publication**

Le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur départemental des territoires et de la mer



Fabrice LEVASSORT

La présente décision peut, dans le délai maximal de deux mois suivant sa notification ou sa publication, faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet de l'Hérault – 34 place des Martyrs de la Résistance – 34062 Montpellier CEDEX 2, soit hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur – place Beauvau – 75008 Paris CEDEX 8. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier – 6 rue Pitot – 34000 MONTPELLIER dans le délai maximal de deux mois suivant la notification ou la publication de la présente décision, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Affaire suivie par : Nans RICHAUD  
Téléphone : 04 34 46 60.25  
Mél : [nans.richaud@herault.gouv.fr](mailto:nans.richaud@herault.gouv.fr)

**Montpellier, le 6 avril 2023**

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DDTM34 N°2023-04-13771**

### **Portant subdélégation de signature « Préfet de l'Hérault »**

**Le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault**

- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du 30 juin 2021 portant nomination de M. Hugues MOUTOUH, préfet de la Drôme, en qualité de préfet de l'Hérault (hors classe), à compter du 19 juillet 2021 ;
- VU** l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 23 mars 2023 nommant M. Fabrice LEVASSORT, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;
- VU** l'arrêté l'arrêté préfectoral 2016-I-1256 du 30 novembre 2016 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2023-04-DRCL-0102 du 4 avril 2023 portant délégation de signature du préfet du département de l'Hérault à Monsieur Fabrice LEVASSORT, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;

### **ARRÊTE :**

#### **ARTICLE 1 : Délégation de signature**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry DURAND, directeur départemental adjoint, Monsieur Cédric INDJIRDJIAN, directeur départemental adjoint et délégué à la mer et au littoral, Madame Florence BOULENGER, adjointe au délégué à la mer et au littoral, Madame Frédérique MIALHE, cheffe de l'unité activités maritimes, Monsieur Alex URBINO, chef de l'unité cultures marines et littorales, Monsieur Vincent ARENALES DEL CAMPO, adjoint à la cheffe du service agriculture forêt, Madame Emilie PERRIER, cheffe du service territoire et urbanisme, Madame Corinne ROUX-LAGET, adjointe à la cheffe du service territoire et urbanisme, Monsieur Gérard BOL, chef du service habitat-construction et affaires juridiques, Madame Aïda LAKEHAL, adjointe au chef du service habitat-construction et affaires juridiques, Madame Sophie METTETAL, cheffe du service d'aménagement du territoire ouest, Monsieur Laurent MONTEL, adjoint à la cheffe du service d'aménagement du territoire ouest, Monsieur Yann LETROUBLON, chef du service infrastructures éducation et sécurité routière, Monsieur Nicolas MONTFORT, adjoint au chef du service infrastructures éducation et sécurité routière,

Monsieur Olivier MEVEL, chef du service eau, risques et nature, Monsieur Laurent BACCOU, adjoint au chef du service eau, risques et nature, Monsieur Thierry ESCOLAR, chef de cabinet, Monsieur François ROUS, adjoint au directeur sur le foncier public, plan de relance et transitions, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences relevant de l'exercice de leurs missions en tant que cadres de permanence, les décisions figurant à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 4 avril 2023 susvisé :

- relatives à l'exploitation des routes et autoroutes, dans le domaine routes, circulation routière et autoroutière :

- article 1-II-a-1 : Autorisations individuelles de transports exceptionnels (article R.433-1 du code de la route) dans le cas de gestion de crise ou d'urgence avérée ;
- article 1-II-a-2 : Interdiction ou réglementation de la circulation à l'occasion de travaux routiers ou de crises routières (articles R.411-8 et 411-9 du code de la route) ;
- article 1-II-a-3 : Établissement des barrières de dégel et réglementation de la circulation pendant la fermeture (article R.411-20 du code de la route), coupure de route et autoroute ou restrictions de la circulation liées aux conditions météorologiques rencontrées dans l'Hérault ou, sur les axes routiers et autoroutiers, dans les autres départements ;
- article 1-II-a-5 : Autorisations exceptionnelles temporaires de circulation des véhicules de transport des matières dangereuses (article R.411-18 du code de la route) ;
- article 1-II-a-6 : Dérogation exceptionnelle à l'interdiction de circulation des véhicules de poids lourds (article R.411-18 du code de la route).

## **ARTICLE 2 : Exécution et publication**

Le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur départemental des territoires et de la mer



Fabrice LEVASSORT

La présente décision peut, dans le délai maximal de deux mois suivant sa notification ou sa publication, faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet de l'Hérault – 34 place des Martyrs de la Résistance – 34062 Montpellier CEDEX 2, soit hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur – place Beauvau – 75008 Paris CEDEX 8. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier – 6 rue Pitot – 34000 MONTPELLIER dans le délai maximal de deux mois suivant la notification ou la publication de la présente décision, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Affaire suivie par : Nans RICHAUD  
Téléphone : 04 34 46 60 25  
Mél : nans.richaud@herault.gouv.fr

**Montpellier, le 6 avril 2023**

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DDTM34 N°2023-04-13774**

### **Portant subdélégation de signature « Préfet de l'Hérault »**

**Le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault**

- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du 30 juin 2021 portant nomination de M. Hugues MOUTOUH, préfet de la Drôme, en qualité de préfet de l'Hérault (hors classe), à compter du 19 juillet 2021 ;
- VU** l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 23 mars 2023 nommant M. Fabrice LEVASSORT, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;
- VU** l'arrêté préfectoral 2016-I-1256 du 30 novembre 2016 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2023-04-DRCL-0102 du 4 avril 2023 portant délégation de signature du préfet du département de l'Hérault à Monsieur Fabrice LEVASSORT, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;

### **ARRÊTE :**

#### **ARTICLE 1 : Délégation de signature**

Délégation de signature est donnée à Madame Mylène RAUD, cheffe du service agriculture et forêt, Monsieur Vincent ARENALES DEL CAMPO, adjoint à la cheffe du service agriculture et forêt, Madame Marylène BOUYSSOU, cheffe de l'unité PAC – aides surfaciques, Monsieur Laurent THOMAS, chargé de mission foncier et structures, Monsieur Luis DE SOUSA, chef d'unité Forêt – Chasse, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences relevant de leurs fonctions:

- toutes décisions relatives aux congés annuels et jours de RTT des agents relevant de leur service, en matière d'administration générale, management, et gestion du personnel,

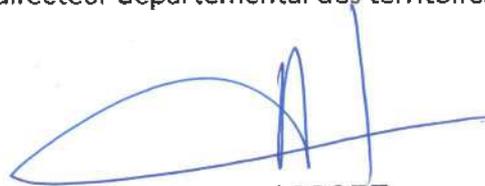
En outre, délégation de signature est donnée à Madame Mylène RAUD, cheffe du service agriculture et forêt, et Monsieur Vincent ARENALES DEL CAMPO, adjoint à la cheffe du service agriculture et forêt, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences relevant de ses fonctions, toutes les décisions figurant à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 4 avril 2023 susvisé.

- dans les domaines agriculture et espaces naturels (article 1-XI) ;
- en matière de chasse et destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts, dans le domaine environnement (article 1-III-d) ;
- relatives aux établissements d'élevage, de vente et de transit des espèces de gibiers dont la chasse est autorisée, dans le domaine environnement (article 1-III-e) ;
- en matière de procédure d'indemnisation des dommages causés aux troupeaux domestiques (article 1-III-c-6).

**ARTICLE 2 : Exécution et publication**

Le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur départemental des territoires et de la mer



**Fabrice LEVASSORT**

La présente décision peut, dans le délai maximal de deux mois suivant sa notification ou sa publication, faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet de l'Hérault – 34 place des Martyrs de la Résistance – 34062 Montpellier CEDEX 2, soit hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur – place Beauvau – 75008 Paris CEDEX 8. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier – 6 rue Pitot – 34000 MONTPELLIER dans le délai maximal de deux mois suivant la notification ou la publication de la présente décision, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires et de la mer  
Direction**

Affaire suivie par : Nans RICHAUD  
Téléphone : 04 34 46 60 25  
Mél : nans.richaud@herault.gouv.fr

**Montpellier, le 6 avril 2023**

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DDTM34 N°2023-04-13775**

### **Portant subdélégation de signature « Préfet de l'Hérault »**

**Le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault**

- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du 30 juin 2021 portant nomination de M. Hugues MOUTOUH, préfet de la Drôme, en qualité de préfet de l'Hérault (hors classe), à compter du 19 juillet 2021 ;
- VU** l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 23 mars 2023 nommant M. Fabrice LEVASSORT, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;
- VU** l'arrêté préfectoral 2016-I-1256 du 30 novembre 2016 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2023-04-DRCL-0102 du 4 avril 2023 portant délégation de signature du préfet du département de l'Hérault à Monsieur Fabrice LEVASSORT, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;

### **ARRÊTE :**

#### **ARTICLE 1 : Délégation de signature**

Délégation de signature est donnée à Madame Sophie METTETAL, cheffe du service d'aménagement territorial ouest, Monsieur Laurent MONTEL, adjoint à la cheffe de service d'aménagement territorial ouest, Monsieur Fabrice RENARD, chef de l'unité vigilance territoriale et conseils aux territoires, Madame Valérie NAVARRO, adjointe au chef de l'unité vigilance territoriale et conseils aux territoires, Monsieur Bruno CONTY, chef de l'unité application du droit des sols, Monsieur Romain GUILLON, adjoint au chef de l'unité application du droit des sols, Madame Sophie FERNANDES, cheffe de l'unité aménagement planification, Madame Isabelle FRAUHENSON, adjointe à la cheffe de l'unité aménagement planification à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences relevant de leurs fonctions :

- toutes décisions relatives aux congés annuels et jours de RTT des agents relevant de leur service, en matière d'administration générale, management, et gestion du personnel,

En outre, délégation de signature est donnée à Madame Sophie METTETAL, cheffe du service

Préfecture de l'Hérault  
Place des Martyrs de la Résistance  
34062 MONTPELLIER Cedex 2

Modalités d'accueil du public : [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)

@Prefet34

d'aménagement territorial ouest, Monsieur Laurent MONTEL, adjoint à la cheffe du service d'aménagement territorial ouest, et Monsieur Bruno CONTY, chef de l'unité application du droit des sols, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences relevant de leurs fonctions, toutes les décisions figurant à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 4 avril 2023 susvisé :

- dans le domaine aménagement foncier et urbanisme (article 1-V)
- dans le domaine environnement (article 1-III a) 2°) : pour les dossiers de déclaration Loi Eau : les demandes de compléments et les prorogations de délai.

## **ARTICLE 2 : Exécution et publication**

Le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur départemental des territoires et de la mer

A blue ink signature of Fabrice Levassort, consisting of a large, sweeping horizontal stroke on the left, a vertical stroke on the right, and a horizontal stroke crossing the vertical one near the top.

**Fabrice LEVASSORT**

La présente décision peut, dans le délai maximal de deux mois suivant l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n° 2020 - 290 du 23 mars 2020, faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du Préfet de l'Hérault – 34 place des Martyrs de la Résistance – 34062 MONTPELLIER CEDEX 2, soit hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur – Place Beauvau – 75008 PARIS CEDEX 08. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier – 6 rue Pitot – 34000 MONTPELLIER dans le délai maximal de deux mois suivant l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n° 2020 - 290 du 23 mars 2020, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Affaire suivie par : Nans RICHAUD  
Téléphone : 04 34 46 60 25  
Mél : nans.richaud@herault.gouv.fr

**Montpellier, le 6 avril 2023**

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DDTM34 N°2023-04-13776**

### **Portant subdélégation de signature « Préfet de l'Hérault »**

**Le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault**

- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du 30 juin 2021 portant nomination de M. Hugues MOUTOUH, préfet de la Drôme, en qualité de préfet de l'Hérault (hors classe), à compter du 19 juillet 2021 ;
- VU** l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 23 mars 2023 nommant M. Fabrice LEVASSORT, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;
- VU** l'arrêté l'arrêté préfectoral 2016-I-1256 du 30 novembre 2016 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2023-04-DRCL-0102 du 4 avril 2023 portant délégation de signature du préfet du département de l'Hérault à Monsieur Fabrice LEVASSORT, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;

### **ARRÊTE :**

#### **ARTICLE 1 : Délégation de signature**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier MEVEL, chef du service eau, risques et nature, à Monsieur Laurent BACCOU, adjoint au chef du service eau, risques et nature, à Madame Delphine MATHEZ cheffe du pôle prévention des risques naturels et technologiques, à Monsieur Eric BOUSQUET chef de l'unité risques majeurs, Madame Corinne FIGUERAS, cheffe du pôle eau, Madame Pascale FIEVET, adjointe de la cheffe du pôle eau, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences relevant de leurs fonctions :

- toutes décisions relatives aux congés annuels et jours de RTT des agents relevant de leur autorité, en matière d'administration générale, management, et gestion du personnel,

En outre, délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier MEVEL, chef du service eau,

risques et nature, à Monsieur Laurent BACCOU, adjoint au chef du service eau, risques et nature à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences relevant de leurs fonctions :

- toutes les décisions figurant à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 4 avril 2023 susvisé dans le domaine environnement (article 1-III)

**ARTICLE 2 : Exécution et publication**

Le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur départemental des territoires et de la mer



**Fabrice LEVASSORT**

La présente décision peut, dans le délai maximal de deux mois suivant sa notification ou sa publication, faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet de l'Hérault – 34 place des Martyrs de la Résistance – 34062 Montpellier CEDEX 2, soit hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur – place Beauvau – 75008 Paris CEDEX 8. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier – 6 rue Pitot – 34000 MONTPELLIER dans le délai maximal de deux mois suivant la notification ou la publication de la présente décision, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires et de la mer  
Direction**

Affaire suivie par : Nans RICHAUD  
Téléphone : 04 34 46 60 25  
Mél : nans.richaud@herault.gouv.fr

**Montpellier, le 6 avril 2023**

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DDTM34 N°2023-04-13777**

### **Portant subdélégation de signature « Préfet de l'Hérault »**

**Le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault**

- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du 30 juin 2021 portant nomination de M. Hugues MOUTOUH, préfet de la Drôme, en qualité de préfet de l'Hérault (hors classe), à compter du 19 juillet 2021 ;
- VU** l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 23 mars 2023 nommant M. Fabrice LEVASSORT, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;
- VU** l'arrêté l'arrêté préfectoral 2016-I-1256 du 30 novembre 2016 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2023-04-DRCL-0102 du 4 avril 2023 portant délégation de signature du préfet du département de l'Hérault à Monsieur Fabrice LEVASSORT, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;

### **ARRÊTE :**

#### **ARTICLE 1 : Délégation de signature**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Gérard BOL, chef du service habitat-construction et affaires juridiques, Madame Aïda LAKEHAL adjointe au chef de service, Madame Anais FONTAINE, cheffe du pôle juridique, Guillaumette ABADIE, adjointe à la cheffe du pôle juridique, Monsieur Jean-Baptiste SEMONT, chef de l'unité rénovation urbaine, Madame Yasmina BENAMARA, chef de l'unité accessibilité sécurité, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences relevant de leurs fonctions :

- toutes décisions relatives aux congés annuels et jours de RTT des agents relevant de leur service, en matière d'administration générale, management, et gestion du personnel,

- En outre, délégation de signature est donnée à Monsieur Gérard BOL, chef du service habitat-construction et affaires juridiques et à Madame Aïda LAKEHAL adjointe au chef de service, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences relevant de ses fonctions, toutes les décisions figurant à l'article 1, de l'arrêté préfectoral du 4 avril 2023 susvisé :

- dans le domaine ville et habitat (article 1-IV)

**ARTICLE 2 : Exécution et publication**

Le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur départemental des territoires et de la mer



Fabrice LEVASSORT

La présente décision peut, dans le délai maximal de deux mois suivant sa notification ou sa publication, faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet de l'Hérault – 34 place des Martyrs de la Résistance – 34062 Montpellier CEDEX 2, soit hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur – place Beauvau – 75008 Paris CEDEX 8. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier – 6 rue Pitot – 34000 MONTPELLIER dans le délai maximal de deux mois suivant la notification ou la publication de la présente décision, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Affaire suivie par : Nans RICHAUD  
Téléphone : 04 34 46 60 25  
Mél : nans.richaud@herault.gouv.fr

**Montpellier, le 6 avril 2023**

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DDTM34 N°2023-04-13778**

### **Portant subdélégation de signature « Préfet de l'Hérault »**

**Le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault**

- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du 30 juin 2021 portant nomination de M. Hugues MOUTOUH, préfet de la Drôme, en qualité de préfet de l'Hérault (hors classe), à compter du 19 juillet 2021 ;
- VU** l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 23 mars 2023 nommant M. Fabrice LEVASSORT, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;
- VU** l'arrêté préfectoral 2016-I-1256 du 30 novembre 2016 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2023-04-DRCL-0102 du 4 avril 2023 portant délégation de signature du préfet du département de l'Hérault à Monsieur Fabrice LEVASSORT, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;

### **ARRÊTE :**

#### **ARTICLE 1 : Délégation de signature**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Yann LÉTROUBLON, chef du service infrastructures, éducation et sécurité routière, Monsieur Nicolas MONTFORT, adjoint du chef du service infrastructures, éducation et sécurité routière et chef de l'unité mobilité, infrastructures et sécurité routière, Monsieur Jean-Marc MALABAVE, chef de l'unité examens permis de conduire et de l'unité coordination des auto-écoles, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences relevant de leurs fonctions :

- toutes décisions relatives aux congés annuels et jours de RTT des agents relevant de leur service, en matière d'administration générale, management, et gestion du personnel,
- toutes les décisions figurant à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 4 avril 2023 susvisé dans les domaines de l'exploitation des routes et autoroutes (article 1-II-a) et de l'éducation routière (article 1-II-b)

En outre, délégation de signature est donnée à Monsieur YANN LETROUBLON, chef du service infrastructures, éducation et sécurité routière, Monsieur Nicolas MONTFORT, adjoint du chef du service infrastructures, éducation et sécurité routière et chef de l'unité mobilité, infrastructures et sécurité routière, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences relevant de leurs fonctions, toutes les décisions figurant à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 4 avril 2023 susvisé :

- en matière de protection du cadre de vie, dans le domaine environnement (article 1-III-b-1)
- en matière de prévention des nuisances sonores des infrastructures de transport terrestre, dans le domaine environnement (article 1-III-b-2)
- dans le domaine transports (article 1-VI)

**ARTICLE 2 : Exécution et publication**

Le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur départemental des territoires et de la mer

  
Fabrice LEVASSORT

La présente décision peut, dans le délai maximal de deux mois suivant l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n° 2020 - 290 du 23 mars 2020, faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du Préfet de l'Hérault – 34 place des Martyrs de la Résistance – 34062 MONTPELLIER CEDEX 2, soit hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur – Place Beauvau – 75008 PARIS CEDEX 08. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier – 6 rue Pitot – 34000 MONTPELLIER dans le délai maximal de deux mois suivant l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n° 2020 - 290 du 23 mars 2020, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Affaire suivie par : Nans RICHAUD  
Téléphone : 04 34 46 60 25  
Méi : nans.richaud@herault.gouv.fr

**Montpellier, le 6 avril 2023**

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DDTM34 N°2023-04-13787**

### **Portant subdélégation de signature « Préfet de l'Hérault »**

**Le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault**

- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du 30 juin 2021 portant nomination de M. Hugues MOUTOUH, préfet de la Drôme, en qualité de préfet de l'Hérault (hors classe), à compter du 19 juillet 2021 ;
- VU** l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 23 mars 2023 nommant M. Fabrice LEVASSORT, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;
- VU** l'arrêté préfectoral 2016-I-1256 du 30 novembre 2016 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault ;
- VU** l'arrêté du Premier ministre en date du 28 février 2022 portant nomination de Monsieur Thierry DURAND, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de l'Hérault ;
- VU** l'arrêté du Premier ministre en date du 23 mars 2018 nommant Monsieur Cédric INDJIRDJIAN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de l'Hérault ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2023-04-DRCL-0102 du 4 avril 2023 portant délégation de signature du préfet du département de l'Hérault à Monsieur Fabrice LEVASSORT, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;

#### **ARRÊTE :**

##### **ARTICLE 1 : Délégation de signature**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry DURAND, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de l'Hérault, et à Monsieur Cédric INDJIRDJIAN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de l'Hérault, à l'effet de signer toutes les décisions figurant à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 4 avril 2023 susvisé.

**ARTICLE 2 : Exécution et publication**

Le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur départemental  
des territoires et de la mer,



Fabrice LEVASSORT

La présente décision peut, dans le délai maximal de deux mois suivant sa notification ou sa publication, faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet de l'Hérault – 34 place des Martyrs de la Résistance – 34062 Montpellier CEDEX 2, soit hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur – place Beauvau – 75008 Paris CEDEX 8. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier – 6 rue Pitot – 34000 MONTPELLIER dans le délai maximal de deux mois suivant la notification ou la publication de la présente décision, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires et de la mer  
Direction**

Affaire suivie par : Nans RICHAUD  
Téléphone : 04 34 46 60 25  
Mél : nans.richaud@herault.gouv.fr

**Montpellier, le 6 avril 2023**

### **Décision DDTM34 N°2023-04-13780**

## **portant subdélégation aux agents de la DDTM 34 pour la saisie et la validation des documents liés à la liquidation des dépenses, via CHORUS Formulaire et CHORUS Nouvelle Communication**

**Le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault**

- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n°2009-1484 du 3 novembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 30 juin 2021 portant nomination de M. Hugues MOUTOUH, préfet de la Drôme, en qualité de préfet de l'Hérault (hors classe), à compter du 19 juillet 2021 ;
- VU** l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 23 mars 2023 nommant M. Fabrice LEVASSORT, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;
- VU** l'arrêté préfectoral 2016-I-1256 du 30 novembre 2016 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2023-04-DRCL-0102 du 4 avril 2023 portant délégation de signature du préfet du département de l'Hérault à Monsieur Fabrice LEVASSORT, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2023-04-DRCL-0103 du 4 avril 2023 portant délégation de signature du préfet du département de l'Hérault à Monsieur Fabrice LEVASSORT, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées aux budgets des ministères : intérieur, Premier ministre, agriculture et de l'alimentation, transition écologique et solidaire, cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, finances et comptes publics ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°30-2023-04-04-00001 du 4 avril 2023 de la préfète du Gard donnant délégation de signature à Monsieur Fabrice LEVASSORT, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°DDTM34 N°2023-04-13787 du 6 avril 2023 portant subdélégation de signature « Préfet de l'Hérault »

**DÉCIDE :**

**ARTICLE 1 : Subdélégation**

Subdélégation de signature est donnée aux agents dans le tableau ci-après, pour saisir et valider via le progiciel Chorus formulaire, les demandes d'engagement d'achat ou de subvention, les constatations de service fait via Chorus nouvelle communication, et les transmissions d'ordre à payer, ainsi que tous documents liés à la liquidation des dépenses.

Nom Prénom	Service	BOP	Profil « SAISIE »	Profil « VALIDATION »
CARA Jean-François	DML	205	OUI	OUI
		362	OUI	OUI
THEULIERE Elsa	DML	113	OUI	OUI
		205	OUI	OUI
		362	OUI	OUI
CLUZEL Stéphane	DML	205	OUI	OUI
MENTALECHETA Sélim	DML	205	OUI	OUI
MOULIN Nora	DML	113	OUI	OUI
GIORDANO Mercedes	SAF	149	OUI	NON
		113	OUI	NON
DE SOUSA Luis	SAF	149	NON	OUI
		113	NON	OUI
ARENALES DEL CAMPO Vincent	SAF	149	NON	OUI
		113	NON	OUI
RAUD Mylène	SAF	149	NON	OUI
		113	NON	OUI
MANTHE Nicolas	SERN	113	OUI	OUI
MATHEZ Delphine	SERN	181	OUI	OUI
FIGUERAS Corinne	SERN	113	OUI	OUI
SCELISO Estelle	SERN	113	OUI	OUI
		181	OUI	OUI
BARA Mireille	SHAJ	135	OUI	OUI
		362	OUI	OUI
NAILI Sandrine	SHAJ	135	OUI	OUI
		362	OUI	OUI
ROBASTON Lætitia	SHAJ	135	OUI	NON
SEMONT Jean-Baptiste	SHAJ	135	NON	OUI
MEDJEBER Anissa	SIESR	207	OUI	NON
JEHARI Myriam	SIESR	207	OUI	NON
LETROUBLON Yann	SIESR	207	NON	OUI
CZECHOWSKI Silvain	MCEP	135	NON	OUI
SAHAKIAN Isabelle	MCEP	135	OUI	NON
DULAC Elise	MCEP	135	OUI	NON

**ARTICLE 2 : Suppléance**

Les agents cités dans le tableau ci-dessus sont habilités à saisir et à valider les opérations concernant l'ensemble des BOP.

**ARTICLE 3 : Exécution et publication**

Le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à la direction générale des finances publiques – service facturier, et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur départemental des territoires et de la mer



Fabrice LEVASSORT

La présente décision peut, dans le délai maximal de deux mois suivant sa notification ou sa publication, faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet de l'Hérault – 34 place des Martyrs de la Résistance – 34062 Montpellier CEDEX 2, soit hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur – place Beauvau – 75008 Paris CEDEX 8. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier – 6 rue Pitot – 34000 MONTPELLIER dans le délai maximal de deux mois suivant la notification ou la publication de la présente décision, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Affaire suivie par : Nans RICHAUD  
Téléphone : 04 34 46 60 25  
Mél : nans.richaud@herault.gouv.fr

**Montpellier, le 6 avril 2023**

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DDTM34 N°2023-04-13779**

### **Portant subdélégation de signature « Préfet de l'Hérault »**

**Le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault**

- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du 30 juin 2021 portant nomination de M. Hugues MOUTOUH, préfet de la Drôme, en qualité de préfet de l'Hérault (hors classe), à compter du 19 juillet 2021 ;
- VU** l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 23 mars 2023 nommant M. Fabrice LEVASSORT, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;
- VU** l'arrêté préfectoral 2016-I-1256 du 30 novembre 2016 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2023-04-DRCL-0102 du 4 avril 2023 portant délégation de signature du préfet du département de l'Hérault à Monsieur Fabrice LEVASSORT, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;

### **ARRÊTE :**

#### **ARTICLE 1 : Délégation de signature**

Délégation de signature est donnée à Madame Émilie PERRIER, cheffe du service territoire et urbanisme, Madame Corinne ROUX-LAGET, adjointe de la cheffe du service territoire et urbanisme, Monsieur Didier ROCHOTTE, chef de la mission territoire et Grands Sites, Monsieur Patrick DUTEYRAT, chef de l'unité animation territoriale, Madame Bénédicte LETROUBLON, cheffe de l'unité SCot-PLUi, Madame Anne GUIZIOU, cheffe de l'unité permis Etat-fiscalité, Madame Marie ETCHEGARRAY, chargé de mission urbanisme et planification territoriale, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences relevant de leurs fonctions :

- toutes décisions relatives aux congés annuels et jours de RTT des agents relevant de leur service, en matière d'administration générale, management, et gestion du personnel,

En outre, délégation de signature est donnée à Madame Emilie PERRIER , cheffe du service

territoire et urbanisme, Madame Corinne ROUX-LAGET, adjointe de la cheffe du service territoire et urbanisme, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences relevant de leurs fonctions, toutes les décisions figurant à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 4 avril 2023 susvisé ;

- dans le domaine aménagement foncier et urbanisme (article 1-V)
- dans le domaine environnement (article 1-III a) 2°) : pour les dossiers de déclaration Loi Eau : les demandes de compléments et les prorogations de délai.

**ARTICLE 2 : Exécution et publication**

Le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur départemental des territoires et de la mer



Fabrice LEVASSORT

La présente décision peut, dans le délai maximal de deux mois suivant sa notification ou sa publication, faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet de l'Hérault – 34, place des Martyrs de la Résistance – 34062 Montpellier CEDEX 2, soit hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur – place Beauvau – 75008 Paris CEDEX 8. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier – 6 rue Pitot – 34000 MONTPELLIER dans le délai maximal de deux mois suivant la notification ou la publication de la présente décision, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Affaire suivie par : Gisèle PIMENTEL  
Téléphone : 04 34 46 62 66  
Mél : gisele.pimentel@herault.gouv.fr

Montpellier, le **- 4 AVR. 2023**

**DDTM - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° E 02 034 0235 0**

**Portant modification d'un agrément d'un établissement assurant l'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière**

**Le préfet de l'Hérault**

**VU** le code de la route, et particulièrement les articles R 213-1 et suivants ;

**VU** le décret n° 2000-1335 du 26 décembre 2000 relatif à l'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière et modifiant le code de la route ;

**VU** l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière ;

**VU** l'arrêté du 8 janvier 2001 créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

**VU** l'arrêté du 26 février 2018 modifié le 12 novembre 2018 portant création du Label « qualité des formations au sein des écoles de conduite » ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° E 02 034 0235 0 en date du 23 janvier 2023 autorisant Monsieur Eric BOURRET né le 04 mai 1966 à La Bassée (59), domicilié 3 Rue du Mistral - Quartier des Usines à BALARUC LES BAINS (34540), à exploiter, en qualité de gérant, un établissement d'enseignement à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur sis 271 Boulevard de Verdun à SETE (34200) ,

Considérant que la demande de modification de l'agrément présentée par Monsieur Eric BOURRET le 28 mars 2023, relative à l'exploitation de son établissement d'enseignement à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur.

Considérant que la demande remplit les conditions réglementaires ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** L'article 2 de l'arrêté préfectoral susvisé, est modifié comme suit : cet établissement est habilité, au vu des autorisations d'enseigner fournies ; à dispenser les formations aux catégories de permis suivantes :

**« A1 » « A2 » « A » « B1 » « B » « AAC »**

La dénomination sociale de cet établissement est **« AUTO ECOLE LE DAUPHIN »**

Le nom commercial de cet établissement est **« AUTO ECOLE LE DAUPHIN »**

**ARTICLE 2 :** Les autres articles de l'arrêté restent inchangés.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera adressé à **Monsieur Eric BOURRET**.

**ARTICLE 4 :** Le présent agrément et toute décision affectant sa validité seront enregistrés dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 08 janvier 2001 précité.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant.

**ARTICLE 5 :** Le Directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault et inscrit sur le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière.

Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
le Chef des Unités CAE et EPC,



Jean-Marc MALABAVE

La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de deux mois d'un recours administratif soit direct auprès du Préfet de l'Hérault – 34 place des Martyrs de la Résistance – 34062 MONTPELLIER CEDEX 2, soit hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur – Place Beauvau – 75008 PARIS CEDEX 08.

L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Montpellier – 6 rue Firou – 34063 MONTPELLIER dans le délai de deux mois suivant la notification ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Affaire suivie par : Gisèle PIMENTEL  
Téléphone : 04 34 46 62 66  
Mél : gisele.pimentel@herault.gouv.fr

Montpellier, le **5 MARS 2023**

**DDTM - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° E 12 034 0739 0**

**Portant renouvellement d'un agrément d'un établissement assurant l'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière**

**Le préfet de l'Hérault**

**VU** le code de la route, et particulièrement les articles R 213-1 et R213-2 ;

**VU** le décret n° 2000-1335 du 26 décembre 2000 relatif à l'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière et modifiant le code de la route ;

**VU** l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière ;

**VU** l'arrêté du 8 janvier 2001 créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

**VU** l'arrêté du 18 décembre 2002 fixant les conditions de réactualisation des connaissances des exploitants des établissements d'enseignement de la conduite, à titre onéreux, des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

**VU** l'arrêté du 26 février 2018 modifié le 12 novembre 2018 portant création du Label « qualité des formations au sein des écoles de conduite » ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° E 12 034 0739 0 en date du 05 mars 2018 autorisant Monsieur Abdelmalek JEMRHILI né en 1961 à Cherabat (99) MAROC, domicilié 45 Rue Abbé Breuil - Résidence le Mas des Prunettes à MONTPELLIER (34070), à exploiter, à titre personnel, un établissement d'enseignement à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur sis 59 Bis Rue du Faubourg Figuerolles à MONTPELLIER (34070).

Considérant que la demande de renouvellement de l'agrément présentée par Monsieur Abdelmalek JEMRHILI le 28 octobre 2022, relative à l'exploitation de son établissement d'enseignement à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur ;

Considérant que la demande remplit les conditions réglementaires ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** Monsieur **Abdelmalek JEMRHILI**, est autorisé à exploiter, sous le n° **E 12 034 0739 0**, à titre personnel, un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière sis **59 Bis Rue du Faubourg Figuerolles à MONTPELLIER (34070)**.

La dénomination sociale de cet établissement est **« AUTO ECOLE ZOLA »**

Le nom commercial de cet établissement est **« AUTO ECOLE ZOLA »**

**ARTICLE 2 :** Cet établissement est habilité, au vu des autorisations d'enseigner fournies, à dispenser les formations aux catégories de permis suivantes :

**« B » « B1 » « AAC »**

**ARTICLE 3 :** Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement, à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté ministériel du 08 janvier 2001 susvisé.

**ARTICLE 4 :** Le nombre de personnes susceptibles d'être admises simultanément dans l'établissement, y compris l'enseignant, est fixé à 19 personnes. L'établissement doit répondre aux normes en vigueur en matière d'hygiène, de sécurité contre l'incendie, et d'accessibilité aux personnes handicapées.

**ARTICLE 5 :** Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

Sur demande de l'exploitant présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si l'établissement remplit toutes les conditions requises.

**ARTICLE 6 :** Pour tout changement d'adresse du local d'activité ou toute reprise de ce local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément d'exploiter devra être présentée deux mois avant la date de changement ou de la reprise.

**ARTICLE 7 :** Pour toute transformation du local d'activité, tout abandon ou toute extension d'une formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.

**ARTICLE 8 :** L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 12 à 14 de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

**Direction départementale des territoires et de la mer  
Service infrastructures éducation et sécurité routières**

**ARTICLE 9 :** Le présent arrêté sera adressé à **Monsieur Abdelmalek JEMRHILI**.

**ARTICLE 10 :** Le présent agrément et toute décision affectant sa validité seront enregistrés dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 08 janvier 2001 précité.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant.

**ARTICLE 11 :** Le Directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
le Chef des Unités UCAE et EPC

  
Jean-Marc MALABAVE

La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de deux mois d'un recours administratif, soit gracieux auprès du Préfet de l'Hérault – 34 place des Martyrs de la Résistance – 34062 MONTPELLIER CEDEX 2, soit hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur – Place Beauvau – 75008 PARIS CEDEX 08.

L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Montpellier – 6 rue Piquet – 34063 MONTPELLIER dans le délai de deux mois suivant la notification ou à compter de la réponse de l'Administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires et de la mer  
Service infrastructures éducation et sécurité routières**

Affaire suivie par : Gislène PIMENTEL  
Téléphone : 04 34 46 62 66  
Mél : gisele.pimentel@herault.gouv.fr

Montpellier, le **28 MARS 2023**

## **DDTM - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° E 12 034 0742 0**

**Portant retrait d'un agrément d'un établissement assurant l'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière**

**Le préfet de l'Hérault**

**VU** le code de la route, et particulièrement les articles R 213-5 et R213-5 ;

**VU** le décret n° 2000-1335 du 26 décembre 2000 relatif à l'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière et modifiant le code de la route ;

**VU** l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière ;

**VU** l'arrêté du 8 janvier 2001 créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

**VU** l'arrêté n° 2016-1-1255 du 30 novembre 2016 donnant délégation de signature du Préfet du département à Monsieur Matthieu GREGORY directeur départemental des territoires de la mer ;

**VU** l'arrêté du 26 février 2018 modifié le 12 novembre 2018 portant création du Label « qualité des formations au sein des écoles de conduite » ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° E 12 034 0742 0 du 28 septembre 2022 autorisant Madame Kathia LOUCIF épouse BALLESTA à exploiter l'établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière sis 3 Place des Charmilles - Résidence les Tonnelles à MONTPELLIER (34080), sous l'appellation « AUTO ECOLE LEARNING MOTION » et sous le même nom commercial.

Considérant la demande de Madame Kathia LOUCIF épouse BALLESTA pour l'arrêt de son activité à cette adresse en vu d'un transfert de son établissement,

Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;

**ARRÊTE :**

1/2

DDTM 34  
Bâtiment OZONE, 181 Place Ernest Granier - CS 60556  
34064 MONTPELLIER Cedex 2  
Modalités d'accueil du public :  
<http://www.herault.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Agriculture-environnement-amenagement-et-logement/Direction-Departementale-des-Territoires-et-de-la-Mer-de-l-Herault>  
DDTM-34

**ARTICLE 1 :** L'arrêté préfectoral du 28 septembre 2022 relatif à l'agrément n° E 12 034 0742 0, délivré à **Madame Kathia LOUCIF épouse BALLESTA** pour exploiter l'établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière dénommée « **AUTO ECOLE LEARNING MOTION** » et sous le même nom commercial sis **3 Place des Charmilles – Résidence les Tonnelles à MONTPELLIER (34080)** est abrogé .

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté devra faire l'objet d'un affichage sur la porte d'entrée principale de l'établissement.

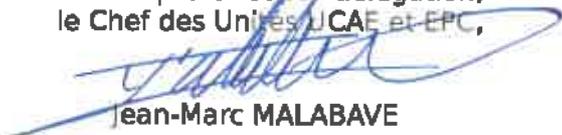
**ARTICLE 3 :** La présente décision sera enregistrée dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 08 janvier 2001 précité.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera adressé à **Madame Kathia LOUCIF épouse BALLESTA**.

**ARTICLE 5 :** Le Directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault et inscrit sur le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière.

Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
le Chef des Unités UCAE et EPC,

  
Jean-Marc MALABAVE

La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de deux mois d'un recours administratif, soit gracieux auprès du Préfet de l'Hérault – 34 place des Martyrs de la Résistance – 34062 MONTPELLIER CEDEX 2, soit hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur – Place Beauvau – 75004 PARIS CEDEX 04.  
L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Montpellier – 2 E rue Pitot – 34063 MONTPELLIER dans le délai de deux mois suivant la notification ou la constatation de la réponse de l'administration à un recours administratif à est préalablement déposé. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires et de la mer  
Service infrastructures éducation et sécurité routières**

Affaire suivie par : Gisèle PIMENTEL  
Téléphone : 04 34 46 62 66  
Mél : gisele.pimentel@herault.gouv.fr

Montpellier, le **9 MARS 2023**

## **DDTM - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° E 18 034 0005 0**

### **Portant renouvellement d'un agrément d'un établissement assurant l'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière**

**Le préfet de l'Hérault**

**VU** le code de la route, et particulièrement les articles R 213-1 et R213-2 ;

**VU** le décret n° 2000-1335 du 26 décembre 2000 relatif à l'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière et modifiant le code de la route ;

**VU** l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière ;

**VU** l'arrêté du 8 janvier 2001 créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

**VU** l'arrêté du 18 décembre 2002 fixant les conditions de réactualisation des connaissances des exploitants des établissements d'enseignement de la conduite, à titre onéreux, des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

**VU** l'arrêté du 26 février 2018 modifié le 12 novembre 2018 portant création du Label « qualité des formations au sein des écoles de conduite » ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° E 18 034 0005 0 en date du 09 mars 2018 autorisant Monsieur Joseph TRIPODI né le 11 juillet 1978 à THIONVILLE (57), domicilié 16 Impasse des Myrtilles à BALARUC LES BAINS (34540), à exploiter, à titre personnel, un établissement d'enseignement à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur sis 341 Chemin des Quilles - Résidence le Neptune 1 à SETE (34200).

Considérant que la demande de renouvellement de l'agrément présentée par Monsieur Joseph TRIPODI le 06 janvier 2023, relative à l'exploitation de son établissement d'enseignement à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur ;

Considérant que la demande remplit les conditions réglementaires ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Joseph TRIPODI, est autorisé à exploiter, sous le n° E 18 034 0005 0, à titre personnel, un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière sis 341 Chemin des Quilles - Résidence le Neptune 1 à SETE(34200) .

La dénomination sociale de cet établissement est «**AUTO ECOLE DES QUILLES**»

Le nom commercial de cet établissement est «**AUTO ECOLE DES QUILLES** »

**ARTICLE 2 :** Cet établissement est habilité, au vu des autorisations d'enseigner fournies, à dispenser les formations aux catégories de permis suivantes :

« B » « B1 » « AAC »

**ARTICLE 3 :** Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement, à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté ministériel du 08 janvier 2001 susvisé.

**ARTICLE 4 :** Le nombre de personnes susceptibles d'être admises simultanément dans l'établissement, y compris l'enseignant, est fixé à 19 personnes. L'établissement doit répondre aux normes en vigueur en matière d'hygiène, de sécurité contre l'incendie, et d'accessibilité aux personnes handicapées.

**ARTICLE 5 :** Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

Sur demande de l'exploitant présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si l'établissement remplit toutes les conditions requises.

**ARTICLE 6 :** Pour tout changement d'adresse du local d'activité ou toute reprise de ce local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément d'exploiter devra être présentée deux mois avant la date de changement ou de la reprise.

**ARTICLE 7 :** Pour toute transformation du local d'activité, tout abandon ou toute extension d'une formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.

**ARTICLE 8 :** L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 12 à 14 de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

**Direction départementale des territoires et de la mer  
Service infrastructures éducation et sécurité routières**

**ARTICLE 9 : Le présent arrêté sera adressé à Monsieur Joseph TRIPODI.**

**ARTICLE 10 : Le présent agrément et toute décision affectant sa validité seront enregistrés dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 08 janvier 2001 précité.**

**Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant.**

**ARTICLE 11 : Le Directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.**

Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation  
le Chef des Unités LICAE et EPC

  
Jean-Marc MALABAVE

La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de deux mois d'un recours administratif sans frais auprès du Préfet de l'Hérault - 34 place des Martyrs de la Résistance - 34062 MONTPELLIER CEDEX 2, ou hiérarchiquement auprès du Ministre de l'Intérieur - Place Beauvau - 75008 PARIS CEDEX 08.  
L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit, devant le Tribunal administratif de Montpellier - 6 rue Pitot - 34063 MONTPELLIER dans le délai de deux mois suivant la notification ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "telerecours citoyens" accessible via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Affaire suivie par : Gisèle PIMENTEL  
Téléphone : 04 34 46 62 66  
Mél : gisele.pimentel@herault.gouv.fr

Montpellier, le **6 AVR. 2023**

**DDTM - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° E 18 034 0009 0**

**Portant renouvellement d'un agrément d'un établissement assurant l'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière**

**Le préfet de l'Hérault**

**VU** le code de la route, et particulièrement les articles R 213-1 et R213-2 ;

**VU** le décret n° 2000-1335 du 26 décembre 2000 relatif à l'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière et modifiant le code de la route ;

**VU** l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière ;

**VU** l'arrêté du 8 janvier 2001 créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

**VU** l'arrêté du 18 décembre 2002 fixant les conditions de réactualisation des connaissances des exploitants des établissements d'enseignement de la conduite, à titre onéreux, des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

**VU** l'arrêté du 26 février 2018 modifié le 12 novembre 2018 portant création du Label « qualité des formations au sein des écoles de conduite » ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° E 18 034 0009 0 en date du 6 avril 2018 autorisant Madame Fatiha BOUGHALEB épouse NACHAT née le 17 février 1968 à ADJIR TAFOURALT (99) MAROC, domiciliée 6 Rue de Maumarin à CRES (34920), à exploiter, en sa qualité de présidente, un établissement d'enseignement à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur sis 43 Rue de Leyde à MONTPELLIER (34080).

Considérant que la demande de renouvellement de l'agrément présentée par Madame Fatiha BOUGHALEB épouse NACHAT le 18 février 2023, relative à l'exploitation de son établissement d'enseignement à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur ;

Considérant que la demande remplit les conditions réglementaires ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;

## **ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** Madame Fatiha BOUGHALEB épouse NACHAT, est autorisée à exploiter, sous le n° E 18 034 0009 0, en sa qualité de présidente, un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière sis 43 Rue de Leyde à MONTPELLIER (34080).

La dénomination sociale de cet établissement est « C2N AUTO ECOLE »

Le nom commercial de cet établissement est « AUTO ECOLE AIRE DE CONDUITE »

**ARTICLE 2 :** Cet établissement est habilité, au vu des autorisations d'enseigner fournies, à dispenser les formations aux catégories de permis suivantes :

« A2 » « A » « B » « B1 » « AAC »

**ARTICLE 3 :** Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement, à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté ministériel du 08 janvier 2001 susvisé.

**ARTICLE 4 :** Le nombre de personnes susceptibles d'être admises simultanément dans l'établissement, y compris l'enseignant, est fixé à 19 personnes. L'établissement doit répondre aux normes en vigueur en matière d'hygiène, de sécurité contre l'incendie, et d'accessibilité aux personnes handicapées.

**ARTICLE 5 :** Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

Sur demande de l'exploitant présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si l'établissement remplit toutes les conditions requises.

**ARTICLE 6 :** Pour tout changement d'adresse du local d'activité ou toute reprise de ce local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément d'exploiter devra être présentée deux mois avant la date de changement ou de la reprise.

**ARTICLE 7 :** Pour toute transformation du local d'activité, tout abandon ou toute extension d'une formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.

**ARTICLE 8 :** L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 12 à 14 de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

**Direction départementale des territoires et de la mer  
Service infrastructures éducation et sécurité routières**

**ARTICLE 9 : Le présent arrêté sera adressé à Madame Fatiha BOUGHALEB épouse NACHAT.**

**ARTICLE 10 : Le présent agrément et toute décision affectant sa validité seront enregistrés dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 08 janvier 2001 précité.**

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant.

**ARTICLE 11 : Le Directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.**

Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
le Chef des Unités UCAE et EPC,

  
Jean-Marc MALABAVE

La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de deux mois, d'un recours administratif soit écrit (deux copies du Préfet de l'Hérault - 34 Place des Martyrs de la Résistance - 34093 MONTPELLIER CEDEX 2) soit électronique adressé au Ministère de l'Intérieur - Place Beauvau - 75004 PARIS CEDEX 08.  
L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Montpellier - 6 rue Pitot - 34093 MONTPELLIER dans le délai de deux mois suivant la notification ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Affaire suivie par : Gislèle PIMENTEL  
Téléphone : 04 34 46 62 66  
Mél : gisèle.pimentel@herault.gouv.fr

Montpellier, le **28 MARS 2023**

**DDTM - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° E 23 034 0003 0**

**Portant délivrance d'un agrément d'un établissement assurant l'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière**

Le préfet de l'Hérault

**VU** le code de la route, et particulièrement les articles R 213-1 et R213-2 ;

**VU** le décret n° 2000-1335 du 26 décembre 2000 relatif à l'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière et modifiant le code de la route ;

**VU** l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière ;

**VU** l'arrêté du 8 janvier 2001 créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

**VU** l'arrêté du 26 février 2018 modifié le 12 novembre 2018 portant création du Label « qualité des formations au sein des écoles de conduite ».

Considérant que la demande du 05 février 2023 présentée par Madame Sarah MCHAOUAR épouse CARON-LEFORT née le 23 août 1992 à CLICHY (92), domiciliée 18 Avenue des Serres à LAVERUNE (34880), en vue d'exploiter, en qualité de présidente, un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière sis 412 Avenue Père Soulas - Résidence Europa à MONTPELLIER (34000) ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** À compter du présent arrêté Madame Sarah MCHAOUAR épouse CARON-LEFORT, est autorisée à exploiter, sous le n° E 23 034 0003 0, en qualité de présidente, un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière sis 412 Avenue Père Soulas - Résidence Europa à MONTPELLIER (34090).

La dénomination sociale de cet établissement est « **AUTO ECOLE SOULAS** »

Le nom commercial de cet établissement est « **AUTO ECOLE SOULAS** »

ARTICLE 2 : Cet établissement est habilité, au vu des autorisations d'enseigner fournies, à dispenser les formations aux catégories de permis suivantes :

« B » « B1 » « AAC »

Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement, à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté ministériel du 08 janvier 2001 susvisé.

ARTICLE 3 : Le nombre de personnes susceptibles d'être admises simultanément dans l'établissement, y compris l'enseignant, est fixé à 19 personnes. L'établissement doit répondre aux normes en vigueur en matière d'hygiène, de sécurité contre l'incendie, et d'accessibilité aux personnes handicapées.

ARTICLE 4 : Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

Sur demande de l'exploitant présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si l'établissement remplit toutes les conditions requises.

ARTICLE 5 : Pour tout changement d'adresse du local d'activité ou toute reprise de ce local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément d'exploiter devra être présentée deux mois avant la date de changement ou de la reprise.

ARTICLE 6 : Pour toute transformation du local d'activité, tout abandon ou toute extension d'une formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.

ARTICLE 7 : L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 12 à 14 de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté sera adressé à **Madame Sarah MCHAOUAR épouse CARON-LEFORT.**

**ARTICLE 9 :** Le présent agrément et toute décision affectant sa validité seront enregistrés dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créée par l'arrêté du 08 janvier 2001 précité.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant.

**ARTICLE 10 :** Le Directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
le Chef des Unités UCAR et EPC,

  
Jean-Marc MALABAVE

La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de deux mois d'un recours administratif gratuit auprès du Préfet de l'Hérault - 34 place des Martyrs de la Résistance - 34062 MONTPELLIER CEDEX 2 ou directement auprès du Ministre de l'Intérieur - Place Beauvau - 75001 PARIS CEDEX 08.

L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Montpellier - 6 rue Fitot - 34063 MONTPELLIER dans le délai de deux mois suivant la notification ou la compréhension de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Affaire suivie par : Gisèle PIMENTEL  
Téléphone : 04 34 46 62 66  
Mél : gisele.pimentel@herault.gouv.fr

Montpellier, le **28 MARS 2023**

**DDTM - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° E 23 034 0004 0**

**Portant délivrance d'un agrément d'un établissement assurant l'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière**

Le préfet de l'Hérault

**VU** le code de la route, et particulièrement les articles R 213-1 et R213-2 ;

**VU** le décret n° 2000-1335 du 26 décembre 2000 relatif à l'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière et modifiant le code de la route ;

**VU** l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière ;

**VU** l'arrêté du 8 janvier 2001 créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

**VU** l'arrêté du 26 février 2018 modifié le 12 novembre 2018 portant création du Label « qualité des formations au sein des écoles de conduite ».

Considérant que la demande du 26 janvier 2023 présentée par Madame Kathia LOUCIF épouse BALLESTA née le 15 novembre 1975 à MONTBELIARD (25), domiciliée 3 Bis Rue des Parcs à POUZOLS (34230), en vue d'exploiter, en qualité de gérante, un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière sis 4 Place des Charmilles - Résidence Les Tonnelles à MONTPELLIER (34080) ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** À compter du présent arrêté Madame Kathia LOUCIF épouse BALLESTA , est autorisée à exploiter, sous le n° E 23 034 0004 0, en qualité de gérante, un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière sis 4 Place des Charmilles - Résidence Les Tonnelles à MONTPELLIER (34080) .

La dénomination sociale de cet établissement est « **LEARNING MOTION** »

Le nom commercial de cet établissement est « **LEARNING MOTION** »

ARTICLE 2 : Cet établissement est habilité, au vu des autorisations d'enseigner fournies, à dispenser les formations aux catégories de permis suivantes :

« B » « B1 » « AAC »

Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement, à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté ministériel du 08 janvier 2001 susvisé.

ARTICLE 3 : Le nombre de personnes susceptibles d'être admises simultanément dans l'établissement, y compris l'enseignant, est fixé à 19 personnes. L'établissement doit répondre aux normes en vigueur en matière d'hygiène, de sécurité contre l'incendie, et d'accessibilité aux personnes handicapées.

ARTICLE 4 : Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

Sur demande de l'exploitant présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si l'établissement remplit toutes les conditions requises.

ARTICLE 5 : Pour tout changement d'adresse du local d'activité ou toute reprise de ce local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément d'exploiter devra être présentée deux mois avant la date de changement ou de la reprise.

ARTICLE 6 : Pour toute transformation du local d'activité, tout abandon ou toute extension d'une formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.

ARTICLE 7 : L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 12 à 14 de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté sera adressé à **Madame Kathia LOUCIF épouse BALLESTA** .

**ARTICLE 9 :** Le présent agrément et toute décision affectant sa validité seront enregistrés dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créée par l'arrêté du 08 janvier 2001 précité.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant.

**ARTICLE 10 :** Le Directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
le Chef des Unités UCAE et EPC,

  
Jean-Marc MALABAVE

La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de deux mois d'un recours administratif, soit gracieux auprès du Préfet de l'Hérault – 34 place des Martyrs de la Résistance – 34062 MONTPELLIER CEDEX 2, soit hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur – Place Beauvau – 75003 PARIS CEDEX 06

L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Montpellier – 6 rue Biot – 34063 MONTPELLIER dans le délai de deux mois suivant la notification ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires et de la mer  
Service infrastructures éducation et sécurité routières  
Unité coordination, auto-école**

Affaire suivie par : Gisèle PIMENTEL  
Téléphone : 04 34 46 62 66  
Mél : gisele.pimentel@herault.gouv.fr

Montpellier, le **31 MARS 2023**

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° R 22 034 0003 0**

**Portant retrait d'un agrément d'un établissement assurant l'animation des stages de sensibilisation à la sécurité routière**

**Le préfet de l'Hérault**

**VU** le code de la route, et particulièrement les articles L 212-1 à L 213-7, L 223-6, et R 212-1 à R 213-6 ;

**VU** le décret n°2009-1678 du 29 décembre 2009 modifié relatif à l'enseignement de la conduite et à l'animation de stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

**VU** l'arrêté du 26 juin 2012 fixant les conditions d'exploitation des établissements chargés d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° R 22 034 0003 0 du 7 juin 2022 autorisant **Monsieur Jérémy DENNIS** à exploiter un établissement assurant l'animation des stages de sensibilisation à la sécurité routière dénommée **UNI TRANSPORTS sis 109 Rue Marc Rigal – Bâtiment A à MONTPELLIER (34070)**.

Considérant le mail du 31 mars 2023 de M. Jérémy DENNIS nous indiquant qu'il ne souhaitait pas effectuer de stage pour cette année et ne pas vouloir renouveler son agrément,

Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;

### **ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** L'arrêté préfectoral du 7 juin 2022 relatif à l'agrément n° R 22 034 0003 0, délivré à **Monsieur Jérémy DENNIS** pour assurer l'animation des stages de sensibilisation à la sécurité routière dénommée **UNI TRANSPORTS sis 109 Rue Marc Rigal – Bâtiment A à MONTPELLIER (34070)** est retiré à compter de ce jour.

**ARTICLE 2 :** À compter de cette date, le centre **UNI TRANSPORTS** ne sera plus habilité à organiser dans le département de l'Hérault des stages de sensibilisation à la sécurité routière.

Le présent arrêté devra faire l'objet d'un affichage sur la porte d'entrée principale de l'établissement.

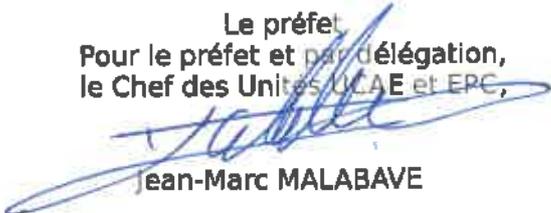
**ARTICLE 3 :** La présente décision sera enregistrée dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 08 janvier 2001 précité.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera adressé à **Monsieur Jérémy DENNIS**.

**ARTICLE 5 :** Le Directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault et inscrit sur le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière.

Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
le Chef des Unités ULAE et EPC,

  
Jean-Marc MALABAVE

La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de deux mois d'un recours administratif, soit gracieux auprès du Préfet de l'Hérault – 34 place des Martyrs de la Résistance – 34062 MONTPELLIER CEDEX 2, soit hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur – Place Beauvau – 75008 PARIS CEDEX 08.

L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Montpellier – 6 rue Titot – 34063 MONTPELLIER dans le délai de deux mois suivant la notification ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Affaire suivie par : Nans RICHAUD  
Téléphone : 04 34 46 60 25  
Mél : nans.richaud@herault.gouv.fr

**Montpellier, le 6 avril 2023**

**Décision DDTM34 N°2023-04-13781**

**portant subdélégation « Préfet du département de l'Hérault » pour  
l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses**

**Le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault**

- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n°2009-1484 du 3 novembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Hugues MOUTOUH en qualité de préfet de l'Hérault (hors classe) à compter du 19 juillet 2021 ;
- VU** l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 23 mars 2023 nommant M. Fabrice LEVASSORT, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;
- VU** l'arrêté préfectoral 2016-I-1256 du 30 novembre 2016 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2023-04-DRCL-0102 du 4 avril 2023 portant délégation de signature du préfet du département de l'Hérault à Monsieur Fabrice LEVASSORT, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2023-04-DRCL-0103 du 4 avril 2023 portant délégation de signature du préfet du département de l'Hérault à Monsieur Fabrice LEVASSORT, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées aux budgets des ministères : intérieur, Premier ministre, agriculture et de l'alimentation, transition écologique et solidaire, cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, finances et comptes publics ;

## ARRÊTE :

### **ARTICLE 1 : Délégation de signature**

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation est donnée :

- à Monsieur Thierry DURAND, directeur départemental adjoint, Monsieur Cédric INDJIRDJIAN, directeur départemental adjoint et délégué à la mer et au littoral, Monsieur Olivier MEVEL, chef du service eau, risques et nature, Monsieur Laurent BACCOU, adjoint au chef du service eau, risques et nature, à l'effet de signer, en tant que représentant du pouvoir adjudicateur :

- les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics, en ce qui concerne les affaires relevant de leur compétence en qualité de responsable d'unité opérationnelle des BOP 113 (Paysage, Eau et Biodiversité), BOP 181 (Prévention des risques) et du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) dit « Fonds BARNIER » à l'exception des actes et des marchés publics dont le montant hors taxe est égal ou supérieur au plafond des marchés publics à procédure adaptée ;
- les attributions de subventions, en ce qui concerne les affaires relevant de leur compétence en qualité de responsable d'unité opérationnelle du Bop 113 (Eau et Biodiversité), BOP 181 (Prévention des Risques) et Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (Fonds BARNIER).

- à Monsieur Thierry DURAND, directeur départemental adjoint, Monsieur Cédric INDJIRDJIAN, directeur départemental adjoint et délégué à la mer et au littoral, Madame Mylène RAUD, cheffe du service agriculture forêt, Monsieur Vincent ARENALES DEL CAMPO, adjoint à la cheffe du service agriculture et forêt, Monsieur Luis DE SOUSA, Chef d'unité Forêt-Chasse, à l'effet de signer, en tant que représentant du pouvoir adjudicateur :

- les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics, en ce qui concerne les affaires relevant de leur compétence en qualité de responsable d'unité opérationnelle des BOP 113 (Paysage, Eau et Biodiversité), BOP 149 (Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture), à l'exception des actes et des marchés publics dont le montant hors taxe est égal ou supérieur au plafond des marchés publics à procédure adaptée ;
- les attributions de subventions, en ce qui concerne les affaires relevant de leur compétence en qualité de responsable d'unité opérationnelle du BOP 149 (Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture) et du BOP 113 (Paysage, Eau et Biodiversité).

- à Monsieur Thierry DURAND, directeur départemental adjoint, Monsieur Cédric INDJIRDJIAN, directeur départemental adjoint et délégué à la mer et au littoral, Monsieur Gérard BOL, chef du service habitat-construction et affaires juridiques, Madame Aida LAKEHAL, adjointe du chef du service habitat-construction et affaires juridiques, à l'effet de signer, en tant que représentant du pouvoir adjudicateur :

- les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics, en ce qui concerne les affaires relevant de leur compétence en qualité de responsable d'unité opérationnelle des BOP 135 (Urbanisme, Territoires et Amélioration de l'Habitat), à l'exception des actes et des marchés publics dont le montant hors taxe est égal ou supérieur au plafond des marchés publics à procédure adaptée ;

- les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics, en ce qui concerne les affaires relevant de leur compétence en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du BOP 723 concernant les actions 723-12 (Contrôles réglementaires, audits, expertises et diagnostiques), 723-13 (Maintenance à la charge du propriétaire) et 723-14 (Gros entretien, réhabilitation, mise en conformité et remise en état), à l'exception des actes et des marchés publics dont le montant hors taxe est égal ou supérieur au plafond des marchés publics à procédure adaptée ;
- à Monsieur Thierry DURAND, directeur départemental adjoint, Monsieur Cédric INDJIRDJIAN, directeur départemental adjoint et délégué à la mer et au littoral, Monsieur Yann LETROUBLON, chef du service infrastructures, éducation et sécurité routière, Monsieur Nicolas MONTFORT, adjoint du chef du service infrastructures, éducation et sécurité routière, à l'effet de signer, en tant que représentant du pouvoir adjudicateur ;
- les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics, en ce qui concerne les affaires relevant de leur compétence en qualité de responsable d'unité opérationnelle du BOP 207 (Sécurité et éducation routières) à l'exception des actes et des marchés publics dont le montant hors taxe est égal ou supérieur au plafond des marchés publics à procédure adaptée ;
- à Monsieur Thierry DURAND, directeur départemental adjoint, Monsieur Cédric INDJIRDJIAN, directeur départemental adjoint et délégué à la mer et au littoral, Madame Florence BOULENGER, adjointe au délégué à la mer et au littoral, Monsieur Stéphane CLUZEL, chef de l'unité littorale des affaires maritimes :
- pour les engagements juridiques, la liquidation et le mandatement sur le BOP 205 (Sécurité et Affaires Maritimes, Pêche et aquaculture).

## **ARTICLE 2 : Exécution et publication**

Le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur départemental des territoires et de la mer

  
Fabrice LEVASSORT

La présente décision peut, dans le délai maximal de deux mois suivant sa notification ou sa publication, faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet de l'Hérault – 34 place des Martyrs de la Résistance – 34062 Montpellier CEDEX 2, soit hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur – place Beauvau – 75008 Paris CEDEX 8. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier – 6 rue Pitot – 34000 MONTPELLIER dans le délai maximal de deux mois suivant la notification ou la publication de la présente décision, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

**Affaire suivie par :** Véronique VIALA  
DREAL - Secrétariat général  
veronique.viala@developpement-durable.gouv.fr  
**Tél. :** 05 62 30 26 67

**Arrêté portant subdélégation de signature  
du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
aux agents de la DREAL Occitanie  
Département de l'Hérault**

Le directeur régional de l'environnement, de  
l'aménagement et du logement de la région  
Occitanie,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Hughes MOUTOUH en qualité de préfet de l'Hérault (hors classe) à compter du 19 juillet 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 avril 2022 du préfet de région, préfet de la Haute-Garonne, fixant l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté du 18 octobre 2019 de la ministre de la transition écologique et solidaire et de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, désignant Monsieur Patrick BERG directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-I-820 du 19 juillet 2021 du préfet de l'Hérault portant délégation de signature à Monsieur Patrick BERG, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** – Subdélégation est donnée de façon permanente pour l'ensemble des actes mentionnés à l'arrêté préfectoral susvisé, à :

- Matthieu GRÉGORY, directeur régional adjoint ;
- Sylvie LEMONNIER, directrice régionale adjointe,
- Alain MONTEIL, directeur régional adjoint,
- François VILLEREZ, directeur régional adjoint,.

Article 2 – En application des dispositions de l'arrêté susvisé, et dans les limites de leurs compétences définies par l'organisation de la DREAL Occitanie, délégation de signature est donnée aux agents ci-après cités :

1. Pour la Direction Risques Industriels et l'Unité Départementale de l'Hérault, pour tous les actes et documents cités à l'article 1<sup>er</sup>, parties C, D, E, F et G, de l'arrêté préfectoral susvisé, à :
  - Sarah AMRI, directrice de la Direction Risques Industriels, et Yves BOULAIGUE, son adjoint ;
  - Marie-Hélène BOUISSAC, cheffe de l'Unité départementale de l'Hérault, et Florian VARRIERAS, son adjoint ;

et,

pour tous les actes et documents relevant de l'article 1<sup>er</sup>, parties C et D, à :

- Philippe CHARTIER, chef du département sol, sous-sol, éoliennes ;

pour tous les actes et documents relevant de l'article 1<sup>er</sup>, partie E, à :

- Cécile CAZALET, cheffe du département véhicules, équipements sous-pression, canalisations ;
- Philippe VIALLE, Florent FIEU et Eric SAUTIER, chargés de missions équipements-sous-pression, canalisations ;

pour tous les actes et documents relevant de l'article 1<sup>er</sup>, partie F, à :

- Philippe CHARTIER, chef du département sol, sous-sol, éoliennes ;
- Caroline CESCONE, cheffe du département risques accidentels ;

et, dans la limite des attributions fixées par la note d'organisation de la Direction Risques Industriels/Unités Interdépartementales, à :

- Laïla BELMELIANI, Romain CUNNIET, Caroline IBORRA, Michel JEANJEAN, Stéphanie METGE, Thierry PEIRO-ROYO, Christophe REYNAUD et Matthieu TOUREN, inspecteurs (trices) de l'Environnement (spécialité installations classées) en poste à l'Unité Départementale de l'Hérault ;

pour tous les actes et documents relevant de l'article 1<sup>er</sup>, partie G, à :

- Cécile CAZALET, cheffe du département véhicules, équipements sous-pression, canalisations ;
- Caroline IBORRA, cheffe de la cellule interdépartementale véhicules Gard-Hérault-Lozère et David BOYER, Jean-François CASSAR, Laurent GRANIER et José LACROIX, ses adjoints ;
- Jérôme DUFORT, Christophe TESTANIÈRE et Max VAILLANT, chargés de mission sécurité et homologation des véhicules.

2. Pour la Direction Risques Naturels, pour tous les actes et documents cités à l'article 1<sup>er</sup>, partie H, de l'arrêté préfectoral susvisé, à :

- Philippe CHAPELET, directeur de la Direction Risques Naturels et Michel BLANC son adjoint ;

et à :

- Gabriel LECAT, adjoint au chef du département ouvrages hydrauliques et concessions, chef de la division est, Christine DACHICOURT-COSSART, cheffe de la division ouest, et Anne SABATIER, cheffe de la mission concessions ;
- Emmanuel BALLOFFET, Dimitri BROTTTE, Charline CARZOLA, Guillaume CHANTELAUVE, Germain COURALET, Julia FOURCADE, Marc GILLIER, Michael GUENOT, Céline INFRAY, Jean-Marc LABRUE, Isabelle LEGROS, Daniel MILLET, Delphine MOLLARD, Maylis MORO, Marielle PEROT, Didier PUECH, Antoine RIGAUD, David SABATIER, Didier SANTUNE, Céline TONIOLO et Céline VERNIER, inspecteurs (trices) de la sécurité des ouvrages hydrauliques et/ou chargé(e)s de mission de tutelle des concessions hydroélectriques.

3. Pour la Direction Transports, pour tous les actes et documents cités à l'article 1<sup>er</sup>, partie B, de l'arrêté préfectoral susvisé, à :

- Paul JOHO, directeur de la direction Transports et Christophe GAMET, son adjoint ;

et à :

- François GHIONE, chef de la division maîtrise d'ouvrage à Montpellier ;
- Soraya OQUAB, cheffe de la division maîtrise d'ouvrage à Toulouse ;
- Cédric MARY, adjoint à la cheffe de la division maîtrise d'ouvrage à Toulouse.

4. Pour la Direction Énergie Connaissance, pour tous les actes et documents cités à l'article 1<sup>er</sup>, partie A, de l'arrêté préfectoral susvisé, à :

- Eric PELLOQUIN, directeur de la Direction Énergie et Connaissance ;

et à :

- Clotilde BELOT, cheffe de la division énergie air est ;
- Christelle BOSCH, cheffe de la division développement durable et partenariat ;
- Alban FARUYA, chef de la division énergie air ouest.

5. Pour la Direction Écologie, pour tous les actes et documents cités à l'article 1<sup>er</sup>, parties I, J et K de l'arrêté préfectoral susvisé, à :

- Laurent SCHEYER, directeur de la Direction Écologie, Bérengère BLIN DAVID-MOUGEL, son adjointe ;

et à :

- Fabienne ROUSSET, chargée de mission auprès du directeur de l'Écologie ;
- Frédéric DENTAND, chef du département biodiversité ;
- Paul CHEMIN, chef de la division milieux marins et côtiers ;
- Hélène DAMIRON, cheffe de la division biodiversité montagne et atlantique ;
- Pierre VINCHES, chef de la division gestion territoriale Rhône-Méditerranée ;
- Anne VUILLET, cheffe du département eau et milieux aquatiques.

et à :

- Isabelle BILLAUD, Xavier CAMPS, Sébastien FOURNIE, Bastien HAUDEBOURG, Anne HERVOUET, Julie LATIL, Thierry ROUSSET, Agnès SANSONETTI-MATEU et Nathalie SCHWEIGERT, chargé(e)s de l'instruction de la procédure dérogation espèces protégées, pour les consultations relatives à la dérogation pour la destruction d'espèces protégées prévues dans la phase d'examen des autorisations environnementales, en particulier celles visées à l'article R181-28 du code de l'environnement, réalisées de manière dématérialisée via l'outil ONAGRE ;
- Estelle ARATA, Matty BASCOUL et Vincent VIDAL, pour effectuer les consultations relatives aux autorisations environnementales en particulier celles visées aux articles R181-18 à R181-32 du code de l'environnement, réalisées de manière dématérialisée par la téléprocédure du guichet unique numérique de l'environnement ainsi que celles relatives aux déclarations IOTA loi sur l'eau, réalisées de manière dématérialisée par la téléprocédure du guichet unique numérique de l'environnement ;

ainsi qu'à, en cas de besoin notamment pour cause d'intérim :

- David DANEDE, chargé de la coordination CITES, et Xavier NIVELEAU, instructeur CITES, pour les actes intéressant CITES dont les dérogations prises en application de l'article L.411-2 du code de l'environnement ;
- Laëtitia BABILLOTE, chargée de mission « Réglementation espèces protégées (L.411) » pour les actes intéressant les dérogations scientifiques à la destruction d'espèces protégées ;
- Estelle ARATA, chargée de mission police des eaux littorales, pour tous les actes et documents cités à l'article 1<sup>er</sup>, parties K de l'arrêté préfectoral.

Article 3 – En matière d'ordonnancement secondaire :

Subdélégation de signature est donnée par Monsieur Patrick BERG à l'effet de signer :

- tous les actes relatifs à l'exécution des recettes et des dépenses imputées sur le programme 723 « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État », à :

- Sylvie LEMONNIER, directrice régionale adjointe ;
- Alain MONTEIL, directeur régional adjoint ;
- François VILLEREZ, directeur régional adjoint ;
- Olivier ANDRIEUX, secrétaire général.

- et pour les actes relatifs à l'exécution des recettes et des dépenses d'un montant unitaire inférieur à 25 000 € HT à Frédéric LE LOUS, chef de l'unité gestion financière au secrétariat général, et Stéphanie LENUDELOMAS, son adjointe.

Cette signature sera précédée de la mention suivante :

« Pour le directeur régional et par délégation, le ..... ».

Sont exclus :

- les affectations des tranches fonctionnelles ;
- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre au refus de visa de l'autorité chargée du contrôle financier ;
- en cas d'avis préalable défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, le courrier l'informant des motifs conduisant à ne pas se conformer à l'avis donné.

Article 4 – L'arrêté de subdélégation de signature du 09 janvier 2023 est abrogé.

Article 5 – Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Fait à Toulouse, le

**24 MARS 2023**

Le directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
d'Occitanie,

Patrick BERG



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale de la sécurité publique de l'Hérault**

Affaire suivie par : Muriel SWIKA  
Téléphone : 04.99.13.50.13  
Mél:muriel.swika@interieur.gouv.fr

**Montpellier, le - 6 AVR. 2023**

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2023-04 - DRCL - 0116**

**portant modification de l'arrêté n° 2011-1-1468 du 30 juin 2011 pour le montant de l'avance complémentaire concernant les frais de mission**

**Le préfet de l'Hérault**

**VU** le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique portant règlement général sur la comptabilité publique, notamment son article 22 ;

**VU** le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avance des organismes publics ;

**VU** l'arrêté ministériel du 13 février 2013 modifié habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'Intérieur ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 1er avril 1994 portant institution d'une régie d'avances auprès de la direction départementale de la sécurité publique de l'Hérault modifié par les arrêtés préfectoraux du 06 février 1995, n° 98-1-0918 du 30 mars 1998, n° 98-1-4047 du 30 décembre 1998, n° 2001-01-886 du 05 mars 2001, n° 2011-01-1468 du 30 juin 2011 et du 25 septembre 2018 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2011-1-1468 du 30 juin 2011 relatif au montant de l'avance, modifié par les arrêtés préfectoraux, n° 2015-1-1080 du 17 juin 2015, n° 2015-1-1126 du 23 juin 2015 et n° 2019-1-829 du 02 juillet 2019 ;

**VU** le courrier de la direction générale des finances publiques des Bouches du Rhône en date du 16 février 2023 indiquant le montant de l'avance consentie, selon le décret du 26 juillet 2019 susvisé ;

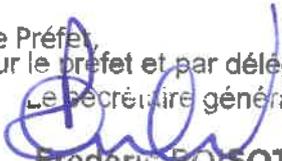
Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

### **ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** l'article 2 de l'arrêté préfectoral 2011-1-1468 du 30 juin 2011 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

**« Le montant de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 780€ »**

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, le directeur départemental des finances publiques de l'Hérault, le directeur départemental de la sécurité publique de l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Le Préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général  
  
Frédéric POISOT



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet  
Direction des Sécurités  
Bureau des Préventions et des Polices Administratives  
Section Prévention**

Affaire suivie par : Linda SAYOUD  
Téléphone : 04 67 61 60 47  
Mél : linda.sayoud@herault.gouv.fr

Montpellier, le 3 avril 2023

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2023.04.DS.0164**

**établissant la liste des établissements recevant du public (ERP) assujettis aux contrôles administratifs périodiques pour la protection contre les risques d'incendie et de panique**

**Le préfet de l'Hérault**

**VU** le code de la construction et de l'habitation, notamment l'article R. 143-40 ;

**VU** le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

**VU** l'avis de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité en date du 28 mars 2023 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2023-03-DRCL-074 du 13 mars 2023 donnant délégation de signature à Madame Élisabeth BASSO, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de l'Hérault ;

**Sur** proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de l'Hérault ;

**ARRETE :**

### **ARTICLE 1 :**

La liste des établissements soumis aux dispositions du Chapitre III relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, du Titre IV du Livre 1er du Code de la construction et de l'habitation, et assujettis aux contrôles administratifs périodiques, s'établit comme suit, pour l'année 2023 : voir **annexe 1**.

**ARTICLE 2 :**

La sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de l'Hérault, les sous-préfets de Béziers et Lodève, le directeur du service départemental d'incendie et de secours, le directeur départemental des territoires et de la mer, le directeur départemental de la sécurité publique, le commandant du groupement de gendarmerie de l'Hérault, les maires de l'Hérault, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Pour le préfet et par délégation,  
La sous-préfète, directrice de cabinet,



Élisa BASSO

La présente décision peut, dans le délai maximal de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du Préfet de l'Hérault – 34 place des Martyrs de la Résistance – 34 062 MONTPELLIER CEDEX 2, soit hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur – Place Beauvau – 75 008 PARIS CEDEX 08. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier – 6 rue Pitot – 34 000 MONTPELLIER dans le délai maximal de deux mois suivant l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n° 2020 – 290 du 23 mars 2020, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Arrondissement	Commune	Libellé de l'ERP	Adresse	Type de l'ERP	Catégorie de l'ERP
arrondissement BEZIERS	ABEILHAN	SALLE OMNISPORTS HENRI BEZIAT	1, RUE MARCEL PAGNOL	X	2
arrondissement BEZIERS	ABEILHAN	SALLE DES FÊTES LA BERGERIE ET SALLES ASSOCIATIVES	3, RUE JULES MASSENET	L	3
arrondissement BEZIERS	ABEILHAN	EHPAD " LA MAISON ENSOULEILLÉE "	3, RUE MARCEL PAGNOL	J	4
arrondissement BEZIERS	ABEILHAN	ECOLE ELEMENTAIRE LEON LAGARDE	3, BOULEVARD EMILE ZOLA	R	4
arrondissement BEZIERS	ADISSAN	MAISON D'ACCUEIL FAMILIAL LE CLOS SAINT ROCH	5 rue de la Chartrouse	J	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	MAGASIN BUT	du Soleil	M	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	MUSEE AGATHOIS	de la Fraternité	Y	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	PROMOCASH AVEC CTS S-34-2013-82.83.84	du Moulin à Huile	M	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	AQUARIUM	des 2 Frères	Y	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	ARENES MUNICIPALES	des Contrebandiers	PA	1
arrondissement BEZIERS	AGDE	DISCOTHEQUE AU BOUDOIR	de la Joliette - Cap d'Agde	P	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	BAR-HÔTEL L'ESCALE	de la République	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	BATIPAUME BATIMENT 1 ET 2 - LES LAURIERS ROSES	de Batipaume	O	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	BRICOCASH (EX BRICOMARCHE)	René Cassin	M	2
arrondissement BEZIERS	AGDE	BULLE D'ACCUEIL	du Bon Accueil	L	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	ESPACE AQUATIQUE DU CAMPING DE LA CLAPE	du Gouverneur	PA	2
arrondissement BEZIERS	AGDE	CASINO	Don Pérignon Ile des Loisirs	P	2
arrondissement BEZIERS	AGDE	CENTRE ADMINISTRATIF ESPACE MIRABEL	Denfert Rochereau	W	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	CENTRE AQUATIQUE ARCHIPEL LA CITE DE L'EAU	de Rochelongue	X	2
arrondissement BEZIERS	AGDE	CENTRE COMMERCIAL INTERMARCHÉ ET SES BOUTIQUES	de Sète	M	1
arrondissement BEZIERS	AGDE	CENTRE COMMERCIAL HYPER U	Maurice Pacull	M	1
arrondissement BEZIERS	AGDE	CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL ST MARTIN	de Saint Martin des Vignes - Le Cap d'Agde	R	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	HÔPITAL SAINT LOUP	des Hellènes	U	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	CENTRE DE VACANCES LE COSSE BAT A CANTINE ET HEBERGEMENT	de l'Agenouillade	RH	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	CENTRE DE VACANCES LES MONTILLES DE GALLARDY BAT. A (MER)	de Fin de Siècle	RH	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	DOMAINE SAINT-MARTIN - CENTRE HEBERGEMENT	St Martin des Vignes	RH	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	MAISON D'ENFANTS BALDY - BAT B - ETOILE DE MER	de l'Abbé Pierre Delibes	RH	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	CINÉMA RICHELIEU	Mirabeau	L	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	CINÉMA LE TRAVELLING	Brescou	L	2
arrondissement BEZIERS	AGDE	COLLEGE PAUL EMILE VICTOR ENSEIGNEMENT - BAT F	Jean Monnet	R	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	COLLEGE RENE CASSIN (BAT A)	Balthazar Floret	R	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	COMPLEXE SPORTIF TENNIS INTERNATIONAL	de la Vigne - CAP D'AGDE	X	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	DISCOTHEQUE AMNESIA	du Temps Libre, Ile des Loisirs - Cap d'Agde	P	2
arrondissement BEZIERS	AGDE	DISCOTHEQUE LE BIS ET BAR A OXYGENE (EX BAMBOUS)	du Temps Libre - Cap d'Agde	P	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	DISCOTHEQUE BORA BORA	du Temps Libre, Ile des Loisirs	P	2
arrondissement BEZIERS	AGDE	DISCOTHEQUE JEUX DE MAINS	du Bagnas - Port Ambonne quartier naturiste	P	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	DISCOTHEQUE LE KING	Camping International de l'Hér	P	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	DISCOTHEQUE LE PACHA - CTS S-34-2013-87	du Temps Libre, Ile des Loisirs - Le Cap d'Agde	P	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	DISCOTHEQUE HUSH ULTRA CLUB PREMIUM	de la Brigantine	P	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	BAR MUSICAL LA CAVE DE LA GALIOTTE ( EX : DISCOTHEQUE LE QUAI DES ANGES)	du Châpitre	P	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	DISCOTHEQUE LE JUL'S	Port nature colline V - Cap d'Agde	P	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	DISCOTHEQUE SUN-SET EX AFTER	du temps libre	P	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	DISCOTHEQUE LE TANTRA	Port nature - Cap d'Agde	P	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	ECOLE ÉLÉMENTAIRE ANATOLE FRANCE -	du 11 novembre 1918	R	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY	de la République	R	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	ECOLE MATERNELLE JACQUES PREVERT	des Anciens Combattants	R	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	ECOLE MATERNELLE MARIE CURIE	Pasteur	R	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	MAGASIN LA FOIR'FOUILLE	de Sète	M	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	FORT BRESCOU	Le Cap d'Agde	PA	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	FOYER 3ÈME AGE LA CALADE	du 8 mai 1945	L	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	MAGASIN GIF	de Sète	M	2
arrondissement BEZIERS	AGDE	GRUPE SCOLAIRE DU LITTORAL	de Rochelongue	R	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	GRUPE SCOLAIRE PRIMAIRE ALBERT CAMUS	Marcelin Albert	R	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	GRUPE SCOLAIRE PRIMAIRE JULES VERNE	des Cantinières - Cap d'Agde	R	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	HALLS CENTRALES	Gambetta	M	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	HÔTEL LE BELLEVEU	des Gabelous	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	HÔTEL ALHAMBRA	du Passeur Challiez - Le Cap d'Agde	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	HÔTEL ARAUR	de Vias	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	HÔTEL ATHENA	François Mitterrand	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	HÔTEL AZUR	des Îles d'Amérique	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	HÔTEL GIL DE FRANCE	des Aizées - Le Cap d'Agde	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	HÔTEL HELIOS	du Labech - Cap d'Agde	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	HÔTEL LA GRANDE CONQUE	de la Conque - Cap d'Agde	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	HÔTEL LANGUE D'OC	des Mésanges	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	HÔTEL YSERIA (EX LE DONJON)	Jean Jaures	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	HÔTEL LE PATRIARCHE	de Joly	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	HOTEL-RESTAURANT LE VOILUS	du Front de Mer	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	HÔTEL L'EPHEBE	Commandant Méric - Grau d'Agde	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	HÔTEL LES GRENADINES	Marie Céleste - Cap d'Agde	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	HÔTEL OPAL	du Tambour	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	HÔTEL TENNIS INTERNATIONAL	de la Vigne	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	HÔTEL LA BERGERIE	de Cassiopé - Cap d'Agde	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	PALMYRA GOLF HOTEL	des Alyzès - Cap d'Agde	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	HÔTEL RESTAURANT LE PECHEUR FERME ET TRANSFORME APPART	Chemin du Front de Mer	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	HÔTEL-RESTAURANT LA GALIOTE	Jean-Jaurès	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	HÔTEL-RESTAURANT LA VOILE D'OR - LE MAGELLAN	du Globe	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	HÔTEL RESTAURANT LE CAPAO	des Corsaires	O	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	HÔTEL-RESTAURANT L'AVENUE	Victor Hugo	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	JARDINERIE GRAND CAP	Espace Commercial Grand Cap	M	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	L'AUBERGE DE L'AFFENAGE	avenue de Vias	L	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	LOGEMENTS D'URGENCE	Saint Vénuste	PEH	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	LYCEE AUGUSTE LOUBATIERES - BAT A	Jean Monnet	R	2
arrondissement BEZIERS	AGDE	ENSEMBLE COMMERCIAL (GDC ET MAXIZOO)	René Cassin	M	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	MAGASIN LIDL ZONE INTERMARCHÉ	René Cassin	M	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	MAGASIN NETTO	de Sète	M	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	MAGASIN LIDL DU GRAU	de l'Adonis	M	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	DECATHLON ESSENTIEL	de Sète - ZAC Intermarché	M	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	MAGASIN ORCHESTRA	René Cassin	M	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	VIVRE VELO	Zone commerciale d'Intermarché	M	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	MAGASIN KIABI	René Cassin	M	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	HOPITAL LAURENT ANTOINE	du Docteur Barral	U	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	MAISON DES ASSOCIATIONS	Avenue Volvire de Brassac	L	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	MJC ESPACE MALRAUX	Mirabeau	L	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	MAISON DES SAVOIRS	du Jeu de Ballon	L	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	MAISON DU COEUR DE VILLE	Jean Roger	L	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	MONSIEUR BRICOLAGE	René Cassin	M	1
arrondissement BEZIERS	AGDE	MOULIN DES EVEQUES	de la Vallée,	L	2
arrondissement BEZIERS	AGDE	MUSEE DE L'EPHEBE	Centre Culturel - Cap d'Agde	Y	2
arrondissement BEZIERS	AGDE	PALAIS DES FETES	Brescou	L	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	PALAIS DES SPORTS	Jean Monnet	X	1
arrondissement BEZIERS	AGDE	PARC AQUATIQUE AQUALAND	des Îles d'Amérique - Le Cap d'Agde	PA V	1
arrondissement BEZIERS	AGDE	PARC DE LOISIRS TOON'S ADVENTURE	Ile des Loisirs	PA	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	BAR AMBIANCE LE B 37	Voltaire	P	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	RESTAURANT LA CHAUMIERE	du Commandant Réveille	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	RESTAURANT (EX : LE PATIO ANDALOU ) LE JL'S	de la Gabelle	N	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	DISCOTHEQUE LE GLAMOUR	Résidence Héliopolis zone naturiste	P	2
arrondissement BEZIERS	AGDE	RESTAURANT-CLUB HOUSE DU GOLF-MAGASIN	des Alizés	N	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	RESTAURANT-DANCIING LE LAPIN DE BALUFFE	Notre Dame à St Martin	P	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	SALLE DE BANQUET LE MAJESTIC	41 Rue du Père J B Salles	N	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	SALLE DE SPORTS HENRI MOLINIÉ	Jean Moulin	X	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	PALAIS DES SPORTS PHILIPPE CHARRIN	boulevard des hellènes	X	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	SALLE POLYVALENTE ESPACE MOLIERE	Molière	L	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	MAGASIN SPORT 2000	René Cassin - C.C. Intermarché	M	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	STADE LOUIS SANGUIN	Paul Balmigère	PA	1
arrondissement BEZIERS	AGDE	STADE MAURICE NAVARETTE	de Janin	PA	2
arrondissement BEZIERS	AGDE	MAGASIN ACTION (EX : VENTE MATÉRIEL BRICOLAGE CHAUSSON)	Victor Mauléon	M	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	CCAS - HÔTEL-RESTAURANT	de la Butte	O	2
arrondissement BEZIERS	AGDE	VILLAGE VACANCES BELAMBRA CLUB LES LAURIERS ROSES	Impasse des Consuls	L	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	VILLAGE DES ORPHELINS DE LA POLICE - ORPHEOPOLIS	des Hellènes	RH	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	VVF LES SEVILLANES - RESIDENCE LES SEVILLANES	Raffanel - Cap d'Agde	O	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	T-34-1992-11 CLUB TENNIS CAP D'AGDE	3 avenue de la vigne	CTS	2
arrondissement BEZIERS	AGDE	EHPAD LES JARDINS DE BRESCOU	de l'Etna	J	4

arrondissement BEZIERS	AGDE	HOTEL GRAND CAP	de la Citrine	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	COMPLEXE SPORTIF DES CHAMPS BLANCS	de Rochelongue	X	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	HOTEL LA CHAUMIERE	Commandant Réveille	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	RESIDENCE HOTELIERE CAP PIRATE	du Camping	O	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	HOTEL EVE (BAT A)	impasse de saissan	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	EHPAD VILLA CLEMENTIA	Pierre Lattes	J	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	AZUREVA VILLAGE VACANCES HOLLIDAY	de la Butte	O	2
arrondissement BEZIERS	AGDE	SITE DES METIERS D'ART	MOLIERE	L	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	LE PREAMBULE : DISCOTHEQUE, RESTAURANT COINS DETENTE	de La Gabelle	P	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	MAGASIN NOZ (EX SALLE DE FOOT INDOOR)	Père Jean-Baptiste Salles	M	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	CHAUSSEE	René Cassin	M	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	34-40 OFFICE DU TOURISME		CTS	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	HOTEL RESIDENCE 4* - HOTEL 4*	rond point prosper vivares	O	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	BOWLING XTREME	du Père J.B. Salles	X	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	COMPLEXE HOTELIER MERCURE GOLF CAP D'AGDE (GOLF SUITE)	Volivre de Brassac	O	5
arrondissement BEZIERS	AGDE	RESIDENCE DE TOURISME LA MADRAGDE SOLEIL	4 Rue des Tambours	O	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	RESIDENCE DE TOURISME AGATHEA - BAT 1	du Trésor Royal	O	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	CHAPITEAU COMPLEXE SPORTIF	76 Route de Rochelongue,	L	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	ECOLE DU CIRQUE - ESPACE CARAYON	Paul Balmigère	X	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	CONCESSION DE PLAGE - LOT 8 - PLAGE DU GOLF	richeleu	CTS	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	CONCESSION DE PLAGE - LOT 14 - L'INFINI / S-034-2018-	Raffanel	CTS	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	CONCESSION DE PLAGE - LOT 15 - CÔTE PLAGE	plage du grau d'agde	N	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	RESTAURANT LOTUS BLEU	Victor de Mauléon	N	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	GROUPE SCOLAIRE NOTRE DAME	de Sète	R	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	GLAMOUR BEACH	des Matelots - Cap d'Agde	P	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	CASINO	du Bon Accueil - CAP D'AGDE	P	2
arrondissement BEZIERS	AGDE	MAGASIN GEMO	René Cassin	M	2
arrondissement BEZIERS	AGDE	BURGER KING (EX QUICK)	de Sète - RN 112	N	4
arrondissement BEZIERS	AGDE	RESTAURANT LE BORA BEACH	des Noctambules	N	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	CATHEDRALE SAINT ETIENNE	Hôtel du cheval blanc	V	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	COLLEGE NOTRE DAME	de Sète	R	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	RESIDENCE LE JARDIN DE BABYLONE - ESPACE PLEIN AIR	1 RUE DES NEREIDES	PA	3
arrondissement BEZIERS	AGDE	SALLE DE PRIERE	8, RUE JEAN BEDOS	V	3
arrondissement BEZIERS	ALIGNAN-DU-VENT	STADE MUNICIPAL	des Espérasédés	PA	1
arrondissement BEZIERS	ALIGNAN-DU-VENT	SALLE DES FÊTES	des Aires	L	3
arrondissement BEZIERS	ALIGNAN-DU-VENT	CENTRE SOCIO-CULTUREL	Place de la Liberté	L	4
arrondissement LODEVE	ANIANE	ECOLE MATERNELLE	8 Av. Lt Louis Marres	R	4
arrondissement LODEVE	ANIANE	SALLE POLYVALENTE	Place E. Sannier	L	2
arrondissement LODEVE	ANIANE	MAISON DE RETRAITE CEMEA CENTRE H.LABORDE	Route de la Boissière	J	4
arrondissement LODEVE	ANIANE	HOTELLERIE SAINT-BENOIT	Saint Guilhem	O	5
arrondissement LODEVE	ANIANE	EHPAD LES JARDINS D'ANIANE	Avenue du Lieutenant Louis Marres	J	4
arrondissement LODEVE	ANIANE	SALLE DE CONCERT ACCOUSTIQUE-EXPOSITIONS	Félix Giraud	L	4
arrondissement LODEVE	ANIANE	ABBAYE D ANIANE ANCIEN PENITENTIER	Porte de Montpellier	R	2
arrondissement LODEVE	ANIANE	GÎTE LE PRÉ DE LA VILLE	le Pré de la Ville	PEH	5
arrondissement LODEVE	ARGELLIERS	SALLE POLYVALENTE - VERT PARADIS	Route de Montpellier RD 27 E	L	4
arrondissement LODEVE	ARGELLIERS	AUBERGE DU SAUGRAS	Saugras	O	5
arrondissement LODEVE	ASPIRAN	EHPAD GERARD SOULATGE	saute paille	J	4
arrondissement LODEVE	ASSAS	SALLE POLYVALENTE	Lieu dit Les Cruzets	L	2
arrondissement LODEVE	AUTIGNAC	SALLE POLYVALENTE * MARC CASSOT *	21, RUE DES BOULISTES	L	4
arrondissement BEZIERS	AVENE	LES THERMES D'AVENE	LIEU-DIT LES BAINS	U	4
arrondissement BEZIERS	AVENE	GÎTE DE GROUPE DE SERVICES	D163 LIEU-DIT SERVICES	PEH	5
arrondissement BEZIERS	AVENE	HOTEL RESTAURANT BOURREL	LIEU-DIT TRUSSACS	O	5
arrondissement BEZIERS	AVENE	EAU THERMALE AVENE L'HOTEL	LIEU-DIT LES BAINS	O	3
arrondissement BEZIERS	AVENE	ESPACE REUNION PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE	LIEU-DIT LES BAINS	L	3
arrondissement BEZIERS	BABEAU-BOULDOUX	COLONIE MALIBERT - BAT A ADMINISTRATION-REFECTOIRE-DORTOIRS	de Malibert	RH	4
arrondissement BEZIERS	BABEAU-BOULDOUX	SALLE DES FÊTES	Rue des Ecoles	L	3
arrondissement MONTPELLIER	BAILLARGUES	ARENES MUNICIPALES	PLAN DES TAUREAUX	PA	2
arrondissement MONTPELLIER	BAILLARGUES	CENTRE COMMERCIAL INTERMARCHÉ	ZAC de la BISTE	M	3
arrondissement MONTPELLIER	BAILLARGUES	STADE ROGER BAMBUCK	Chemin du Pradas	PA	2
arrondissement MONTPELLIER	BAILLARGUES	SALLE DE SPORT ROGER BAMBUCK	LE BERANGE/CHEMIN DU PRADAS	X	3
arrondissement MONTPELLIER	BAILLARGUES	ECOLE PRIMAIRE JACQUES BREL	JULES FERRY- RUE DE LA CHICANE	R	4
arrondissement MONTPELLIER	BAILLARGUES	ECOLE PRIMAIRE GEORGES BRASSENS	JULES FERRY	R	4
arrondissement MONTPELLIER	BAILLARGUES	SALLE DE CINEMA ET SPECTACLES CLAUDE PLAN	DES ECOLES	L	4
arrondissement MONTPELLIER	BAILLARGUES	SALLE DES FÊTES	DE LA REPUBLIQUE	L	4
arrondissement MONTPELLIER	BAILLARGUES	MAISON DE L'ENFANCE-CRECHE	de la Chicane	R	4
arrondissement MONTPELLIER	BAILLARGUES	FAST HOTEL	PAUL CEZANNE - ZAE LA BISTE	O	5
arrondissement MONTPELLIER	BAILLARGUES	ESPACE VIGNERON	du Jeu de Ballon	L	3
arrondissement MONTPELLIER	BAILLARGUES	COMPAGNONS DU DEVOIR DU TOUR DE FRANCE	du contrôle	RH	4
arrondissement MONTPELLIER	BAILLARGUES	UIMM-MO CFAI AFPI CENTRE DE FORMATION DE L'INDUSTRIE	FRANCOIS PERROUX - Parc D' Activités Aftalion	R	2
arrondissement MONTPELLIER	BAILLARGUES	VINA WOK	DE LA BISTE	N	3
arrondissement MONTPELLIER	BAILLARGUES	RESTAURANT SNACK (EN VENTE)	François perroux	N	4
arrondissement MONTPELLIER	BAILLARGUES	ROYAL KIDS / LASERMAXX	CHARLES GIDE	X	4
arrondissement MONTPELLIER	BAILLARGUES	ECOLE MATERNELLE ANTOINE GEOFFRE BAILLARGUES	DE LA CHICANE	R	3
arrondissement MONTPELLIER	BAILLARGUES	RESTAURANT ASIATIQUE WIKOLYN	Charles Gide	N	3
arrondissement MONTPELLIER	BAILLARGUES	MAISON DES COMPAGNONS DU DEVOIR	DES COMPAGNONS DU DEVOIR	R	4
arrondissement MONTPELLIER	BAILLARGUES	LYCEE ET COLLEGE DE L'ECOLE PRIVEE BILINGUE INTERNATIONALE EPBI	DU GOLF-DOMAINE DE MASSANE	R	4
arrondissement MONTPELLIER	BAILLARGUES	EHPAD LOUIS LAGET	lignères	J	4
arrondissement MONTPELLIER	BALARUC-LES-BAINS	HOTEL BEST WESTERN ( EX HOTEL DES THERMES )	du lamparo	O	4
arrondissement MONTPELLIER	BALARUC-LES-BAINS	CINEMA LE CINECURE	du parc	L	4
arrondissement MONTPELLIER	BALARUC-LES-BAINS	HOTEL RESTAURANT AZUR	du Port	O	5
arrondissement MONTPELLIER	BALARUC-LES-BAINS	HOTEL LES PINS	pasteur	O	5
arrondissement MONTPELLIER	BALARUC-LES-BAINS	MAGASIN SPAR ( EX ECOMARCHE )	DE MONTPELLIER	M	3
arrondissement MONTPELLIER	BALARUC-LES-BAINS	HOTEL RESTAURANT IBIS	de la Pinède	O	4
arrondissement MONTPELLIER	BALARUC-LES-BAINS	LE PETIT HOTEL ARCADIOUS	des étourneaux	O	4
arrondissement MONTPELLIER	BALARUC-LES-BAINS	HOTEL DU GOLFE	de Montpellier	O	5
arrondissement MONTPELLIER	BALARUC-LES-BAINS	RESTAURANT L' ALHAMBRA (EX SALLE POLYVALENTE ET RESTAURANT LE LORYS)	avenue de la Gare ZAE	N	4
arrondissement MONTPELLIER	BALARUC-LES-BAINS	HOTEL BEL AIR	de Montpellier	O	5
arrondissement MONTPELLIER	BALARUC-LES-BAINS	HÔTEL RESTAURANT LE CENTRAL	des Thermes Romains	O	5
arrondissement MONTPELLIER	BALARUC-LES-BAINS	HOTEL RESTAURANT MARTINEZ (BATIMENT PRINCIPAL)	MAURICE CLAVEL	O	4
arrondissement MONTPELLIER	BALARUC-LES-BAINS	CASINO DE JEUX	du Mont Saint Clair	P	2
arrondissement MONTPELLIER	BALARUC-LES-BAINS	BELAMBRA CLUB (BATIMENT CENTRAL)	du Stade	O	2
arrondissement MONTPELLIER	BALARUC-LES-BAINS	INTERMARCHÉ	Route de Sète	M	3
arrondissement MONTPELLIER	BALARUC-LES-BAINS	THEATRE DE VERDURE	Maurice Clavel	PA	2
arrondissement MONTPELLIER	BALARUC-LES-BAINS	DANCING NOSTALGIA	Zone artisanale	P	3
arrondissement MONTPELLIER	BALARUC-LES-BAINS	HOTEL RESTAURANT AQUALIA (EX MERCURE)	des hespérides	O	3
arrondissement MONTPELLIER	BALARUC-LES-BAINS	BATIMENTS HERBERGEMENT A B C D	du Mont St Clair	O	3
arrondissement MONTPELLIER	BALARUC-LES-BAINS	MAISON DU PEUPLE	des usines	L	4
arrondissement MONTPELLIER	BALARUC-LES-BAINS	HOTEL NEPTUNE	Montgolfier	O	5
arrondissement MONTPELLIER	BALARUC-LES-BAINS	SALLE POLYVALENTE ALAIN COLA	des Trimarans	L	3
arrondissement MONTPELLIER	BALARUC-LES-BAINS	ECOLE MATERNELLE	des écoles	R	4
arrondissement MONTPELLIER	BALARUC-LES-BAINS	STADE MUNICIPAL	DU STADE	PA	1
arrondissement MONTPELLIER	BALARUC-LES-BAINS	NOUVEL ÉTABLISSEMENT THERMAL	DU MONT SAINT CLAIR	U	2
arrondissement MONTPELLIER	BALARUC-LES-BAINS	COMPLEXE SPORTIF PECH MEJA	avenue de la gare	L	1
arrondissement MONTPELLIER	BALARUC-LES-BAINS	COMPLEXE CULTUREL	PECH MEJA	L	3
arrondissement MONTPELLIER	BALARUC-LES-BAINS	GYMNASSE PECH MEJA	de la douane	X	2
arrondissement MONTPELLIER	BALARUC-LE-VIEUX	CENTRE COMMERCIAL CARREFOUR	de Sète - BP 2	M	1
arrondissement MONTPELLIER	BALARUC-LE-VIEUX	MONSIEUR BRICOLAGE	Zac Balaruc Loisirs	M	1
arrondissement MONTPELLIER	BALARUC-LE-VIEUX	MAGASIN GEMO	ZAC C C Carrefour	M	2
arrondissement MONTPELLIER	BALARUC-LE-VIEUX	INTERSPORT	Zone Balaruc Loisirs	M	2
arrondissement MONTPELLIER	BALARUC-LE-VIEUX	MAGASIN GRAND FRAIS	Zone Commerciale Balaruc Loisirs	M	3
arrondissement MONTPELLIER	BALARUC-LE-VIEUX	MAGASIN BUREAU VALLEE	Zone Balaruc Loisirs lot n°25	M	3
arrondissement MONTPELLIER	BALARUC-LE-VIEUX	GROUPE SCOLAIRE MATERNEL LES VIGNÉS	Lieu dit Les Vignes	R	3
arrondissement MONTPELLIER	BALARUC-LE-VIEUX	JARDINERIE JAIA (EX. BA0BAB)	Z.A.E La Barrière - Les Plaines	M	3
arrondissement MONTPELLIER	BALARUC-LE-VIEUX	HÔTEL KYRIAD	Lot n°38 Zone Balaruc Loisirs	O	4
arrondissement MONTPELLIER	BALARUC-LE-VIEUX	BRIT HOTEL (EX HOTEL LES BALADINS)	Zone La Barrière	O	4
arrondissement MONTPELLIER	BALARUC-LE-VIEUX	MAIRIE DE BALARUC LE VIEUX	de la Mairie	W	4
arrondissement MONTPELLIER	BALARUC-LE-VIEUX	FLOREAL HOTEL (ANCIEN AUBRAC HOTEL)	des 4 vents	O	5
arrondissement MONTPELLIER	BALARUC-LE-VIEUX	MAGASIN LA GRANDE RECRE (ANCIEN JOUET CLUB)	Centre commercial de Balaruc	M	3
arrondissement MONTPELLIER	BALARUC-LE-VIEUX	EHPAD LE GRAND CHAI - DOMAINE DU VIGNE	des Bains	J	4
arrondissement MONTPELLIER	BALARUC-LE-VIEUX	MAGASIN ORCHESTRA	ZONE COMMERCIALE BLV	M	4
arrondissement MONTPELLIER	BALARUC-LE-VIEUX	ALDI (EX. LEADER PRICE)	BALARUC LOISIRS	M	3
arrondissement MONTPELLIER	BALARUC-LE-VIEUX	ESPACE ÉVÉNEMENTIEL POLYVALENT	Coopérative	L	3
arrondissement MONTPELLIER	BALARUC-LE-VIEUX	HÔTEL CAMPANILE	ZA La Barrière	O	4
arrondissement BEZIERS	BASSAN	SALLE POLYVALENTE MUNICIPALE	ST PIERRE	L	3
arrondissement BEZIERS	BASSAN	ECOLE MATERNELLE - ELEMENTAIRE	6, RUE DES ECOLES	R	4

arrondissement BEZIERS	BASSAN	GYMNASE	D'ESPONDEILHAN	X	4
arrondissement MONTPELLIER	BEAULIEU	SALLE DE SPORTS ( EX CAVE COOPERATIVE )	DU PIC SAINT LOUP	X	4
arrondissement MONTPELLIER	BEAULIEU	GROUPE SCOLAIRE DE BEAULIEU	rue des écolières	R	3
arrondissement MONTPELLIER	BEAULIEU	SALLE OMNISPORT EDMONDE CARRERE	du Renard	X	4
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	LYCEE ET COLLEGE CITE MIXTE FERDINAND FABRE	2, BOULEVARD JEAN MOULIN	R	2
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	HALLE DE SPORT - LYCEE ET COLLEGE CITE MIXTE FERDINAND FABRE	BOULEVARD JEAN MOULIN	X	3
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	HOPITAL LOCAL ET EHPAD LES ASPHODELES	2, AVENUE NOEMIE BERTHOMIEU	U	3
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	GROUPE SCOLAIRE LANGEVIN WALLON - PRIMAIRE 1	3, RUE FERDINAND FABRE	R	4
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	CARREFOUR MARKET	24, ROUTE DE SAINT PONS	M	2
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	LEP FERNAND LEGER - INTERNAT	63, ROUTE DE CLERMONT	RH	4
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	POLYCLINIQUE DES TROIS VALLEES	4, ROUTE DE SAINT PONS	U	4
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	MAGASIN WELDOM	20, ROUTE DE SAINT PONS	M	3
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	DOJO 2000	BOULEVARD JEAN MOULIN	X	4
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	STADE MUNICIPAL RENE CHAR	BOULEVARD JEAN MOULIN	PA	1
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	HALLE AUX SPORTS MUNICIPALE	CHEMIN DES HORTS ET PRATS	X	4
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	SALLE DES FETES LEO FERRE	PLACE FERDINAND FABRE	L	2
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	DANCING RETRO LE LUCANY	1699, AVENUE DE NISSERGUES -D35 E35	P	2
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	ECOLE ET LYCEE PRIVÉ LE PARTERRE	17, RUE COURBEZOU	R	4
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	HOTEL CENTRAL	PLACE AUX HERBES	O	5
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	HOTEL DELTA	RUE CLAIRAC	O	5
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	MAGASIN GALERIE DES CHAUSSEURS	ZA LA BASTIDE - ROUTE DE SAINT PONS	M	3
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	MAGASIN LIDL	57, AVENUE JEAN JAURES	M	3
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	HOTEL DE L'ORB	PARC PHOROS - ROUTE DE SAINT PONS	O	5
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	MAGASIN ACTION	ROUTE DE SAINT PONS	M	4
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	MAGASIN SPORT 2000	ROUTE DE SAINT PONS - ZA L'INITIATIVE	M	3
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	SALLE DES FETES " LA TUILERIE "	AVENUE DES JUSTES PARMY LES NATIONS - D 908 E2	L	1
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	MAGASIN NETTO	PLAINE DE LA BASTIDE	M	3
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	INSTITUT MEDICO-EDUCATIF " SESSAD " LES CAPITELLES " - BAT INTERNAT	2, SQUARE DES CAPITELLES	J	4
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	CINEMA " JEAN-CLAUDE CARRIERE "	AVENUE DES JUSTES PARMY LES NATIONS - D 908 E2	L	2
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	BRICOMARCHE	ZA LA BASTIDE - ROUTE DE SAINT PONS	M	1
arrondissement BEZIERS	BEDARIEUX	MAGASIN BAZARLAND	ROUTE DE SAINT PONS - ZAE LA BASTIDE	M	3
arrondissement LODEVE	BELARGA	SALLE POLYVALENTE		L	4
arrondissement BEZIERS	BESSAN	MAGASIN INTERMARCHÉ	de Saint Thibéry	M	2
arrondissement BEZIERS	BESSAN	CANTINE SCOLAIRE MUNICIPALE	du Château d' Eau	N	4
arrondissement BEZIERS	BESSAN	COLLEGE VICTOR HUGO - BAT A	Louis GLEIZES	R	4
arrondissement BEZIERS	BESSAN	HALLE DES SPORTS	de Béziers	X	3
arrondissement BEZIERS	BESSAN	ECOLE VICTOR HUGO - ÉLÉMENTAIRE	du 8 mai 1945	R	3
arrondissement BEZIERS	BESSAN	COMPLEXE GYMNASE JULES FERRY	du château d' Eau	X	3
arrondissement BEZIERS	BESSAN	EHPAD LES JARDINS DES TUILERIES	du Progrés	J	4
arrondissement BEZIERS	BESSAN	SALLE DES FÊTES AIMÉ PERRET	de la Promenade	L	3
arrondissement BEZIERS	BESSAN	STADE MUNICIPAL	Rue du Stade	PA	1
arrondissement BEZIERS	BESSAN	ECOLE MATERNELLE ET LOCAUX PERISCOLAIRES	de Montblanc	R	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	CENTRE COMMERCIAL BEZIERS 1 - LECLERC MONTIMARAN	Jean Bruller du Vecors - Les allées Géant	M	1
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	GALERIES LAFAYETTES	Paul Riquet	M	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	CENTRE COMMERCIAL BEZIERS II (AUCHAN)	de la voie Domitienne	M	1
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	ARENES	Emile Claparèdes	PA V	1
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	CITE SCOLAIRE HENRI IV (LYCEE ET COLLEGE)	Ignace Brunel	R	1
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	PARC DES EXPOS BATIMENT 1 ET 2	de Chiclana	L	1
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	SUPERMARCHÉ CASINO	du president Kennedy	M	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	STADE RAOUL BARRIÈRE (EX STADE DE LA MEDITERRANEE)	des Olympiades	PA V	1
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	STADE DE SAUCLIERES	Fernand SASTRE	PA	1
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	MAGASIN INTERMARCHÉ CAVE COOP	du Docteur Fabre	M	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	MAGASIN LECLERC	du Puech de Valras	M	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	MAGASIN CASTORAMA	des entreprises	M	1
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	MAGASIN INTERSPORT	des entreprises	M	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	MAGASIN GIFU	Zénohe Gramme	M	1
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	CENTRE COMMERCIAL POLYGONE BEZIERS	de l'Hours	M	1
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	SALLE DE SPECTACLE ZINGA-ZANGA	Cesaria EVORA	L	1
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	MAGASIN BOULANGER	Jean Brullier	M	1
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	CENTRE PÉNITENTIAIRE	861 route de Saint-Pons	PENIT	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	APEAI OUEST HERAULT - BT M.A.S. HISTORIQUE	TRAVERSE DE COLOMBIERS	J	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	EHPAD LA PINÈDE	PERREAL	J	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	EHPAD LA RENAISSANCE	DE FONSERANES	J	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	EHPAD LES FEUILLANTINES	RAOUL BAYOU	J	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	EHPAD LA MÉRIDIENNE	MONTÉ CASSINO	J	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	EHPAD LES JARDINS DE BADONES	Rue Joseph Fabre	J	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	EHPAD LES FRERES DE FONSERANES	DE FONSERANES	J	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE DANIEL CORDIER	JEANNE JUGAN	L	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	SALLE DES ABBES - CLOÎTRE ST APHRODISÉ	DU PUIT DE LA COURTE	L	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	CLUB LE FULL MOON	RUE SOLFERINO	P	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	THEATRE MUNICIPAL DE BEZIERS	PAUL RIQUET	L	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	PALAIS DES CONGRÉS	Avenue St SAENS	L	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	THÉÂTRE ET RESIDENCE ARTISTIQUE DES FRANCISCAINS	Duguesclin	L	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	CENTRE CULTUREL COLONIE ESPAGNOLE	VEILLE CITAELLE	L	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	CER CHEMINOT LANGUEDOC	JOSEPH LAZARE	L	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	BOURSE DU TRAVAIL	FREDERIC MISTRAL	W	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	MAISON DE QUARTIER GEORGES BRASSENS	AUGUSTE ALBERTINI	L	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	CLUB- DISCOTHEQUE LE MODJO	PIERRE SEMART	P	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	SALLE DE LOTO SCI GNP	HENRI MOISSAN	L	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	ESPACE CHAPAT	WILSON	L	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	MAISON DE QUARTIER ALBERT CAMUS	ROSA PARK'S	L	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE RAIMON TRENCANEL	DUGUESCLIN	L	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	CENTRE CULTUREL TURC	DU DOCTEUR FLEMING	L	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	MAGASIN LA GRANDE RECRE	rue jean brullier du vecors	M	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	MAGASIN CASINO	PAUL RIQUET	M	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	MAGASIN LA FOIRFOUILLE	DU PICARDAN	M	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	MAGASIN DARTY	DU PICARDAN	M	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	MAGASIN KIABI	PAUL LOUBET	M	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	MAGASIN GEMO	DU PICARDAN	M	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	MAGASIN GRAND FRAIS - BOULANGERIE MARIE BLACHERÉ.	ZENOBE GRAMME	M	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	MAGASIN BUT	ZAC DOMITIENNE	M	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	MAGASIN MONTELEONE / MONDIAL TISSU	ZA Domitienne	M	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	MAGASIN MONTELEONE/MONDIAL TISSU	des Métiers D'arts ZAC DOMITIENNE.	M	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	LA HALLE MODE ET ACCESSOIRES	ZENOBE GRAMME	M	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	MAGASIN MAXI BAZAR	DU TERRET	M	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	DECOR-DISCOUNT	ZENOBE GRAMME	M	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	MAGASIN KOMAKO	Rue Rhin et Danube	M	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	CENTRE COMMERCIAL BEZIERS 3 LEADER PRICE	VOIE DOMITIENNE	M	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	ALDI MARCHÉ	route de BEDARIEUX	M	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	MAGASIN CITY SPORT	voie DOMITIENNE	M	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	MAGASIN CASA	GAY LUSSAC. ZAC DOMITIENNE.	M	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	JARDINERIE JAÏA	DES ARTS ET METIERS	M	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	MAGASIN JARDILAND	DOMITIENNE	M	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	MAGASIN KING JOUËT	GINIESSE	M	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	MAGASIN CONFORAMA	MARECHAL LECLERC.	M	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	BAR RESTAURANT LA FRAICHEUR	PIERRE VERDIER	N	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	RESTAURANT DUO BANG D'OR	MAX JACOB	N	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	RESTAURANT BUFFALO GRILL	VOIE DOMITIENNE	N	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	RESTAURANT BURGER KING	MONTIMARAN	N	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	RESTAURANT UNIVERSITAIRE DUGUESCLIN	DES ANDELYS	N	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	RESTAURANT- POISSONNERIE BARBA	TOURAINNE	N	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	HOTEL IMPERATOR	Paul RIQUET	O	5
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	HOTEL ALMA UNIC	GUILHEMONT	O	5
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	HOTEL MERCURE - IBIS BUDGET	33 Avenue Saint Saens	O	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	HOTEL DE FRANCE	BOEILDIEU	O	5
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	HOTEL D'ANGLETERRE	JEAN JAURES	O	5
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	HOTEL CONCORDE	SOLFERINO	O	5
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	HOTEL - RESTAURANT LE CASTELET	DE NARBONNE	O	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	HOTEL IBIS BUDGET	DE LA GINIESSE	O	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	HOTEL CALIFORNIA	5 Boulevard JEAN JAURES	O	5
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	HOTEL PAUL RIQUET	VICTOR HUGO	O	5
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	HOTEL DES POETES	PAUL RIQUET	O	5
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	NOUVEL HOTEL	VICTOR HUGO	O	5
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	HOTEL DU CHAMPS DE MARS	DE METZ	O	5
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	HOTEL ALTHEA	DE L'OLIVETTE	O	4

arrondissement BEZIERS	BEZIERS	HOTEL CONFORT	ETIENNE MARCEL	O	5
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	HOTEL FORMULE 1	VOIE DOMITIEENNE	O	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	MAISON DU RUGBY CLUB HOUSE ASBH	DES OLYMPIADES	N	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	THÉÂTRE DE VERDURE	plateau des Poetes	PA	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	STADE DE LA GAYONNE	rue de Sétif	PA	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	PARC DE STATIONNEMENT COUVERT JEAN JAURES	Place Jean JAURES	PS	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	PARC DE STATIONNEMENT HALLE 1 LA MADELEINE	Place de la Madeleine	PS	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	DISCOTHEQUE AFTER LE MORNING (EX EDEN - SHAK'S)	MAS DE L'ARDIDE	P	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	DISCOTHEQUE LE GLAM'S (EX L'OPERA)	MAS DE L'ARDIDE	P	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	DISCOTHEQUE L'USINE A GAZ	QUAI DE L'ORB	P	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	COURS FENELON	SAINTE APHRODISE	R	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	COLLEGE FENELON	SAINTE APHRODISE	R	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	ECOLE CHARLES DE FOUCAULT	DU PERE CHARLES DE FOUCAULT	R	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	IMMACULEE CONCEPTION (LE PIC) COLLEGE ET ELEMENTAIRE	SAINTE APHRODISE	R	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	COLLEGE PRIVE SAINTE MADELEINE	RUE PORTE OLIVIER	R	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	COLLEGE - ECOLE SAINTE MADELEINE	RUE PORTE OLIVIER	R	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	LYCEE TRINITE	JEAN MOULIN	R	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	ECOLE PRIMAIRE HERRIOT	PASTEUR	R	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	ECOLE LES OLIVIER - BT PRIMAIRE	JACQUES BALMAT	R	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	ECOLE FERRY-SAND	GEORGES SAND	R	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	ECOLE LES ROMARINS - PRIMAIRE	DE SETIF	R	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	ECOLE PRIMAIRE LES ARBOUSIERS	DES ARBOUSIERS	R	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	ECOLE ELEMENTAIRE MACE - GAVEAU	St JACQUES	R	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	ECOLE CARPENTIER SEVIGNÉ	MIRABEAU	R	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	ECOLE MATERNELLE MARIE CURIE	JACQUES GARRIGUE	R	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	ECOLE MATERNELLE MICHELET	SAINTE VINCENT DE PAUL	R	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	ECOLE PUBLIQUE MATERNELLE CARNOT	SAINTE JACQUES	R	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	ECOLE ELEMENTAIRE RIQUET- RENAN	SAINTE SAENS	R	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	ECOLE MATERNELLE BALMIGÈRE - CRÈCHE GARE DU NORD	du 6 juin 1944	R	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	ECOLE MATERNELLE PELISSON	PIERRE CURIE	R	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY BEZIERS	DU DOYEN DERSON	R	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	COLLEGE JEAN PÉRRIN	PIERRE VILLON	R	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	MAISON D'ENFANT A CARACTERE SOCIAL JEAN GAILHAC BT PRINCIPAL	D' ANGLETERRE	RH	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	ÉCOLE PRIMAIRE JEAN JAURES	JEAN BEDARD	R	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	COLLEGE LA DULLAGUE	DES MARTYRS DE LA RESISTANCE	R	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	ECOLE HOTELIERE - CCI HERAULT	DE CHICLANA	R	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	INSTITUT DE FORMATION DE SOINS INFIRMIERS - MARIE FRANCOISE COLLIERE	KENNEDY	R	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	CENTRE DE FORMATION CAMPUS DU SOLEIL	Route de Boujan- Legarissou	R	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	COLLEGE PAUL RIQUET	CHARLES DE GAULLE	R	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	ITEP MONT LOZERE . VILLA CAILLE	RENE CAILLE	PEH	5
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	MAISON D'ENFANTS A CARACTERE SOCIAL.	Docteur Jean marie FABRE	PEH	5
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	MAISON D'ENFANTS A CARACTERE SOCIAL.	Pierre LOTI	PEH	5
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	ECOLE ELEMENTAIRE CORDIER	VERCINGETORIX	R	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	HOPITAL PERREAL SOINS DE SUITE ET GERONTOLOGIE	PERREAL	U	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	CENTRE HOSPITALIER GENERAL	Valentin HAUY	U	1
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	HOPITAL PSYCHIATRIQUE CAMILLE CLAUDEL	RIVETTI	U	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	CLINIQUE CHAMPEAU	ENSEIGNE ALBERTINI	U	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	CLINIQUE PSYCHIATRIQUE LA PERGOLA	FERDINAND de LESSEPS	U	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	EGLISE SAINTE THERESE	MARECHAL JUIN	V	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	EGLISE NOTRE DAME DE LA RECONCILIATION	QUARTIER DEVEZE.	V	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	EGLISE SAINT JOSEPH	de FONT NEUVE	V	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	EGLISE SAINTE MADELEINE	Place de la Madeleine	V	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	CATHEDRALE ST NAZAIRE	DE LA REVOLUTION	V	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	EGLISE IMMACULEE CONCEPTION	Bd de Genève	V	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	EGLISE SAINTE FAMILLE	HENRI DE BORDEAUX	V	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	EGLISE SAINT CURÉ D'ARS	Auguste Renoir	V	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	CENTRE FUNÉRAIRE PECH BLEU	de Corneilhan	V	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	ASSEMBLEE DE DIEU DE BEZIERS	AMILAKVARI	V	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	MOSQUÉE ERRAHMA	Rue AMILAKVARI	V	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	AFPA BÂTIMENT ACCUEIL-RESTAURATION.	CHARLES RICHTER	W	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	HOTEL DU CONSEIL DEPARTEMENT DE L'HERAULT BEZIERS	MARECHAL FOCH	W	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	ESPACE NAUTIQUE LEO LAGRANGE	EMILE CLAPAREDE	X	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	GYMNASE G. MARTY	JEAN CONSTANS	X	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	HALLE AUX SPORTS JEAN PERRIN	PIERRE VILLON	X	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	HALLE AUX SPORTS DU FOUR A CHAUX	DU FOUR A CHAUX du FOUR A CHAUX	X	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	BOULODROME MUNICIPAL PIERRE DE COUBERTIN	JOSEPH BLATTES	X	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	GARE SNCF BEZIERS	de Verdun	GA	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	EHPAD LO SOLEIL	ENSEIGNE ALBERTINI	J	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	LYCEE DES METIERS JEAN MERMOZ - BÂTIMENT INTERNAT	FERDINAND DE LESSEPS	RH	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	BATIMENT EXTERNAT 3 - GRETA - ADMINISTRATION	DES MARTYRS DE LA RESISTANCE	R	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	COLLEGE KRAFFT - BT A - ENSEIGNEMENT GENERAL.	YVES DU MANOIR	R	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	LYCEE SACRE COEUR BÂTIMENT ENSEIGNEMENT	ERMENGAUD	R	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	MAGASIN LA HALLE AUX CHAUSSURES ( ANCIEN CHAUSSLAND).	Rue Gay Lussac	M	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	PARC DE STATIONNEMENT HALLES 2 ST VINCENT DE PAUL	D' ANGLETERRE	PS	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	MEDIATHEQUE ANDRE MALRAUX	DU 14 JUILLET	S	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	MAGASIN EAU VIVE	ZENOBE GRAMME	M	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	RESIDENCE ARGENCE FOYER SEVERINE	ARGENCE	J	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	GROUPE SCOLAIRE LES AMANDIERS	BIR HAKEIM	R	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	MAGASIN BESSON CHAUSSURES	ZENOBE GRAMME	M	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	MAGASIN WE ARE SELECT .	rond point des ENTREPRISES.	M	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	SALLE DE PRIERES ASSOCIATION OUVERTURE	FRANCOIS RASPAIL	V	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	ECOLE MATERNELLE JEAN JAURES	AUGUSTE ALBERTINI	R	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	GROUPE SCOLAIRE PASTEUR - PRIMAIRE	DU LANGUEDOC	R	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	LES HALLES CENTRALES	PIERRE SEMARD	M	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	ECOLE MATERNELLE NOTRE DAME	GABRIEL FAURE	R	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	CENTRE COMMERCIAL BEZIERS 3	VOIE DOMITIEENNE	M	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	COLLEGE LUCIE AUBRAC	DE JUSSIEU	R	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	IUT DE BEZIERS	DU 14 JUILLET	R	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	CENTRE COMMERCIAL BONAVAL	GERRY ROOFS ZA BONAVAL	M	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	EHPAD LES CASCADES	MAURICE BEJART	J	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	HOTEL RESTAURANT LE MANTEAU BLEU BAT PRINCIPAL	ROUTE DE NARBONNE	O	5
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	COMPLEXE SPORTIF DE LA PRESIDENTE	PIERRE DE COUBERTIN	PA	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	ECOLE CASIMIR PERRET	DES MARTYRS DE LA RESISTANCE	R	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	RESTAURANT KFC	VOIE DOMITIEENNE	N	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	RESTAURANT BAR MUSICAL LE K.	PAUL RIQUET	N	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	ITEP MONT LOZERE	RUE MICHELINE OSTERMEYER	J	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	ASSOCIATION THIERRY ALBOUY - SELF SERVICE.	EVARISTE GALLOIS	N	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	CAFETERIA CASINO	KENNEDY	N	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	PENICHE BAR LE CAPHARNARHUM	port de Saucières	EF	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	CARREFOUR CITY	JEAN MOULIN	M	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	MAISON DE QUARTIER VACLAV HAVEL	JULES DALOU	L	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	ECOLE LOUIS MJBOSC	MICHELINE OSTERMEYER	R	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	PALAIS DE JUSTICE. TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BEZIERS	Avenue du Président Wilson	W	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	MAS APEAI OUEST HERAULT	MONTFLOURES	J	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	BODEGA LE PARC	HENRI BRISSON	PA	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	BODEGA LES 3B - LE VIN AU COEUR DES FEMMES	Frederic BERARD	PA	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	BODEGA L'ARENA	des Arenes - Place NIMENO 2	PA	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	BODEGA RACINE	CLAPAREDE	PA	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	BODEGA DES ARENES	NIMENO 2 - CORAL DES ARENES	PA	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	BODEGA URGENCIA	DUGUESCLIN	PA	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	BODEGA VILLA GUY AFICION	angle rue Giuseppe VERDI	PA	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	MAGASIN ALDI MARCHÉ BOULANGERIE MARIE BLACHERE	DE LA VOIE DOMITIEENNE	M	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	ECOLE NELSON MANDELA	FREDERICK DE CLERCK	R	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	RESTAURANT COURTEPAILLE	182 Rue Augustin Jean Fresnel	N	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	MAGASIN ACTION	DU PICARDAN	M	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	SALLE DE LOTO LA SALLE	DE L'OLIVETTE	L	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	HOTEL PARTICULIER	22 AOUT 1944	O	5
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	HOTEL IN SITU - BAT PRINCIPAL.	DU 22 AOUT	O	5
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	RESTAURANT JULES S JOHN.	PRESIDENT KENNEDY.	N	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	GYMNASE LUCIE AUBRAC	CLEMENCEAU	X	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	MAGASIN CHAUSSEA	PAUL LOUBET	M	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	HOTEL LE XIX	JEAN JAURES	O	5
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	RESTAURANT SUSHI WOK	DE L'INDUSTRIE	N	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	MAGASIN LIDL	DE BADONE	M	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	MAC DONALD'S COURONDELLE	DE BEDARIEUX	N	4

arrondissement BEZIERS	BEZIERS	MARCHE COUVERT MARCHE DE LA MEDITERRANEE	Jules CADENAT	M	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	RESIDENCE SENIORS DES POETES	DU TUNNEL	O	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	HOTEL LAGARRIGUE ANNEXE LYCEE HENRI 4	PIERRE SEMARD	R	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	RESTAURANT DEL ARTE	Avenue de la Voie Domitienne	N	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	EHPAD SAINT ANTOINE	DU TUNNEL	J	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	PARC DE STATIONNEMENT DE LA GARE SNCF	DE VERDUN	PS	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	MAGASIN AUTO CARTER-CASH	DE L'OLIVETTE	M	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	CENTRE DE FORMATION AGORA PERREAL	PERREAL	R	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	RESTAURANT DE PLEIN AIR TRIBEKA	LIEUTENANT PASQUIER	N	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	MAISON D'ENFANTS A CARACTERE SOCIAL LO SOSTEN.	GEORGES SEURAT	RH	5
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	RELAIS PARENTAL D'ACCUEIL ET HEBERGEMENT LES LILAS	RENE BAIRE	PEH	5
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	BODEGA CAMPO LOS HERMANOS	David d'Angers	PA	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	SALLE DE SPORT ONE FITNESS CLUB	DE LA LIBERTE	X	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	MAGASIN LIDL SAINT NAZAIRE	DE CAPESTANG	M	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	SALLE DE SPECTACLE ET RESTAURANT	DOMAINE DE BAYSSAN - CD 64	L	1
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	AMPHITHEATRE	de Bayssan - CD 64	PA	2
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	RESTAURANT 3 BRASSEURS LG	DE LA DOMITIENNE	N	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	ECOLE ELEMENTAIRE LES TAMARIS	YVES DU MANOIR	R	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	SALLE ASB GYM SAINT JEAN D'AUREILHAN	Domaine SAINT JEAN D'AUREILHAN	L	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	ECOLE SAMUEL PATY	JEAN FRANCO	R	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	MAGASIN ALDI	JEAN FOUCAULT	M	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	MAGASIN GO SPORT.	de L'INDUSTRIE	M	3
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	DISCOTHEQUE LE 2.	SOLFERINO	P	4
arrondissement BEZIERS	BEZIERS	MAGASIN NOZ	ZENOBE GRAMME	M	4
arrondissement MONTPELLIER	BOISSERON	CENTRE SOCIO-CULTUREL ET SPORTIF	Frédéric Mistral	L	2
arrondissement MONTPELLIER	BOISSERON	CHATEAU DE BOISSERON		O	4
arrondissement MONTPELLIER	BOISSERON	MAISON DE RETRAITE LE LOGIS DE HAUTEROCHÉ	des fangades	J	4
arrondissement MONTPELLIER	BOISSERON	STRUCTURE EXPERIMENTALE RESURGENCE	CANTAGRIL	RH	5
arrondissement MONTPELLIER	BOISSERON	ECOLE PRIMAIRE (MATERNELLE ET ELEMENTAIRE)	SOUVIELLE	R	4
arrondissement LODEVE	LE BOSQ	CENTRE COMMERCIAL LECLERC	ZAE la méridienne	M	2
arrondissement LODEVE	LE BOSQ	CHALET RELAIS DU SALAGOU	8 Rue des terrasses	PEH	5
arrondissement LODEVE	LE BOSQ	GROUPE SCOLAIRE LE BOSQ	Champ de Mousseille	R	4
arrondissement LODEVE	LE BOSQ	SALLE POLYVALENTE - SALLELS DU BOSQ	609 Route départementale- Les Condamines	L	4
arrondissement BEZIERS	BOUJAN-SUR-LIBRON	EHPAD LES JARDINS DE FLORE	de l'espinoise	J	4
arrondissement BEZIERS	BOUJAN-SUR-LIBRON	SALLE DES FETES	de la mairie - Esplanade François Mitterrand	L	4
arrondissement BEZIERS	BOUJAN-SUR-LIBRON	HOTEL LE MONESTIE	Theophile GAUTHIER	O	5
arrondissement BEZIERS	BOUJAN-SUR-LIBRON	ECOLE PUBLIQUE PRIMAIRE	BLAISE PASCAL	R	4
arrondissement BEZIERS	BOUJAN-SUR-LIBRON	CLINIQUE PECH DU SOLEIL - CENTRE DE SOINS DE SUITES ET DE READAPTATION	du Pech d'Esteve	U	4
arrondissement BEZIERS	BOUJAN-SUR-LIBRON	CLINIQUE VAL D'ORB - CENTRE DE READAPTATION FONCTIONNELLE	Philippe LAMOUR	U	4
arrondissement BEZIERS	BOUJAN-SUR-LIBRON	POLYCLINIQUE SAINT PRIVAT	10 RUE DE LA MARGERIDE	U	2
arrondissement BEZIERS	BOUJAN-SUR-LIBRON	THEATRE DE PLEIN AIR - ARENE	RD 15 E2	PA	2
arrondissement BEZIERS	BOUJAN-SUR-LIBRON	ESPACE MULTISPORTS ET ASSOCIATIF (CLUB HOUSES ET VESTIERS)	ALLEE DES STADES	L	3
arrondissement BEZIERS	LE BOUSQUET-D'ORB	EHPAD " CHATEAU DE LA VERRERIE "	5, ALLEE DE LA VERRERIE	J	4
arrondissement BEZIERS	LE BOUSQUET-D'ORB	SALLE POLYVALENTE " MARCEL ROUX "	CHEMIN DU STADE	L	2
arrondissement MONTPELLIER	BOUZIGUES	HOTEL RESTAURANT LA VOILE BLANCHE	Louis Tudesq	O	5
arrondissement MONTPELLIER	BOUZIGUES	ESPACE FRINGADELLE	Chemin de la Fringadelle	L	3
arrondissement MONTPELLIER	BOUZIGUES	MÔTEL LA CÔTE BLEUE	Louis Tudesq	O	5
arrondissement LODEVE	BRISSAC	SALLE DE RENCONTRES - BIBLIOTHEQUES - SALLES DE REUNION	Le parc	L	3
arrondissement LODEVE	BRISSAC	KARTIX - BAT A	domaine de Caizergues	L	3
arrondissement BEZIERS	CABEROLLES	SALLE DE RENCONTRES	HAMEAU LA LÛQUIERE - RD 154	L	3
arrondissement BEZIERS	CABEROLLES	RELAIS DEPARTEMENTAL - GITE D'ETAPE	4, RUE GRANDE	PEH	5
arrondissement LODEVE	CABRIERES	STADE MUNICIPAL		PA	1
arrondissement BEZIERS	CAMBON-ET-SALVERGUES	GÎTE DE GROUPE DE RIEUGRAND	de Rieugrand	PEH	5
arrondissement BEZIERS	CAMBON-ET-SALVERGUES	SALLE MULTICULTURELLE	LIEU-DIT LA CLAIRIERE	L	4
arrondissement LODEVE	CAMPAGNAN	SALLE POLYVALENTE	Avenue de Saint Pargoire	L	4
arrondissement LODEVE	CAMPLONG	GÎTE COMMUNAL VALLON D'ESPAZE	PLACE ANTONIN DURAND	PEH	5
arrondissement MONTPELLIER	CANDILLARGUES	COMPLEXE MULTI-ACTIVITES SPORTIF ET ESPACE JEUNES	de l'hospitaler	L	3
arrondissement LODEVE	CANET	SALLE POLYVALENTE	du Pont	L	4
arrondissement LODEVE	CANET	GROUPE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE	Lieu-dit Le Clauou	R	4
arrondissement LODEVE	CANET	TRIBUNES STADE		PA	3
arrondissement LODEVE	CANET	COMPLEXE SPORTIF	Rte de Brignac	PA	3
arrondissement BEZIERS	CAPESTANG	ECOLE PRIMAIRE FRANCOIS MITTERRAND	de Nissan	R	4
arrondissement BEZIERS	CAPESTANG	ECOLE MATERNELLE	Place des martyrs de la resistance	R	4
arrondissement BEZIERS	CAPESTANG	GYMNASÉ	Rue Floquet	X	3
arrondissement BEZIERS	CAPESTANG	MAGASIN INTERMARCHÉ	de Nissan	M	3
arrondissement BEZIERS	CAPESTANG	EHPAD DE CAPESTANG	DE METZ	J	4
arrondissement BEZIERS	CAPESTANG	GITE D'ETAPE LO CASTEL	Bd Jules Guesdes	PEH	5
arrondissement BEZIERS	CAPESTANG	MAGASIN BRICOMARCHÉ	de Nissan	M	3
arrondissement BEZIERS	CAPESTANG	SALLE POLYVALENTE NELSON MANDELA	Avenue de la République	L	2
arrondissement BEZIERS	CAPESTANG	HOTEL RESTAURANT LE RELAIS BLEU	Cours Belfort	O	5
arrondissement BEZIERS	CAPESTANG	TRIBUNES ET GRADINS DU STADE	Avenue de Nissan	PA	3
arrondissement BEZIERS	CAPESTANG	SALLE POLYVALENTE MAISON DU PEUPLE	Rue Arago	L	4
arrondissement BEZIERS	CAPESTANG	SALLE POLYVALENTE DE L'ALE	Domaine de l'Alé	L	4
arrondissement BEZIERS	CAPESTANG	MAGASIN LIDL	CD 11 - lieu dit le tounel	M	2
arrondissement BEZIERS	CAPESTANG	COLLEGE PAUL BERT - BAT D ENSEIGNEMENT	7 IMPASSE TOUNEL	R	3
arrondissement BEZIERS	CAPESTANG	ASSOCIATION SESAME (ACCUEIL ADOLESCENTS AUTISTES)	31 Avenue de l'Occitanie	J	5
arrondissement BEZIERS	CASTANET-LE-HAUT	CENTRE DE VACANCES GINESTET	Lieu dit Ginestet le Deves	RH	4
arrondissement BEZIERS	CASTANET-LE-HAUT	GÎTE DE L'ESPINOUSE	Massif de l'espinoise	PEH	5
arrondissement BEZIERS	CASTANET-LE-HAUT	RELAIS D'ETAPE RESEAU VERT	4, RUE DU FOUR - HAMEAU DE FAGAIROLLES	PEH	5
arrondissement BEZIERS	CASTELNAU-DE-GUERS	STADE MUNICIPAL		PA	2
arrondissement BEZIERS	CASTELNAU-DE-GUERS	SALLE POLYVALENTE	Chemin de Castelnaud à l'Espourtel	L	2
arrondissement BEZIERS	CASTELNAU-DE-GUERS	MAISON DU PEUPLE	Montée de la Garenne	L	3
arrondissement MONTPELLIER	CASTELNAU-LE-LEZ	CENTRE COMMERCIAL SUPER U POMPIGNANE	DE LA POMPIGNANE - Centre Commercial Pompi gnane	M	1
arrondissement MONTPELLIER	CASTELNAU-LE-LEZ	LYCEE GEORGES POMPIDOU	MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY	R	1
arrondissement MONTPELLIER	CASTELNAU-LE-LEZ	CENTRE COMMERCIAL - CASINO	CLOS DE L'AUBE ROUGE	M	2
arrondissement MONTPELLIER	CASTELNAU-LE-LEZ	HOTEL LE CLOS DE L'AUBE ROUGE	DE L'AUBE ROUGE	O	3
arrondissement MONTPELLIER	CASTELNAU-LE-LEZ	SUPERMARCHÉ - CARREFOUR MARKET	DE L'EUROPE	M	3
arrondissement MONTPELLIER	CASTELNAU-LE-LEZ	ECOLE PRIMAIRE MARIO ROUSTAN	1 rue de la Crouzette/2 rue curie	R	3
arrondissement MONTPELLIER	CASTELNAU-LE-LEZ	GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN	DES MENDROUS	R	3
arrondissement MONTPELLIER	CASTELNAU-LE-LEZ	CENTRE PAROISSIAL SAINT VINCENT	DES CENTURIONS	V	3
arrondissement MONTPELLIER	CASTELNAU-LE-LEZ	MAGASIN NETTO	1001 AVENUE DE L'EUROPE	M	3
arrondissement MONTPELLIER	CASTELNAU-LE-LEZ	CENTRE ANDRÉ MALRAUX	DE LA MOUTTE	L	3
arrondissement MONTPELLIER	CASTELNAU-LE-LEZ	HOTEL DOMAINE DE VERCHANT	PHILIPPE LAMOUR - MAS DE VERCHANT	O	5
arrondissement MONTPELLIER	CASTELNAU-LE-LEZ	ECOLE MATERNELLE VERT PARC	DES COQUELICOTS	R	4
arrondissement MONTPELLIER	CASTELNAU-LE-LEZ	LES JARDINS DE SOPHIA - CLINIQUE GERONTO PSYCHIATRIQUE	DU MAS DE ROCHET	U	4
arrondissement MONTPELLIER	CASTELNAU-LE-LEZ	CLINIQUE LE MAS DE ROCHET	du Mas de Rochet	U	4
arrondissement MONTPELLIER	CASTELNAU-LE-LEZ	FOYER RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES LES MURIERS	DES MEULIERES	J	4
arrondissement MONTPELLIER	CASTELNAU-LE-LEZ	ECOLE MATERNELLE LE ROSE DE FRANCE	AVENUE DU JEU DE MAIL	R	4
arrondissement MONTPELLIER	CASTELNAU-LE-LEZ	CENTRE REDUCTION FONCTIONNELLE ORTHOPEDIQUE MAGUELONE	GEORGES FRECHE	U	4
arrondissement MONTPELLIER	CASTELNAU-LE-LEZ	GYMNASÉ DES PERRIERES F.BAZILLE	DU 8 MAI 1945	X	4
arrondissement MONTPELLIER	CASTELNAU-LE-LEZ	FOYER ACCUEIL ET REINSERTION ASSOCIATION FARE	DES CENTURIONS	O	5
arrondissement MONTPELLIER	CASTELNAU-LE-LEZ	LA CHICHOUMELLE RESTAURANT DISCOTHEQUE	DES CAUQUILLOUX	P	2
arrondissement MONTPELLIER	CASTELNAU-LE-LEZ	LE GEANT DES BEAUX ARTS	L'EUROPE	M	4
arrondissement MONTPELLIER	CASTELNAU-LE-LEZ	PALAIS OMNISPORT JACQUES CHABAN DELMAS	de la Monnaie	X	1
arrondissement MONTPELLIER	CASTELNAU-LE-LEZ	LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE HONORE DE BALZAC AI INTERNAT	de la galline	RH	3
arrondissement MONTPELLIER	CASTELNAU-LE-LEZ	MAISON PERCE NEIGE	chemin DU MAS DE ROCHET	J	4
arrondissement MONTPELLIER	CASTELNAU-LE-LEZ	EHPAD VIA DOMITIA	ALLEE DES MEULIERES	J	4
arrondissement MONTPELLIER	CASTELNAU-LE-LEZ	UGECAM / CRIP - BATIMENT FORMATION	GEORGES FRECHE	R	4
arrondissement MONTPELLIER	CASTELNAU-LE-LEZ	DOMAINE DE VERCHANT - CENTRE DE VINOETHERAPIE	BOULEVARD PHILIPPE LAMOUR	L	2
arrondissement MONTPELLIER	CASTELNAU-LE-LEZ	CENTRE DE REEDUCATION BOURGES	CLEMENT ADER	U	4
arrondissement MONTPELLIER	CASTELNAU-LE-LEZ	MHP - ECOLE FEDERATION HOSPITALISATION PRIVEE/ INFIRMIERES	HELENE BOUCHER	R	3
arrondissement MONTPELLIER	CASTELNAU-LE-LEZ	S-34-2010-51 DOMAINE DE VERCHANT	Verchant	CTS	3
arrondissement MONTPELLIER	CASTELNAU-LE-LEZ	ESPACE SOCIO CULTUREL LE KIASMA	DE LA CROUZETTE	L	2
arrondissement MONTPELLIER	CASTELNAU-LE-LEZ	URBAN SOCCER 5 - BATIMENT 1 - FOOT RDC-SALLE DE SPORTS R+1 - RESTAURANT R+2 R+3	MARCEL DASSAULT/PARC DU VERGER	X	4
arrondissement MONTPELLIER	CASTELNAU-LE-LEZ	CLINIQUE DU PARC	emile combes	U	2
arrondissement MONTPELLIER	CASTELNAU-LE-LEZ	CENTRE DE DIALYSE - NEPHROCARE	EMILE COMBES	U	4
arrondissement MONTPELLIER	CASTELNAU-LE-LEZ	ECOLE ESCA SUP	DIDIER DAURAT	R	4
arrondissement MONTPELLIER	CASTELNAU-LE-LEZ	RESTAURANT DANS LES VIGNES DOMAINE DE VERCHANT	MAS DE VERCHANT	N	3
arrondissement MONTPELLIER	CASTELNAU-LE-LEZ	RESTAURANT BURGER KING - BAT 4	ALPHONSE BEAU DE ROCHAS	N	4
arrondissement MONTPELLIER	CASTELNAU-LE-LEZ	POLE PETITE ENFANCE MADIBA	SAINTE THERESE DE CALCUTTADOMAINE DE CAYLUS	R	4
arrondissement MONTPELLIER	CASTELNAU-LE-LEZ	SALLE POLYVALENTE CHRISTIAN QUIOT - ESPACE MADIBA	ZAC DU DOMAINE DE CAYLUS	L	4
arrondissement MONTPELLIER	CASTELNAU-LE-LEZ	MEDIATHEQUE AIME CESAIRE	PLACE DE L'EUROPE-ALLEE DE LA ROSE DE FRANCE	L	4

arrondissement MONTPELLIER	CASTELNAU-LE-LEZ	ELEMENTAIRE SAINT EXUPERY	DEVOIS	R	4
arrondissement MONTPELLIER	CASTELNAU-LE-LEZ	EHPAD LES MURIERS	RUE ARCHIMEDE/QUARTIER EUREKA	J	4
arrondissement MONTPELLIER	CASTELNAU-LE-LEZ	NOUVELLE SALLE OMNISPORT DU PALAIS DES SPORTS	515 AVENUE DE LA MONNAIE	X	3
arrondissement MONTPELLIER	CASTELNAU-LE-LEZ	MAGASIN CARTER CASH AUTOMOBILE	DE L'AUBE ROUGE	M	4
arrondissement MONTPELLIER	CASTRIES	CHATEAU DE CASTRIES	Rue du Château	Y	3
arrondissement MONTPELLIER	CASTRIES	COLLEGE LES PINS	DE LA PIERRE BLEU	R	2
arrondissement MONTPELLIER	CASTRIES	ARENES MUNICIPALES	AVENUE DE LA CAVE COOPERATIVE	PA	2
arrondissement MONTPELLIER	CASTRIES	MAGASIN CASINO (EX MARCHÉ U)	de Montpellier	M	3
arrondissement MONTPELLIER	CASTRIES	HOTEL RESTAURANT DINING	DES CARRIERES	O	3
arrondissement MONTPELLIER	CASTRIES	SALLE POLYVALENTE HIPPOLYTE PAULET	DE SOMMIERES	L	2
arrondissement MONTPELLIER	CASTRIES	MAGASIN ALDI MARCHÉ (EX LEADER PRICE)	de l'Abrivado	M	4
arrondissement MONTPELLIER	CASTRIES	MAISON DES ASSOCIATIONS ESPACE SOCIAL LINO VENTURA	RUE DE L' ARGILE	L	4
arrondissement MONTPELLIER	CASTRIES	ECOLE PRIVEE SAINTE MARIE	du cours Complémentaire	R	4
arrondissement MONTPELLIER	CASTRIES	HALLE AUX SPORTS BABELT BERTAUD	Route de SOMMIERES	X	4
arrondissement MONTPELLIER	CASTRIES	EHPAD LA FARIGOULE	de la Guesse	J	4
arrondissement MONTPELLIER	CASTRIES	MÉDIATHEQUE FRANCOISE GIROUD	de la cave coopérative	S	3
arrondissement MONTPELLIER	CASTRIES	STADE DES PINS (VESTIAIRES)	DES ROMARINS	PA	3
arrondissement MONTPELLIER	CASTRIES	DOMAINE FONDESPIERRE	DE FONTMARIE	L	3
arrondissement MONTPELLIER	CASTRIES	RESTAURANT AUTHENTIC ET SALLE DE RECEPTION ORANGE BLEUE	DE LA PIERRE BLEUE	N	4
arrondissement MONTPELLIER	CASTRIES	HOTEL LE MILOS	DE LA PIERRE BLEUE	O	5
arrondissement MONTPELLIER	CASTRIES	S-034-2014- JBS EVENEMENT	avenue de montpellier	CTS	3
arrondissement MONTPELLIER	CASTRIES	ECOLE MARCEL PAGNOL	DE LA CAVE COOPERATIVE	R	3
arrondissement BEZIERS	LA CAUNETTE	CENTRE CULTUREL OUSTAL DE LA CESSÉ	de la poterie	L	4
arrondissement BEZIERS	LA CAUNETTE	LIEU DE VIE LE CHATEAU	27 Rue de la fontaine	PEH	5
arrondissement BEZIERS	CAUSSES-ET-VEYRAN	SALLE POLYVALENTE JULES MILHAU	Rue des écoles	L	4
arrondissement BEZIERS	CAUX	STADE MUNICIPAL	de Nizas	PA	2
arrondissement BEZIERS	CAUX	SALLE POLYVALENTE	Pascal	L	3
arrondissement BEZIERS	CAUX	MAISON DE RETRAITE SAINTE CLOTILDE	de Fauville en Caux	J	4
arrondissement BEZIERS	CAUX	GRUPE SCOLAIRE CHARLES DE GAULLE - ECOLE PRIMAIRE MARCEL PAGNOL	Lieutenant Lucas	R	4
arrondissement BEZIERS	CAUX	GRUPE SCOLAIRE CHARLES DE GAULLE - ECOLE MATERNELLE LOUIS PICHOUNETS	Lieutenant Lucas	R	4
arrondissement BEZIERS	CAUX	MAISON DE RETRAITE LE CEDRE BLEU FERMÉE	de Segalon	J	5
arrondissement LODEVE	LE CAYLAR	C.A.T	Rue des Ecoles	RH	4
arrondissement LODEVE	LE CAYLAR	HOTEL DU LARZAC	Avenue de Montpellier	O	5
arrondissement LODEVE	LE CAYLAR	HÔTEL DU ROCHER	Avenue de Millau	O	5
arrondissement LODEVE	LE CAYLAR	FOYER RÉSIDENCE L'ANGLADE	des écoles	J	5
arrondissement LODEVE	LE CAYLAR	SALLE DES FÊTES	Route de St Pierre	L	4
arrondissement LODEVE	LE CAYLAR	GÎTE D'ETAPE CO GÎTE	Les Rocailles	PEH	5
arrondissement LODEVE	CAZILHAC	SALLE POLYVALENTE	LIEU DIT LA VIGNASSE	L	3
arrondissement LODEVE	CAZILHAC	HÔTEL RESTAURANT LES NORIAS	des 2 points	O	5
arrondissement LODEVE	CAZILHAC	GÎTE EQUESTRE ÉTRIER DES CEVENNES	LIEU DIT LE FESQUET	PEH	5
arrondissement LODEVE	CAZILHAC	GRUPE SCOLAIRE	Lac	R	4
arrondissement BEZIERS	CAZOULS-D' HERAULT	MAIRIE - SALLE POLYVALENTE - MÉDIATHEQUE - RESTAURANT SCOLAIRE - PÔLE OENOTOURIS	de la Fontaine	W	3
arrondissement BEZIERS	CAZOULS-D' HERAULT	STADE MUNICIPAL	Rue du Champ de l' Aire	PA	2
arrondissement BEZIERS	CAZOULS-LES-BEZIERS	MAGASIN CARREFOUR MARKET	ZAE SAINT JULIEN - D 14 ROUTE DE BEZIERS	M	1
arrondissement BEZIERS	CAZOULS-LES-BEZIERS	ECOLE MATERNELLE PAULINE KERGOMARD	Quartier Le Péras	R	4
arrondissement BEZIERS	CAZOULS-LES-BEZIERS	CENTRE SOCIO-CULTUREL FRANÇOIS MITTERRAND	avenue Victor Hugo	L	2
arrondissement BEZIERS	CAZOULS-LES-BEZIERS	COLLEGE J. FERRY - BAT B ENSEIGNEMENT	MICHELET	R	4
arrondissement BEZIERS	CAZOULS-LES-BEZIERS	HALLE DES SPORTS	rue Michelet	X	3
arrondissement BEZIERS	CAZOULS-LES-BEZIERS	MAGASIN ALDI	ZAE SAINT JULIEN	M	4
arrondissement BEZIERS	CAZOULS-LES-BEZIERS	MAGASIN GIFI	Pierre et Marie CURIE	M	3
arrondissement BEZIERS	CAZOULS-LES-BEZIERS	ÉGLISE SAINT SATURNIN	des 140	V	3
arrondissement BEZIERS	CAZOULS-LES-BEZIERS	EHPAD SIMONE DE BEAUVOIR	du PÉRAS	J	4
arrondissement BEZIERS	CAZOULS-LES-BEZIERS	ECOLE ELEMENTAIRE ANTOINE DE SAINT EXUPERY	ESPLANADE PHILIPPE FIASSON	R	3
arrondissement BEZIERS	CAZOULS-LES-BEZIERS	CELLULE COMMERCIALE N°1 - MON BRICO	ZAC Saint Julien	M	3
arrondissement BEZIERS	CEBAZAN	SALLE POLYVALENTE ET GYMNASÉ MUNICIPAL	Jules Ferry	L	3
arrondissement BEZIERS	CELHES-ET-ROCOZELS	AIRE DE LOISIRS	AVENUE DU LAC	PA	4
arrondissement LODEVE	CELLES	HOTEL LE MAS	Le Mas Lieurde	O	5
arrondissement BEZIERS	CERS	EHPAD LE MAS DU MOULIN	du moulin	J	4
arrondissement BEZIERS	CERS	STADE MUNICIPAL	de l'Europe	PA	3
arrondissement BEZIERS	CERS	CENTRE COMMERCIAL INTERMARCHÉ	de la Promenade	M	3
arrondissement BEZIERS	CERS	SALLE POLYVALENTE L'ESCAPADE	de la condamine	L	2
arrondissement BEZIERS	CESSENON-SUR-ORB	MAISON DE RETRAITE LES PINS	Boulevard de l' Orb	J	4
arrondissement BEZIERS	CESSENON-SUR-ORB	MAIRIE - BUREAUX ET SALLE REUNION	Jean Moulin	W	4
arrondissement BEZIERS	CESSENON-SUR-ORB	AUBERGE DU PONT DE REALS	Lieu dit Réals	N	4
arrondissement BEZIERS	CESSENON-SUR-ORB	SALLE DES FÊTES	des jardins	L	4
arrondissement BEZIERS	CESSERAS	SALLE POLYVALENTE ET MEDIATHEQUE	de la gare	L	3
arrondissement MONTPELLIER	CLAPIERS	JARDINERIE BOTANIC - SCI LES PEPINIERS DU PIN NOIR	LORIOLE - LIEU-DIT LE FESQUET	M	1
arrondissement MONTPELLIER	CLAPIERS	COMPLEXE SPORTIF GYMNASÉ JOEL ABATI ET SALLE MULTI CULTURELLE J.LOUIS BARRAULT	1 RUE DU PARAGUAY	X	3
arrondissement MONTPELLIER	CLAPIERS	COLLEGE FRANCOIS MITTERRAND	GEORGES FRECHE	R	3
arrondissement MONTPELLIER	CLAPIERS	MEDIATHEQUE ALBERT CAMUS	ALBERT CAMUS	S	3
arrondissement MONTPELLIER	CLAPIERS	MAISON DE RETRAITE FOYER DU ROMARIN	DU ROMARIN	J	4
arrondissement MONTPELLIER	CLAPIERS	CENTRE CULTUREL JEAN PENSO MJC	MAX LEENHARDT	L	4
arrondissement MONTPELLIER	CLAPIERS	ECOLE MATERNELLE OLYMPE DE GOUGE	des LITANIES	R	3
arrondissement MONTPELLIER	CLAPIERS	S.E.T. - STRUCTURE EDUCATIVE ET THERAPEUTIQUE (EX. ARCHE BLEUE)	GEORGES BESSE - ZA LA PLAINE	U	5
arrondissement MONTPELLIER	CLAPIERS	GRUPE SCOLAIRE VICTOR HUGO SITE DU CALVAIRE	RUE DU CALVAIRE ET RUE DU BOSQ	R	3
arrondissement MONTPELLIER	CLAPIERS	FOYER POUR HANDICAPES ADAGES HAMEAU LES HORIZONS	PLAN DES GARRIGUES	J	4
arrondissement MONTPELLIER	CLAPIERS	PARC MUNICIPAL LEENHARDT	DU STADE	PA	1
arrondissement LODEVE	CLARET	MAISON DES ASSOCIATIONS - SALLE POLYVALENTE	12 plans des magnans	L	4
arrondissement LODEVE	CLARET	MAISON DE RETRAITE EHPAD DE L'ORTHUS	DES VERRIERS	J	4
arrondissement LODEVE	CLARET	SALLE POLYVALENTE	du nouveau monde	L	3
arrondissement LODEVE	CLARET	CENTRE DE FORMATION ET INTERNET DE PROMOTION DES MAISONS FAMILIALES ET RURALES D	chemin du farjou	RH	4
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L' HERAULT	CENTRE COMMERCIAL HYPER U	19 avenue du président Wilson	M	1
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L' HERAULT	LYCEE RENÉ GOSSE	Victor Hugo	R	2
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L' HERAULT	CENTRE AQUATIQUE ET DE LOISIRS INTERCOMMUNAL	Montpellier	X	2
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L' HERAULT	ECOLE MATERNELLE JEAN VILAR	du Stade	R	4
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L' HERAULT	ECOLE ALPHONSE DAUDET	Gambetta	R	4
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L' HERAULT	HOPITAL LOCAL	Cours Chicane	U	3
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L' HERAULT	ESPACE CAMILLE CLAUDEL - BATIMENT PRINCIPAL - MAS	rue Hector Berlioz	J	4
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L' HERAULT	ESPACE DES DOMINICAINS (EX CHAPELLE DES PÉNITENTS)	Henri Martin	L	2
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L' HERAULT	GYMNASÉ MUNICIPAL N°1 PATRICE REBICHON	de la Combe	X	3
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L' HERAULT	FOYER MUNICIPAL GEORGES BRASSENS	Paul Bert	L	4
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L' HERAULT	COLLEGEIALE ST PAUL	du marché	V	3
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L' HERAULT	SPORT 2000	rue de la Syrah	M	3
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L' HERAULT	CHAUSS 34 - GALERIE DES CHASSEURS	de la Syrah	M	3
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L' HERAULT	CINEMA ALAIN RESNAIS	Roger Salasc	L	4
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L' HERAULT	KIABI SAS TILRIA (EX-VETIMARCHE)	ZAE LES TANNES BASSES	M	3
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L' HERAULT	CENTRAKOR	PASCAL	M	2
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L' HERAULT	THÉÂTRE MUNICIPAL	Roger Salengro	L	4
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L' HERAULT	INTERMARCHÉ	du Servent	M	2
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L' HERAULT	MR BRICOLAGE	du MOURVEDRE	M	2
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L' HERAULT	SAS NIGAUTAN (ANCIEN WELDOM)	Rue du Grenache ZA les Tanes Basse	M	2
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L' HERAULT	COLLEGE DU SALAGOU - BATIMENT PRINCIPAL	7, Avenue Paul Valéry	R	2
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L' HERAULT	HOTEL BRIT HOTEL ESSENTIEL (EX HOTEL AKENA)	espace jules milhaud	O	5
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L' HERAULT	HOTEL LA FONTAINE DE SARAC		O	5
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L' HERAULT	BATIMENT LE QUARTIER DES TISSUS	du Chardonnay	M	3
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L' HERAULT	SARL CHT HOLDING MARCORELLES	les tannes basses BT207	M	3
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L' HERAULT	SALLE DE LOTO	ESPACE JULES MILHAUD	L	3
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L' HERAULT	GIFI	Les Tanes Basses	M	1
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L' HERAULT	ALDI	Chardonnay ZAE Les Tanes Basses	M	3
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L' HERAULT	EHPAD RONZIER JOLY	rue Françoise Giroud	J	4
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L' HERAULT	MAGASIN BIO MARKET	Grenache	M	4
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L' HERAULT	MAGASIN LIDL BAT C LOCAL N°4	Europe	M	3
arrondissement LODEVE	CLERMONT-L' HERAULT	ERP ENSEIGNEMENT - SAINT GUILHEM	RD 609	R	2
arrondissement BEZIERS	COLOMBIERS	CLINIQUE CAUSSE - BATIMENT PRINCIPAL	traverse de Béziers	U	3
arrondissement BEZIERS	COLOMBIERS	EHPAD LA RÉSIDENNELLE	RD609	J	4
arrondissement BEZIERS	COLOMBIERS	SALLE DU TEMPS LIBRE	Port du canal	L	3
arrondissement BEZIERS	COLOMBIERS	ECOLE MATERNELLE	Av de Lespignan	R	4
arrondissement BEZIERS	COLOMBIERS	THÉ DANSANT LA GRILLADE	RN9	P	3
arrondissement BEZIERS	COLOMBIERS	DANCING CAROLIN'S	de l'industrie - ZAE Viargues	P	2
arrondissement BEZIERS	COLOMBIERS	SUPERMARCHÉ CASINO	des picadis, ZAE Cantigals	M	1
arrondissement BEZIERS	COLOMBIERS	MAGASIN BRICO DÉPÔT	de l'industrie	M	1
arrondissement BEZIERS	COLOMBIERS	MAGASIN NOZ (EX ANIMALERIE)		M	3

arrondissement BEZIERS	COLOMBIERS	ELECTRO DEPOT (LOT N° 4)	des commerces	M	3
arrondissement BEZIERS	COLOMBIERS	MAGASIN GO SPORTS	RUE DE L'Artisanat	M	2
arrondissement BEZIERS	COLOMBIERS	SALLE DU CHAI DU CHATEAU ET OFFICE DU TOURISME	PORT DU CANAL	L	2
arrondissement BEZIERS	COLOMBIERS	MAGASIN ALDI (EX LEADER PRICE)	de l'ARTISANAT	M	4
arrondissement BEZIERS	COLOMBIERS	MAGASIN CENTRAKOR	ZAE de Cantegals	M	3
arrondissement BEZIERS	COLOMBIERS	MAJESTIC PALACE	Helios - ZAC de Viargues	L	3
arrondissement LODEVE	COMBAILLAUX	CENTRE CULTUREL MEDIATHEQUE BIBLIOTHEQUE ESPACE OCCITANIE	aux jeunes	L	3
arrondissement BEZIERS	COMBES	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE "ALEXANDRE JOLLIN "	D 22. ROUTE DE SAINT GERVAIS	J	4
arrondissement BEZIERS	COMBES	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE SAINT-VITAL	ROUTE DEPARTEMENTALE 180	J	4
arrondissement BEZIERS	CORNEILHAN	EHPAD LES TERRASSES DU CAROUX	LIEU DIT Saint Sermin	J	4
arrondissement BEZIERS	COURNIOU	SALLE POLYVALENTE DITE A.T.E (ACTIVITE TOURISTIQUE ET ECONOMIQUE)	ancienne gare	L	3
arrondissement MONTPELLIER	COURNONSEC	INTERMARCHÉ	Lieu dit Le Frigoulet	M	3
arrondissement MONTPELLIER	COURNONSEC	SALLE DES FÊTES	du Barrys	L	3
arrondissement MONTPELLIER	COURNONSEC	ECOLE DU ROUDOUREL	du Roudourel	R	4
arrondissement MONTPELLIER	COURNONSEC	EHPAD LA MADELON	de la Coopérative	J	4
arrondissement MONTPELLIER	COURNONSEC	GALERIE DE LA BILLIÈRE	de la Billière	M	4
arrondissement MONTPELLIER	COURNONTERRAL	STADE LOUIS FABRE	Rue du Stade	PA	1
arrondissement MONTPELLIER	COURNONTERRAL	SALLE POLYVALENTE VICTOR HUGO	H.BARBUSSE	L	3
arrondissement MONTPELLIER	COURNONTERRAL	CARREFOUR MARKET (EX DIA)	de Pignan	M	3
arrondissement MONTPELLIER	COURNONTERRAL	MAISON DE RETRAITE LES GARRIGUES	de la bergerie	J	4
arrondissement MONTPELLIER	COURNONTERRAL	ECOLE PRIMAIRE GEORGES BASTIDE	Eplanade Jean Moulin	R	4
arrondissement MONTPELLIER	COURNONTERRAL	ECOLE MATERNELLE LA CALANDRETTE	Léon Blum	R	4
arrondissement MONTPELLIER	COURNONTERRAL	SALLE 113	Lieu dit les Barthes	L	4
arrondissement MONTPELLIER	COURNONTERRAL	PISCINE POSEIDON	LES CONDAMINES	X	3
arrondissement MONTPELLIER	COURNONTERRAL	COMPLEXE SPORTIF	avenue Cynisca	PA	2
arrondissement MONTPELLIER	COURNONTERRAL	S-034-2019-138 FABRICANT SML	17 RUE DU FOUR A CHAUX	CTS	1
arrondissement MONTPELLIER	COURNONTERRAL	STRUCTURE SML EVENEMENTIEL S-34-2019-	chemin four à chaux	CTS	3
arrondissement BEZIERS	CREISSAN	EHPAD LES JARDINS D'ADOYRA	du stade	J	4
arrondissement BEZIERS	CREISSAN	SALLE POLYVALENTE	du Languedoc - Zone Artisanale La Jasse 2	L	3
arrondissement MONTPELLIER	LE CRES	CENTRE COMMERCIAL CARREFOUR	RN 113 - CENTRE COMMERCIAL	M	1
arrondissement MONTPELLIER	LE CRES	MAGASIN B&M (EX BABOU)	Nationale 113	M	2
arrondissement MONTPELLIER	LE CRES	CARREFOUR MARKET (EX CHAMPION)	RD 62 - ROUTE DE JACOU	M	1
arrondissement MONTPELLIER	LE CRES	SALLE POLYVALENTE SPORTIVE MARCEAU CRESPIN	DES CEVENNES	L	2
arrondissement MONTPELLIER	LE CRES	MAGASIN FOIRFOUILLE	DE LA JONCASSE angle rue GARRIGUE	M	3
arrondissement MONTPELLIER	LE CRES	MAGASIN LIDL	45 chemin DES MAZES	M	3
arrondissement MONTPELLIER	LE CRES	MAGASIN BIOCOOP (EX CARREFOUR CONTACT)	DE NIMES	M	4
arrondissement MONTPELLIER	LE CRES	ECOLE MATERNELLE LUCIE AUBRAC	DES CEVENNES	R	4
arrondissement MONTPELLIER	LE CRES	ECOLE ELEMENTAIRE FREDERIC MISTRAL	DE MAGUELONE	R	3
arrondissement MONTPELLIER	LE CRES	SALLE GEORGES BRASSESS	ALFRED DE VIGNY	X	3
arrondissement MONTPELLIER	LE CRES	COLLEGE DE LA VOIE DOMITIENNE/ BATIMENT PRINCIPAL	d'Olympie	R	2
arrondissement MONTPELLIER	LE CRES	GEMO	RD 613	M	2
arrondissement MONTPELLIER	LE CRES	MAGASIN VILLVERDE	RN 113/ 685 ROUTE DE NIMES	M	3
arrondissement MONTPELLIER	LE CRES	STADE ROBERT	RUE DES POINTES	PA	2
arrondissement MONTPELLIER	LE CRES	SALLE DE RECEPTION MAS DU PONT	DU MAS DU PONT	L	4
arrondissement MONTPELLIER	LE CRES	ECOLE PRIMAIRE EMILE BARRES	RUE ALFRED DE VIGNY	R	4
arrondissement MONTPELLIER	LE CRES	ECOLE MATERNELLE CIGALOUS	SAINT EXUPERY	R	4
arrondissement MONTPELLIER	LE CRES	LA COMEDIE DU MAS/LA MUSE THEATRE	LE MAS DU PONT	L	4
arrondissement MONTPELLIER	LE CRES	ETABLISSEMENT HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES L'OSTAL DU LAC	1 ALLEE LOUIS PALLIES	J	4
arrondissement MONTPELLIER	LE CRES	RESTAURANT MAS DES FILLES - SALLE LA GRANGE	DOMAINE MAS DU PONT	N	4
arrondissement MONTPELLIER	LE CRES	MEGA TRAINING-FIA DISTRIBUTION-BOULANGERIE ANGE (1 CELLULE EX CITY SPORT)	RN 113 - ROUTE DE NIMES	M	3
arrondissement MONTPELLIER	LE CRES	STADE ROLLAND GAMET	du félibre	PA	2
arrondissement MONTPELLIER	LE CRES	C-034-2013-89 ASSOCIATION ERRANCE EN AEA	du félibre	CTS	4
arrondissement MONTPELLIER	LE CRES	ESPACE AGORA SALLE DE SPECTACLES	RUE ROMAINE/ VOIE DOMITIENNE/ZAC VIA DOMITIA	L	3
arrondissement MONTPELLIER	LE CRES	SALLE SPORTIVE JEAN MOULIN 2	JEAN MOULIN	X	3
arrondissement MONTPELLIER	LE CRES	RESTAURANT SCOLAIRE EMILE BARRES	IMPASSE JULES FERRY/PLACE TERRE DEL REY	N	4
arrondissement BEZIERS	CRUZY	SALLE POLYVALENTE	Camps de Pal	L	3
arrondissement BEZIERS	CRUZY	RESTAURANT LE TERMINUS	de Quarante	N	4
arrondissement BEZIERS	DIO-ET-VALQUIERES	DISCOTHEQUE LE JOSEGRE	Domaine de Prade	P	4
arrondissement BEZIERS	DIO-ET-VALQUIERES	GITE D'ETAPE MUNICIPAL	Le village	PEH	5
arrondissement BEZIERS	ESPONDEILHAN	HÔTEL-RESTAURANT LE CHATEAU DE CABREROLLES	DOMAINE DE CABREROLLES	O	4
arrondissement MONTPELLIER	FABREGUES	CENTRE CULTUREL JOSE JANSON	Jean Marc Rouan	L	1
arrondissement MONTPELLIER	FABREGUES	STADE JOSEPH JANTON	rue Jean-Marc Rouan	PA	1
arrondissement MONTPELLIER	FABREGUES	INTERMARCHÉ	G. Clémenceau	M	3
arrondissement MONTPELLIER	FABREGUES	ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE LA GARDIOLE	G.Pompidou	R	3
arrondissement MONTPELLIER	FABREGUES	RESTAURANT STEACK N SHAKE / LEO / ORIGINR / BOUTIQUE RELAIH (EX L'ARCH	Aire de Fabrègues A9	N	2
arrondissement MONTPELLIER	FABREGUES	COLLEGE RAY CHARLES	Rue Gratien Saumade - Zone II	R	2
arrondissement MONTPELLIER	FABREGUES	STATION TOTAL - AIRE DE FABREGUES NORD - ENI (EX AGIP)	A9 - Aire de Fabrègues Nord	M	4
arrondissement MONTPELLIER	FABREGUES	ECOLE MATERNELLE LA FORMIGUETA	2 rue des Cigales	R	4
arrondissement MONTPELLIER	FABREGUES	DISCOTHEQUE LE PURGATOIRE (EX. PARADISO)	RN 113	P	3
arrondissement MONTPELLIER	FABREGUES	SALLE BARONCHELLI (CLUB HOUSE FOOTBALL)	Stade.Joseph JANTON - Rue Jean-	L	4
arrondissement MONTPELLIER	FABREGUES	MAISON DE RETRAITE ( L'OUSTAL DE MIREILLE ( TRANSFERT VERS COULAZOU)	des Troenes	J	4
arrondissement MONTPELLIER	FABREGUES	ACE HOTEL (EX HOTEL IBIS )	Le bosquet - Aire de Fabrègues A9 - Voie Sud	O	5
arrondissement MONTPELLIER	FABREGUES	HOTEL RELAIS	RN 113	O	5
arrondissement MONTPELLIER	FABREGUES	AIRE DE SERVICE MONTPELLIER FABREGUES NORD- A9	Aire de Fabrègues Sud	M	3
arrondissement MONTPELLIER	FABREGUES	HÔTEL PINEDE	Paul Doumer	O	5
arrondissement MONTPELLIER	FABREGUES	SALLE PAUL DOUMER	PAUL DOUMER	L	3
arrondissement MONTPELLIER	FABREGUES	SALLE OMNISPORTS BARONCELLI	Jean-Marc ROUAN	X	3
arrondissement MONTPELLIER	FABREGUES	T-34-2007-36 CHAPITEAU MAIRIE FABREGUES		CTS	4
arrondissement MONTPELLIER	FABREGUES	CENTRE COMMERCIAL LES CAMPANELLES	Charles De Gaulle	M	3
arrondissement MONTPELLIER	FABREGUES	T-034-2018-126 CHAPITEAU MAIRIE DE FABREGUES	avenue Paul Doumer	CTS	4
arrondissement MONTPELLIER	FABREGUES	CHAPITEAU 1 CAMPING LE BOTANIC C-034-2019-144	LAUNAC LE VIEUX	CTS	4
arrondissement MONTPELLIER	FABREGUES	EHPAD LE DOMAINE DU COULAZOU	Lotissement LA FABRIQUE Rue Georges Sand	J	4
arrondissement BEZIERS	FAUGERES	SALLE POLYVALENTE PALAIS DE BACCHUS	ROUTE DE PEZENAS - RD 13	L	3
arrondissement BEZIERS	FELINES-MINERVOIS	SALLE POLYVALENTE	de Brama	L	4
arrondissement BEZIERS	FERRALS-LES-MONTAGNES	COLONIE DE VACANCE L'OUSTALE	Hameau de Authéze	RH	5
arrondissement LODEVE	FERRIERES-LES-VERRIERES	DOMAINE DE BAUME	LIEU DIT MAS DE BAUMES	O	5
arrondissement BEZIERS	FLORENSAC	CENTRE DE VACANCES DES PTT LA GRANGE DE SALLELES BAT/B	de Marseillan	R	4
arrondissement BEZIERS	FLORENSAC	COLLEGE VOLTAIRE	du Peyrou	R	3
arrondissement BEZIERS	FLORENSAC	FOYER HANDICAPÉS MA RESIDENCE	de la Gardie	J	4
arrondissement BEZIERS	FLORENSAC	FOYER L'AGE D'OR	de Pouilhès	L	4
arrondissement BEZIERS	FLORENSAC	GYMNASE HALLE DE SPORT VOLTAIRE	de la Gardie	X	3
arrondissement BEZIERS	FLORENSAC	IMEIR SAINT HILAIRE - BAT B - HEBERGEMENT 1 AVEC LDV2	Alexandre Laval	J	5
arrondissement BEZIERS	FLORENSAC	EHPAD LES LAVANDES	des Lavandes	J	4
arrondissement BEZIERS	FLORENSAC	MAISON DE RETRAITE SAINTE AMELIE	Général Monbrun	J	4
arrondissement BEZIERS	FLORENSAC	SALLE DE SPECTACLES	de Pouilhès	L	3
arrondissement BEZIERS	FLORENSAC	SALLE DES FÊTES	Rue de la République	L	4
arrondissement BEZIERS	FLORENSAC	SALLE POLYVALENTE SPORTIVE HERVE COUSTELLIÉ	Blay	X	2
arrondissement BEZIERS	FLORENSAC	STADE DE RUGBY	Marseillan	PA	1
arrondissement BEZIERS	FLORENSAC	GROUPE SCOLAIRE MATERNELLE	Parc Blay	R	4
arrondissement LODEVE	FONTES	STADE MUNICIPAL	Route de Cabrières	PA	2
arrondissement LODEVE	FONTES	MAISON DE RETRAITE LA PROVIDENCE	route de cabrières	J	4
arrondissement LODEVE	FONTES	EHPAD JEANNE DELANOUE	Route de Cabrières	J	4
arrondissement BEZIERS	FOUZILHON	THEATRE DE PIERRES	3, RUE DES REMPARTS	L	4
arrondissement LODEVE	FOZIERES	SALLE POLYVALENTE	D149	L	4
arrondissement BEZIERS	FRAISSE-SUR-AGOUT	GITE DE GROUPE CHARLES BACOU	Stade municipal	PEH	5
arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	ECOLE ANATOLE FRANCE BÂT A	Anatole France	R	3
arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	COLLÈGE ET PRIMAIRE SAINTE THERESE	de l'Hospice	R	3
arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	ANNEXE ET RESTAURATION	Avenue Jean Moulin	R	4
arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	INTERMARCHÉ LES PORTES DU MUSCAT	Avenue du Maréchal JUIN	M	2
arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	STADE DE RUGBY	Zone du Caramus	PA	3
arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	STADE LUCIEN JEAN	Zone du Caramus	PA	3
arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	« SPORT 2000 » ET « SNEACKERS SPÉCIALIST » (EX DEFI MODE ET EX LA HALLE OUTLET)	Rhin et Danube	M	1
arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	ARENES	du 81ème Régiment d'infanterie	PA	1
arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	SALLE OMNISPORTS COMPLEXE HENRI FERRARI	du Maréchal Juin	X	2
arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	WELDOM MAGASIN (EX MR BRICOLAGE)	Maréchal Juin La Peyrade	M	2
arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	GYMNASE CHABANON	28, Avenue Frédéric Mistral	X	2
arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	MAISON DES SÉNIORS - VINCENT GINER	Anatole FRANCE	L	3
arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	COLLEGE SIMONE DE BEAUVOIR	Emile Zola	R	3
arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	CARREFOUR CITY (EX SHOP)	Anatole FRANCE	M	3
arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	SUPERMARCHÉ LA BERGERIE - UTILE	des plaisanciers	M	4
arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	CENTRAKOR (EX MAC DAN)	Maréchal JUIN	M	1
arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	STADE P GRANIER		PA	3

arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	EGLISE SAINT PAUL	Lucien SALETTE	V	3
arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	PISCINE DI STEPHANO	de la calade	X	4
arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	SALLE POLYVALENTE DE L'AIRE	du bassin	L	3
arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	ALDI MARCHÉ	Calade	M	3
arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	SALLE ROGER ARNAUD	Jean Jaurès	X	3
arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	HÔTEL VILA	célestin Arnaud La Peyrade	O	5
arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	ECOLE MATERNELLE LES LAVANDINS	Rue charmettes	R	4
arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	MAISON DE RETRAITE LES MUSCATES	de la Glacière	J	4
arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	HOTEL THANIA	rue des palus	O	4
arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	ECOLE DES CROZES	RUE AMBROISE PARE	R	4
arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	MAISON DES ASSOCIATIONS	des Lierles La Peyrade	L	4
arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	BRASSERIE BARRACUDA (EX BAR RESTAURANT BARRACUDA)	Robert ALARY	N	4
arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	MAISON DE RETRAITE DE ST JACQUES	Frédéric Mistral	J	4
arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	Lucien SALETTE	S	4
arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	GYMNASÉ A SOUBRIAL	des carrières	X	4
arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	CINÉMA CINEMISTRAL	Frédéric Mistral	L	4
arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	FOYER POUR PERSONNES HANDICAPÉES MENTALE "LE MAS POULIT LES ECUREUILS	du Mas Poulit LA PEYRADE	J	4
arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	FOYER OCCUPATIONNEL JEAN PIAGET	Michel Clerc	J	4
arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	LE VALCHRIS (EX-COMPLEXE GIMADERO)	VAUBAN	L	3
arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	DISCOTHEQUE LE MOOD ( EX DALLAS )	Vauban	P	3
arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	LE GOUT DES HÔTES (EX HOTEL LA MARINE)		O	5
arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	HOTEL POINT BLEU	ZI La Peyrade	O	5
arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	BÂT A CENTRE DE LOISIRS LES MOUETTES	VAUBAN	R	4
arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	MEDIA THEQUE INTERCOMMUNALE MONTAIGNE	du Contré um	S	3
arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	FOYER POUR PERSONNES HANDICAPÉES LA BERGERIE	Lieu dit La Bergerie	J	5
arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	LIDL	marchal juin	M	3
arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	COLLÈGE LES 2 PINS	marchal june	R	2
arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	MC DONALD'S	des Paluds	N	4
arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	GROUPE SCOLAIRE LES LAVANDINS	des Charmettes	R	3
arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	RESTAURANT DE PLAGE LE SPOT C-34-2022-167	des Aresquières	CTS	4
arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	MAGASIN NETTO	des Pielles	M	3
arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	HALLE DES SPORTS DES 2 PINS	de la Carrière	X	3
arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	MAISON DE RETRAITE ANATOLE FRANCE	Anatole France	J	3
arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	SALLE DE LOTO LE MAS BLEU	rue Georges SAND	L	3
arrondissement MONTPELLIER	FRONTIGNAN	LYCEE AGRICOLE MAURICE CLAVEL LEPAP	de la raffinerie	R	3
arrondissement BEZIERS	GABIAN	SALLE DES FÊTES	22 AVENUE DE ROUJAN	L	3
arrondissement MONTPELLIER	GALARGUES	ECOLE MATERNELLE ET RESTAURANT SCOLAIRE LES MICOCCOLIERS	des écoles	R	4
arrondissement LODEVE	GANGES	COLLEGE LOUISE MICHEL	Jules Ferry	R	3
arrondissement LODEVE	GANGES	COLLEGE PRIVE LA PRESENTATION	Pasteur	R	4
arrondissement LODEVE	GANGES	POLYCLINIQUE ST LOUIS	Place Joseph Boudouresques	U	4
arrondissement LODEVE	GANGES	MAGASIN SUPER U	Quartier de Calquières	M	2
arrondissement LODEVE	GANGES	GROUPE SCOLAIRE LA MARIANNE ECOLE MATERNELLE COMMUNALE	Rue des Ecoles républicaine	R	3
arrondissement LODEVE	GANGES	URBAN SPORT MAGASIN INTERSPORT (EX. MAGASIN BRICOLAGE)	DE CAZILHAC	M	3
arrondissement LODEVE	GANGES	GYMNASÉ DU RIEUTORD	Sumène	X	3
arrondissement LODEVE	GANGES	SALLE DES FÊTES	Place de Latre de Tassigny	L	3
arrondissement LODEVE	GANGES	MAISON DE RETRAITE L'ACCUEIL	Tras la muraille	J	4
arrondissement LODEVE	GANGES	CINEMA ARC EN CIEL	Emile Planchon	L	4
arrondissement LODEVE	GANGES	MAISON DE RETRAITE PUBLIQUE LE JARDIN DES AINES	Rte de Nîmes	J	4
arrondissement LODEVE	GANGES	GITE D ETAPE	RELAIS DU PONT VIEUX	PEH	5
arrondissement LODEVE	GANGES	HÔTEL DE LA POSTE	8, PLAN DE L'ORMEAU	O	5
arrondissement LODEVE	GANGES	ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	des écoles publiques	R	4
arrondissement LODEVE	GANGES	THEATRE DE L'ALBARÈDE	de l'Albarède	L	4
arrondissement LODEVE	GANGES	MAGASIN ALDI (EX LEADER PRICE)	Nîmes	M	4
arrondissement LODEVE	GANGES	MAISON DE RETRAITE LES DOMINICAINES	DE LA GARE	J	4
arrondissement MONTPELLIER	GIGEAN	CARREFOUR CONTACT ( EX SUPERMARCHÉ SHOP)	de Béziers	M	3
arrondissement MONTPELLIER	GIGEAN	MAISON DE RETRAITE LA COLOMBE	des Fauvettes	J	4
arrondissement MONTPELLIER	GIGEAN	ECOLE MATERNELLE JEAN YVES COUSTEAU	du Four de Grille	R	4
arrondissement MONTPELLIER	GIGEAN	LYCEE ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVÉ LA GARDIOLE	2, rue du Couvent	R	4
arrondissement MONTPELLIER	GIGEAN	STADE DE FOOT	Avenue de Béziers RN 113	PA	3
arrondissement MONTPELLIER	GIGEAN	HALLE DES SPORTS	DE BEZIERS	X	2
arrondissement MONTPELLIER	GIGEAN	ESPACE BELBÉZÉ	de la liberté	L	4
arrondissement MONTPELLIER	GIGEAN	EGLISE SAINT GENIES	Rue de l'Hôtel de Ville	V	3
arrondissement LODEVE	GIGNAC	LYCÉE AGRICOLE - BÂT CENTRAL - RESTAURANT	Route de Pézenas	N	3
arrondissement LODEVE	GIGNAC	INTERMARCHÉ	de Pézenas	M	2
arrondissement LODEVE	GIGNAC	LE VIEUX MOULIN	Chemin de l'Auberge	O	5
arrondissement LODEVE	GIGNAC	CLSH - HALTE GARDERIE	Pierre Curie	R	4
arrondissement LODEVE	GIGNAC	COLLEGE LO TRINTANNEL - BATIMENT G	Rue Eglise des Cordeliers	R	2
arrondissement LODEVE	GIGNAC	SALLE CULTURELLE ET EDUCATIVE	538 Chemin de Barque	L	4
arrondissement LODEVE	GIGNAC	ECOLE PUBLIQUE MATERNELLE ET PRIMAIRE CLAUDE DANIEL DE LAURES	Rue des Ecoles	R	2
arrondissement LODEVE	GIGNAC	ESPACE CULTUREL ET SPORTIF (SALLES URIOS ET SONAMBULE)	Chemin de la Tane	L	2
arrondissement LODEVE	GIGNAC	FERME AUBERGE LES PLEIADÉS	Mas Cambounet Net	O	5
arrondissement LODEVE	GIGNAC	OFFICE TOURISME - SIEGE DE LA CC VALLEE DE L'HERAULT	Parc d'activité Calmacé	W	4
arrondissement LODEVE	GIGNAC	GYMNASÉ LE RIVERAL	BD Moulin Fond d'Encauvi	X	2
arrondissement LODEVE	GIGNAC	SUPERMARCHÉ ALDI	route d'Aniane	M	3
arrondissement LODEVE	GIGNAC	ESPACE CHAI DE LA GARE/ECOLE DE MUSIQUE	du Moulin	L	2
arrondissement LODEVE	GIGNAC	MAC DONALD'S	ZAC DE LA CROIX	N	4
arrondissement LODEVE	GIGNAC	EHPAD LES JARDINS DU RIVERAL	Mas Salat	J	4
arrondissement LODEVE	GIGNAC	MAGASIN CENTRAKOR	La croix	M	2
arrondissement LODEVE	GIGNAC	MR BRICOLAGE	ZAC LA CROIX	M	2
arrondissement LODEVE	GIGNAC	BÂTIMENT A D - ADMINISTRATION ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET SCIENTIFIQUE RESTAURATION	zone passade	R	2
arrondissement LODEVE	GIGNAC	POLE SANTE LOT 802	zac la croix		
arrondissement LODEVE	GIGNAC	HALLE DES SPORTS - LYCÉE DE GIGNAC	moulin de Carabotte	X	3
arrondissement LODEVE	GIGNAC	BOWLING MAGIC GIGNAC ET RESTAURANT	Place de l'étoile	P	3
arrondissement MONTPELLIER	GRABELS	STADE MUNICIPAL DE FOOTBALL	Rue Marechal Source l'Avy	PA	1
arrondissement MONTPELLIER	GRABELS	SUPERMARCHÉ CASINO (EX INTERMARCHÉ)	NICOLAS APPERT	M	2
arrondissement MONTPELLIER	GRABELS	SALLE POLYVALENTE - GYMNASÉ	MONSIEUR JOSEPH ROUCAIROL	L	2
arrondissement MONTPELLIER	GRABELS	GROUPE SCOLAIRE JOSEPH DELTEIL ET CENTRE AERE LES AGASSOUS	Monseigneur ROUCAIROL	R	3
arrondissement MONTPELLIER	GRABELS	ECOLE MATERNELLE PONS	PICADOU	R	4
arrondissement MONTPELLIER	GRABELS	ALTISSIMO - CENTRE D'ESCALADE	DE LA TREILLE/PLACE JAURES	X	4
arrondissement MONTPELLIER	GRABELS	HOTEL DU PARC EUROMEDICINE	du CADUCEE	O	5
arrondissement MONTPELLIER	GRABELS	FOYER - Foyer LES ECUREUILS-UNAPEI	DU CADUCEE	J	4
arrondissement MONTPELLIER	GRABELS	EHPAD VILLA IMPRESSA	DU CHATEAU	J	4
arrondissement MONTPELLIER	GRABELS	GROUPE SCOLAIRE DE LA VALSIERE/SOULAGES	FELIX TROMBE/RUE DANTE ALGHERI	R	3
arrondissement BEZIERS	GRAISSESSAC	SALLE POLYVALENTE JEAN MOULIN	1, AVENUE JEAN JAURES	L	4
arrondissement BEZIERS	GRAISSESSAC	GITE COMMUNAL DU MONT CABANES	8, RUE GAMBETTA	PEH	5
arrondissement BEZIERS	GRAISSESSAC	DANCING LE MAMBO		P	4
arrondissement LODEVE	GUZARGUES	MAS GUILHEM - CHAPITEAU CTS S-30-2012-02	lieu dit Plan d'Auzieres	CTS	2
arrondissement BEZIERS	HEREPIAN	DISCOTHEQUE L'ENDROIT (EX HAVANA CAFE)	AVENUE DE LA GARE	P	4
arrondissement BEZIERS	HEREPIAN	MUSÉE DE LA CLOCHE ET DE LA SONNAILLE	ESPACE CAMPANAIRE ANDRE MALRAUX - AVENUE DE LA GARE	Y	4
arrondissement BEZIERS	HEREPIAN	SALLE POLYVALENTE " MARCEL PAGNOL "	1 AVENUE RENE CASSIN	L	3
arrondissement MONTPELLIER	JACOU	COLLEGE PIERRE MENDES FRANCE	HENRI MOYNIER	R	2
arrondissement MONTPELLIER	JACOU	INTERMARCHÉ	CD 112 - LA PLAINE - ESPACE BOCAUD	M	2
arrondissement MONTPELLIER	JACOU	BRICOMARCHÉ	DE VENDARGUES	M	1
arrondissement MONTPELLIER	JACOU	CENTRAKOR ET ZOE CONFETTI	ESPACE BOCAUD - LA PLAINE -	M	3
arrondissement MONTPELLIER	JACOU	INTERSPORT LOTS 6 ET 7	ZONE 2/ESPACE BOCAUD - LOTS 6 et 7	M	3
arrondissement MONTPELLIER	JACOU	PISCINE ALEX JANJY	Pierre de Courbertin	X	3
arrondissement MONTPELLIER	JACOU	SALLE MULTI-ACTIVITES LA PASSERELLE (SALLE DE SPECTACLE - DOJO - ASSOCIATIONS)	PARC DE BOCAUD - RUE DE L'OCCITANIE	L	2
arrondissement MONTPELLIER	JACOU	ESPACE BOCAUD - NETTO / SALON DE COIFFURE	ESPACE BOCAUD	M	4
arrondissement MONTPELLIER	JACOU	MAGASIN CHAUSS'EXPO LOT 2	DE VENDARGUES - LA PLAINE SECTION AL 136	M	4
arrondissement MONTPELLIER	JACOU	LA GRANDE RECRE	LA PLAINE /ESPACE BOCAUD	M	3
arrondissement MONTPELLIER	JACOU	ECOLE MATERNELLE THIERRY PAUTES	SEBASTIEN BACH	R	4
arrondissement MONTPELLIER	JACOU	MAGASIN ROADY LOT 1	La Plaine /ESPACE BOCAUD	M	4
arrondissement MONTPELLIER	JACOU	EHPAD TERRAROSSA	CYPRIEN OLIVIER	J	4
arrondissement MONTPELLIER	JACOU	VILLA DU PARC - FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET FAMILLE	CHARLES DE GAULLE	RH	5
arrondissement MONTPELLIER	JACOU	ESPACE PREVERT	RUE MAINGRAIN	L	3
arrondissement MONTPELLIER	JACOU	CENTRE OCEUMENIQUE	AVENUE JEAN SEBASTIEN BACH	V	3
arrondissement MONTPELLIER	JACOU	GROUPE SCOLAIRE CONDORCET	PLACE DES ECOLES	R	3
arrondissement MONTPELLIER	JACOU	CELLULES COMMERCIALES SCI LAVI - VERT BAUDET - UNIVERS DES PETITS	34 AVENUE PIERRE PLANTE/BOCAUD	M	3
arrondissement MONTPELLIER	JACOU	CHAUSS 34/CELLULE 2 - DIVISION 5	ESPACE COMMERCIAL BOCAUD	M	3

arrondissement MONTPELLIER	JACOU	SALLE COMMUNALE GABRIEL BOUDE	RUE SIMONE DE BEAUVOIR	L	3
arrondissement BEZIERS	JONCELS	GÎTE DU CHÂTEAU	Rue du château	PEH	5
arrondissement MONTPELLIER	JUVIGNAC	CENTRE COMMERCIAL INTERMARCHÉ LES PORTES DU SOLEIL	de St Georges d'Orques	M	1
arrondissement MONTPELLIER	JUVIGNAC	SALLE DE LOTO ASSOCIATION SANITAS	de Courpouiran	L	2
arrondissement MONTPELLIER	JUVIGNAC	SALLE DES SPORTS JEAN MOULIN	RUE DES CIGALES	X	2
arrondissement MONTPELLIER	JUVIGNAC	SALLE POLYVALENTE LIONEL DE BRUNELIS	DES CIGALES	L	2
arrondissement MONTPELLIER	JUVIGNAC	HOTEL GOLF CLUB HOUSE DE FONTCAUDE T34-2013-076	Le Hameau du Golf Fontcaude	O	2
arrondissement MONTPELLIER	JUVIGNAC	STADE DE FOOT	Rue des Cigales	PA	3
arrondissement MONTPELLIER	JUVIGNAC	NETTO	de St Georges d'Orques	M	3
arrondissement MONTPELLIER	JUVIGNAC	GRUPE SCOLAIRE LES GARRIGUES	LES ALLEES DE L'EUROPE	R	3
arrondissement MONTPELLIER	JUVIGNAC	GRUPE SCOLAIRE FONTCAUDE MATERNELLE ELEMENTAIRE LUCIE AUBRAC	de la calade	R	4
arrondissement MONTPELLIER	JUVIGNAC	MAISON DE RETRAITE LA CYPRIERE	DE LA PLAINE	J	4
arrondissement MONTPELLIER	JUVIGNAC	SALLE JEAN LOUIS HERAULT	Chemin de la Plaine	L	4
arrondissement MONTPELLIER	JUVIGNAC	HOTEL DE VILLE	997 ALLEE DE L'EUROPE	W	4
arrondissement MONTPELLIER	JUVIGNAC	CENTRE DE LOISIRS COURPOURAN/ SALLE POLYVALENTE MARIA CALLAS	DU GRAND CHENE BLANC	L	3
arrondissement MONTPELLIER	JUVIGNAC	MAISON D'ACCUEIL POUR ARTISTES LA MAISON DE MANON	DU ROMARIN	U	5
arrondissement MONTPELLIER	JUVIGNAC	MAGASIN BIO ET SENS	de LODEVE	M	3
arrondissement MONTPELLIER	JUVIGNAC	BATIMENT COMMERCIAL LOT 1 BUT	RUE DU CHEMIN DE PERGASAN section B n°3	M	2
arrondissement MONTPELLIER	JUVIGNAC	MAGASIN INTERSPORT	ROUTE DE SAINT GEORGES D'ORQUES	M	3
arrondissement MONTPELLIER	JUVIGNAC	MAGASINS CACHE CACHE - BONOBO - PATRICK BREAL	de Saint Georges d'Orque	M	3
arrondissement MONTPELLIER	JUVIGNAC	MAGASIN GIF	DU CHEMIN PERGASAN lieu-dit LABOURNAS	M	2
arrondissement MONTPELLIER	JUVIGNAC	MAGASIN MARCHÉ AUX AFFAIRES / EX STOCKOMANI ( EX MAC DAN )	DE LODEVE/ CC PORTES DU SOLEIL	M	2
arrondissement MONTPELLIER	JUVIGNAC	RESIDENCE DE TOURISME LES THERMES DE FONTCAUDE BT N°4 COTE GREEN	Domaine de Fontcaude	O	3
arrondissement MONTPELLIER	JUVIGNAC	FONTCAUDE/CENTRE THERMAL VICHY SPA HOTEL BATIMENT 5	Domaine de Fontcaude	O	3
arrondissement MONTPELLIER	JUVIGNAC	JMT ALIMENTATION ANIMALE/YVOVIE	LOTISSEMENT TERRES DU SUD	M	4
arrondissement MONTPELLIER	JUVIGNAC	CENTRE DE SOINS POUR ARTISTES/SESSAD DE L'OMBRELLE	DU ROMARIN	J	5
arrondissement MONTPELLIER	JUVIGNAC	BRICOCASH ( EX BRICORAMA)	RN 109. Ild Carrière de l'Ort	M	2
arrondissement MONTPELLIER	JUVIGNAC	C-34-2013-90 CHAPITEAU DU MAGASIN BRICORAMA	parking du magasin	CTS	4
arrondissement MONTPELLIER	JUVIGNAC	MAGASIN CASINO SHOPPING	DE LA VOIE LACTEE	M	3
arrondissement MONTPELLIER	JUVIGNAC	FOYER POUR HANDICAPES HENRI WALLON des ARAMONS	J	5	
arrondissement MONTPELLIER	JUVIGNAC	ALDI MARCHÉ - BATIMENT COMMERCIAL DISCOUNT ALIMENTAIRE	CARRIERE DE L'HORT	M	3
arrondissement MONTPELLIER	JUVIGNAC	GRUPE SCOLAIRE NELSON MANDELA	NEPTUNE	R	3
arrondissement MONTPELLIER	JUVIGNAC	GRUPE SCOLAIRE MAURICE BEJART	DOMAINE DE COURPOURAN	R	3
arrondissement BEZIERS	LAMALOU-LES-BAINS	CENTRE HOSPITALIER PAUL COSTE FLORET - PAVILLON LEROY	5, AVENUE GEORGES CLEMENCEAU	U	4
arrondissement BEZIERS	LAMALOU-LES-BAINS	CENTRE HOSPITALIER PAUL COSTE FLORET - PAVILLON JEANNE D'ARC	12, AVENUE DR JEAN STER	U	4
arrondissement BEZIERS	LAMALOU-LES-BAINS	HOTEL RESTAURANT BELLEVILLE	1 AVENUE CHARCOT	O	3
arrondissement BEZIERS	LAMALOU-LES-BAINS	UGECAM - CSRE ALEXANDRE JOLLIEN - BATIMENT PRINCIPAL	8 PLACE GENERAL DE GAULLE	U	4
arrondissement BEZIERS	LAMALOU-LES-BAINS	SOINS DE SUITE ET READAPTATION " LE COLOMBIER "	2 AVENUE FRANCOIS BOISSIER	U	4
arrondissement BEZIERS	LAMALOU-LES-BAINS	CLINIQUE DU DOCTEUR STER - BATIMENT " CAPUS "	2, AVENUE DR JEAN STER	U	4
arrondissement BEZIERS	LAMALOU-LES-BAINS	CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE LA PETITE PAIX	3, RUE DE BELLEVUE	U	4
arrondissement BEZIERS	LAMALOU-LES-BAINS	CASINO DE JEUX RESTAURANT	26 AVENUE CHARCOT	P	3
arrondissement BEZIERS	LAMALOU-LES-BAINS	SALLE DES FETES	24, AVENUE CHARCOT	L	3
arrondissement BEZIERS	LAMALOU-LES-BAINS	CINEMA L'IMPERIAL ET THEATRE	26, AVENUE CHARCOT	L	3
arrondissement BEZIERS	LAMALOU-LES-BAINS	CENTRE DE REEDUCATION BOURGES	3 AVENUE DE LA REPUBLIQUE	U	4
arrondissement BEZIERS	LAMALOU-LES-BAINS	EHPAD " LE VAL FLEURI "	BOULEVARD DU MOURCAIROL	J	4
arrondissement BEZIERS	LAMALOU-LES-BAINS	CHAINE THERMALE DU SOLEIL	3 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU	U	3
arrondissement BEZIERS	LAMALOU-LES-BAINS	RESIDENCE HOSPITALIERE " LES JARDINS DE BELLEVILLE "	2 RUE DES PASSERELLES	U	4
arrondissement BEZIERS	LAMALOU-LES-BAINS	CENTRE ULYSSE	19, BOULEVARD DU MOURCAIROL	L	3
arrondissement BEZIERS	LAMALOU-LES-BAINS	HOTEL MAS	AVENUE CHARCOT	O	3
arrondissement BEZIERS	LAMALOU-LES-BAINS	HOTEL DE MA TANTE ET RESTAURANT	6, AVENUE MARECHAL JOFFRE	O	5
arrondissement BEZIERS	LAMALOU-LES-BAINS	HOTEL RESTAURANT LE GALIMAR	17 BOULEVARD SAINT MICHEL	O	5
arrondissement BEZIERS	LAMALOU-LES-BAINS	HOTEL " REV HOTEL "	2 AVENUE DU DOCTEUR MENARD	O	5
arrondissement BEZIERS	LAMALOU-LES-BAINS	HOTEL RESTAURANT DES THERMES	18, RUE ALPHONSE DAUDET	O	5
arrondissement BEZIERS	LAMALOU-LES-BAINS	MAGASIN LIDL	1 IMPASSE DES GENETS	M	4
arrondissement BEZIERS	LAMALOU-LES-BAINS	CLINIQUE DU DOCTEUR STER - BATIMENTS LES ROSIERS	9, AVENUE DU DR STER	U	3
arrondissement BEZIERS	LAMALOU-LES-BAINS	RESIDENCE DU BOIS DE LON	BOULEVARD DU MOURCAIROL	O	4
arrondissement BEZIERS	LAMALOU-LES-BAINS	PISCINE MUNICIPALE	10 BOULEVARD SAINT MICHEL	PA	3
arrondissement BEZIERS	LAMALOU-LES-BAINS	RESIDENCE MEDICIS	15 AVENUE FRANCOIS BOISSIER	O	5
arrondissement BEZIERS	LAMALOU-LES-BAINS	RESTAURANT " NEW ROYAL WOK "	4-5 AVENUE CLEMENCEAU	N	3
arrondissement MONTPELLIER	LANSARGUES	COLLEGE DE LA PETITE CAMARGUE	de l'Arboras	R	2
arrondissement MONTPELLIER	LANSARGUES	ARENES ROBERT BRES	AVENUE ROBERT MOREL	PA	2
arrondissement MONTPELLIER	LANSARGUES	ESPACE SIMONE SIGNORET	DE LUNEL-VIEL	L	3
arrondissement MONTPELLIER	LANSARGUES	ECOLE PRIMAIRE	GRASSET-MOREL	R	4
arrondissement MONTPELLIER	LANSARGUES	PISCINE INTERCOMMUNALE	route de l'arboras Les conques	X	4
arrondissement MONTPELLIER	LANSARGUES	HALLE DES SPORTS DE LANSARGUES	DE L'ARBORAS	X	3
arrondissement LODEVE	LAROQUE	MAGASIN MR BRICOLAGE	LIEU DIT LE VIGNE - RUE DU MAZ	M	2
arrondissement LODEVE	LAROQUE	MAGASIN LIDL DE VENTE DE PRODUITS ALIMENTAIRES	de l'Europe	M	3
arrondissement LODEVE	LAROQUE	INTERMARCHÉ	Route de Montpellier	M	2
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	LYCEE CHAMPOLLION BAT BCD	avenue de Figuières	R	2
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	CENTRE COMMERCIAL CARREFOUR GRAND SUD	C.C. GRAND SUD/ROUTE DE CARNON	M	1
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	CASTORAMA	CHEMIN DU SORIECH	M	1
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	STADE DE FANGOUSE - COMPLEXE SPORTIFS DE FANGOUSE	ROUTE DE PEROLS	PA	3
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	COMPLEXE CINÉMATOGRAPHIQUE CGR	MARCEL PAGNOL - ZAC DES COMMANDEURS	L	1
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	BRICO DÉPÔT	MONTELS L'EGLISE	M	1
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	RESTAURANT MAS DE SAPORTA-MAISON DES VINS DU LANGUEDOC	Maison des Vins des Coteaux du Languedoc - Mas de Saporta	N	2
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	EGLISE SAINT BERNARD	DES VOLQUES - PORT ARIANE	V	3
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	COLLEGE GEORGES BRASSENS	DU MEJEAN	R	2
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	PALAIS DES SPORTS	DES JONQUILLES	X	2
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	CRÉDIT AGRICOLE - SIÈGE SOCIAL DE MAURIN	MONTPELLIERET	L	2
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	MAGASIN ALDI ( EX LEADER PRICE)	DE LA MER	M	3
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	STADE DE COURTOUJOURS	Rue du Lantissargues / Maurin	PA	2
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	CENTRE CULTUREL LATTARA	Place Maréchal Delattre de Tassigny	L	2
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	BAR CAMPING LE LAC DES RÊVES	DE PEROLS - DOMAINE DE L'ESTELLE	N	3
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	THEATRE JACQUES COEUR - MAS D'ENCAVADE - ECOLE DE MUSIQUE	LEONARD DE VINCI - ZAC PORT ARIANE	L	3
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	INTERSPORT MAGASIN	ZAC Le Solis - Route de carnon	M	3
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	HOTEL RESTAURANT DU MEJEAN	AVENUE DES PLATANES	O	3
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	ANIMALERIE MAXI ZOO	des PLATANES / BOIRARGUES	M	4
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	GRUPE SCOLAIRE LE GRAND TAMARIS ( MATERNELLE & ELEMENTAIRE)	DE FREJORGUES	R	3
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	GRUPE SCOLAIRE LA COUGOURLUDE	DE LA LIRONDE	R	4
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	O'LIVER PUB ( EX PALAIS TIAN AN MEN)	DES PLATANES	N	2
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	MAISON DU MONDE	DU LEVANT - ZAC LE SOLIS	M	4
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	MAGASIN CENTRAKOR	CHEMIN DU SOLIS	M	3
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	DISCOTHEQUE EKS/EX ON SHOT ( EX BREAK CLUB)	ROUTE DE PALAVAS	P	3
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	SPORT 2000	Rue René CLAIR	M	3
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	TRAMPOLINE PARK ZAC DES COMMANDEURS LOT 30	RUE LOUIS LUMIERE	X	4
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	RESTAURANT LES ARTISTES - MAGASIN SHOP DE PAIA	Zac des commandeurs	M	3
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	FOYER RURAL DE MAURIN	des ARCADES	L	3
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	GRUPE SCOLAIRE PORT ARIANE	ZAC de Port Ariane	R	3
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	JARDILAND	ZAC DES COMMANDEURS	M	3
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	PINKY BEACH (EX. LE LODGE)	DE PALAVAS - ALLEE DE LA CALADE	L	3
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	HOTEL KYRIAD	DU PUECH RADIER	O	4
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	SALLE DE RECEPTION FANGOUSE	Domaine de Fangouse	N	3
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	MAGASIN INTER FÊTES	1532 avenue des Platanes	M	3
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	MUSEE ARCHEOLOGIQUE HENRI PRADES MUSEORAMA	DE PEROLS	Y	3
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	3MJC VELO CYCLING MONTPELLIER (EX CULTURE VELO)	34 AVENUE PAGNOL	M	4
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	RESTAURANT LE CHALET CHAMONIARD	avenue marcel pagnot	N	4
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	MAGASIN TOUSTOCK	2 rue Montels l'Eglise	M	4
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	BUFFALO GRILL	ZAC DES COMMANDEURS/ AVENUE PAGNOL	N	4
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	HOTEL FORMULE 1 MONTPELLIER SUD	DE SAINT HUBERT	O	4
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	HOTEL HOTELIO (EX HOTEL DES STARS)	SAINT HUBERT	O	4
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	GRUPE SCOLAIRE BOIRARGUES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE BALADET	HENRI AUGE	R	4
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	GYMNASSE CHAMPOLLION	ZAC DES COMMANDEURS	X	3
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	MAISON DE RETRAITE L'ENSOLEILLADE	Avenue de l'AGAU	J	4
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	CENTRE LANGUEDOC EVANGILE	PUECH RADIER	V	4
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	HOTEL IBIS BUDGET	CHEMIN DE SAINT HUBERT	O	4
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	HOTEL PREMIERE CLASSE	CHEMIN DE SAINT HUBERT	O	4
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	GYMNASSE COURTOUJOURS	Rue de Lantissargues	X	4

arrondissement MONTPELLIER	LATTES	RESTAURANT A. MANDRIA LA TERRASSE/LES NUITS BLANCHES / EX LE SOLEIA / EX LE NEW	DE LA CALADE	N	3
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	SALLE DE MARIAGE (EX ESPACE LE CLUB)	Rondelet	L	3
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	LE ZEBRE BLEU	LIEU DIT LA CALADE	N	2
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	RÉSIDENCE LOGEMENT FOYER PERSONNES ÂGÉES JACQUES ARAGON ET CCAS	PLACE JACQUES ARAGON	N	4
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	HALT HOTEL	de SAINT HUBERT	O	5
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	DISCOTHEQUE L'ENTREPOT	DU PUECH RADIER	P	2
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	L'OSMOSE - COMPLEXE LATIPOLIA	DE PALAVAS - LA CALADE	P	3
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	BATIMENT FORTON (EXTENSION MAIRIE)	AVENUE DE MONTPELLIER	L	3
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	GROUPE SCOLAIRE LA CASTELLE CENTRE LOISIRS	TRAVERSE DE LATTARA - MAURIN	R	3
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	STADE MARIUS VITOU	RD 132 - L'ESTELLE	PA	2
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	HALLE AUX SPORTS COLLEGE GEORGES BRASSENS	des ROSELIERES	X	3
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	RESTAURANT DU CAMPING OASIS PALAVASIENNE	de palavas	N	3
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	COCONUTS	LA CALADE	P	3
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	PISCINE LES NEREIDES	DES COURREGES	X	3
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	DISCOTHEQUE LE PATIO RESTAURANT LE BAB (EX BOZEN)	DE PALAVAS/MARESTELLES	P	3
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	LES JARDINS DU PULP - COMPLEXE LATIPOLIA	DE PALAVAS	P	3
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	DISCOTHEQUE LE CLUB 80 (EX LE SAFARI -L'EXIB)	ROUTE PALAVAS/LES MARESTELLES	P	4
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	MAS DU CHEVAL	DE L'AGAU	P	3
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	CHAPITEAU PALAIS DES SPORTS S-34-2012-67	DES JONQUILLES	L	4
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	MAGASIN CONFORAMA	ZAC DES COMMANDEURS	M	2
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	GYMNASSE COLLEGE GEORGES BRASSENS	IMPASSE ROSELIERE	X	4
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	LOGEMENTS FOYERS ET COMMERCES - FORUM DE MAURIN	PAYSAGERE/AVENUE LANTISSARGUES/MONTPELLIERET	L	3
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	BAR RESTAURANT LE MAS SAINT FRANCOIS	CHEMIN DE LA 2° ECLUSE LA CEREREDE	PA	4
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	CRECHE MULTI ACCUEIL LES LIBELLULES	DES FLEURS/ PLACE AUGE/BOIRARGUES	R	4
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	ESPACE LE CLOUD /EX CLUB HOUSE TENNIS CLUB	ALLEE DE LA CALADE/ROUTE DE PALAVAS	PA	4
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	BATIMENT B RESIDENCE HOTELIERE LA CEREREDE	du FLOREAL	O	3
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	ARENS CLAUDE BELLAS DE LATTES	avenue des flamants roses	PA	2
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	CHAPITEAU TYPE CIRQUE (RECTANGULAIRE 8/14) FALCK AUGUSTE ANGIO CS4-2019-150	EN FACE DU MAS DE SAPORTA LATTES	CTS	4
arrondissement MONTPELLIER	LATTES	SALLE RECEPTIONS/NDICAT DES PRODUCTEURS DE VIN DE PAYS D'OC (BUREAUX ET SALLE R	AVENUE DE MONTPELLIERET DIT PAYSAGER/DOMAINE MANSE	L	3
arrondissement BEZIERS	LAURENS	SALLE LES SANTOLINES (EX ESPACE 2000)	Route de Lenthéric	L	3
arrondissement BEZIERS	LAURENS	SALLE DE RENCONTRE	AVENUE DE LA GARE	L	2
arrondissement BEZIERS	LAURENS	EHPAD LA MURELLE	AVENUE DE LA GARE	J	4
arrondissement LODEVE	LAURET	SALLE DE RECEPTION PAVILLON ST LOUP	DOMAINE DU PUECH	L	4
arrondissement LODEVE	LAURET	GITE D'ETAPE - AUBERGE DU CEDRE	DOMAINE DE CAZENEUVE	O	5
arrondissement MONTPELLIER	LAVERUNE	CHATEAU DE LAVERUNE - SALLE POLYVALENTE - BATIMENT SECONDAIRE	Château des Evêques	L	3
arrondissement MONTPELLIER	LAVERUNE	STADE MUNICIPAL	rue des Rogations	PA	2
arrondissement MONTPELLIER	LAVERUNE	SALLE OMNISPORTS	DU CHATEAU	X	3
arrondissement MONTPELLIER	LAVERUNE	GROUPE SCOLAIRE ECOLE DU CENTENAIRE	des Serres	R	3
arrondissement MONTPELLIER	LAVERUNE	MAISON DE L'ENFANCE LA CLÉ DES CHAMPS CENTRE DE LOISIRS ASSOCIE À ECOLE (CLAE)	CHATEAU	R	4
arrondissement MONTPELLIER	LAVERUNE	MAGASIN GAMM VERT	MOSSON	M	4
arrondissement MONTPELLIER	LAVERUNE	LE PATIO 34	DE TOURTOUREL	O	5
arrondissement BEZIERS	LESPIGNAN	ECOLE MATERNELLE	des bassins	R	4
arrondissement BEZIERS	LESPIGNAN	SALLE POLYVALENTE	RD n° 37	L	3
arrondissement BEZIERS	LEZIGNAN-LA-CEBE	SALLE POLYVALENTE	de la Gare	L	3
arrondissement BEZIERS	LIEURAN-LES-BEZIERS	SALLE DES FETES	du champs blanc	L	4
arrondissement BEZIERS	LIGNAN-SUR-ORB	EHPAD LA ROSERIE	JEAN GUY	J	5
arrondissement BEZIERS	LIGNAN-SUR-ORB	CENTRE CULTUREL F. MITTERRAND	JEAN MOULIN	L	2
arrondissement BEZIERS	LIGNAN-SUR-ORB	HOTEL DE VILLE	Raymond CAU	L	3
arrondissement BEZIERS	LIGNAN-SUR-ORB	CENTRE COMMERCIAL INTERMARCHÉ	MONTAURY	M	2
arrondissement BEZIERS	LIGNAN-SUR-ORB	CENTRE COMMERCIAL MAGASIN SUPERMARCHÉ - MAIL - 3 BOUTIQUES	MONTAURY	M	2
arrondissement BEZIERS	LIGNAN-SUR-ORB	ECOLE JEAN MOULIN	Avenue Pierre et Marie Curie	R	3
arrondissement BEZIERS	LIGNAN-SUR-ORB	SALLES ASSOCIATIVES SPORTIVES - ESPACE DE RENCONTRE PAUL MAS	Ingarrigues	X	4
arrondissement BEZIERS	LA LMINIERE	SALLE POLYVALENTE	du Foyer	L	3
arrondissement LODEVE	LODEVE	HOPITAL LOCAL - PONT ROMAIN	Le Pont Romain	U	3
arrondissement LODEVE	LODEVE	LYCEE JOSEPH VALLOT-EXTERNAT (BAT.HI)		R	2
arrondissement LODEVE	LODEVE	BOULODROME ET LOCAUX ASSOCIATIFS	Fumel	X	3
arrondissement LODEVE	LODEVE	MONSIEUR BRICOLAGE	Avenue du Général de Gaulle	M	2
arrondissement LODEVE	LODEVE	INSTITUT DE REEDUCATION DE CAMPESTRE APSH 34	Route de Bédarieux	RH	5
arrondissement LODEVE	LODEVE	CATHEDRALE SAINT FULCRAN	Place de l'Hôtel de Ville	V	3
arrondissement LODEVE	LODEVE	CENTRE SOCIO CULTUREL ESPACE LUTEVA RAMADIER	Joseph Maury	L	1
arrondissement LODEVE	LODEVE	CLINIQUE DU SOUFFLE - VALLONIE	Avenue Joseph Vallot	U	4
arrondissement LODEVE	LODEVE	COLLEGE PAUL DARDE	de Bédarieux	R	2
arrondissement LODEVE	LODEVE	ECOLE PASTEUR	Jean Cocteau	R	4
arrondissement LODEVE	LODEVE	ECOLE ST JOSEPH	Avenue de la République	R	3
arrondissement LODEVE	LODEVE	HOTEL DU NORD	18 Bd de la Liberté	O	5
arrondissement LODEVE	LODEVE	HÔTEL RESTAURANT LA PAIX	Bld Montalange	O	5
arrondissement LODEVE	LODEVE	MAISON DE RETRAITE LA PROVIDENCE	HOTEL DE VILLE	J	4
arrondissement LODEVE	LODEVE	SALLE LE TRIUMPH	Quai Vinas	L	3
arrondissement LODEVE	LODEVE	EHPAD L'ECUREUIL	Avenue de la République	J	4
arrondissement LODEVE	LODEVE	MAIRIE - MAISON DE LA JUSTICE	Place de l'hôtel de Ville	W	3
arrondissement LODEVE	LODEVE	MOSQUEE	Quai Mégisserie	V	3
arrondissement LODEVE	LODEVE	MUSEE FLEURY	FLEURY	Y	4
arrondissement LODEVE	LODEVE	PISCINE MUNICIPALE	Avenue Joseph Vallot	PA	3
arrondissement LODEVE	LODEVE	RESTAURANT CAMPING LES VALS	Route du Puech	N	4
arrondissement LODEVE	LODEVE	STADE LEROY BEAULIEU	Avenue Joseph Vallot	PA	2
arrondissement LODEVE	LODEVE	SUPER U	du Général de Gaulle	M	1
arrondissement LODEVE	LODEVE	SALLE POLYVALENTE ET DE SPORT TEP CAMPESTRE ESPACE MARIE-CHRISTINE BOUSQUET (EX-IMMEUBLE BARRAL)	Bédarieux	L	4
arrondissement LODEVE	LODEVE	HALLE DE SPORTS	Francis Moran	W	3
arrondissement LODEVE	LODEVE	SALLE POLYVALENTE	Joseph Vallot	X	2
arrondissement LODEVE	LODEVE	ESPACE FLEURY - BIBLIOTHÈQUE	quai mégisserie	L	4
arrondissement LODEVE	LODEVE	PÔLE CULTUREL CONFLUENCE	Rue Fleury	S	4
arrondissement LODEVE	LODEVE	MAGASIN ALDI (EX GIF)	GAMBETTA	L	2
arrondissement MONTPELLIER	LOUPIAN	SALLE POLYVALENTE SOCIO CULTURELLE	avenue du général de gaulle	M	3
arrondissement MONTPELLIER	LOUPIAN	ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE GROUPE SCOLAIRE CHENE VERT	Rue des Horts	L	2
arrondissement MONTPELLIER	LOUPIAN	STADE MUNICIPAL AIME ALBERNHE	Anatole France	R	4
arrondissement MONTPELLIER	LOUPIAN	COLLEGE ET SEGPA OLYMPE DE GOUGES	route de la Gare	PA	2
arrondissement BEZIERS	LUNAS	AUBERGE GOURMANDE	Raimond Roger Trencavel	R	3
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	COLLEGE FRÉDÉRIC MISTRAL	52 GRANDE ROUTE	O	5
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	LYCEE LOUIS FEUILLADE BATIMENTS 6 ET 7	des Etolfes	R	2
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	LYCEE VICTOR HUGO BATIMENTS A-B-C-D-E	ROMAIN ROLLAND	R	3
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	CENTRE COMMERCIAL INTERMARCHÉ LES PORTES DE LA MER	300 Avenue Louis Médard	R	2
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	BOUTIQUE COMME CHIEN ET CHAT	des portes de la mer	M	1
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	CENTRE COMMERCIAL LECLERC	Avenue des portes de la Mer - du Levant	M	1
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	HOTEL AMBRE	262, avenue du Vidourle	O	5
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	MONSIEUR BRICOLAGE	LES PORTES DE LA MER	M	1
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	STADE D'ATHLÉTISME COLETTE BESSON	201 Chemin des cabanettes	PA	1
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	ARENS MUNICIPALES SAN JUAN	ESPACE ROGER DAMOUR/RUE TIVOLI	PA	1
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	STADE RAMADIER	451 Avenue Louis Médard	PA	1
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	CENTRE NAUTIQUE AQUALUNA	LOUIS MEDARD	X	2
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	COLLEGE AMBRUSSUM	Louis MEDART	R	2
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	COLLEGE ET ECOLE SAINTE THERESE	GABRIEL PERI	R	2
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	MAGASIN GIF	DU LEVANT	M	3
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	SALLE GEORGES BRASSENS	DE TIVOLI	L	2
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	CINEMA ATHENE	Andréa	L	3
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	HOTEL KYRIAD	LOUIS LUMIERE	O	3
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	FOYER MUNICIPAL DES RETRAITÉS	DE L'ECOLE DU PARC	L	3
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	MAC DONALD'S	C. C. LES PORTES DE LA MER	N	3
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	ECOLE ELEMENTAIRE DU PARC	DE L'ECOLE DU PARC	R	4
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	KING JOUET (EX STARJOUET)	DES MERLES	M	3
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	MAGASIN KIABI	LES PORTES DE LA MER	M	3
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	HALLE DES SPORTS ALAIN LE HETET	chemin des cabanettes	X	3
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	LES JARDINS DU VIDOURLE	RN113	M	3
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	POLE SANTE LOUIS SERRE - BAT A - HOPITAL	DES ALICANTES	U	3
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	GROUPE SCOLAIRE MARIO ROUSTAN	Mario Roustan	R	3
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	HÔTEL / RESTAURANT MON AUBERGE BATIMENTS A ET B	Avenue du Vidourle	O	3
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	MAGASIN NETTO	ROUTE DE NIMES	M	4
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	MAISON DE RETRAITE LES MEUNIERES	DENFERT ROCHEREAU	J	4
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	CENTRE DE SOINS ET DE CURE POUR PERSONNES AGEES	BRUNO BRUNEL	U	4

arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	CENTRE HOSPITALIER HOPITAL LOCAL (EPHAD)	de la république	U	4
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	SALLE CASTEL	MARX DORMOY	L	4
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	ECOLE PRIMAIRE MARIE CURIE	VICTOR HUGO	R	4
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	HOTEL LES MIMOSAS	DU VIDOURLE	O	4
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	SALLE DE RESTAURATION / POLYVALENTE DU CAMPING MAS DE L'ISLE	Chemin du Clapas	N	4
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	ECOLE MATERNELLE PONT DE VESSE	CITE ROUANET	R	4
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	ECOLE MATERNELLE ARC EN CIEL (EX LA ROQUETTE)	DES QUATRE VENTS	R	4
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	FOYER DE VIE DANIEL MAYER	DES ALICANTES	J	5
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	ECOLE PRIMAIRE HENRI DE BORNIER	de l'observance	R	4
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	HALL DES SPORTS INTERCOMMUNALE	Louis MEDARD	X	3
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	MEDIATHEQUE	DES ABRIVADOS	S	3
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	BAR MUSICAL LE ZOOM	DES FOURNELS	P	4
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	LIDL	SAINTE CLAIRE	M	3
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	MAGASIN BIO MARCEL & FILS	DU VIDOURLE	M	4
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	FOYER D'HEBERGEMENT ROBERT BADINTER	DES ALICANTES	J	4
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	BAZHARD ( EX BRICOMARCHE )	DES QUATRE SAISONS	M	2
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	ECOLE PRIMAIRE VICTOR HUGO	Victor HUGO	R	4
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	ALDI	DES QUATRE SAISONS	M	3
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	ASSOCIATION CULTURELLE FRANCO-TURQUE	DES FOURNELS	L	3
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	GROUPE SCOLAIRE JACQUES BREL	DES BOEUFs	R	3
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	ECOLE MATERNELLE GAMBETTA	GAMBETTA	R	4
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	RESTAURANT BURGER KING ( EX QUICK DRIVE)	DE LA VIDOURLENQUE	N	4
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	HOTEL IBIS - COMPLEXE HOTELIER DE LA PETITE CAMARGUE	zac de la petite camargue	O	3
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	GROUPEMENT D'ETABLISSEMENTS - INTERMARCHÉ DES 4 SAISONS LOU PESCALLE	DES QUATRE SAISONS	M	2
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	POLE SANTE LOUIS SERRE - BAT B ET C - CLINIQUE VIA DOMITIA	des ALICANTES	U	3
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	ESPACE CASTEL	max dormoy	L	3
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	RESTAURANT ASIA WOK	570 chemin de la Vidourlenque	N	4
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL	CENTRE DE SOINS MEDICAUX ET DE READAPTATIONS AMBRUSSUM	des Alicantes	U	4
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL-VIEL	STADE DE FOOTBALL	av du Stade	PA	1
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL-VIEL	ARENES MUNICIPALES	ANDRE AUGUSTE	PA	3
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL-VIEL	SALLE POLYVALENTE	ZA DE LA BARTHELASSE CAMP MIAU	L	2
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL-VIEL	SALLE DE SPORT PIERRE DE COUBERTIN	Gustave COURBET	X	3
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL-VIEL	ECOLE MATERNELLE LES THERMES	24 rue des thermes	R	4
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL-VIEL	EHPAD LA JOLVADE	GUSTAVE COURBET	J	4
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL-VIEL	SALLE POLYVALENTE ANTOINE ROUX	DU 14 JUILLET	L	4
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL-VIEL	GROUPE SCOLAIRE GUSTAVE COURBET	GUSTAVE COURBET	R	3
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL-VIEL	T-34-2012-70 CTS RESTAURANT LA VILLA DU PARC		CTS	4
arrondissement MONTPELLIER	LUNEL-VIEL	SALLE DES FÊTES LES TROIS PONTS	45 RUE DES COMPAGNONS	L	4
arrondissement BEZIERS	MAGALAS	COLLEGE LES ARBOURYS	RUE DE LA PROMENADE	R	3
arrondissement BEZIERS	MAGALAS	SALLE DES SPORTS	RUE DES ANCIENS COMBATTANTS	X	2
arrondissement BEZIERS	MAGALAS	LOCAUX ASSOCIATIFS MAISON POUR TOUS	PLACE NEUVE	L	4
arrondissement BEZIERS	MAGALAS	CENTRE COMMERCIAL INTERMARCHÉ	ZAE L'AUDACIEUSE	M	3
arrondissement BEZIERS	MAGALAS	CABARET " LE SHOWBIZZ "	1. ZA L'AUDACIEUSE	L	3
arrondissement BEZIERS	MAGALAS	MAGASIN MR BRICOLAGE	ZAE L'AUDACIEUSE	M	2
arrondissement BEZIERS	MAGALAS	SALLE POLYVALENTE DITE DE CONVIVIALITE	AVENUE DE LA PROMENADE	L	2
arrondissement BEZIERS	MAGALAS	ECOLE MATERNELLE LES PETITS GRAINS	RUE DES TREILLES	R	4
arrondissement BEZIERS	MAGALAS	MAGASIN ALDI MARCHÉ	ZAE L'AUDACIEUSE	M	3
arrondissement BEZIERS	MAGALAS	LE MAS DE LAUX - SALLE DE RECEPTION	AVENUE DE BEZIERS - RD 909	L	3
arrondissement BEZIERS	MAGALAS	SALLES D'ACTIVITÉS DOMAINE SAINT JEAN	DOMAINE SAINT JEAN - CD 909	L	4
arrondissement BEZIERS	MAGALAS	EHPAD LES ACACIAS	762, AVENUE DE LA GARE	J	4
arrondissement BEZIERS	MARAUSSAN	EHPAD TERRE BLANCHE	DE POUSSAN	J	4
arrondissement BEZIERS	MARAUSSAN	ECOLE ELEMENTAIRE LA TREILLE ÉLÉMENTAIRE	145 Rue des Ecoliers	R	4
arrondissement BEZIERS	MARAUSSAN	ECOLE MATERNELLE	JULES FERRY	R	4
arrondissement BEZIERS	MARAUSSAN	HALLE AUX SPORTS CLAUDE ROUVES	Rue de Revel	X	3
arrondissement BEZIERS	MARAUSSAN	MAGASIN U EXPRESS	Chemin de PAYSSIEROU	M	4
arrondissement BEZIERS	MARAUSSAN	ESPACE CULTUREL ESPRIT GARE.	Marcel Barrere	L	3
arrondissement BEZIERS	MARGON	AUBERGE DU CHATEAU	1 CHEMIN DES SERRES	O	5
arrondissement BEZIERS	MARGON	SALLE DES FETES FRANK VALLAT	AVENUE D'ALIGNAN LE VENT	L	4
arrondissement MONTPELLIER	MARSEILLAN	MEDIATHEQUE, LES HALLES ET SALLE DE REUNION	du 14 juillet	S	3
arrondissement MONTPELLIER	MARSEILLAN	CENTRE NAUTIQUE LES GLENANS	Port des Onglous	RH	4
arrondissement MONTPELLIER	MARSEILLAN	COLLEGE PIERRE DELEY	de Florensac	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MARSEILLAN	COMPLEXE SPORTIF LOUIS BOUDOU - GYMNASÉ	de Florensac	X	3
arrondissement MONTPELLIER	MARSEILLAN	DISCOTHEQUE EG (EX. MEDITERRANEE BEACH)	route de sète	P	2
arrondissement MONTPELLIER	MARSEILLAN	MAISON DES ASSOCIATIONS MJC DENIS BARDOU (EX ECOLE ELEMENTAIRE ACHILLE MAFFRE D	Marius Roqueblave	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MARSEILLAN	ECOLE MATERNELLE MARIE FAYET	Marius Roqueblave	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MARSEILLAN	GROUPE SCOLAIRE MARIE-LOUISE DUMAS	de Belle Bouche	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MARSEILLAN	HOTEL RESTAURANT LE RICHMONT	André Filiol	O	4
arrondissement MONTPELLIER	MARSEILLAN	HÔTEL-RESTAURANT LA CHAUMIERE	avenue de sète	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MARSEILLAN	MAISON DE RETRAITE CLAUDE GOUDET	Victor Hugo	U	4
arrondissement MONTPELLIER	MARSEILLAN	ACCUEIL JEUNES	Marius Roqueblave	L	4
arrondissement MONTPELLIER	MARSEILLAN	MAISON DU TOURISME	de la Méditerranée	W	4
arrondissement MONTPELLIER	MARSEILLAN	SALLE POLYVALENTE PAUL ARNAUD	Victor Hugo	L	2
arrondissement MONTPELLIER	MARSEILLAN	COMPLEXE SPORTIF LOUIS BOUDOU - STADE	route de Florensac	PA	1
arrondissement MONTPELLIER	MARSEILLAN	THEATRE	de la Marine	L	4
arrondissement MONTPELLIER	MARSEILLAN	HOTEL LES DUNES	des Pêcheurs- Marseillan Plage	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MARSEILLAN	ALDI MARCHÉ	de l'Industrie	M	3
arrondissement MONTPELLIER	MARSEILLAN	CENTRE COMMERCIAL CARREFOUR MARKET	de Bessan	M	1
arrondissement MONTPELLIER	MARSEILLAN	GITES RURAUX, SALLES D'EXPOSITION ET DEGUSTATION DOMAINE TABOURIECH	Domaine de Villamarin	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MARSEILLAN	RESIDENCE HOTELIERE DEMEURE TERRISSE	Achille Mafre de Baugé	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MARSEILLAN	SALLE DE LA CAVE COOPERATIVE DE RICHEMER	route de sète	L	2
arrondissement MONTPELLIER	MARSEILLAN	MARCHE AUX AFFAIRES	de Bessan	M	3
arrondissement MONTPELLIER	MARSILLARGUES	STADE EDMOND ALLOUCH	ALLEE DU 8 MAI 1945	PA	1
arrondissement MONTPELLIER	MARSILLARGUES	STADE DE FOOTBALL CHRISTIAN COSTE	Chemin des calinières	PA	1
arrondissement MONTPELLIER	MARSILLARGUES	SALLE POLYVALENTE JEAN MOULIN	du 08 mai 1945	L	3
arrondissement MONTPELLIER	MARSILLARGUES	ARENES MARCEL GUILLERMET	PLACE DE L' HOTEL DE VILLE	PA	3
arrondissement MONTPELLIER	MARSILLARGUES	COLLEGE ROGER CONTREPAS	E. ROSTAN	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MARSILLARGUES	SUPERMARCHÉ U	ALPHONSE DAUDET	M	3
arrondissement MONTPELLIER	MARSILLARGUES	GYMNASÉ MUNICIPAL FRANCOISE SPINOSI	des Calinières	X	4
arrondissement MONTPELLIER	MARSILLARGUES	THEATRE ET SALLE POLYVALENTE LA SCALA (EX BAR LA SCALA)	4, Rue Victor Hugo	L	4
arrondissement MONTPELLIER	MARSILLARGUES	ECOLE MATERNELLE DU VIDOURLE	ERNEST RENAN	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MARSILLARGUES	EHPAD LA ROSIELIERE	du 08 mai 1945	J	4
arrondissement MONTPELLIER	MARSILLARGUES	EGLISE PAROISSIALE	BARONCELLI	V	3
arrondissement MONTPELLIER	MARSILLARGUES	ECOLE PRIMAIRE JULES FERRY	EDMOND ROSTAND	R	4
arrondissement LODEVE	LES MATELLES	MAISON DE RETRAITE NOTRE DAME DES CHAMPS	D 17E3	J	4
arrondissement LODEVE	LES MATELLES	ECOLE ELEMENTAIRE	LIEU DIT Les Courrèges	R	4
arrondissement LODEVE	LES MATELLES	POLE DE FORMATION RUGBY DU PIC ST LOUP	SAINT SAUVEUR	X	4
arrondissement LODEVE	LES MATELLES	MAISON D'ENFANTS NOTRE DAME DE BON SECOURS	D17E Notre Dame des Champs	RH	5
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	AEROGARE NANTY DE FER	Aérogare Montpellier Méditerranée	GA	1
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	GROUPE SCOLAIRE JEAN MONNET - MATERNELLE RESTAURANT SCOLAIRE	511 de la Rave	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	STADE CANCEL/TRIBUNES ET STADE	avenue Gaston Baissette	PA	1
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	JARDINIERIE TRUFFAUT	Hélène BOUCHER	M	1
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	ARENES LEONCE ET LOUIS ROUQUETTE	JEAN MACE	PA	1
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	SALLE DE SPORT - GYMNASÉ JP BEUGNOT	DU SOUVENIR FRANCAIS	X	2
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	MAGASIN CABESTO	DE VAUGUIERES - LIEU DIT LA MOGERE	M	3
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	COLLEGE DE L'ETANG DE L'OR	AVENUE DE LA MER	R	2
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	SALLE DES FÊTES ESPACE MORASTEL	DU 08 MAI 1945	L	2
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	SALLE DE SPORT FREENESS/ EX DISCOTHEQUE KULT ULTRA/ LIVE (EX MONSTER)	DE LA JASSE	X	4
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	MJC ( EX CAVE COOPERATIVE)	du 8 MAI 1945	L	3
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	BIOTAG - LES COMPTOIRS DE LA BIO	DE BAILLARGUES - ZAC DE LA LOUVADE - ROND-POINT WILLY BRANDT	M	4
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	SALLE MULTICULTURELLE SAMUEL BASSAGET	PLACE ANTERIEU	L	3
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	GYMNASÉ COLLEGE DE L'ETANG DE L'OR HALLES DES SPORTS	ALEXANDRE DUMAS	X	3
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	AEROPORT HOTEL (EX AIR HOTEL)	AEROPORT de FREJORGUES/AVENUE JACQUELINE AURIOL	O	3
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	MAGASIN NETTO	282 RUE DU MERLOT	M	3
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	COCKTAIL SCANDINAVE	271 RUE ROLAND GARROS	M	3
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	HOTEL KYRIAD	ROLAND GARROS	O	3
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	PISCINE TOURNESOL/QUAD'OR	LEON JOUHAUX	X	4
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	MEDIATHEQUE GASTON BAISSSETTE	de la LIBERTE	S	4
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	GROUPE SCOLAIRE LOUISE MICHEL	Place DJERBA MIDOUN	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	RESTAURANT TEATRO (EX MAGENTA)	FRANCOIS COLI	N	4

arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	EPHAD LES AIGUERELLES - MAISON DE RETRAITE	LEON BLUM	J	4
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	SUD HOTEL ( EX SURF HOTEL )	HELENE BOUCHER	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	MAS DU MINISTRE BISTROT DANS LES VIGNES CTS 34-2014-091	Les Garrigues/chemin du Ministre	N	3
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	RESTAURANT LA TABLE MAROCAINE	ROLAND GARROS	N	4
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	MAISON DES ENFANTS	de Berthenac	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	FOYER 3EME AGE ESPACE BEL AIR	LEON JOUHAUX	L	4
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	STADE LEO LAGRANGE	rue Rudyard Kipling	PA	1
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	FAST HOTEL (EX HOTEL AIRPORT )	RAJOL	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	HOTEL GREET HOTEL/HOTEL PREMIERE CLASSE	HELENE BOUCHER/ZAC FIGUIERES	O	4
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	T-34-2006-35 LOCABRUTRUFFAUT		CTS	4
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	MAUGUIO CENTER HOTEL ET EPICERIE CHEVAL BLANC	FRANCOIS MITTERAND	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	CENTRE COMMERCIAL INTERMARCHE	DE LA MER	M	2
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	GROUPEMENT CENTRAKOR (EX MAC DAN )	DU MERLOT	M	2
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN	ARCHIMEDE	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	MAGASIN ESPACE FOOT	ROLAND GARROS	M	4
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	EGLISE SAINT JEAN DE MALTE CARNON	GRASSION CIBRAND	V	3
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	GROUPE SCOLAIRE ALBERT CAMUS ET JACQUES PREVERT	GABRIEL ALDIE	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	FORME HOTEL - RESIDENCE DE TOURISME	CHARLES LINDBERGH	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	DOMAINE DE LA BANQUIERE	DE LA BANQUIERE	L	3
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	DOMAINE DE GUILHERMAIN : SALLES DE CONFERENCES	DU MAS DES PERES/ROUTE DE VAUGUIERES	L	2
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	MAGASIN LIDL	ROUTE DE BAILLARGUES	M	3
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	HOTEL NEPTUNE/RESTAURANT LE TRIDENT	RUE DE L'ETANG DE L'OR	O	3
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	CENTRE ADMINISTRATIF	DU LEVANT	W	3
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	HOTEL LE CARNON	CASSAN- carnon	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	GYMNASE JACQUES ANQUETIL	ALLEE des Caravelles	X	4
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	MAISON FAMILIALE DE VACANCES ENFANCE ALESIENNE AU GRAND AIR	AVENUE GRASSION CIBRAND	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	BRASSERIE LA TRAINE	place saint marc	N	4
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	GROUPE SCOLAIRE J. D'ARBAUD - CARNON	JEAN-BASPTISTE SOLIGNAC à CARNON	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	HOTEL GEDEON	GRASSION CIBRAND	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	HOTEL RESTAURANT LE CLAIR DE LUNE (EX HOTEL NEWS CAFE)	CASSAN	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	S-34-2010-48 CONCESSION PLAGES DES LEZARDS	Samuel BASSAGET	CTS	3
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	HOTEL RESTAURANT COEUR DES SABLES (EX LE J)	GRASSION CIBRAND	O	4
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	MAGASIN SPAR CASINO	JB SOLIGNAC	M	4
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	RESTAURANT MEMPHISLE GRAND BUFFET	HELENE BOUCHER	N	3
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	CENTRE DE FORMATION - POLE FORMATION CESI LE QUATRIEME	AVENUE JACQUELINE AURIOL/TRIANGLE DE FREJORGUES	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	CONCESSION DE PLAGES PAMPA BEACH - LOT 10	DE CARNON - LE GRAND TRAVERS	CTS	3
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	CONCESSION DE PLAGES LE LATZARRO (LOT 9) C-034-2017-118	LE PETIT TRAVERS - CARNON	CTS	4
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	COMPLEXE HOTELIER AEROPORT MONTPELLIER MEDITERRANEE IBIS STYLES ET IBIS BUDGET	route de l'AEROPORT	O	2
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	MAGASIN D'ALIMENTATION BIOLOGIQUE SATORIZ	HELENE BOUCHER	M	3
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	HOTEL PALAVAS PALACE/HOTEL RESTAURANT BALNEOTHERAPIE SUR LA PLAGES	336 avenue SAINT MAURICE	O	3
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	AIRWAYS (EX ESMa) - AGGLOMERATION PAYS DE L'OR - MB WAY SERVICE FORMATION	ZONE AEROPORTUAIRE de la MEDITERRANEE	R	2
arrondissement MONTPELLIER	MAUGUIO	SALLE DE SPORTS BASIC FIT II	RUE CHARLES LINDBERG	X	3
arrondissement BEZIERS	MAUREILHAN	STADE MUNICIPAL DE L'OLIVETTE	RUE JULES FERRY	PA	2
arrondissement BEZIERS	MAUREILHAN	SALLE POLYVALENTE OLIVETTE GRANDE	de Quarante	L	2
arrondissement BEZIERS	MAUREILHAN	MAISON DE RETRAITE CLOS VERMEIL	3 bis rue république	J	4
arrondissement BEZIERS	MAUREILHAN	SALLE DE RECEPTION LA PROUDOUMETTE	domaine la Proudoumette	L	4
arrondissement MONTPELLIER	MEZE	COLLEGE JEAN JAURES	G.DE GAULLE	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MEZE	STADE DES SESQUIERS	Parc des Sesquières	PA	1
arrondissement MONTPELLIER	MEZE	PARC DES DINAURORES	Domaine de la grande Marquise	PA	2
arrondissement MONTPELLIER	MEZE	CARREFOUR MARKET (EX CHAMPION)	113	M	2
arrondissement MONTPELLIER	MEZE	INTERMARCHE	du Général De Gaulle	M	2
arrondissement MONTPELLIER	MEZE	GYMNASE BERNARD JEU CENTRE NATIONAL DE TENNIS DE TABLE	de la Méditerranée	X	2
arrondissement MONTPELLIER	MEZE	FOYER MUNICIPAL - SALLE POLYVALENTE	Sadi CARNOT	L	2
arrondissement MONTPELLIER	MEZE	CENTRE D'ACCUEIL LE TAURUS	de la Méditerranée	RH	3
arrondissement MONTPELLIER	MEZE	ECOLE COTY	Guy Soulé	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MEZE	GROUPE SCOLAIRE JULES VERNE	des Pins	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MEZE	GYMNASE DE LA POSTE GÉRARD RIGAL	Edouard et Juliette MASSAL	X	3
arrondissement MONTPELLIER	MEZE	SALLE POLYVALENTE	Z.A lot N° 79	L	4
arrondissement MONTPELLIER	MEZE	CENTRE DE LOISIRS LES SESQUIERS	PARC LES SESQUIERS	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MEZE	COLONIE DE VACANCE - CENTRE D'ACCUEIL LES PENITENTS	Monseigneur Hiral	RH	4
arrondissement MONTPELLIER	MEZE	MAISON DE RETRAITE LE CLOS DU MOULIN	du Mas du Moulin BP 136	J	4
arrondissement MONTPELLIER	MEZE	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE PAYS DE THAU	des Pins	J	4
arrondissement MONTPELLIER	MEZE	EHPAD L'ECRIN DES SAGES (LES ORCHIDEES)	de Villeveyrac	J	4
arrondissement MONTPELLIER	MEZE	HOTEL DE THAU	de la Parée	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MEZE	HOTEL RESTAURANT DU PORT	Augustin Descournut	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MEZE	HÔTEL LA PYRAMIDE	du Sergent Chef NAVARRO	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MEZE	DISCOTHEQUE LE STRASS (ANCIEN LE DINO'S MAMBO)	Espace la Virarelle	P	3
arrondissement MONTPELLIER	MEZE	ECOLE PRIMAIRE GEORGES CLEMENCEAU	rue Borie	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MEZE	BRASSERIE LA PLAGES (EX. LE TAMBOURIN)	boulevard du port	N	4
arrondissement MONTPELLIER	MEZE	GYMNASE LE DOJO	rue de la méditerranée	X	3
arrondissement MONTPELLIER	MEZE	MAGASIN LIDL	de Romany Bas	M	3
arrondissement MONTPELLIER	MIREVAL	CENTRE CULTUREL LÉO MALET	avenue de montpellier	L	2
arrondissement MONTPELLIER	MIREVAL	MAISON DE RETRAITE EHPAD LE VALMI	Verdun	J	4
arrondissement MONTPELLIER	MIREVAL	LA HALLE AUX SPORTS (EX SALLE POLYVALENTE)	des Amouries	L	4
arrondissement MONTPELLIER	MIREVAL	FOYER DES CAMPAGNES	de Verdun	L	4
arrondissement MONTPELLIER	MIREVAL	ECOLE MATERNELLE JULES FERRY	JULES FERRY	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MIREVAL	LES JARDINS DE MIREVAL (EX EHPAD JEAN BAPTISTE HILAIRE)	Amouries	J	4
arrondissement BEZIERS	MONS-LA-TRIVALLE	GITE DE GROUPE DOMAINE DU JAUR	1137 ROUTE DE SAINT PONS	PEH	5
arrondissement BEZIERS	MONS-LA-TRIVALLE	SALLE POLYVALENTE	AVENUE DE LA GARE	L	4
arrondissement BEZIERS	MONS-LA-TRIVALLE	V.V.F LE BANCAOUS (CLASSE EN GITES)	LIEU-DIT TARASSAC	O	5
arrondissement BEZIERS	MONS-LA-TRIVALLE	GITE DE GROUPE " L'INTERLUDE "	124. ROUTE DES GEORGES D'HERIC	PEH	5
arrondissement BEZIERS	MONTADY	MAISON DE RETRAITE RENAISSANCE	Rue des Muriers	J	4
arrondissement BEZIERS	MONTADY	HALLS AUX SPORTS	des platanes	X	2
arrondissement BEZIERS	MONTADY	HOTELLERIE DE L'ÉTANG	CD 11	O	5
arrondissement BEZIERS	MONTADY	GROUPE SCOLAIRE F. MITTERRAND PRIMAIRE	des platanes	R	4
arrondissement BEZIERS	MONTADY	MAGASIN ALDI	CD 11 route de Béziers	M	3
arrondissement BEZIERS	MONTADY	HOTEL CHÂTEAU DE LA TOUR		O	5
arrondissement BEZIERS	MONTADY	SALLE MULTICULTURELLE	Lieu dit LA CONDAMINE	L	2
arrondissement BEZIERS	MONTADY	ADAGES - MAISONS D'ENFANTS A CARACTERE SOCIAL	Soustrès	PEH	5
arrondissement BEZIERS	MONTAGNAC	MAISON DES ASSOCIATION - BAT A ET B	des sports	L	3
arrondissement BEZIERS	MONTAGNAC	COLLEGE JULES FERRY - BAT B-C	Place Frédéric Mistral	R	4
arrondissement BEZIERS	MONTAGNAC	ECOLE MATERNELLE JULES FERRY	RUE ASPIRANT LE BARON	R	4
arrondissement BEZIERS	MONTAGNAC	GROUPE SCOLAIRE LOUIS PASTEUR	Jean Jaurès	R	4
arrondissement BEZIERS	MONTAGNAC	HALLE DES SPORTS ROBERT MONCLAR	RUE ASPIRANT LE BARON	X	3
arrondissement BEZIERS	MONTAGNAC	HÔTEL RESTAURANT LES ROCCALLES	RD 613	O	5
arrondissement BEZIERS	MONTAGNAC	HÔTEL-RESTAURANT LE FLORIDE	Pierre Sirven	O	4
arrondissement BEZIERS	MONTAGNAC	L'AUBERGE DE BESSILLES - SCI DOMAINE DE BESSILLES	Domaine de Bessilles	N	3
arrondissement BEZIERS	MONTAGNAC	EHPAD L'OUSTALET	Frédéric Mistral	J	4
arrondissement BEZIERS	MONTAGNAC	COTE MAS DOMAINE PAUL MAS RESTAURANT ET CAVEAU	D 5, ROUTE DE VILLEVEYRAC	N	3
arrondissement BEZIERS	MONTAGNAC	SALLE DE RENCONTRE SAMBUSSY (EX LE REX)	Pierre Azéma	L	3
arrondissement BEZIERS	MONTAGNAC	STADE MUNICIPAL	le Baron	PA	2
arrondissement BEZIERS	MONTAGNAC	SALLE POLYVALENTE DU VVF LES CANTERELLES-LES VIGNES	DOMAINE DE BESSILLES	L	2
arrondissement BEZIERS	MONTAGNAC	CENTRE DE VACANCES LA GRANGETTE	de la Grangette	R	4
arrondissement BEZIERS	MONTAGNAC	CENTRE D'ACCUEIL COMMUNAL DE BESSILLES (HEBERGEMENT)	de Bessilles	RH	4
arrondissement BEZIERS	MONTAGNAC	MAISON D'ENFANTS DE BALDY	13 BIS RUE ASPIRANT LE BARON	PEH	5
arrondissement BEZIERS	MONTAGNAC	MOSQUEE DE L'ASSOCIATION DES MUSULMANS DE MONTAGNAC	3, IMPASSE MAURICE NOURIGAT	V	3
arrondissement LODEVE	MONTARNAUD	CLINIQUE ST ANTOINE	Avenue Fond de Mossion	U	4
arrondissement LODEVE	MONTARNAUD	SALLE POLYVALENTE	Route de Montpellier	L	4
arrondissement LODEVE	MONTARNAUD	COLLEGE VINCENT BADIE	route de Saint Paul de Valmalle	R	3
arrondissement LODEVE	MONTARNAUD	GROUPE SCOLAIRE ET ALSH FONT MOSSON	Avenue de Font de Mossion	R	3
arrondissement LODEVE	MONTARNAUD	GYMNASE COLLÈGE YANNICK NOAH	ROUTE DE SAINT PAUL	X	3
arrondissement LODEVE	MONTARNAUD	ECOLE PRIMAIRE 2	Avenue Fond de Mossion II	R	3
arrondissement LODEVE	MONTARNAUD	ECOLE MATERNELLE LES MONTARNELLES	Gabriella Mistral	R	3
arrondissement LODEVE	MONTARNAUD	MAGASIN SUPER U	ZAC du Pradas	M	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTAUD	SALLE POLYVALENTE PIERRE COMBETTES	de la clapisse	L	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTBAZIN	SALLE POYVALENTE MARCELIN ALBERT	Lieu dit Mas de Rey	L	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTBAZIN	MAISON DES ANCIENS SALLE OCCITANIE	des colonnades	L	4
arrondissement BEZIERS	MONTBLANC	AIRE DE SERVICE DE BEZIERS-MONTBLANC NORD - A9 - SOCIÉTÉ SHELL ET AUTOGRILL	A9 Voie Nord	N	3

arrondissement BEZIERS	MONTBLANC	BOUTIQUE ET RESTAURANT (AIRE DE SERVICE MONTBLANC SUD)	A9 - Voie Sud	N	4
arrondissement BEZIERS	MONTBLANC	FOYER HANDICAPÉS SAINT PIERRE LE CHÂTEAU	Les Pins-Château Saint-Pierre	J	4
arrondissement BEZIERS	MONTBLANC	MAISON DES ASSOCIATIONS EMILIE SOULIÉ	du Béal	L	4
arrondissement BEZIERS	MONTBLANC	RÉSIDENCE LES JARDINS D'EULALIE	Marcel Pagnol - Z.A.C. Les Arbusiers	J	4
arrondissement BEZIERS	MONTBLANC	SALLE DE BANQUET COUSSERGUES	Domaine de Coussergues	L	4
arrondissement BEZIERS	MONTBLANC	SALLE DE BANQUET L'ARGENTIERE	Domaine de l'Argentière	L	3
arrondissement BEZIERS	MONTBLANC	SALLE DES FÊTES	Edouard Barthe	L	3
arrondissement BEZIERS	MONTBLANC	CENTRE DE LOISIRS DEMEURER DES CEDRES	de la Paix	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTFERRIER-SUR-LEZ	SALLE POLYVALENTE - ESPACE CULTUREL LE DEVEZOU	DES TENNIS - RD 112 - ROUTE DE SAINT CLEMENT	L	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTFERRIER-SUR-LEZ	MAISON DE RETRAITE LES CHENES VERTS MISSIONS AFRICAINES	CHEMIN DE BAILLARGUET	J	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTFERRIER-SUR-LEZ	MAISON DE RETRAITE LES AIGUEILLERES	DES AIGUEILLERES	J	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTFERRIER-SUR-LEZ	ECOLE MATERNELLE	du Mas de l'huile	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTFERRIER-SUR-LEZ	SALLE DE SPECTACLE LES COULISSES	CHEMIN NEUF	P	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTFERRIER-SUR-LEZ	HOTEL HELIOTEL	ROND POINT AGROPOLIS	O	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTFERRIER-SUR-LEZ	LYCEE PRIVE 600 BATIMENTS A C S	du campus agropolis	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTFERRIER-SUR-LEZ	ECOLE PRIMAIRE	DU MAS DE L'HUILE	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTFERRIER-SUR-LEZ	CTS MAIRIE MONTFERRIER SUR LEZ		CTS	4
arrondissement LODEVE	MONTPELLIER	MAS DE BRUYERE	MAS DE BRUYERE	RH	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	SALLE DE SPECTACLES LE ZENITH SUD	Albert Einstein	L	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	LE CORUM PALAIS DES CONGRES OPERA BERLIOZ	Esplanade Charles De Gaulle	L	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	OPERA COMEDIE	Comédie	L	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	STADE DE LA MOSSON	Heidelberg	PAV	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CENTRE COMMERCIAL LE POLYGONE	1, ALLEE DES PERTUISANES	M	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CENTRE COMMERCIAL LE TRIANGLE	jules Milhau	M	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM RICHTER BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE BATIMENT A	des ETATS GENERAUX	S	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM RICHTER BAT C FACULTE ECONOMIQUE	de la Mer	R	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	RICHTER RESTAURANT UNIVERSITAIRE	BRUMAIRE	N	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM RICHTER BÂT D INSTITUT MONTPELLIER MANAGEMENT	de la Mer	R	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	BAT E (ISEM) UM RICHTER	Avenue de la Mer	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM UFR MEDECINE U.P.M (UNITE PEDAGOGIQUE MEDICALE)	DU DOYEN GIRAUD	R	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM UFR MEDECINE BATIMENT HISTORIQUE	ECOLE DE MEDECINE - BD HENRI IV	R	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM INSTITUT DE BIOLOGIE	Bd Henri IV	L	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	BIBLIOTHEQUE MEDIATHEQUE EMILE ZOLA	de l'aéroport	S	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	COMPLEXE CINEMATOGRAPHIQUE MULTIPLEX GAUMONT	GEORGES MELIES	L	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	PATINOIRE VEGAPOLIS - CANAS Y TAPAS (EX BRASSERIE SCHOLLER)	FRANCE	X	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	RESTAURANT CASA INESA ( EX PIZZA PINO) LOT R 27A	DE FRANCE - ODYSSEUM	N	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	PISCINE OLYMPIQUE ANTIGONE ANGELOTTI	JACQUES CARTIER	X	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM UFR ODONTOLOGIE - BAT A, E	PROFESSEUR VIALA	R	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM PAUL VALERY AMPHI 123	de Mende	R	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM PAUL VALERY BATIMENTS B ET C COCTEAU-BOUSQUET	de MENDE	R	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM PAUL VALERY MAISON DE L'ETUDIANT 1	Route de Mende	L	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM PAUL VALERY BATIMENT D MARIE DURAND	de Mende	R	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM PAUL VALERY BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE RAMON-LULL	Route de Mende	S	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM PAUL VALERY BÂT F ERNEST FERROUL	de Mende	R	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM PAUL VALERY BATIMENT A AZALAIS DE PORTIRAGNES	DE MENDE	R	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM PAUL VALERY BATIMENT H JEAN-HUGO	Route de Mende	R	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM PAUL VALERY BATIMENT I CELLULE INFORMATIQUE EUGENE IONESCO	DE MENDE	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM PAUL VALERY MAISON DES ETUDIANTS 2	de Mende	L	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM PAUL VALERY BAT E - MARC BLOCH	de Mende	R	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM PAUL VALERY BÂT K ET M ARCHÉOLOGIE ET MUSEE (GERMAINE RICHER-EMPEREUR ANTON	Route de Mende	Y	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	RESTAURANT UNIVERSITAIRE VERT BOIS	rue de la CHENAIE	N	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM PAUL VALERY - BAT R - BIBLIOTHEQUE ANNEXE	de Mende	S	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM DROIT BÂT 1	de l'Université	R	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM UFR PHARMACIE - BATIMENTS ABCDEJ	CHARLES FLAHAUT	R	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM CAMPUS TRIOLET TP PHYSIQUE BAT 2	Eugene Bataillon	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UNIVERSITE MONTPELLIER- BAT 3-CAMPUS TRIOLET TP-TD CHIMIE	DU TRUEL	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM CAMPUS TRIOLET BÂTIMENT 5, AMPHIS ET TD	Place Eugene Bataillon	R	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM CAMPUS TRIOLET BAT 7 ADMINISTRATIF	Place Eugene Bataillon	W	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM CAMPUS TRIOLET BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE SCIENCES BAT 8	Place Eugene Bataillon	S	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM CAMPUS TRIOLET RECHERCHE EN MATHÉMATIQUES BAT 9	EUGENE BATAILLON	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM CAMPUS TRIOLET DSIN BAT 10	Place EUGENE BATAILLON	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM CAMPUS TRIOLET BÂT 12 TP PHYSIQUE	Eugene Bataillon	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM CAMPUS TRIOLET TP ELECTRONIQUE ET INFORMATIQUE BAT 14	Place Eugene Bataillon	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM CAMPUS TRIOLET TP CHIMIE BAT 16	Eugene Bataillon	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM CAMPUS TRIOLET TP CHIMIE EAU BAT 18	Place Eugene Bataillon	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM CAMPUS TRIOLET TP GEOLOGIE BAT 23	EUGENE BATAILLON	R	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM CAMPUS TRIOLET TP BIOLOGIE BAT 25	PLACE EUGENE BATAILLON	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM CAMPUS TRIOLET TP BIOLOGIE BAT 26	Place Eugene Bataillon	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM CAMPUS TRIOLET INSTITUT ADMINISTRATION ENTREPRISES BAT 29	Place Eugene Bataillon	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM CAMPUS TRIOLET POLYTECH BAT 31	rue du truel	R	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM CAMPUS TRIOLET MAISON DES ETUDIANTS BAT 34	Place Eugene Bataillon	L	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM CAMPUS TRIOLET RESTAURANT ADMINISTRATIF BAT 37	Place Eugene Bataillon	N	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	PISCINE LA MOTTE ROUGE	532 Avenue Emile Jeanbrau	X	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM CSU GYMNASSE C	EMILE JEANBREAU	X	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	COMUE COMMUNAUTES UNIVERSITES ET ETABLISSEMENTS /ECOLE DE CHIMIE	de l'ECOLE NORMALE	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CENTRE COMMERCIAL ODYSSEUM	Port Marianne/rue Isbonne	M	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HYPERMARCHÉ GEANT CASINO	Port Marianne/rue Isbonne	M	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAGASIN IKEA	ODYSSEUM Zac Port Marianne P	M	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	DECATHLON ODYSSEUM ET RESTAURANT LES HALLES SOLAND	GEORGES MELIES	M	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	AQUARIUM MARE NOSTRUM	d'Ulysse	Y	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	RESTAURANT PIRATES PARADISE - VILLAGE LUDIQUÉ ODYSSEUM - ESPACE A7	ALLEE ULYSSE - ODYSSEUM VILLAGE LUDIQUÉ PHASE	N	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	RESTAURANT BAR LES 3 BRASSEURS	1 place de France/VILLAGE LUDIQUÉ ODYSSEUM 1, lot A bât 1	N	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	ESPACE DE JEUX SPORTIFS ET DÉTENTE FORT BOYARD ( EX TOMMY'S DINER) LOT R21A	ALLEE ULYSSE	X	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAC DONALD'S ODYSSEUM	ODYSSEUM PLACE DE LONDRES-CHEMIN DE LA PATINOIREE	N	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CENTRE DE GERIATRIE MOYEN ET LONG SEJOUR ANTONIN BALMES, CHU LA COLOMBIERE	Charles FLAHAUT	U	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CSPA BELLEVUE	Jean Baumel	U	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CHU COLOMBIERE POLYCLINIQUE PSYCHIATRIQUE	CHARLES FLAHAUT	U	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CHU COLOMBIERE PAVILLON PEYRE PLANTADE	AVENUE CHARLES FLAHAUT	U	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	BATIMENT DES MALADIES INFECTIEUSES ET TROPICALES	avenue du doyen gaston giraud	U	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CHU COLOMBIERE PAVILLON B3 HENRY EY - LEGUILHEM	Charles FLAHAUT	U	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CHU COLOMBIERE PAVILLON 43	AVENUE Charles FLAHAUT	U	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOPITAL GUI DE CHAULIC	Auguste Fiche	U	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	COMPLEXE SPORTIF DU MANOIR STADE RUGBY MHR	de Bugarel	PAV	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL DE VILLE	ZAC de Port Marianne - Consuls	W	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	FACULTE D'ÉDUCATION - FDE - BÂTIMENT A (IUFM ANCIENNETÉ)	MARCEL GODECHOT	R	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM UFR STAPS BÂTIMENT PEDAGOGIQUE - P1	PIC SAINT LOUP	R	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM UFR STAPS PALAIS UNIVERSITAIRE DES SPORTS	PIC SAINT LOUP	R	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	BATIMENT A (ADMINISTRATIF ET ENSEIGNEMENT) UM UFR STAPS	PIC SAINT LOUP	W	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CHR HOPITAL ST ELOI	emilie Bertin - Sans	U	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CHRU ARNAUD DE VILLENEUVE	du Doyen Gaston Giraud	U	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CHRU ADV	191, Avenue du Doyen Gaston	U	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MUSEE FABRE	MONTPELLIERET	Y	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM CAMPUS SAINT PRIEST BAT 2	SAINT PRIEST	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	IUT - BÂTIMENT A	d'occitanie	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM IUT BÂT E BIOLOGIE APPLIQUÉE	D'OCCITANIE	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM IUT BÂT IJ BATIMENT GENIE ELECTRIQUE INFORMATIQUE ET INDUSTRIE	D'OCCITANIE	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM IUT BAT K INFORMATIQUE GEA	d'occitanie	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM IUT BATIMENT L AMPHITHÉÂTRE 3 ET 4	99 rue d' OCCITANIE	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	INSTITUT BOTANIQUE (UNIVERSITÉ MONTPELLIER)	Auguste Broussonnet	L	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	C-034-2019-141 CHAPITEAU ASSOCIATION BALTHAZAR		CTS	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CHR ST ELOI PAUL LAMARQUE	Emilie Bertin Sans	U	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	SALLE AVICENNE	PAUL BRINGUIER	V	1

arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	STADE PHILIPIDES D'ATHLETISME	rue auguste broussonnet	PA	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	LYCEE-COLLEGE GEORGES CLEMENCEAU	Georges CLEMENCEAU	R	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	LYCEE MERMOZ BATIMENT B	Jean Mermoz	R	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	PALAIS DES SPORTS PIERRE DE COUBERTIN	DE GENES	X	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	PALAIS DES SPORTS RENE DOUGNOL	VAL DE MONTFERRAND	X	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL DU DEPARTEMENT SALLE CONSEIL BATIMENTS I J K R	D'ALCO	W	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GARE SNCF MONTPELLIER SAINT ROCH	AUGUSTE GILBERT	GA	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	STADE SABATHE/ GYMNASSE COUDERC	Saint CLEOPHAS/AVENUE D'ANGOULEME	X	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CHATEAU D' O THEATRE	857 Rue de SAINT PRIEST	PA	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	PARC DU DOMAINE CHATEAU D'O - AMPHITHEATRE	DOMAINE CHATEAU D' O	PA	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	RESTAURANT UNIVERSITAIRE TRIOLET	PROFESSEUR JOSEPH ANGLADA	N	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAISON POUR TOUS ROSA PARKS	10 rue Henri D' HARCOURT	L	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	COLLEGE LES AIGUERELLES	AVENUE DU PONT TRINQUAT	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	COLLEGE SAINTE MARIE - ECOLE LES JONQUILLES	DE LA CROIX DE FIGUEROLLES	R	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	LYCEE FREDERIC BAZILLE BATIMENT B EXTERNAT LABORATOIRES	DE MENDE	R	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	PREFECTURE DE L'HERAULT	des martyrs de la résistance	W	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	SALLE JULES PAGEZY-SALLE DES RENCONTRES ( ANCIENNE MARIE )	Francis Ponge	L	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	SUPER U MONTPELLIER LES GRISSETTES	FERDINAND BARRÉ	M	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	TRIBUNAL JUDICIAIRE	PIERRE FLOTTE	W	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HALLS PAILLADÉ DES 4 SAISONS	D' HEIDELBERG	M	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	COLLEGE ASSOMPTION SAINT THERESE - AGEA	DU CARRÉ DU ROI	R	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL MERCURE ANTIGONE/RESTAURANT AMBASSADEUR	AEROPORT INTERNATIONAL	O	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HALLS CASTELLANE	Rue de la Loge	M	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	COLLEGE CROIX D'ARGENT BATIMENTS A ET B	DE L'ARNEL	R	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	INTERMARCHÉ CROIX D'ARGENT GRAND M	de Toulouse	M	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	EGLISE SAINTE THERESE	42 AVENUE D' ASSAS	V	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	COLLEGE ARTHUR RIMBAUD	RUE MOHAMED V	R	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HYPERMARCHÉ GÉANT CASINO PRES D'ARENES	DU MAS D'ARCELLIERS	M	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	RESTAURANT ESCALE AU LIBAN	1 rue saint ursule	N	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	COLLEGE SIMONE VEIL	DE CANTE GRIL	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	LYCEE PRIVE NEVERS BATIMENT A-B-D-F	rue de la Garenie	R	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CINEMA COMEDIE GAUMONT	DE LA COMEDIE	L	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	OFFICE DEPOT	339 rue JUGURTHA	M	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CINEMA DIAGONAL CAPITOLE	VERDUN	L	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAISON POUR TOUS PAUL EMILE VICTOR	DU PROFESSEUR LOUIS RAVAS	L	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	ENSAM- ECOLE D'ARCHITECTURE	DE L'ESPEROU	R	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	LES HALLES DU LEZ	RAYMOND DUGRAND	N	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	LES HALLES MARCHANDES	RAYMOND DUGRAND	N	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	RECTORAT ACADEMIE PALAIS UNIVERSITAIRE	DE L'UNIVERSITE	W	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	COMPLEXE FUNERAIRE DE GRAMMONT	Domaine de Grammont	V	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAISON POUR TOUS GEORGES BRASSENS	place JACQUES BREL	L	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	INTERMARCHÉ CLEMENCEAU	Georges CLEMENCEAU	M	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MONOPRIX	Maguelone	M	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	SALLE DE SPORTS BASIC FIT	LEJZER ZAMENHOF	X	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAGASIN ALDI ( EX LEADER PRICE)	LEJZER ZAMENHOF	M	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL NOVOTEL	de PALAVAS	O	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	COLLEGE LES ESCHOLIERES DE LA MOSSON	DU BITERROIS	R	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	COLLEGE JOFFRE	HENRY II DE MONTMORENCY	R	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	LYCEE JULES GUESDE BATIMENT A	de LODEVE	R	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	LYCEE PRIVE NOTRE DAME DE LA MERCI	GAMBETTA	R	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	EGLISE DON BOSCO	LEON BLUM	V	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE MONTPELLIER BUSINESS SCHOOL	DES MOULINS	R	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	SUPERCASINO	DE GANGES	M	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CARREFOUR MARKET	DE TOULOUSE	M	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAGASIN FIC	DE LA CASTELLE	M	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAGASIN UNIQLO	DE LA DRAPERIE ROUGE	Y	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	AGROPOLIS MUSEUM	Avenue du Val de Montferrand	Y	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GROUPEMENT ETABLISSEMENT METRO / BASIC FIT	AVENUE ETIENNE MEHUL	M	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAGASIN LA FOIR-FOUILLE	DE TOULOUSE	M	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CLINIQUE MILLENAIRE	PENELOPE	U	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAGASIN GIFI	DU MAS D'ARCELLIERS	M	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	COLLEGE FRANCOIS RABELAIS	DE MALBOSC	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	EGLISE SAINTE BERNADETTE	du DOCTEUR PEZET	V	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL DE LA METROPOLE MONTPELLIER/PAVILLON JUNON	LEON BLUM	L	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	SALLE AVERROES	EMILE PICARD	V	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	SUPERMARCHE AUCHAN ( EX SIMPLY MARKET)	VILLENEUVE D'ANGOULEME	M	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CATHEdraLE SAINT PIERRE	SAINTE PIERRE - RUE CARDINAL DE CABRIERES	V	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	SALLE POLYVALENTE - COMMERCE JACQUES D'ARAGON	DES ETATS GENERAUX/PLACE DE LA REVOLUTION	L	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	PAVILLON ZEUS - AMMEURIE LA COUPOLE AILE NORD -METROPOL MONTPELLIER	LEON BLUM	W	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CENTRE NAUTIQUE NEPTUNE PISCINE	HEIDELBERG	X	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CARREFOUR MARKET	RUE RAGUSE	M	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	AUCHAN ( EX SIMPLY MARKET)	AVENUE DE FES - Lot 33B	M	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL CROWNIE PLAZZA - MONTPELLIER CORUM	D' ARGENCOURT	O	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	LYCEE MENDES FRANCE BT A ATELIERS	DU MAS DE BROUSSE	R	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	LYCEE MENDES FRANCE BT B1 ACCUEIL	DU MAS DE BROUSSE	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GROUPEMENT D'ETABLISSEMENT ALDI/LABO SUD/DRALYS LUX CERAM ( EX LEADER PRICE + 1	du Lauragais	M	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GROUPE SCOLAIRE LES CEVENNES - ELEMENTAIRE JULIE DAUBIE	DE L'AQUEDUC	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAISON POUR TOUS L'ESCOUTAIRE HALTE GARDERIE LOU CAGANIS	DES RAZETEURS	L	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GYMNASSE B.JOUANQUE	JACQUES DALCROZE	X	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	BATIMENT D'INSTRUCTION DE LAUJVE - CITE SCOLAIRE FRANCOISE COMES	DU 81° Régiment d'infanterie	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	FONDATION EPF - ECOLE POLYTECHNIQUE FEMININE	BERTHELOT	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CLINIQUE CLEMENTVILLE	DE CLEMENTVILLE	U	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GROUPE SCOLAIRE LE LEZ : MATERNELLE PROKOFIEV	ALPHONSE JUIN	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	COLLEGE CLEMENCE ROYER	PASTEUR	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	LIDL DISTRIBUTION ALIMENTAIRE	DE L'INDUSTRIE	M	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HALLS JACQUES COEUR	d' Antigone	M	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	PALAIS DE JUSTICE	FOCH	L	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	COLLEGE PRIVE SAINT FRANCOIS REGIS	ENCLOS TISSIE SARRUS	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	COLLEGE MARCEL PAGNOL	TOPAZE	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAISON POUR TOUS MONTPELLIER JOSEPH RICOME	PAGES	L	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	SALLES DE RECEPTION ET DE REUNION - DOMAINE DE LA POMPIGNANE	du salaision	L	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAGASIN LIDL ECUSSON	BOULEVARD DE STRASBOURG	M	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CENTRE SOCIAL CAF	de BARCELONE	L	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	DISCOTHEQUE PANAMA	DE LA REPUBLIQUE	P	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAISON POUR TOUS COLUCCI	CHENG DU	L	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	SPAR/ EX CASINO SHOPPING (ANCIEN MAC DAN)	GAMBETTA	M	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CREPS - BATIMENT SYDNEY ATLANTA	Charles FLAHAUT	X	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAISON DE QUARTIER FREDERIC CHOPIN	DU MARCHÉ AUX BESTIAUX	L	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	LYCEE PRIVE NOTRE DAME DE LA MERCI (ANNEXE)	DE LODEVE/ RUE NOGARET	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	COLLEGE PRIVE SAINT CHARLES LA PROVIDENCE	GEORGES CLEMENCEAU	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CENTRE BOURNEVILLE HEBERGEMENT UEE	DU MAS PRUNET	RH	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	THEATRE JEAN VILAR ESPACE BERNARD GLANDIER	Bologne	L	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GROUPE SCOLAIRE MERMOZ : MATERNELLE VASCO DE GAMA	de la Croix du Sud	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	BOULODROME A. PERRIER	Rue Boussinesq-quartier des Cé	X	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GROUPE SCOLAIRE LANTISSARGUES : MATERNELLE SURCOUF	PEDRO DE LUNA	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GROUPE SCOLAIRE LANTISSARGUES - ELEMENTAIRE SIMENON	PEDRO DE LUNA	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GROUPE SCOLAIRE VILLENEUVE D'ANGOULEME : MATERNELLE ALIENOR AQUITAINE	JACQUES BOUNIN	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAISON POUR TOUS MARIE CURIE	ANTONIN CHALLIAC	L	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GYMNASSE ALAIN COLAS	de l' Arnel	X	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	BATIMENT B - INSTITUT AGRONOMIQUE EUROPEEN CIHEAM- IAIAM	DE MENDE	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	JAM JAZZ ACTION	FERDINAND DE LESSEPS	L	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAISON DES RAPATRIES	EMILE CHARTIER dit ALAIN	L	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAISON POUR TOUS - ANDRE CHAMSON	GUSTAVE EIFFEL	L	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAISON POUR TOUS LEO LAGRANGE	DE BOLOGNE	L	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	SALLE RABELAIS ( EX CINEMA PATHE )	SARRAIL	L	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAISON POUR TOUS VOLTAIRE	JEAN MONNET	L	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CANOPE ACADEMIE DE MONTPELLIER (EX CRDP )	Michel de L' Hospital	L	3

arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CARREFOUR MARKET - BOULANGERIE ANGE CAFE - BOUCHERIE CHARCUTERIE	DU PAS DU LOUP	M	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	RESTAURANT KFC	MAS D'ARGELIERS	N	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CARREFOUR CITY/ M. BRICOLAGE	de la justice de Castelneau	M	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CARREFOUR CITY	LAISSAC	M	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAGASIN GIFU ( EX TATI)	GAMBETTA	M	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL KYRIAD PRESTIGE	JUGHURTA - ZAC TOURNEZY	O	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	BRASSERIE ARLEQUIN	Eplanade de l'Europe	N	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	SUPERMARCHE CASINO	DE TOULOUSE	M	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CENTRE D'ART CONTEMPORAIN MOCO ( EX MUSEE DE L'HISTOIRE DE LA FRANCE EN ALGERIE)	JOFFRE/ 3 RUE REPUBLIQUE	Y	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAC DONALD'S	Maguelone	N	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	IBIS MONTPELLIER SUD /BIS BUDGET	de Palavas	O	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL RESTAURANT CAMPANILE	1083 BOULEVARD BECQUEREL	O	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL OCEANIA METROPOLE	DU CLOS RENE	O	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL PULLMAN ( EX SOTIFEL ANTIGONE )	PERTUISANES	O	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	STADE CLAUDE BEAU/ LA RAUZE	Av. du Docteur Fourcade	PA	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	COLLEGE GERARD PHILIPPE	FREDERIC FABREGES/RUE MARRONNIERS	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	COLLEGE JEU DE MAIL	BERTIN SANS	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CNFPT INSET ( EX ECOLE NATIONALE D'APPLICATION DES CADRES TERRITORIAUX)	76 place de la REVOLUTION	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	ENSEMBLE SCOLAIRE : ELEMENTAIRE BLAISE PASCAL	100 RUE L'EPINE	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	LYCEE PIERRE ROUGE BATIMENT A CLASSE THEATRE	85 RUE DE LUNARET	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL MERCURE MONTPELLIER CENTRE	DE LA SPIRALE	O	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GRUPE SCOLAIRE INSTITUT SAINTE FAMILLE-SAINT CHARLES	ROGER SALENGRO	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	ECOLE PRIVEE SAINTE ODILE	DU PRE AU CLERC	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	ECOLE ASSOMPTION SAINTE THERESE	2 Rue de la PORTALIERE DES MASQUES	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	ECOLE SAINTE GENEVIEVE	LOUIS RAVAS	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	INSTITUT FORMATION MASSEURS KINESITHERAPIE IFMK ( EX ESICAD - BATIMENT ECOLE)	DE SAINT PRIEST	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GRUPE SCOLAIRE ALAIN SAVARY : ELEMENTAIRE SAVARY	FLORA TRISTAN	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GRUPE SCOLAIRE ESTANOVE : MATERNELLE DESBORDES VALMORE	DU LAVANDIN	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GRUPE SCOLAIRE ESTANOVE : ELEMENTAIRE CHURCHILL	DU LAVANDIN	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	ENSEMBLE SCOLAIRE DEL TEIL ; ELEMENTAIRE JOSEPH DEL TEIL	DES ARAUCARIAS	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GRUPE SCOLAIRE LES MENESTRELS : ELEMENTAIRE KUROSAWA	PIERRE CARDENAL	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	ECOLE PREPARATOIRE CARRIERES SOCIALES - LYCEE TURGOT	94 rue Pierre FLOURENS	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MEDIATHEQUE JEAN JACQUES ROUSSEAU	DU BITERROIS	S	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CLINIQUE RECH PAVILLONS ST GEORGES - ST MARTHE ET ST HIPPOLYTE	Charles Flahault	U	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	SYNAGOGUE ASSOCIATION CULTURELLE ISRAELITE	7 rue du GENERAL LAFON	V	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	BASILIQUE NOTRE DAME DES TABLES	NOTRE DAME	V	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	EGLISE SAINT FRANCOIS	CARNOT	V	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	EGLISE NOTRE DAME DE LA PAIX	du Père Cyprien ROME	V	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	EGLISE SAINT ESPRIT	SAINTE GENEVIEVE	V	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	PAROISSE SAINT PAUL	BOLOGNE	V	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	COMPLEXE SPORTIF LEON CAZAL GYMNASE ALAIN LE HETET	237 ROUTE de VAUGUIERES	X	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GYMNASE BUSNEL	DES RAZETEURS	X	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GYMNASE JEAN BOUIN	DU BITERROIS	X	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GYMNASE MARCEL CERDAN	PAS DU LOUP	X	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	PISCINE DE LA CHAMBERTE - MARCEL SPILLIERT	CAMILLE DESMOULINS	X	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GYMNASE LAS CAZES/ LA CONDOMINE	DE LA CROIX DE LAS CAZES	X	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAISON D'ENFANTS A CARACTERE SOCIAL BON SECOURS - BT LES 4 SAISONS	DU PERE SOULAS	RH	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL IBIS CENTRE	VAUBAN	O	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAISON POUR TOUS MARCEL PAGNOL	DE LAVERUNE	L	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GYMNASE DU COLLEGE ARTHUR RIMBAUD	MOHAMED V (COLLEGE 2 RUE PETIPA)	X	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	INSTITUT AGRO MONTPELLIER - PÔLE TROPICQUE & MEDITERRANÉE	AGROPOLIS	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAISON POUR TOUS JP CAILLENS	DE TIBERIADE	L	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GYMNASE MIREILLE BESSIERE	EDOUARD VILLALONGA	X	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	LE SAXO	93 rue de l'INDUSTRIE	P	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GRUPE SCOLAIRE PETIT BARD : MATERNELLE GENEVIEVE BON	Paul RIMBAUD	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GRUPE SCOLAIRE VERT BOIS : MATERNELLE MERE TERESA	Antoine Laurent JUSSIEU	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CERCLE CULTUREL LANGUEDOCIEN GRANDE LOGE DE FRANCE	DE MAURIN	L	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	LA PLATEFORME DU BATIMENT	143 rue LUMUMBA/ GAROSUD	M	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GRUPE SCOLAIRE : MATERNELLE KERGOMARD	COLONEL MARCHAND	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAISON POUR TOUS MELINA MERCOURI	842 rue de la VIEILLE POSTE	L	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	ESICAD BÂTIMENT B EXTENSION	ROBERT KOCH	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GYMNASE DES ARTS	DE LA CAVALERIE	X	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	COMPLEXE SPORTIF ALBERT BATTEUX (SIEGE DU MUC)	RUE FRANCOIS JOSEPH GOSSEC	L	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	SALLE POLYVALENTE - GUILLAUME DE NOGARET	Jacques MIROUZE	L	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CAFE OZ AUSTRALIAN PUB AYERS ROCK	ESPLANADE DE L'EUROPE / 108 RUE DE RHODES	P	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	THEATRE DES 13 VENTS GRAMMONT	DOMAINE DE GRAMMONT	L	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	COLLEGE LES GARRIGUES	DU COMTE DE NICE	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAGASIN LIDL	ANGLE RUE DES GREIZES-RUE DE BIONNE	M	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	SALLE LE TRIOLETO	AUGUSTIN FLICHE	L	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAISON POUR TOUS FRANCOIS VILLON AGE D'OR BOULET	55 rue Araucarias / rue Françoise Sagan	L	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CFA OCCITANIE-CCI SUD FORMATION- ETABLISSEMENT DE MONTPELLIER BT E HOTELERIE RES	DES MOULINS	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	RESTAURANT BURGER KING ( EX QUICK)	DU MAS D'ARGELIERS	N	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	BUSINESS SCHOLL ( EX ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE ) - BATIMENT MODULAIRE G	DES MOULINS	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	RESTAURANT CHEZ NOUS ( EX. LE CHAI)	DU MONDIAL 98	N	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	PRIMAIRE OVALIE	DE BUGAREL /OVALIE	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	SALLE DE SPECTACLES - LA VISTA LA CHAPELLE	RUE JOACHIM DE BELLAY	L	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAISON DIOCESAINE ET EPISCOPALE SAINT LAZARE	SAINTE LAZARE	W	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	APPART'CIY - OVALIE	GILLET MARTINET	O	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAISON POUR TOUS LOUIS FEUILLEDE (CINEMA-SPECTACLES)	DE BARCELONE	L	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	AGROPOLIS INTERNATIONAL BATIMENT D	AGROPOLIS	L	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CENTRE DE FORMATION MHSC	DOMAINE DE GRAMMONT	RH	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GRUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN & INGRID BERGMAN (MATERNELLE ET ELEMENTAIRE)	BOULEVARD MOUNIE	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	ENSEMBLE SCOLAIRE BARI : MATERNELLE VIRGINIA WOOLF	DU BARI	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	RESTAURANT L'ENTREPOT/BISTROT CASCH	de Palavas	N	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	RESTAURANT GRILLADOC (EX NETTO)	11 RUE DE VERDUN	N	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CENTRE DE LOISIRS ASTERIX	DOMAINE DE GRAMMONT	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	BUFFALO GRILL	OLOF PALME	N	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CRECHE LES PETITS CHAPERONS ROUGES	DE MALBOSC	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	THEATRE PIERRE TABARD BEAUX ARTS (EX THEATRE LAKANAL)	FERDINAND FABRE	L	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CRECHE UNE SOURIS VERTE	SAINTE PRIEST	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	BAR LE CARGO	DU GRAND SAINT JEAN	P	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MATERNELLE BERTIE ALBRECHT	FONTJUN	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GRUPE SCOLAIRE BARCELONE : MATERNELLE NERUDA	DE BARCELONE	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CRECHE EDELWEISS	DU GENERAL RIU	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	DISCOTHEQUE LE FIZZ	Cauzit	P	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	FOYER ADAGES LES 4 SEIGNEURS	DU PIC SAINT LOUP	J	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GRUPE SCOLAIRE LA CHAMBERTE : ELEMENTAIRE SUN YAT SEN	843 rue Croix de FIGUEROLLES	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CENTRE MEDICAL DE L'ENFANCE FONTCAUDE	de TIPASA	U	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GRUPE SCOLAIRE AIGUelongue : MATERNELLE LOUIS DE CAMOENS	DES TOURTERELLES	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	ENSEMBLE SCOLAIRE CITE MION : MATERNELLE SIGNORET	5 IMPASSE DES MARMOUSETS	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	ECOLE MATERNELLE JEAN JACQUES ROUSSEAU	RUE D'AIGREFFUILLE	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	ECOLE ELEMENTAIRE CONDORCET	FAUBOURG BOUTONNET	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GRUPE SCOLAIRE : MATERNELLE ALPHONSE DAUDET	des Sophoras	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GRUPE SCOLAIRE : ELEMENTAIRE MARIE CURIE	des Sophoras	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	ECOLE MATERNELLE PAPE CARPANTIER BATIMENT A	12 rue des ECOLES	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAISON DE RETRAITE ROSERAIE SAINTE ODILE	SAINTE VINCENT DE PAUL	J	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GRUPE SCOLAIRE : MATERNELLE CERVANTES /ELEMENTAIRE HEIDELBERG	DE LIEGE - ANGLE RUE BONAPARTE	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CENTRE POUR TRAUMATISMES CRANIENS LES FONTAINES D'O	HENRI NOGUERES	J	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	THEATRE DU HANGAR	NOZERAN	L	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	PIZZA PAPA / EX PIAZZA PAPA	ESPLANADE DE L'EUROPE	N	4

arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	BAR MUSICAL O'SULLIVANS	DE RHODES	P	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	SALLE CINEMA NESTOR BURMA (EX CINEMA DIAGONAL CELLENEUVE)	Marcellin Albert	L	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	IRISH PUB	DE BOIRARGUES	N	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	LYCEE JULES FERRY - BATIMENTS ABCDEJ	DE LA COLLINE	R	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CINEMA UTOPIA DIAGONAL CAMPUS	DU DOCTEUR PEZET	L	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CLINIQUE PROPORA	DU CADUCEE	U	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAISON DE RETRAITE SIMONE GILLET DEMANGEL	ROUGET DE LISLE	J	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GROUPE SCOLAIRE AIGUERELLES : ELEMENTAIRE CHARLES DICKENS	DU PONT TRINQUAT	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CREPS BATIMENT LANGUEDOC ROUSSILLON	Charles FLAHAUT	RH	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CREPS - BATIMENT BARCELONE	CHARLES FLAHAUT	RH	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAISON DE RETRAITE KORIAN	de la pompignane	J	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GROUPE SCOLAIRE : MATERNELLE THEODORE AGRIPPA D'AUBIGNE	DES 4 SEIGNEURS	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	ECOLE DES BEAUX ARTS E.S.B.A.M.A.	YEHUDI MENUHIN	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CESDA - GROUPEMENT D'ETABLISSEMENTS - BATIMENTS N°4, 8, 16, 17, 18, 20, 22 ET AB	SAINT VINCENT DE PAUL	J	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAISON DE RETRAITE MICHEL BELORGEOT	DES MOULINS	J	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	FOYER BEAUREVOIR Foyer 1 LE PARC	DU MAS DE VILLARET	J	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	THEATRE DE LA PLUME	GUILLAUME PELLICIER	L	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	AGORA - CITE INTERNATIONALE DE LA DANSE	SAINTE URSULE	L	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	LA RAMPE THEATRE INTER-REGIONAL OCCITAN/THEATRE LA VISTA DE LA MEDITERRANEE	Adam de Craponne	L	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	SALLE DE CONCERT ET DISCOTHEQUE L'ANTIROUILLE	Anatole France	P	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CHAPELLE SAINT CHARLES MAISON DES CHOEURS	PLACE ALBERT 1er	L	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	LA GRANDE BRASSERIE LE GRAND BAZAR	PASSAGE LONJON	N	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	BISTRO ROMAIN (L'ASSIETTE DU LEZ)	Espanade de l'Europe	N	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAC DONALD'S COMEDIE	de la COMEDIE	N	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	RESTAURANT HIPPODAMUS	Espanade de l'Europe - Bt D	N	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	NOVOTEL SUITES MONTPELLIER ANTIGONE	DU PIREE	O	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	RESTAURANT BEAUSEJOUR LE 106/ LE SENS SIX	de LODEVE	N	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL RESTAURANT CAMPANILE MONTPELLIER SUD - MAS ARGELLIERS	DU MAS D'ARGELLIERS	O	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CNFPT BATIMENT HEBERGEMENT	DES DROITS DE L'HOMME	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL KYRIAD ANTIGONE (EX CLIMAT DE FRANCE)	JEAN MERMOZ	O	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	DANCING LE POINT ZERO	DU VERDANSON	P	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	APSH 34 - BÂT C - LIEU RESSOURCES	ROBERT KOCH	J	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GROUPE SCOLAIRE MARTELLE : MATERNELLE DEROIN	VIOLLET LE DUC	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GROUPEMENT SCOLAIRE : MATERNELLE LOUIS FIGUIER/ELEMENTAIRE VICTOR HUGO-BERT	FARGES	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GROUPE SCOLAIRE CHAPTAL : MATERNELLE CHAPTAL	DES ARCEAUX	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CRECHE MUNICIPALE ANTIGONE	JEANNE D'ARC	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GROUPE SCOLAIRE : MATERNELLE SAINT FRANCOIS REGIS	9 rue Montcalm	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GROUPE SCOLAIRE : ELEMENTAIRE SAINT FRANCOIS REGIS	3 rue de la Merci	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GROUPE SCOLAIRE : MATERNELLE ET ELEMENTAIRE CALENDRETA DAU CLAPAS/ELEMENTAIRE FR	RUE DU MAS DE MERLE	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GROUPE SCOLAIRE ANTIGONE : MATERNELLE ARISTOTELE/ELEMENTAIRE PERICLES	D'ANTIGONE	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GROUPE SCOLAIRE JEU DE MAIL-ECOLE ELEMENTAIRE SIBELIUS	DE LA JALADE	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GROUPE SCOLAIRE VOLTAIRE/ELEMENTAIRE VOLTAIRE	HENRI SELLIER	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GROUPE SCOLAIRE : MATERNELLE GENEVIEVE ANTHONIOZ DE GAULLE/ELEMENTAIRE JEAN JAUR	DES BARQUES	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	INSTITUTION NOTRE DAME DE BONNE NOUVELLE	ARISTIDE OLLIVIER	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	DISCOTHEQUE L'INFINITY	DE PALAVAS	P	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	I.T.E.P BT C LES TAMARIS	du Mazet	RH	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	ECOLE ELEMENTAIRE LEO MALET	PIERRE CARABASSE	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAISON D'ENFANTS ENCLOS SAINT FRANCOIS	DE CASTELNAU	PEH	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CRECHE THERESE SENTIS	MARECHAL LECLERC	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	ECOLE MATERNELLE MARCEL PAGNOL	Georges Brassens	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	ECOLE ELEMENTAIRE LOUISVILLE	DE LOUISVILLE	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	ECOLE MATERNELLE FLORIAN	DE LA MEDITERRANEE	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	ECOLE MATERNELLE LA FONTAINE	VERDANSON	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	ECOLE MATERNELLE DOCTEUR ROUX	FAUBOURG FIGUEROLLES	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CLINIQUE FONTFROIDE	de SAINT PRIEST	U	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	EHPAD MAISON DE RETRAITE LA PROVIDENCE	14 RUE DE LA PROVIDENCE	J	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	EHPAD MAISON DE FAMILLE	MARECHAL LECLERC	J	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CLINIQUE LE MELEZET	de SAINT PRIEST	U	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAISON DE RETRAITE PROTESTANTE ET FUTURE CALDESAIGUES	DE MENDE	J	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAISON DE RETRAITE DES PETITES SOEURS DES PAUVRES MA MAISON	JEANNE JUGAN/15 RUE FERDINAND FABRE	J	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAISON DE RETRAITE EHPAD MONTPELLIERET	Fabre	J	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAISON DE RETRAITE LES COURALIES	DE NAZARETH	J	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	IME - CHATEAU D'O APEI GRAND MONTPELLIER - FONT TROUVE	DU PERE SOULAS	J	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	PISCINE TOURNESOL MAURIN/JEAN VIVES	1933 AVENUE DE MAURIN	X	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GYMNASSE OSTERMEYER	DE LAS SORBES	X	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	INSTITUT DE FORMATION EN ERGOTHERAPIE	SAINT PRIEST	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	PISCINE SUZANNE BERLIOUX	METAIRES DE SAYSSET	X	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	PISCINE TOURNESOL POMPIGNANE/JEAN TARIS	LOUISE MICHEL	X	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	LE BARBEROUSSE (UNDERGROUND)	BOUSSAIROLLES	P	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	AFOBATP - INTERNAT	EMILE PICARD	RH	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CENTRE CULTUREL MONTPELLIERAIN	7, allée Bosserville	L	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	IBIS BUDGET MILLENAIRE (EX ETAP HOTEL)	DES FRERES LUMIERES	O	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	DANCING L'OPERA	D'ALGER	P	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	RESTAURANT LE BASTIDE	7, av. Berlin Sans	N	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	ARMAND THIERRY HOMMES	1 A 5 RUE DE LA LOGE	M	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAISON DE RETRAITE MATHILDE LARTIGUE	LOUIS PERGAUD	J	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAISON DE RETRAITE EHPAD LES AUBES	SAINTE ANNE DE NOVIGENS	J	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	RESTAURANT POPEYE'S (EX QUICK)	PLACE DE LA COMEDIE	N	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	RESTAURANT RESERVE RIMBAUD	DE SAINT MAUR	N	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CRECHE JARDIN D'ENFANTS SUCRE D'ORGE	Berthelot	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAISON LOUIS JOUVET (EX CONSERVATOIRE DE REGION)	Lallemand	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	PROMOCASH	du MARCHÉ GARE	M	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GROUPEMENT SCOLAIRE LA RAUZE : MATERNELLE PAUL ELUARD/ELEMENTAIRE JEAN MACE	SAINTE HILAIRE	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GROUPE SCOLAIRE OXFORD : MATERNELLE VAN GOGH	OXFORD	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAGASIN ACTION ( EX CARREFOUR CONTACT )	61 Rue de l'Agathois	M	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GROUPE SCOLAIRE PAS DU LOUP : ELEMENTAIRE VICTOR SCHOELCHER	ROBESPIERRE	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAISON POUR TOUS ALBERT CAMUS	118 ALLEE MAURICE BONAFOS	L	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GROUPE SCOLAIRE EMILE COMBE : MATERNELLE DURUY/ELEMENTAIRE EMILE COMBES	EDMOND LAUTARD	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAISON DE RETRAITE CROIX D'ARGENT JEAN PERIDIER ECUREUIL	JACQUES BOUNIN	J	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CRECHE LE PETIT PRINCE BOUTONNET	20 RUE EMILE LITTRÉ	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL IBIS CENTRE COMEDIE - IMMEUBLE LE TRIANGLE	ALLEE JULES MILHAUD	O	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAGASIN QUARTIER DES TISSUS	65 RUE DE LA RESTANQUE	M	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	ECOLE PRIVEE JEAN BAPTISTE DE LA SALLE	DE LUNARET	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	LES MURIERS - BAT PAVILLON - SITE ALPAIM - FOYER D'ACCUEIL SPECIALISE	DU PERE SOULAS	J	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	LES MURIERS - BAT LE GUILHEM - FOYER D'ACCUEIL MEDICALISEE	DU PERE SOULAS	J	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CRECHE ROBIN DES BOIS	PENELOPE - ODYSSEUM	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	THEATRE KAWA CAFE	DES FOUQUES	L	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GROUPE SCOLAIRE LES PINS : MATERNELLE RUDYARD KIPLING	de SAINT CLEMENT	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GROUPE SCOLAIRE LES PINS ELEMENTAIRE BAUDELAIRE	de SAINT CLEMENT	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	ENSEMBLE SCOLAIRE ASTRUC : MATERNELLE GOETHE/ELEMENTAIRE LANGEVIN+ RESTAURANT RESIDENCE LES CONSULS DE MER ET APPART HOTEL MARIANNE/ET RESTAURANT ST BARTH	Coronilles (maternelle) - 5 rue Clémentville (primaire)	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	ECOLE PRIMAIRE JULES VERNES	ETIENNE ANTONELLI	O	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL - VILLA BELLAGO	Yehudi MENUHIN angle rue de la SUBSTANTATION	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	BAR LE CIRCUS	DE LA CROIX VERTE	O	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	COLLEGE ET ECOLE SAINT FRANCOIS D'ASSISE	3 RUE COLLOT	N	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GROUPE SCOLAIRE MICHEL DE L'HOSPITAL :MATERNELLE/ELEMENTAIRE	DE STRASBOURG	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	RESIDENCE EHPAD PIERRE LAROCHE	DE VAUGUIERES	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	RESTAURANT L'ANNEXE (EX ESCALE DU MILLENAIRE)	DU SALAISON	J	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	ECOLE ELEMENTAIRE JULES SIMON	ALBERT EINSTEIN	N	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	ADAGES ESPACE FAMILLE MULTI ACCUEIL	DE LA MEDITERRANEE	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER		LOUIS ARAGON	RH	4

arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES UDAF	DES FRERES LUMIERES	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CHÂTEAU DE FLAUGERGUES SALLE DE RECEPTION	ALBERT EINSTEIN	L	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAGASIN ROUGIER ET PLE/EX VOYAGEURS DU MONDE	DE VERDUN	M	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAISON DE RETRAITE MALBOSC	DE FES	J	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CRECHE LES PETITS CHAPERONS ROUGES	DE THOR	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAGASIN GRAND FRANIS	ETIENNE MEHUL	M	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	INSPOUR - INDOOR /BAR LA VOILE BLANCHE	LANTISSARGUES	X	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GROUPE SCOLAIRE LES TOURS - ELEMENTAIRE BLOCH	allee des hauts de Montpellier	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	EHPAD LES COULEURS DU TEMPS ET CRECHE LES PETITS MAYAS COMPLEXE DE SERVICES MUTU	DE LA REGLISSE	J	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	INSTITUT MEDICO EDUCATIF LA CARDABELLE	DE CASTELNAU	PEH	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	COLLEGE CALENDRETA LEON CORDAS EUROMEDICINE/OCCITAN (EX NGEN)	DE LA CROIX VERTE	RH	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	COMPLEXE HOTELIER BELAROA GOLDEN TULIP ET CAMPANILE ST ROCH	rue jules ferry	O	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CENTRE CULTUEL ET CULTUREL ADVENTISTE DU 7 IEME JOUR	PUECH VILLA	V	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	ECOLE SAINTE EMILIE	DE LA CROIX BONHOMME	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	ECOLE & CFA MONTPELLIER - GROUPE SILVYA TERRADE ( EX ECOLE ETEC)	Pont JUVENAL	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL CHEVALIER D'ASSAS	18, avenue d'Assas	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL FLORIDE	1, rue FRANCOIS PERRIER	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL DU PALAIS	DU PALAIS DES GUILHEMS	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAISON DE L'ENFANCE ET DE LA PARENTALITE	476 AVENUE DE BARCELONE	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	QUARTIER DE SEMI-LIBERTE/CENTRE PENITENTIAIRE	DONNAT	PENIT	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	COMMERCE - NOVA PARK - LA RESTANQUE - ILOT 2	PRES D'ARENES - ZAC DE LA RESTANQUE	M	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CENTRE COMMERCIAL ESTANOVE	RUE ESCOUTADOU	M	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	ETABLISSEMENT PLACEMENT EDUCATIF EPE	238 AVENUE de LODEVÉ	RH	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	SALLE CULTUELLE - (ASSOCIATION VIVRE EN PAIX) (EX FAST FOOD MAC DONALD)	HEIDELBERG	V	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	RESIDENCE DE TOURISME LES OCCITANES	DE LA REPUBLIQUE	O	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	RESTAURANT LES BAINS DE MONTPELLIER	RICHELIEU	N	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	FOYER D'ACTION SOCIALE - MAISON ENFANTS CAIZERGUES/FOYER COLLUCCI	BLAZY	PEH	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	PHARMACIE DES FACULTES	JUSTICE DE CASTELNAU	M	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	FOYER DES TOURELLES SAINT ALEXIS	6/8 RUE ALEXIS	PEH	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	ABRI LANGUEDOCIEN - FOYER CRECHE GINGKO BILOBA	de Mende	RH	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL COSMOS	GENERAL CAMPREDON	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL - L'ACAPULCO	AUGUSTE BROUSSONNET	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GROUPE SCOLAIRE TRILINGUE /ECOLE PRIVEE LAMARTINE	LE BOUCHER	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	ECOLE CANDOLA CALANDRETA	d'Agrefeuille	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	LYCEE PROFESSIONNEL E R E A BÂT F INTERNAT JJ ROUSSEAU	DE LA COLLINE	RH	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	IME LES OLIVIERS BATIMENT IMPRO INTERNAT	695 RUE DES BOUISSES	U	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	L'ARCHE DE JEAN VANIER - AILE EST - LES TOURELLES	DE CASTELNAU	J	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CAFÉ LITTERAIRE GAZETTE	LEVAT	N	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CENTRE REINSERTION SOCIALE CHAULIAC RAUZY LAM AERS (ACTUELLEMENT FERME)	JULES GUESDE	PEH	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL ABELIA	de LODEVÉ	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL DU LITTORAL	SAINT SAUVEUR	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL LES FAUVETTES	BONNARD	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL DES ARTS	6 BOULEVARD VICTOR HUGO	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL LES MYRTES	LEPIC	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	LIDL CARRE MOSAÏK	DE LA POMPIGNANE	M	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	ROYAL HOTEL	MAGUELONE	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL SAINT ROCH	JULES FERRY	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	COURS PRIVE DIDEROT	DU CARRE DU ROI	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	LIBRAIRIE GIBERT JOSEPH	3-4 place des MARTYRS DE LA RESISTANCE	M	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	SALLE DES AUBES MAISON POUR TOUS GEORGE SAND	SAINTE ANDRE DE NOVIGENS	L	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	ECOLE PRIMAIRE LUDWIG VAN BEETHOVEN	DE POUTINGON	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	EHPAD MAISONNEE LAVALETTE	ALI BEN CHECKHAL	J	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	SALLE ASSOCIATIVE DE CULTE DES CEVENNES UNION DES MUSULMANS DE L'HERAULT	LOUIS RAVAS	V	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	RESTAURANT LE PETIT JARDIN	JEAN-JACQUES ROUSSEAU	N	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	RESIDENCE HOTELIERE IBIS STYLE/VALCOMEDIA	RUE BAUDIN	O	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CENTRE ARTS CONTEMPORAINS LA PANACEE / CITE DES ARTISTES	ECOLE PHARMACIE	L	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	BAR MUSICAL LE MELOMANE (EX. OLYMPIA KARAOKE)	DU LANTISSARGUES	P	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	FOYER MILLERET ASSOMPTION	DE LA PORTALIERE DES MASQUES	RH	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL KALLISTE (EX HOTEL DE NICE)	BOUSSAIROLLES	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	ASSOCIATION LA CLÉ (CANCER LEUCEMIE ENFANT)	DE GANGES	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	BEST HOTEL EUROMEDICINE	DE LA CROIX VERTE	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CENTRAL HOTEL	3, passage David BELLUGOU	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL ABYSSE	DU GENERAL CAMPREDON	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL DE STRASBOURG	DE STRASBOURG	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL DE PARIS	ARISTIDE OLLIVIER	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL COLISEE VERDUN	DE VERDUN	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL DES ARCEAUX	DES ARCEAUX	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL DES ETUVES	DES ETUVES	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL ARAGON	BAUDIN	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL DES VOYAGEURS	5 rue du Faubourg du Courreau	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL DU PARC	Achille BEGE	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL DU POLYGONE ABELISS	du Port JUVENAL	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL LE BOM (EX EDOUARD VII)	ARISTIDE OLLIVIER	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL FRANCOIS DE LAPEYRONIE	DES PETETES	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL LE GUILHEM	14/16 rue Jean-Jacques ROUSSEAU	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL LE MISTRAL	BOUSSAIROLLES	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL LES ACACIAS	39 AVENUE BOUISSON BERTRAND	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL LES TROENES	EMILE BERTIN SANS	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL MAJESTIC	4 RUE DU CHEVAL BLANC	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL NOVA	8 RUE RICHELIEU	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL PLANTADE	10, rue Plantade	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL SAINT ELOI	du Professeur Grasset	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	ASSOCIATION GAMES/SITE HERBERGEMENT URGENCE HOSPITAL/ET SAINT CHARLES (EX HOTEL)	AUGUSTE BROUSSONNET	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL ULYSSE	de Saint Maur	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL BEST WESTERN COMEDIE SAINT ROCH	8 RUE JULES FERRY	O	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAISON D'ACCUEIL LA PASQUIERE	7, avenue du Docteur PEZET	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GRAND HOTEL DU MIDI-BAR LES LOGES	22 BOULEVARD VICTOR HUGO	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	COUVENT DES SOEURS FRANCISCAINES - VILLA SAVINE	31 AVENUE SAINT LAZARE	J	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL DEMEURÉ DES BROUSSES	route de VAUGUIERES	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	PARKING DE L'ARC DE TRIOMPHE	FOCH	PS	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	PARKING FOCH/PREFECTURE/MARCHE AUX FLEURS	MARTYRS DE LA RESISTANCE	PS	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	PARKING GAMBETTA	cours GAMBETTA	PS	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	PARKING ANTIGONE (EX NOMBRE D'OR)	Boulevard ANTIGONE	PS	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	PARC ZOOLOGIQUE DARWIN (EX LUNARET)	de Lunaret	PA	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	LYCEE PRIVE RABELAIS	DES AIGUERELLES	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	PARKING COMEDIE	COMEDIE	PS	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL EUROPA (EX. ABASUN)	MAGUELONE	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	STRUCTURE PETITE ENFANCE/ESPACE ELIANE BAUDUIN	SERGE LIFAR	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	PARKING PITOT	rue du carre du roi	PS	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL DE LA COMEDIE	BAUDIN	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HYPERMARCHE GEANT CASINO CELLENEUVE	DE LODEVÉ	M	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CHU LAPEYRONIE	DU DOYEN GASTON GIRAUD	U	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	PÔLE LUDIQUE ODYSSEUM - BÂTIMENT A 5	allée ulysse	X	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	VILLAGE LUDIQUE ODYSSEUM LOTS A3-A4 BURGER KING (EX OZE)	ulysses/ place Odysseum	N	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GO SPORT	PASSAGE DE L'HORLOGE	M	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM RICHTER BÂT B (ISEM, MAISON DES ETUDIANTS ET IPAG)	VENDEMIARE	R	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	INSTITUT DE FORMATION DES METIERS DE LA SANTE (IFMS)	DE PERE SOULAS	R	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CARREFOUR MARKET	DE LA JUSTICE DE CASTELNAU	M	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GROUPEMENT D'EXPLOITATIONS AU BUREAU- HYPOPOPOTAMUS-IL RISTORANTE	Ulysse	N	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	INRA - ENSAM - CHATEAU DE LA GAILLARDE BATIMENT 11	VIALA	R	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CHU CENTRE DE SOINS ET DE TRAITEMENTS DENTAIRES	Viala	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	LYCEE MENDES FRANCE BAT C RESTAURATION	DU MAS DE BROUSSE	N	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	LYCEE MENDES FRANCE BAT DE	DU MAS DE BROUSSE	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	LYCEE MENDES FRANCE BAT F	DU MAS DE BROUSSE	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	LYCEE MENDES FRANCE BAT G	DU MAS DE LA BROUSSE	R	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	LYCEE MENDES FRANCE BAT B2	DU MAS DE BROUSSE	RH	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GROUPE SCOLAIRE : MATERNELLE LUTHER KING	BONAPARTE	R	4

arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GALERIE DE LA COMEDIE	PASSAGE LONJON - PASSAGE BRUYAS	M	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	BIJOUTERIE JOAILLERIE FRAYSSINET	PASSAGE LONJON - PASSAGE BRUYA	M	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	PARKING CIRCE ODYSSEUM	Georges MELIES	PS	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	COLLEGE - SAINT JEAN BAPTISTE DE LA SALLE	DU VERDANSON (ACCES ADMINISTRATIF)	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAGASIN LIDL	CLEMENCEAU	M	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GYMNASIE SPINOSI	DU MAS DE BROUSSE	X	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAGASIN BIMBA	Av. du mas d'Argeliers	M	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	ROCKSTORE	DE VERDUN	P	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MATERNELLE MARGUERITE YOURCENAR	JEAN-JOSEPH LABORDE	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CHU COLOMBIERE BATIMENT B1	39 AVENUE CHARLES FLAHAUT	U	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	ECOLE DE KINESITHERAPIE SITE BELLEVUE	JEAN BAUMEL	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CHU COLOMBIERE BATIMENT B2	39 avenue Charles FLAHAUT	U	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CHU COLOMBIERE BÂT C UNITE UA - UB MAIRET- LA TRAVERSIERE	charles FLAHAUT	U	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	LES ESTUDINES MONTPELLIER COUPOLE	de moularès	O	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	TEMPLE EGLISE REFORMEE DE FRANCE	MAGUELONE	V	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CENTRE DE FORMATION MONTPELLIER HERAULT RUGBY CLUB	ROBESPIERRE	RH	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM PAUL VALERY CAMPUS SAINT CHARLES	Rue Henri Serre	R	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL MAISON BAYARD	BAYARD	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	SERRE TROPICALE DU ZOO DE LUNARET ET RESTAURANT ZOO GARAMOND	AGROPOLIS	Y	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CENTRE AIDER CENTRE AMBULATOIRE DE TRAITEMENT (EXTRACORPOREL)	191 RUE DU DOYEN GIRAUD	U	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	RESIDENCE HOTELIERE LES CITADINES	ANTIGONE	O	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	EHPAD FRANCOISE GAUFFIER	PUIG AUBERT - ZAC OVALIE	J	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	LYCEE GEORGE FRECHE BATIMENTS AB-Y	LE TITIIEN	R	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CENTRE D'HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE L'AVITARELLE	du professeur Fourcade	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	EGLISE EVANGELIQUE DE PENTECOTE - ASSEMBLEE DE DIEU	ALBERT EINSTEIN	V	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	APPARTHOTELLAGRANGE/RESIDENCE DU CHATEAU - RESTAURANT ATIPIC (O)	1684 AVENUE ALBERT EINSTEIN	O	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	PARC DE STATIONNEMENT - GARCIA LORCA 34-45 CHAPITEAU MODELE ABRITEX 15°5 MAIRIE DE MONTPELLIER	DE PALAVAS	PS	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HERAULT CULTURE SPORT PIERRES VIVES/ARCHIVES DEPARTEMENTALES	du professeur Blayac	S	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	RBC DESIGN CENTER	RAYMOND DUGRAND	M	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CHU COLOMBIERE BAT A	AVENUE Charles FLAHAUT	U	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL HOLIDAY INN EXPRESS MONTPELLIERODYSSEUM	60 AVENUE NINA SIMONE	O	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GYMNASIE COLLEGE LES GARRIGUES	DU COMTE DE NICE	X	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM UFR PHARMACIE CENTRE DE RESSOURCES PEDAGOGIQUES BAT G USINE PILOTE	FLAHAUT	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CRECHE JOSEPHINE BAKER	164 AVENUE JEAN PRAT	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CENTRE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE ( CAPE )	Pierre ADHEMAR	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CITE JUDICIAIRE MEDITERRANEE TI-TRIBUNAL DE COMMERCE-PRUD'HOMMES	RUE de tarragone	W	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	PARKING EUROPA	DE THESSALIE	PS	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL COURTYARD MARRIOTT	GEORGES FRECHE	O	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	THEATRE LA CHOCOLATERIE	203 bis RUE DE L'INDUSTRIE	L	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAGASIN NOZ	ALBERT FERRASSE	M	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE FONTCOLOMBE C-34-2012-71- CHAPITEAU 14X21 MISSION EVANGELIQUE CHRETIENNE	DU CHATEAU BON	J	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	AMPHITHEATRE PLACE DU XX SIECLE	georges melies	PA	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	ESPACE CAPDEVILLE - REGION OCCITANIE	SAMUEL MORSE	W	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	EHPAD MONT D'AURELLE - BATIMENT B	DE SAINT PRIEST	J	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CRECHE ADELAIDE CAMBON/ HOTEL DE VILLE	GEORGES FRECHE	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	THEATRE D'O	DE LA CARRIERASSE	L	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	PARC DE STATIONNEMENT IMMEUBLE L'AMIRAL - CARREFOUR MARKET	DE RAGUSE	PS	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL EUROCIEL	1 RUE CITE BENOIT	O	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	PARKING SOUS L'ILOT H ZAC PORT MARIANNE JACQUES COEUR/MANTILLA	RAYMOND DUGRAND - ZAC PORT MARIANNE	PS	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	EHPAD LES GLYCINES	COLINIARCEAUX	J	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAISON DEPARTEMENTALE DES SPORTS NELSON MANDELA	66 ESPLANADE DE L'EGALITE	L	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	BON SECOURS - BATIMENT LES ALIZES	DU PERE SOULAS	RH	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CITE DE L'ECONOMIE ET DES METIERS DE DEMAIN ( EX CENTRE DE MEDECINE PREDICTIVE)	BOULEVARD PENELOPE	W	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GENOPOLYS CNRS	DE LA CARDONILLE	L	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	SALLE DE REPETITIONS - THEATRE DES 13 VENTS DE GRAMMONT-BATIMENT ANNEE	DOMAINE DE GRAMMONT	L	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	POLE SANTE MEDICAL PARC 2000	127 RUE MAURICE BEJART	U	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	BATIMENT A,C,D,E - INSTITUT REGIONAL DE LUTTE CONTRE LE CANCER VAL D'AURELLE	des apothicaires	U	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GROUPE SCOLAIRE F MITTERRAND - ELEMENTAIRE	henri lagattu	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	LYCEE JOFFRE BATIMENTS ABF	DE LA CITADELLE	R	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	IRTS BATIMENT A	DU PONT DE LAVERUNE	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	PARKING HOTEL DE VILLE MONTPELLIER	GEORGES FRECHE	PS	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	LYCEE JEAN MONNET BT P SALLES DE COURS	MALBOSC	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CIRQUE MEDRANO		CTS	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MOSQUEE AICHA - SALLE CULTUELLE	DE LA JEUNE PARQUE	V	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	RESIDENCE HOTELIERE CHATEAU DE BIONNE	DE BIONNE	O	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CRECHE HENRI SALVADOR/ EX BOUSSINESQ - OPERATION BOUSSINESQ	6 RUE BOUSSINESQ	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	APPART CITY	418 RUE DE MAS DE VERCHANT	O	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GROUPE SCOLAIRE CHENG DU	RAY CHARLES - ZAC PORT MARIANNE	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	S-34-2010-50 DOMAINE DU CHATEAU D'O - (6MX3M) X 6 MODULES	la Carrierasse	CTS	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	T-34-2012-60 DOMAINE DU CHATEAU D'O - 8 X 12 -BARAQUE NARCO	de la Carrierasse	CTS	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	APPART CITY OVALIE 2 (EX RESIDENCE DE TOURISME PARK AND SUITE)	GILLES MARTINET	O	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MONDIAL TISSUS	DE LA RESTANQUE	M	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HOTEL B & B PARC INDUSTRIEL DE LA POMPIGNANE	DE LA VIEILLE POSTE	O	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	34-25 CIE SALAM TOTO (IMPLANTÉ EN AVIGNON 84)		CTS	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GROUPE SCOLAIRE BOLOGNE : MATERNELLE JAMES JOYCE/ELEMENTAIRE SEDAR SENHOR	DE BOLOGNE	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	BOWLING STAR / LE DIEZE EVEN SALLE POLYVALENTE / SALLE DE BOXE	DU MARCHE GARE	P	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	SALLE DE SPECTACLES JC CARRIERE DOMAINE D'O	DOMAINE D'O	L	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MONOPRIX LOT 7 ILOT H PORT MARIANNE	AVENUE RAYMOND DUGRAND	M	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GROUPE SCOLAIRE TROUBADOURS : MATERNELLE AVERROES/ELEMENTAIRE GALILEE	JAUFRE RUDEL	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GROUPEMENT COMMERCIAL ET DETENTE NUAGE BY STARCK LOT 20	769 Avenue de la Mer-Raymond Dugrand	X	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GROUPEMENT ESPACE PITOT - PISCINE ET SALLE D' ESCRIME	PITOT	X	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	PISCINE NAKACHE	DE VAUGUIERES	X	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM NOUVELLE FACULTE DE MEDECINE	du doyen Giraud	R	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	PARC DE STATIONNEMENT SAINT ROCH	rue catalan/101 RUE ALEXANDRA DAVID NEEL	PS	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	BATIMENT DE CONSULTATIONS - SCI LES GRISSETTES	du Colonel PAVELET	U	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CLINIQUE SAINT ROCH	Colonel PAVELET	U	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAISON DE LA TELEDETECTION INRAE	JEAN FRANCOIS BRETON	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	SALLE MULTICULTURELLE LA BULLE BLEUE	DU MAS DE PRUNET	L	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'HERAULT	154 RUE GIRAUDAU/ZAC DE PIERRES VIVES	R	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GROUPE SCOLAIRE ANDRE MALRAUX : MATERNELLE/ELEMENTAIRE	IMPASSE JOAN MIRO	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CNFPT BATIMENT A HOTELIERE RESTAURATION	337 RUE DES APOTHICAIRES	O	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CNFPT BATIMENT B FORMATION	DES APOTHICAIRES	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	ACFA MULTIMEDIA ECOLE INTERNATIONALE ANTONIA (EX STUDIO M )	PATRICE LUMUMBA	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM PAUL VALERY BAT J ET AMPHITHEATRES DEF ZOO GEOGRAPHIE S 6 7	de Mende	R	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM CAMPUS TROLET ESPACE - ETABLISSMENT MULTI SERVICES ETUDIANTS (EMSE) BAT 38	EUGENE BATAILLON	N	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	SALLE DU PERE JOURDAN/ ENSEMBLE SCOLAIRE SAINT FRANCOIS REGIS	plantade	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	ECOLE SUPERIEURE DE GESTION COMMERCE ET VENTE - CAMPUS DU MILLENAIRE	DE LA CAVALADE	R	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	SALLE CULTUELLE DU GRAND MAIL/MOSQUEE DE LA MISERICORDIE	LE GRAND MAIL	V	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	EFACS - ECOLE DE FORMATION DES AVOCATS CENTRE SUD BAT B	DE LODEVE - IMPASSE TOUR BUFFEL	L	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAGASIN HABITAT ILOT H LOTS 8 ET 9 IMMEUBLE MANTILLA	800 avenue raymond Dugrand	M	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	TERRAIN N°7 CENTRE ENTRAINEMENT MHSC	DOMAINE DE GRAMMONT	PA	1

arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UNIVERSITE MONTPELLIER POLE CHIMIE BALARD FORMATION - ENSCM	professeur émie Jeanbrau	R	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	ARCHE JEAN VANIER - AILE OUEST - LE RUISSEAU	DE CASTELNAU	U	5
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	RESTAURANT WOK D'ASIE	MONTÉLS L'EGLISE	N	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	MAGASIN BAURES	RUE INDUSTRIE	M	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CNFPT	BRUMAIRE	R	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	ECOLE PRIVEE ARTFX	DE LA GALERA	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	ECOLE PIGIER	75 ALLEE JEAN MARIE TJIABOU	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GARE MONTPELLIER SUD DE FRANCE	rue fontaine de la banquiere	GA	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	LE MAZET (EX KANAK)	131 AV. DE PALAVAS	P	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CAMPUS IONIS ANTIGONE FINEUDC	3 place PAUL BEC/LES PORTES DE LA VILLE	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	INTERNAT LYCEES G. FRECHE ET CHAMPOLLION	500/520 AVENUE NINA SIMONE	RH	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GRUPE SCOLAIRE PRES D'ARENES : MATERNELLE COCTEAU/ELEMENTAIRE DIDEROT	DE LA BANDIDO	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	LE SELECT / EX BAR A CHICHA	217 RUE DU MAS SAINT PIERRE	P	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	RESIDENCE HOTELIERE ADAGIO/PARC STATIONNEMENT	DU PETIT TRAIN ANGLE AVENUE DUBOUT	O	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CNRS -POLE CHIMIE BALARD RECHERCHE	de Mende	R	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	LE THALES-CAMPUS DES METIERS	ALBERT EINSTEIN	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	RESTAURANT TERMINAL 1	Raymond Dugrand	N	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	BATIMENT MULTI USAGE/SALLE DE FITNESS AVEC PARC DE STATIONNEMENT/RESTAURANT	RUE FAVRE DE SAINT CASTOR	X	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	DOMAINE DU GRAND PLY	DU MAS NOUGUIER	N	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	EGLISE JEANNE D'ARC	51 BOULEVARD ERNEST RENAN	V	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GRUPE SCOLAIRE GERMAINE RICHIER : MATERNELLE/ELEMENTAIRE	JEAN PRAT - AVENUE COUDERC / OVALIE	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	BOWLING POMPIGNANE	DE LA POMPIGNANE	P	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HÔTEL IBIS BUDGET - MONTPELLIER LYRE	GEORGES DENIZOT	O	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GRUPE SCOLAIRE BENOITE GROULT : MATERNELLE/ELEMENTAIRE	99 RUE DU PUECH VILLA	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM CAMPUS TROILET VILLAGE DES SCIENCES AMPHI ET TD BATIMENT 36	Eugène BATAILLON	R	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM CAMPUS TROILET VILLAGE DES SCIENCES TP BIO ET ECO BATIMENT 35 ET 36 D	Eugène BATAILLON	R	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM PAUL VALERY BATIMENT G JEANNE GALZY	DE MENDE	R	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM UFR PHARMACIE BIBLIOTHEQUE BATIMENT P	avenue Charles FLAHAUT	S	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HALLS LAISSAC	ALEXANDRE LAISSAC	M	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	COLLEGE CAMILLE CLAUDEL ET ELEMENTAIRE MORISOT	LOUIS ROUMIEUX	R	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	ECOLE MATERNELLE MOZART	D'ASSAS	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GRUPE SCOLAIRE JEANNE MOREAU : MATERNELLE/ELEMENTAIRE	56EME REGIMENT D'ARTILLERIE/ANGLE RUE DES CHASSEURS	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	LA BASTIDE SERVICE ET RESTAURATION/MONTPELLIER CAMPUS POMPIGNANE/PARC INDUSTRIEL	RUE DE LA VIEILLE POSTE	L	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	UM IUT - MAISON DE L'ALTERNANCE	99 rue d'occitanie	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CENTRE MEDICAL NOUVEAU SAINT ROCH LOT III/ROCH OFFICE	DU GRAND SAINT JEAN - RUE DAVID NEEL-SAINT ROCH LOT 3	U	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CITE NUMERIQUE CAMPUS CREATIF ESMA	1 PLACE NIKI DE SAINT PHALLE/56ème régiment d'artillerie	R	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	LES CAVES DE TRINQUE FOUASSÉ O'SUD	DE LA GALATA	N	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	RESIDENCE HOTELIERE THE BABEL COMMUNITY COWORKING ET COLIVING	JEAN MERMOZ	O	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	COMPLEXE COMMUNAL RIVE GAUCHE - MAISON POUR TOUS	CLAUDE LEVI STRAUSS	L	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GRANDE HALLE TROPISME	FONTCOUVERTE	L	1
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	NOUVELLE ECOLE PAPE CARPANTIER BATIMENT B	89 ALLEE GERMAIN BOFFAND	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CLINIQUE PLEIN SOLEIL CENTRE DE SOINS DE SUITE LOT G	NINA SIMONE - ZAC HIPPOCRATE	U	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CITE DES ARTS DANSE MUSIQUE THEATRE/NOUVEAU CONSERVATOIRE REGIONAL DE MONTPELLIE	DU PROFESSEUR GRASSET	R	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	BAR EN TERRASSE DE L'ARBRE BLANC	place christophe colomb	N	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	DISCOTHEQUE MOOM CLUB	3 RUE COLLOT	P	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	S-34-2018- GENDARMERIE	rue de FONTCOUVERTE	CTS	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GRUPE SCOLAIRE PORT MARIANNE	110 RUE SABINE ET IRON SLATIN ANGLE RUE LEVI STRAUSS	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CAFE JOSEPH	JEAN JAURES	N	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE - BT F ACCUEIL HEBERGEMENT D'U	PIOCH BOUTONNET	RH	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	LES HALLES PLAZA REAL / MARCHÉ COUVRE LES GRISETTES	DE LA MADELEINE ET DE LA RAMBLA DES CALISSONS	M	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CENTRE DE FORMATION ADRAR	DE LA JEUNE PARQUE	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	ACCENT FRANCAIS (VERDUN)	7 RUE VERDUN	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	HALLE DE L'INNOVATION FRENCH TECH	Françoise HERITIER - ZAC CAMBACERES	L	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	IMMEUBLE LES ECHELLES	Paul Bec	S	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	PARKING INDIGO LE TRIANGLE	Allée Jules Milhau	PS	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	ETABLISSEMENT POUR L'ASSOCIATION D'ENTRAIDE ET DE RECLASSEMENT SOCIAL (A.E.R.S)	ZAC PARC 20000/209 rue georges SEGUY	J	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	RESTAURANT / EX CABARET LE MILLIARDAIRE	3409 AVENUE ETIENNE MEHUL	P	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	INTERNAT LYCEE NOTRE DAME DE LA MERCI	7 RUE MONTCALM	RH	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GYMNASÉ ALAIN ACHILLE SALLE ESCALADE PIERRE ROUZO	200 avenue CHANCEL	X	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	CLINIQUE MEDICO CHIRURGICALE BEAUSOLEIL	de LODEVE	U	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	STRUCTURE ACCOMPAGNEMENT VERS LA SORTIE ( SAS)/APIJ	PUECH VILLA	PENIT	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	EPSI - ECOLE COMPETENCE & DEVELOPPEMENT RESEAU D'ECOLE ET CENTRE DE FORMATION	61 & 67 Rue Guillaume DUPUYTREN	R	3
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	ENSEMBLE SCOLAIRE LA SALAMANQUE-ELEMENTAIRE BALARD	DE BARCELONE	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	COLLEGE PRIVE DU SITE SAINT ROCH ECOLE DES ANGES	2958 avenue des Moulins	R	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	COMPLEXE COMMUNAL RIVE GAUCHE - CRECHE LISE LOTT	CLAUDE LEVI STRAUSS	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	GRUPE SCOLAIRE : MATERNELLE PASTEUR	30 RUE DE LA VALFERE	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	COLLEGE PORT MARIANNE	130 Rue de la CAVALADE/ Avenue du Mondial 1998	R	2
arrondissement MONTPELLIER	MONTPELLIER	EX EHPAD MAISON DE RETRAITE LES VIOLETTES	2 RUE FU PROFESSEUR FORGUES/AVENUE DE LODEVE	J	4
arrondissement LODEVE	MONTPEYROUX	GITE D'ETAPÉ FONT DE GRIFFE	Font de Griffé	PEH	5
arrondissement LODEVE	MONTPEYROUX	SALLE POLYVALENTE	Les Mazes	L	4
arrondissement LODEVE	MOULES-ET-BAUCELS	SALLE DES FÊTES	Place de la Mairie	L	4
arrondissement LODEVE	MOULES-ET-BAUCELS	DOMAINE DE BLANCARDY		O	5
arrondissement LODEVE	MOUREZE	HOTEL NAVAS - LES HAUTS DE MOUREZE	de la Nougariède	PEH	5
arrondissement LODEVE	MOUREZE	AUBERGE DU VAL MOUREZE	la Dolomie	O	5
arrondissement MONTPELLIER	MUDAISON	ARENES MUNICIPALES	FAUBOURG DES AMANDIERS	PA	3
arrondissement MONTPELLIER	MUDAISON	SALLE POLYVALENTE	Faubourg de la Cave Coopérative	L	4
arrondissement MONTPELLIER	MUDAISON	ECOLE MATERNELLE EVDOKIMOFF	DES CARRIERETTES	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MUDAISON	SALLE POLYVALENTE ( EX CAVE COOPERATIVE )	DE LA CAVE COOPERATIVE	L	4
arrondissement MONTPELLIER	MUDAISON	CENTRE DE FORMATION AUDIOVISUEL BAT 1 - HEBERGEMENT	DES NEFLIERS	RH	4
arrondissement MONTPELLIER	MUDAISON	T-034-2019 MUDAISON	FAUBOURG DE LA CAVE COOPERATIVE	CTS	4
arrondissement BEZIERS	MURVIEL-LES-BEZIERS	COLLEGE LE CEDRE BAT E/F- ENSEIGNEMENT	2, BOULEVARD ELYSEE SAISSET	R	3
arrondissement BEZIERS	MURVIEL-LES-BEZIERS	GRUPE SCOLAIRE JEAN GUY - ECOLE ELEMENTAIRE ET MEDIATHEQUE	2, RUE DE L'ABEURADOU	R	4
arrondissement BEZIERS	MURVIEL-LES-BEZIERS	EHPAD LES TILLEULS	3, ALLEE DES TILLEULS	J	4
arrondissement BEZIERS	MURVIEL-LES-BEZIERS	CHATEAU SAINT MARTIN DES CHAMPS	DOMAINE SAINT MARTIN DES CHAMPS	O	3
arrondissement BEZIERS	MURVIEL-LES-BEZIERS	HALLE DE SPORT	AVENUE SAINT MARTIN	X	3
arrondissement BEZIERS	MURVIEL-LES-BEZIERS	SALLE MULTI-ACTIVITES	AVENUE SAINT MARTIN - LIEU-DIT L'ABEURADOU	L	2
arrondissement BEZIERS	MURVIEL-LES-BEZIERS	S-34-2018-134 HERAULT AGENCEURS	SAINTE GENIES DE FONTEDIT - D 16	CTS	4
arrondissement BEZIERS	MURVIEL-LES-BEZIERS	MAGASIN LIDL	RD 19 - LIEU-DIT LES OURIBELS	M	3
arrondissement MONTPELLIER	MURVIEL-LES-MONTPELLIER	GRUPE SCOLAIRE PRIMAIRE MARIE-THERÉSE SUDRE	LUCIE RAYMOND AUBRAC	R	4
arrondissement MONTPELLIER	MURVIEL-LES-MONTPELLIER	MAISON DE RETRAITE LES JARDINS DE LA FONTAINE	SUZANNE IVANES CHOPIN	J	4
arrondissement LODEVE	NEBIAN	ECOLE COMMUNALE		R	4
arrondissement BEZIERS	NEFFIES	SALLE POLYVALENTE	RUE DES AIRES BASSES	L	2
arrondissement BEZIERS	NEZIGNAN-L'EVEQUE	FOYER HANDICAPÉS ASSOCIATION CENTRE HERAULT	de l'Égalité	J	5
arrondissement BEZIERS	NEZIGNAN-L'EVEQUE	FOYER RURAL	Rue des Boules	L	4
arrondissement BEZIERS	NEZIGNAN-L'EVEQUE	HOTEL RESTAURANT SAINT ALBAN	31, AVENUE D'AGDE	O	5
arrondissement BEZIERS	NEZIGNAN-L'EVEQUE	EHPAD LES AMANDIERS	AVENUE DE TOURBE	J	4
arrondissement BEZIERS	NISSAN-LEZ-ENSERUNE	CENTRE SOCIO CULTUREL	de Lespignan	L	3
arrondissement BEZIERS	NISSAN-LEZ-ENSERUNE	IME LA MAISON DE SOL'N	de la Gare	J	4
arrondissement BEZIERS	NISSAN-LEZ-ENSERUNE	VESTIAIRE DU STADE MUNICIPAL	CD 162	X	4
arrondissement BEZIERS	NISSAN-LEZ-ENSERUNE	EGLISE SAINT SATURNIN	Rue de l'Eglise	V	3
arrondissement BEZIERS	NISSAN-LEZ-ENSERUNE	MAGASIN FRANPRIX (EX G20)	des vieux moulins	M	3
arrondissement BEZIERS	NISSAN-LEZ-ENSERUNE	APEAI OUEST HERAULT FOYER CANTAUSSELS	DE CANTAUSSELS	J	4
arrondissement BEZIERS	NISSAN-LEZ-ENSERUNE	HOTEL RESTAURANT BAR L'ACROPOLE	du marché	O	5
arrondissement BEZIERS	NISSAN-LEZ-ENSERUNE	HOTEL RESTAURANT RESIDENCE	de la Cave	O	5
arrondissement BEZIERS	NISSAN-LEZ-ENSERUNE	SALLE DE RECEPTION	Domaine de la Vernède	L	4
arrondissement BEZIERS	NISSAN-LEZ-ENSERUNE	SALLE DE RECEPTIONS LA GARRIGUE	Domaine de la Garrigue	L	4
arrondissement BEZIERS	NISSAN-LEZ-ENSERUNE	SALLE MICHEL GALABRU	YVES DU MANOIR	L	3
arrondissement BEZIERS	NISSAN-LEZ-ENSERUNE	EHPAD LOUIS FONNOLL	DE SAINTE EULALIE	J	4
arrondissement BEZIERS	NISSAN-LEZ-ENSERUNE	GRUPE SCOLAIRE ANTOINE BEILLE	LE PUECH	R	3
arrondissement LODEVE	OCTON	ECOLE COMMUNALE - MAIRIE	Rue des Platanes	R	4
arrondissement LODEVE	OCTON	GÎTES COMMUNAUX DU RICAZOULS	de Ricazouls	PEH	5
arrondissement LODEVE	OCTON	HÔTEL RESTAURANT LA PALOMBE	Hameau de Basse	O	5

arrondissement LODEVE	OCTON	HÔTEL RESTAURANT LA CALADE	Place de l'Eglise	O	5
arrondissement LODEVE	OCTON	MAS PANDIT - HEBERGEMENT	Laiterie de Brenas	PEH	5
arrondissement BEZIERS	OLARGUES	CAMPOTEL	des Piolettes	PEH	5
arrondissement BEZIERS	OLARGUES	HOTEL RESTAURANT LAISSAC	AVENUE DE LA GARE	O	5
arrondissement BEZIERS	OLARGUES	SALLE POLYVALENTE	PLACE DE LA GARE	L	3
arrondissement BEZIERS	OLONZAC	LE FRANCE - BAR, HOTEL, RESTAURANT	de Beziers	O	5
arrondissement BEZIERS	OLONZAC	COLLEGE ANTOINE FAURE - BT A, B & C (ENSEIGNEMENT)	rue des écoles	R	4
arrondissement BEZIERS	OLONZAC	EHPAD LE MINERVOIS	vieux chemin d'Homs	J	4
arrondissement BEZIERS	OLONZAC	SALLE POLYVALENTE DITE DU GYMNASIUM	d'Homs	L	2
arrondissement BEZIERS	OLONZAC	STADE MUNICIPAL	d'Homs	PA	2
arrondissement BEZIERS	OLONZAC	SALLE POLYVALENTE G. BRASSENS	Pasteur	L	4
arrondissement BEZIERS	OLONZAC	MAGASIN MON BRICO OLONZAC	d'Oupia	M	3
arrondissement BEZIERS	OLONZAC	SUPERMARCHÉ GEANT CASINO	d'Oupia	M	2
arrondissement BEZIERS	OLONZAC	GROUPE SCOLAIRE	3, RUE JULES FERRY	R	4
arrondissement BEZIERS	OLONZAC	PENICHE LA TOURMENTE	Bassanel	EF	4
arrondissement BEZIERS	OUIPIA	SALLE DES FÊTES		L	4
arrondissement MONTPELLIER	PALAVAS-LES-FLOTS	CENTRE VACANCES IGESA BATIMENT HEBERGEMENT 008-009-010	DE MAGUELONE	O	4
arrondissement MONTPELLIER	PALAVAS-LES-FLOTS	HOTEL DU MIDI - RESTAURANT MIMOSA	Saint Maurice	O	5
arrondissement MONTPELLIER	PALAVAS-LES-FLOTS	HOTEL LE PETIT BAIGNEUR (EX LE TANAGRA)	SAINT LOUIS	O	5
arrondissement MONTPELLIER	PALAVAS-LES-FLOTS	HOTEL LES COQUILLES	MELGUEIL	O	5
arrondissement MONTPELLIER	PALAVAS-LES-FLOTS	HOTEL DE LA PLAGE	Saint Maurice	O	5
arrondissement MONTPELLIER	PALAVAS-LES-FLOTS	HOTEL RESTAURANT BRASILIA	JOFFRE	O	5
arrondissement MONTPELLIER	PALAVAS-LES-FLOTS	MAISON DES JEUNES NOTRE DAME DE LA ROUTE	SAINT MAURICE	RH	5
arrondissement MONTPELLIER	PALAVAS-LES-FLOTS	SALLE BLEUE SALLE POLYVALENTE	ABBE BROCARDI	L	1
arrondissement MONTPELLIER	PALAVAS-LES-FLOTS	ARENES	Place des ARENES	PA	1
arrondissement MONTPELLIER	PALAVAS-LES-FLOTS	STADE MUNICIPAL	Palavas	PA	1
arrondissement MONTPELLIER	PALAVAS-LES-FLOTS	CASINO DE JEUX	QUAI GEORGES CLEMENCEAU - PORT DE PLAISANCE	P	2
arrondissement MONTPELLIER	PALAVAS-LES-FLOTS	SUPERMARCHÉ CARREFOUR MARKET	CD 986 LES 4 CANAUX	M	2
arrondissement MONTPELLIER	PALAVAS-LES-FLOTS	INSTITUT SAINT PIERRE	EVECHE DE MAGUELONE	U	2
arrondissement MONTPELLIER	PALAVAS-LES-FLOTS	EGLISE SAINT PIERRE	SAINT PIERRE	V	3
arrondissement MONTPELLIER	PALAVAS-LES-FLOTS	HOTEL PALAVAS PALACE/HOTEL RESTAURANT BALNEOTHERAPIE SUR LA PLAGE	336, Avenue SAINT MAURICE	O	3
arrondissement MONTPELLIER	PALAVAS-LES-FLOTS	PISCINE ESPACE AQUATITUDE/PISCINE INTERCOMMUNALE	de l'Abbé Brocardi	X	3
arrondissement MONTPELLIER	PALAVAS-LES-FLOTS	CENTRE DE VACANCES LE GRAIN DE SEL (EX COLONIE LE SOU DES ECOLES LAIQUES)	SAINT MAURICE	RH	4
arrondissement MONTPELLIER	PALAVAS-LES-FLOTS	MAISON DE RETRAITE LES REFLETS D'ARGENT	DES HIRONDELLES	J	4
arrondissement MONTPELLIER	PALAVAS-LES-FLOTS	ECOLE MATERNELLE	DE LABECH	R	4
arrondissement MONTPELLIER	PALAVAS-LES-FLOTS	GROUPE SCOLAIRE LOUIS PASTEUR	MISTRAL	R	4
arrondissement MONTPELLIER	PALAVAS-LES-FLOTS	FIVE CLUB /RETRO 100 STRESS (EX BAR LE BORSALINO)	GALERIE DES ARENES	P	4
arrondissement MONTPELLIER	PALAVAS-LES-FLOTS	RESIDENCE DE TOURISME L'ALBATROS	DE L'EVECHE DE MAGUELONE	O	4
arrondissement MONTPELLIER	PALAVAS-LES-FLOTS	HOTEL RESTAURANT LES ALIZES	MARECHAL JOFFRE	O	5
arrondissement MONTPELLIER	PALAVAS-LES-FLOTS	HOTEL RESTAURANT LE GRAND LARGE	SAINT MAURICE	O	5
arrondissement MONTPELLIER	PALAVAS-LES-FLOTS	SALLE NAUTILUS CINEMA	DU MARECHAL JOFFRE	L	4
arrondissement MONTPELLIER	PALAVAS-LES-FLOTS	PARKING MUNICIPAL PALAVAS LES FLOTS	DE L'ABBE DE BROCCARDI	PS	2
arrondissement MONTPELLIER	PALAVAS-LES-FLOTS	CONCESSION BONAVENTURE LOT N° BS 19	PARKING DE MAGUELONE	CTS	4
arrondissement MONTPELLIER	PALAVAS-LES-FLOTS	CHAPELLE NOTRE DAME DE LA ROUTE	SAINT MAURICE	L	4
arrondissement MONTPELLIER	PALAVAS-LES-FLOTS	HEAT CLUB/EX GOTH/EX PANAMA	LES 4 CANAUX	P	4
arrondissement MONTPELLIER	PALAVAS-LES-FLOTS	RESTAURANT LA PLAGE DES LEZARDS	1269 AVENUE DE L'EVECHE DE MAGUELONE	N	4
arrondissement MONTPELLIER	PALAVAS-LES-FLOTS	RESTAURANT DU PHARE 9°AU 12° NIVEAU	avenue DE LA MEDITERRANEE	N	3
arrondissement LODEVE	PAULHAN	SALLE DES FÊTES	COURS NATIONAL	L	2
arrondissement LODEVE	PAULHAN	COLLEGE EMMANUEL MAFFRE-BAUGE	Joliot Curie	R	3
arrondissement LODEVE	PAULHAN	ECOLE MATERNELLE FDOLTO	RUE DU DOCTEUR BATIGNE	R	4
arrondissement LODEVE	PAULHAN	GYMNASE HALLE DES SPORTS	RUE JOLIOT CURIE	X	3
arrondissement LODEVE	PAULHAN	EHPAD VINCENT BADIE	de Campagnan	J	4
arrondissement LODEVE	PAULHAN	ACTION (EX CARREFOUR CONTACT)	ZAE de la Barthe	M	3
arrondissement LODEVE	PAULHAN	GROUPE SCOLAIRE	Usclas	R	3
arrondissement LODEVE	PERET	CARREFOUR MARKET (SUPERMARCHÉ ALIMENTAIRE)	de la Flourétta	M	2
arrondissement LODEVE	PERET	SALLE POLYVALENTE LE PEYRAL	le Peyral	L	3
arrondissement MONTPELLIER	PEROLS	HALL B2 - PARC DES EXPOSITIONS DE MONTPELLIER	Parc Expo	T	1
arrondissement MONTPELLIER	PEROLS	AUCHAN PLEIN SUD	C.C. AUCHAN/ AVENUE BIRHAKEIM	M	1
arrondissement MONTPELLIER	PEROLS	CENTRE COMMERCIAL CARREFOUR GRAND SUD	Route de Carnon	M	1
arrondissement MONTPELLIER	PEROLS	SALLE POLYVALENTE - ABRIC	Place FANFONNE GUILLERME	L	2
arrondissement MONTPELLIER	PEROLS	ARENES	des Arènes	PA	1
arrondissement MONTPELLIER	PEROLS	GEMO	ALLEE DE FREJORGUES - ZAC DU FENOUILLET	M	2
arrondissement MONTPELLIER	PEROLS	MAGASIN ALINEA	BIR HAKEIM - ROUTE DE CARNON	M	2
arrondissement MONTPELLIER	PEROLS	MAGASIN AUBERT	LE FENOUILLET	M	3
arrondissement MONTPELLIER	PEROLS	COLLEGE FREDERIC MISTRAL	JEAN MOULIN	R	2
arrondissement MONTPELLIER	PEROLS	HOTEL RESTAURANT - EUROTEL	ZAC DU FENOUILLET	O	3
arrondissement MONTPELLIER	PEROLS	CENTRE DE FORMATION LR- AFTRAL (AFT-IFTIM)	PARC DE LA MEDITERRANEE/IMPASSE DUPONT	R	3
arrondissement MONTPELLIER	PEROLS	DARTY CUISINE LITERIE /EX ORCHESTRA LOT 17 PREMAMAN	ZONE LE FENOUILLET/ LOT 17	M	3
arrondissement MONTPELLIER	PEROLS	MAGASIN TOP OFFICE	ZAC DU FENOUILLET	M	3
arrondissement MONTPELLIER	PEROLS	MAGASIN NORAUTO	RUE BIR HAKEIM / AVENUE DE LA GALINE	M	3
arrondissement MONTPELLIER	PEROLS	KIABI (EX. HALLE AUX CHAUSSURES)/BASTIDE CONFORT MEDICAL	ZAC LE FENOUILLET	M	4
arrondissement MONTPELLIER	PEROLS	ESPACE POLYVALENTE COLETTE BESSON	DU GENERAL LECLERC	X	3
arrondissement MONTPELLIER	PEROLS	B&M/BAOU/ EX STOCKOMANI (EX MAGASIN FLY)	ZAC DU FENOUILLET - ROUTE DE CARNON	M	2
arrondissement MONTPELLIER	PEROLS	BRIT HOTEL PARC EXPOSITIONS (EX HOTEL LES BALLADINS)	ANGLE AVENUE GEORGES FRECHE-ROUTE DE LA FOIRE	O	4
arrondissement MONTPELLIER	PEROLS	SALLE DE SPECTACLES COMIC ODEON	AVENUE DU LANGUEDOC/FENOUILLET/ lot n°19 A	L	3
arrondissement MONTPELLIER	PEROLS	RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES LA MARTEGALE	ALLEE JACQUES BREL	J	4
arrondissement MONTPELLIER	PEROLS	RESTAURANT KFC	de la mer	N	4
arrondissement MONTPELLIER	PEROLS	BOULIQUE EDM		M	3
arrondissement MONTPELLIER	PEROLS	DARTY ( EX DECATHLON EASY )	ZAC DU FENOUILLET - ROUTE DE CARNON	M	3
arrondissement MONTPELLIER	PEROLS	JET SET (EX CELIO)	ZAC DU FENOUILLET	M	4
arrondissement MONTPELLIER	PEROLS	PARKID'S	ZAC FENOUILLET - ALLEE DES ENTREPOTS - LIEU-DIT LES GALINES	X	4
arrondissement MONTPELLIER	PEROLS	ECOLE MATERNELLE FONT-MARTIN	Font - Martin	R	4
arrondissement MONTPELLIER	PEROLS	GROUPE SCOLAIRE LA GUETTE : MATERNELLE	DE LA GUETTE	R	4
arrondissement MONTPELLIER	PEROLS	3 C - CONCEPT COIFFURE COSMETIQUE	ZAC FENOUILLET - LOT 10 A	M	3
arrondissement MONTPELLIER	PEROLS	RESTAURANT LE SPECIAL (EX BURGER KING - QUICK)	GEORGES FRECHE	N	4
arrondissement MONTPELLIER	PEROLS	CHAUSS'34	ZAC DU FENOUILLET	M	4
arrondissement MONTPELLIER	PEROLS	ECOLE PRIMAIRE FONT MARTIN	Font Martin	R	4
arrondissement MONTPELLIER	PEROLS	MAGASIN GIF (EX : LA HALLE AUX VETEMENTS - CHAUSSÉE)	ZAC DU FENOUILLET - ALLEE DE L'EXPANSION	M	3
arrondissement MONTPELLIER	PEROLS	MAISON SUD DE FRANCE/RESTAURANT MON CUISINIER	AVENUE GEORGES FRECHE	N	4
arrondissement MONTPELLIER	PEROLS	UNION MATERIAUX - BATIMENT LE LINER-SHOWROOM VOLUM -LOT 3	2656 AVENUE GEORGES FRECHE	M	3
arrondissement MONTPELLIER	PEROLS	CTS MAIRIE PEROLS	PLACE CARNOT	CTS	4
arrondissement MONTPELLIER	PEROLS	BISTROT FRANCAIS :EX ESTAURANT BRASSERIE PARK EXPO - ESPACE FINUCHA	DE LA FOIRE	N	4
arrondissement MONTPELLIER	PEROLS	MAGASIN ACTION RESERVE SAINT MACLOU ( EX BESSON CHAUSSURES)	DU FENOUILLET	M	3
arrondissement MONTPELLIER	PEROLS	RESTAURANT SCOLAIRE DOJO DANSE FONT MARTIN	RUE FONT MARTIN	N	4
arrondissement MONTPELLIER	PEROLS	SALLE DE SPECTACLES SUD DE FRANCE ARENA	de la foire	L	1
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	L'ILLUSTRE THEATRE	22, AVENUE DE LA GARE DU MIDI	L	4
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	MUSEE VULLIOD DE SAINT GERMAIN	3, RUE ALBERT PAUL ALLIES	Y	4
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	THEATRE DE LA GARE DU NORD	AVENUE GENERAL MONTAGNE	L	4
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	ASSEMBLEE DE DIEU - EGLISE EVANGLIQUE DE PEZENAS	1, RUE LOUIS AUDIBERT	V	3
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	C.F.P.P.A. ET INTERNAT LA CONDOMINE	4, ALLEE DU GENERAL MONTAGNE	RH	4
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	CENTRE DE LOISIRS CASTELSEC	2, RUE LOUIS AUDIBERT - DOMAINE DE CASTELSEC	R	4
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	CENTRE HEBERGEMENT ASSOCIATION CENTRE HERAULT	7, RUE RENE LAENNEC	J	4
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	CINEMA LE MOLIERE	IMPASSE PILLEMENT	L	4
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	CITE MIXTE J MOULIN - BENE BAT A ET K	1, AVENUE PAUL VIDAL DE LA BLACHE	R	2
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	POLYCLINIQUE PASTEUR	3, RUE PASTEUR	U	4
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	CLUB HOUSE EOLIA	ROUTE DE ROUJAN	L	4
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	COLLEGIALE SAINT JEAN - EGLISE ET MUSEE	PLAN JEAN FRANCOIS LEPINE	V	3
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	ECOLE PREVERT - BAT A SALLES DE CLASSES	5, RUE PAUL VIDAL	R	4
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	ECOLE MATERNELLE ROBERT DESNOS	3, PASSAGE DES MACHOUS	R	4
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	ESPACE MOLIERE	HOTEL DE PEYRAT	Y	4
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	HOPITAL ET MAISON DE RETRAITE	22, RUE HENRI REBOUL	U	3
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	HOTEL B&B	17, RUE DES FRERES BUILLON - ZAE LES RODETTES	O	4
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	HOTEL DE VILLE - BAT C - LOCAUX ASSOCIATIFS	PLACE BOBY LAPOINTE - COUR ZEVORT	L	4
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	HOTEL DE VILLE - BAT B (SALLE BONNAFOUS ET RESTAURANT PERSONNES AGEES)	12, RUE MASSILLON	L	4
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	HOTEL - RESTAURANT GENIEYS	7-9, AVENUE ARISTIDE BRIAND	O	3
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	HOTEL LE MOLIERE	32, PLACE DU 14 JUILLET	O	5
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	HOTEL - RESTAURANT " LE SAINT GERMAN "	6, AVENUE PAUL VIDAL DE LA BLACHE	O	5
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	LEP CHARLES ALLIES BAT A - INTERNAT - FOYER ET INFIRMERIE	24, BOULEVARD JOLIOT CURIE	RH	3
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	ECOLE SAINTE MARTHE	DOMAINE DE LA VALADASSE - SITE BONNE TERRE	R	4
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	LEPA LA CONDOMINE	4, ALLEE DU GENERAL MONTAGNE	RH	4

arrondissement BEZIERS	PEZENAS	MAGASIN ALDI "	AVENUE GENERAL DE GAULLE	M	3
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	BRICOMARCHE	ROUTE DE TOURBES	M	3
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	MAGASIN LECLERC	ROUTE DE TOURBES	M	2
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	MAGASIN LA FERME AUX AFFAIRES	ZAE LES RODETTES	M	3
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	MAGASIN LA FOIRE AUX TISSUS	12, ZAE LES RODETTES	M	3
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	MAGASIN GIFU	35, AVENUE DE VERDUN	M	4
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	MAGASIN SUPER CHAUSS 34	ZAE LES RODETTES	M	4
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE " EDMOND CHARLOT "	4 PLACE FREDERIC MISTRAL	S	3
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	INTERSPORT	de Verdun	M	3
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	PARC DES SPORTS - GYMNASSE SAMUEL HONRUBIA	AVENUE PAUL VIDAL DE LA BLACHE	X	3
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	RESTAURANT LES CORDELIERS	2, ROUTE DE NIZAS	N	3
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	MAISON DU PEUPLE - ECOLE DE MUSIQUE	10, PLACE FREDERICK MISTRAL	L	3
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	LOCAL KOMAKO BAZAR	RUE ALFRED MAUREL	M	3
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	STADE MICHEL BATAL	Avenue du 11 novembre 1918	PA	3
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	CARREFOUR MARKET	de Verdun	M	1
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	THEATRE MUNICIPAL	RUE HENRI REBOUL	L	3
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	THEATRE DE VERDURE	Sans Souci	PA	2
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	RESTAURANT CHEZ PAUL	9 RUE ALBERT PAUL ALLIES	N	4
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	MAGASIN CENTRAKOR	ROUTE DE TOURBES	M	3
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	CENTRE CULTUREL ET CULTUEL	26, AVENUE DE LA GARE DU MIDI	V	3
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	SALLE DE RECEPTION AVEC LOCAUX A SOMMEIL - CHATEAU DE SAINT MARTIN DE GRAVES	CHEMIN SAINT MARTIN DE GRAVES	O	4
arrondissement BEZIERS	PEZENAS	MAGASIN LIDL	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	M	3
arrondissement BEZIERS	PEZENES-LES-MINES	GÎTE DE GROUPE		PEH	5
arrondissement MONTPELLIER	PIGNAN	COLLEGE MARIE CURIE	des condamines	R	2
arrondissement MONTPELLIER	PIGNAN	GYMNASSE LA HALLE AUX SPORTS	du collège	X	3
arrondissement MONTPELLIER	PIGNAN	SALLE POLYVALENTE DU BICENTENAIRE	avenue de l'europe	L	2
arrondissement MONTPELLIER	PIGNAN	STADE MUNICIPAL	LUCIEN VIDAL - Route de Courmonterral	PA	3
arrondissement MONTPELLIER	PIGNAN	EGLISE	DE L'EGLISE	V	3
arrondissement MONTPELLIER	PIGNAN	MEDIATHEQUE	AVENUE DU GRAND JEU	S	4
arrondissement MONTPELLIER	PIGNAN	CLINIQUE SAINT MARTIN DE VIGNOGUOL - CENTRE DE PSYCHOTHERAPIE	de Lavérune	U	4
arrondissement MONTPELLIER	PIGNAN	COLLEGE PRIVE SAINT CHARLES	de l'église	R	4
arrondissement MONTPELLIER	PIGNAN	EHPAD - MAISON DE RETRAITE L'OUSTAL	Chemin petit Devois	J	4
arrondissement MONTPELLIER	PIGNAN	ECOLE MATERNELLE LOUIS LOUBET	du Passet	R	4
arrondissement MONTPELLIER	PIGNAN	CAVES DU CHATEAU	Place de l'hôtel de ville	L	4
arrondissement MONTPELLIER	PIGNAN	GROUPE SCOLAIRE MARCELIN ALBERT	ZAC de la Bornière	R	4
arrondissement MONTPELLIER	PIGNAN	ABBAYE DE VIGNOGUOL NOTRE DAME DE LENNE	de Saint Georges d'Orques	PEH	5
arrondissement MONTPELLIER	PIGNAN	ESPACE ANGELE PEREZ /BÂTIMENT MULTI-ACTIVITÉS	Jean-Michel MATTEI	L	4
arrondissement MONTPELLIER	PIGNAN	CENTRE D'HÉBERGEMENT FOYER IRIS	de Saint Georges d'Orques	RH	5
arrondissement MONTPELLIER	PIGNAN	MAGASIN SUPER U LOT B	ZAC St Esteve	M	2
arrondissement MONTPELLIER	PIGNAN	COMPLEXE SPORTIF TENNISISTE SERGE CORBIERE	ZAC SAINT ESTEVE	PA	1
arrondissement BEZIERS	PINET	DISCOTHEQUE EXTASIA	Saint Jean des Sources	P	3
arrondissement BEZIERS	PINET	FOYER DES CAMPAGNES	de l'Eglise	L	3
arrondissement BEZIERS	PINET	STADE MUNICIPAL	des Lauriers	PA	1
arrondissement BEZIERS	PINET	MAISON DE RETRAITE LES FLOREALES	1 rue des Floréales	J	4
arrondissement LODEVE	PLAISSAN	MAISON DE RETRAITE LE CLOS DES OLIVIERS	Puech Bourdel	J	4
arrondissement LODEVE	PLAISSAN	CHAI ROQUEBLAVE	Clermont l'Hérault	L	4
arrondissement LODEVE	LES PLANS	CAMPEYROUX - BÂTIMENT LE LOGIS		PEH	5
arrondissement BEZIERS	POMEROLS	FONTS DE REY - HÔTEL	de Pézenas	O	5
arrondissement BEZIERS	POMEROLS	SALLE DES FÊTES	de Pézenas	L	4
arrondissement BEZIERS	POMEROLS	MAGASIN SUPER U	de Portou	M	3
arrondissement BEZIERS	POMEROLS	S-34-2013-81 DOMAINE DES LAUX	de Marseillan	CTS	4
arrondissement BEZIERS	POMEROLS	SALLE POLYVALENTE	Marche Gay	L	3
arrondissement BEZIERS	PORTIRAGNES	AEROGARE BEZIERS - CAP D'AGDE	612	GA	3
arrondissement BEZIERS	PORTIRAGNES	MAISON DES ASSOCIATIONS JEAN JOSEPH PINOL	de l'égalité	L	4
arrondissement BEZIERS	PORTIRAGNES	SALLE POLYVALENTE JEAN FERRAT	frederic MISTRAL	L	2
arrondissement BEZIERS	PORTIRAGNES	STADE (TERRAIN DE RUGBY)	de l'Égalité	PA	1
arrondissement BEZIERS	PORTIRAGNES	ARÈNE MUNICIPALE GEORGES COGET.	de la Tramontane	PA	2
arrondissement BEZIERS	PORTIRAGNES	MAISON DES ENFANTS (CLSH -RESTAURANT SCOLAIRE - LOCAUX ASSOCIATIFS)	des écoles	R	4
arrondissement BEZIERS	PORTIRAGNES	COLONIE LA GRANGETTE	de la tour de l'orb	RH	5
arrondissement BEZIERS	PORTIRAGNES	HOTEL LE MIRADOR RESTAURANT SAVEURS DU SUD	du FRONT DE MER	O	4
arrondissement LODEVE	LE POUGET	ECOLE PUBLIQUE MATERNELLE	neuve	R	4
arrondissement LODEVE	LE POUGET	MAISON DE RETRAITE RAOUL BOUBAL	des Amandiers	J	4
arrondissement LODEVE	LE POUGET	CAMPOTEL	Route de Canet	PEH	5
arrondissement LODEVE	LE POUGET	GITE DU CENTRE ÉQUESTRE	route de Canet	PEH	5
arrondissement LODEVE	LE POUGET	SALLE POLYVALENTE TROIS FONTAINES	Trois fontaines	L	3
arrondissement MONTPELLIER	POUSSAN	COLLEGE VIA DOMITIA	du collège	R	2
arrondissement MONTPELLIER	POUSSAN	MAGASIN ALIMENTAIRE LIDL	des Lauriers	M	3
arrondissement MONTPELLIER	POUSSAN	MJC DE POUSSAN RESTAURANT SCOLAIRE	DES HORTS	L	2
arrondissement MONTPELLIER	POUSSAN	DISCOTHEQUE LE PHOENIX ( EX BELLAGO )	Route de Balarc le Vieux	P	3
arrondissement MONTPELLIER	POUSSAN	MARCHE AUX AFFAIRES EX BAZAR - MAGASIN IL A TOUT	Z.A. LES CLACHS quartier des	M	3
arrondissement MONTPELLIER	POUSSAN	SUPERMARCHE MARKET (EX SUPERMARCHE ED - DIA)	Z.A. LES CLACHS	M	3
arrondissement MONTPELLIER	POUSSAN	FOYER DES CAMPAGNES	JARDIN PUBLIC	L	3
arrondissement MONTPELLIER	POUSSAN	GYMNASSE LES BAUX	Chemin de Loupiant	X	3
arrondissement MONTPELLIER	POUSSAN	SALLE L'ODEON	Lieu dit roumèges RN 113	L	3
arrondissement MONTPELLIER	POUSSAN	34-33 ASSOCIATION CULTURE DU MAQUIS	Lieu dit Glauga	CTS	3
arrondissement MONTPELLIER	POUSSAN	STADE MUNICIPAL	Lieu dit le Baux	PA	3
arrondissement MONTPELLIER	POUSSAN	MAISON DE RETRAITE LES MESANGES	111 Rue Du Champ Des Roses	J	4
arrondissement MONTPELLIER	POUSSAN	ECOLE PRIMAIRE	des frères	R	4
arrondissement BEZIERS	POUZOLLES	ECOLE COMMUNALE	3, BOULEVARD JULES FERRY	R	4
arrondissement BEZIERS	POUZOLLES	SALLE DES FETES ET LOCAUX ASSOCIATIFS	BOULEVARD JULES FERRY	L	3
arrondissement BEZIERS	POUZOLLES	FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE " LES COTEAUX DE SESAME " - HEBERGEMENT N° 1	1, ROUTE DE MARGON	J	5
arrondissement BEZIERS	LE PRADAL	SALLE POLYVALENTE LES COMBARELLES	D22E5 - Lieu-dit La Blaquière	L	3
arrondissement MONTPELLIER	PRADES-LE-LEZ	INTERMARCHÉ	DE MONTPELLIER	M	3
arrondissement MONTPELLIER	PRADES-LE-LEZ	SALLE JACQUES BREL	jean jaures	L	2
arrondissement MONTPELLIER	PRADES-LE-LEZ	HALLE AUX SPORTS	du Mas d'Aussel	X	3
arrondissement MONTPELLIER	PRADES-LE-LEZ	ELEMENTAIRE PAUL CROUZET ET RESTAURANT SCOLAIRE	PLACE JEAN JAURES/ RUE DE LA DUCQUE	R	3
arrondissement MONTPELLIER	PRADES-LE-LEZ	EEAP COSTE ROUSSE	DES BARONNES	J	5
arrondissement MONTPELLIER	PRADES-LE-LEZ	S-34-1985-04 CTS HOMOLOGUÉ SUD RECEPTION/HALL EXPO		CTS	2
arrondissement MONTPELLIER	PRADES-LE-LEZ	S-34-1988-05 CTS HOMOLOGUÉ AD RECEPTION		CTS	3
arrondissement MONTPELLIER	PRADES-LE-LEZ	S-34-1988-06 CTS HOMOLOGUÉ SUD RECEPTION		CTS	2
arrondissement MONTPELLIER	PRADES-LE-LEZ	S-34-1990-07 CTS HOMOLOGUÉ AD RECEPTION		CTS	2
arrondissement MONTPELLIER	PRADES-LE-LEZ	T-34-2011-52 AD SUD RECEPTION	des baronnes	CTS	3
arrondissement MONTPELLIER	PRADES-LE-LEZ	AD SUD RECEPTION CTS T-034-2014-104 TENTICKLE 6X12M	ITINERANT OU PROLONGE	CTS	4
arrondissement MONTPELLIER	PRADES-LE-LEZ	AD SUD RECEPTION S-034-2014-105 LOSBERGER 12X30 OU 9X30M	ITINERANT	CTS	2
arrondissement BEZIERS	PREMIAN	COLONIE DE VACANCES CAMPBLANC	Campblanc	RH	5
arrondissement BEZIERS	PUIMISSON	SALLE POLYVALENTE DITE DE LA COMMUNICATION	Place Guillaume Durand	L	4
arrondissement BEZIERS	PUIMISSON	SAINT JOSEPH DE MONT-ROUGE - CENTRE SPIRITUEL	20, RUE DU CHATEAU D'EAU	O	2
arrondissement BEZIERS	PUISSALICON	DOMAINE ST PIERRE DE SERJAC - HOTEL ET RESTAURANT	DOMAINE ST PIERRE DE SERJAC - RD 30	O	5
arrondissement BEZIERS	PUISSALICON	CANTINE SCOLAIRE ET GARDERIE	6-20 , RUE DE LA PROMENADE	R	4
arrondissement BEZIERS	PUISSERGUIER	MAISON DU PEUPLE	Avenue de Narbonne	L	3
arrondissement BEZIERS	PUISSERGUIER	GITE DE GROUPE	Domaine de la Beaume	PEH	5
arrondissement BEZIERS	PUISSERGUIER	GROUPE SCOLAIRE FONT CLAIRE - MATERNELLE - CLAE LES FICHOUJETS	rue de Font Claire	R	4
arrondissement BEZIERS	PUISSERGUIER	MAGASIN NETTO	ZAE La Rouquette	M	4
arrondissement BEZIERS	PUISSERGUIER	MAISON RETRAITE LOU CASTELLAS	de la Prade	J	4
arrondissement BEZIERS	PUISSERGUIER	COMPLEXE SPORTIF	Pierre de Coubertin	PA	2
arrondissement BEZIERS	PUISSERGUIER	ASSOCIATION EVEIL ET PARTAGE - HEBERGEMENT D'ENFANTS HANDICAPÉS MENTAUX	des Coulmiers	J	5
arrondissement BEZIERS	QUARANTE	COLLEGE CAHUZAC - BAT PRINCIPAL - SALLES DE CLASSE	Plan des écoles	R	4
arrondissement BEZIERS	QUARANTE	FOYER D'ACCUEIL - 3 UNITES HEBERGEMENTS	du puit de l'amour	J	4
arrondissement BEZIERS	QUARANTE	SALLE POLYVALENTE COMMUNALE	Place Eloi Beteille	L	2
arrondissement BEZIERS	QUARANTE	HALLES AUX SPORTS	du stade	X	4
arrondissement BEZIERS	QUARANTE	SALLE POLYVALENTE SAINT MARTIN	de Saint Martin	L	4
arrondissement MONTPELLIER	RESTINCLIERES	MAISON POUR TOUS LES ARBOUSIERS	DE BEAULIEU	L	3
arrondissement MONTPELLIER	RESTINCLIERES	GROUPE SCOLAIRE GASTON BAISETTE	DU THYMS	R	3
arrondissement BEZIERS	RIOLS	SALLE POLYVALENTE	bel ombre	L	4
arrondissement LODEVE	ROQUERDONDE	RESTAURANT	Domaine de l'engayresque	N	4
arrondissement LODEVE	ROQUERDONDE	GITE D'ETAPE SAINT DALMAS	place de la mairie	PEH	5
arrondissement LODEVE	ROQUERDONDE	S-34-1994-14 L'ENGAYRESQUE		CTS	3
arrondissement LODEVE	ROQUERDONDE	TEMPLE BOUDHISTE	Domaine l'Engayresque	V	2
arrondissement BEZIERS	ROSIS	REFUGE DU NEBUZON	COURS LE BAS	PEH	5
arrondissement BEZIERS	ROSIS	TEMPLE ZEN DU CAROUX - ACCUEIL / DORTOIR / REFECTOIRE (BAT 1 ET 2)	ROUTE HAMEAU DE DOUCH	PEH	5
arrondissement BEZIERS	ROSIS	GITE D'ETAPE DE SEJOUR	HAMEAU DE HERIC	PEH	5
arrondissement BEZIERS	ROUJAN	SALLE DES SPORTS	ROUTE DE CAUX	X	2

arrondissement BEZIERS	ROUJAN	CHÂTEAU DE CASSAN - CHAPELLE, SALON ET GALERIE	ROUTE DE GABIAN	Y	3
arrondissement BEZIERS	ROUJAN	SALLE DU PEUPLE	PLACE DE LA MAIRIE	L	4
arrondissement BEZIERS	ROUJAN	STADE MUNICIPAL	Rue du Pré de Banc	PA	1
arrondissement BEZIERS	ROUJAN	MAGASIN SUPER U	ZC CAP CAROUX - ROUTE DE PEZENAS	M	2
arrondissement BEZIERS	ROUJAN	COLLEGE	300, AVENUE DE CAUX	R	3
arrondissement LODEVE	SAINT-ANDRE-DE-BUEGES	HEBERGEMENT HOTELIER LUZIERE/SALLE DE RECEPTION	MAS DE LUZIERE	O	5
arrondissement LODEVE	SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS	COLLEGE MAX ROUQUETTE	Pierre de Coubertin	R	2
arrondissement LODEVE	SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS	GROUPE SCOLAIRE ROGER GAUBIL	Cours de la Liberté	R	4
arrondissement LODEVE	SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS	HOTEL LA CLE ( EX HOTEL ISIS)	de la Lucque	O	4
arrondissement LODEVE	SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS	I.M.E. L'ENSOLEILLADE	avenue de Montpellier	J	4
arrondissement LODEVE	SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS	MAGASIN DE VENTE LIDL	Montpellier RN 109	M	3
arrondissement LODEVE	SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS	STADE DE FOOTBALL	Rue du stade	PA	2
arrondissement LODEVE	SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS	SALLE DES FETES	Cours de la Liberté	L	3
arrondissement LODEVE	SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS	MAISON DE RETRAITE YVES COUZY	Rue Pierre de Coubertin	J	4
arrondissement LODEVE	SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS	ECOLE PRIMAIRE ANNE FRANCK	Fontanelles	R	4
arrondissement LODEVE	SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS	SALLE OMNISPORTS BOISSET	Rue Pierre de Coubertin	X	2
arrondissement LODEVE	SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS	MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE L'ENSOLEILLADE	ZAC La Garrigue rue Jando	J	4
arrondissement LODEVE	SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS	NOUVELLE IME ENSOLEILLADE	ECO PARC	J	5
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-AUNES	CENTRE COMMERCIAL LECLERC	RN 113 - Z.A SAINT ANTOINE	M	1
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-AUNES	LEROY MERLIN	ZAC SAINT ANTOINE	M	1
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-AUNES	HOTEL B&B MONTPELLIER VENDANGES/ EX LE CETUS	DU FENOUILU D 613	O	3
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-AUNES	SALLE POLYVALENTE LE PARADIS	225 chemin François SERRES	L	4
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-AUNES	HOTEL FORMULE 1	34 AVENUE DE ROMARINS	O	4
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-AUNES	GROUPE SCOLAIRE ALBERT DUBOUT-MATERNELLE- ELEMENTAIRE-BATIMENT RESTAURATION	DU MAS DE SAPTE	R	4
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-AUNES	SALLE D'EVOLUTION ESPACE BASSAGET	AVENUE DU MAS DE SAPTE	L	4
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-AUNES	BARBECUE & CO ( EX CAFE BIBAL )	des Romarins	M	4
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-AUNES	LOCAL ASSOCIATIF + SPORT/ MAIRIE	Avenue de l'Europe	X	4
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-AUNES	SALLE POLYVALENTE	DU COLONEL DELTOUR	L	3
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-AUNES	ALDI MARCHÉ	DES ROMARINS/ECO PARC SAINT AUNES	M	3
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-AUNES	INTERSPORT	ZAC SAINT ANTOINE	M	2
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-AUNES	LA HALLE	ECOPARC DEPARTEMENTAL - ZAC SAINT ANTOINE	M	2
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-AUNES	LA HALLE AUX CHAUSSURES	ZAC SAINT ANTOINE	M	3
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-AUNES	RETAIL PARK LOTS 01.16 MAGASIN JOUE CLUB	ECOPARK DEPARTEMENTAL - ZAC SAINT ANTOINE LOT EST 2	M	3
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-AUNES	MAXI ZOO RETAIL PARK LOT 03	DES TAMARIS	M	3
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-AUNES	ORCHESTRA PRE MAMAN RETAIL PARK LOTS 02-04 ET 05-06	DES TAMARIS - ZAC ST ANTOINE	M	1
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-AUNES	RETAIL PARK LOTS 08/09 CHAUSSEA	ECOPARK DEPARTEMENTAL - ZAC SAINT ANTOINE	M	3
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-AUNES	MAGASIN KHAAN RETAIL PARK LOTS 10/11B	ecopark departemental ZAC Saint Antoine	M	3
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-AUNES	LEROY MERLIN MATERIAUX	ZAC SAINT ANTOINE	M	3
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-AUNES	HOTEL ECOPARC	DU BASILIC - ZAC SAINT ANTOINE	O	4
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-AUNES	MAGASIN GIF ( ENSEIGNE 1)	ZAC SAINT ANTOINE/LE PIOCH PALAT	M	1
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-AUNES	MAGASIN CULTURA	DE LA CIBOULETTE/ ZAC SAINT ANTOINE lot 27	M	2
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-AUNES	CENTRE AUTO ET OPTIQUE LYNX	ZAC SAINT ANTOINE lot 27	M	3
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-AUNES	MAGASIN BIO ET SENS	ZAC SAINT ANTOINE lot 27	M	3
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-AUNES	IMMEUBLE LA MINE RESTAURANT MAZETTE CRECHE BUREAUX	90 RUE DE LA GARRIGUETTE	R	4
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-AUNES	KIABI/CHAUSS 34	ECO PARK LOT 7A/7B -ZAC SAINT ANTOINE	M	3
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-AUNES	BRASSERIE LES TEMPLIERS	DU FENOUIL	N	4
arrondissement LODEVE	SAINT-BAUZILLE-DE-LA-SYLVE	MAISON RETRAITE NOTRE DAME DU DIMANCHE	route de l'apparition	J	4
arrondissement LODEVE	SAINT-BAUZILLE-DE-LA-SYLVE	SALLE DES FÊTES	Rue de l'Aurelle	L	4
arrondissement LODEVE	SAINT-BAUZILLE-DE-MONTMEL	SALLE POLYVALENTE MUNICIPALE LE CHAI	du plan Vincent	L	3
arrondissement LODEVE	SAINT-BAUZILLE-DE-PUTOIS	GROTTE DES DEMOISELLES	lieu dit Les Pessas	M	4
arrondissement LODEVE	SAINT-BAUZILLE-DE-PUTOIS	CENTRE DE LOISIRS LES LUTINS CEVENOLS	PLEINE NATURE ROUTE DE GANGES	RH	4
arrondissement LODEVE	SAINT-BAUZILLE-DE-PUTOIS	ECOLE PRIMAIRE DU THAUAC ( ANCIENNE ECOLE)	Montoulieu	R	4
arrondissement LODEVE	SAINT-BAUZILLE-DE-PUTOIS	LE GITE DU THAUAC ( EX CAMPOTEL MUNICIPAL)	4, Avenue du Chemin Neuf	PEH	5
arrondissement LODEVE	SAINT-BAUZILLE-DE-PUTOIS	NOUVELLE ECOLE ÉLÉMENTAIRE DU THAUAC	Cap de Courtou	R	4
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-BRES	SALLE POLYVALENTE GASTON SABATIER	DE NIMES	L	2
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-BRES	ECOLE MATERNELLE LES PEQUELETS	Impasse des nouvelles écoles	R	4
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-BRES	PISCINE HERACLÉS	georges freche	X	3
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-BRES	MAGASIN LIDL	ZAE LE VERSANT	M	3
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-BRES	ECOLE PRIMAIRE JEAN DE LA FONTAINE	impasse des écoles	R	4
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-BRES	STADE DE FOOTBALL MUNICIPAL	RENÉ MEULIN	PA	1
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-BRES	MAISON DES ASSOCIATIONS	DE L'ÉGLISE	L	4
arrondissement BEZIERS	SAINT-CHINIAN	MAISON DE RETRAITE LES OLIVIERS	de la trivalle	J	4
arrondissement BEZIERS	SAINT-CHINIAN	MAISON SAINT JOSEPH	de la gare	PEH	5
arrondissement BEZIERS	SAINT-CHINIAN	SALLE POLYVALENTE ABBATIALE	du marché	L	4
arrondissement BEZIERS	SAINT-CHINIAN	MAGASIN INTERMARCHÉ	route de Saint Pons	M	3
arrondissement BEZIERS	SAINT-CHINIAN	HOTEL RESTAURANT LE PRESSOIR	route de Saint Pons	O	5
arrondissement BEZIERS	SAINT-CHINIAN	HALLS AUX SPORTS DAMIEN GATOULLAT	de la Noria	X	4
arrondissement BEZIERS	SAINT-CHINIAN	LE CLOS DES FRERES	Fontaine Valentin	L	4
arrondissement MONTPELLIER	ENTRE-VIGNES	ARENES MUNICIPALES	Avenue de la Bouvine	PA	2
arrondissement MONTPELLIER	ENTRE-VIGNES	MAISON DES ASSOCIATIONS		L	4
arrondissement MONTPELLIER	ENTRE-VIGNES	UNITE D'HEBERGEMENT REPIT FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE LA BRUYERE	DEP 17J/DOMAINA LA BRUYERE	J	5
arrondissement MONTPELLIER	ENTRE-VIGNES	ECOLE MATERNELLE FABRE D'EGLANTINE	DE LA BOUVINE	R	4
arrondissement MONTPELLIER	ENTRE-VIGNES	SALLE DES FETES		L	4
arrondissement MONTPELLIER	ENTRE-VIGNES	CLINIQUE STELLA VERARGUES	RUE DU CHATEAU D'EAU - VERARGUES	U	3
arrondissement LODEVE	SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE	CENTRE COMMERCIAL CARREFOUR TRIFONTAINE	de Ganges	M	1
arrondissement LODEVE	SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE	CASTORAMA	de Ganges	M	1
arrondissement LODEVE	SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE	COLLEGE DU PIC ST LOUP	DE SAINT GELY - COMBES DE RABAUSSES	R	2
arrondissement LODEVE	SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE	LYCEE JEAN JAURES - BT A	avenue Saint Sauveur	R	2
arrondissement LODEVE	SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE	MAGASINS KIABI ET CUISINES SCHMIDT ( EX INTERSPORT)	des GENETS	M	3
arrondissement LODEVE	SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE	KING JOUET - CHAUSS 34	des GENETS	M	3
arrondissement LODEVE	SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE	CENTRE PLURI ASSOCIATIF FERNAND ARNAUD	SENTIER DU BELIER	L	4
arrondissement LODEVE	SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE	LE GROUPE ESARC CEFIRE	CAMPUS DE BISSY	R	3
arrondissement LODEVE	SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE	CLINIQUE LA LIRONDE NEURO PSYCHIATRIQUE	DOMAINE DE FONTFREGE	U	4
arrondissement LODEVE	SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE	CLINIQUE STER	SAINT SAUVEUR	U	4
arrondissement LODEVE	SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE	MAISON DE RETRAITE - LA PALMERIE	des Condamines	J	4
arrondissement LODEVE	SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE	LE CHÊNE VERT ESPACE COMMERCIAL BIO	des GENETS/LOT 5 LES CEDRES	M	4
arrondissement LODEVE	SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE	RESTAURANT BURGER KING ( EX. QUICK)	CENTRE COMMERCIAL CARREFOUR TRIFONTAINE	N	3
arrondissement LODEVE	SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE	CLINIQUE DU PIC SAINT LOUP	ZAE St Sauveur	U	4
arrondissement LODEVE	SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE	HOTEL SOCIAL L'ILE BLEUE	31 LOT CLEMENTIDE/RUE CABERNET	O	5
arrondissement LODEVE	SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE	ECOLE MATERNELLE LA SOURCE	DES SOURCES	R	4
arrondissement LODEVE	SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE	SALLE DES FÊTES FREDERIC BAZILLE	DE LA COLLINE	L	3
arrondissement LODEVE	SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE	HOTEL KYRIAD ET RESTAURANT NOVA GRILL	Av des Orchidées	O	5
arrondissement LODEVE	SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE	DARTY	Zone commerciale TRIFONTAINE/L RUE DES GENETS	M	2
arrondissement LODEVE	SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE	LA HALLE ( EX MAGASIN INTERSPORT)	DES GENETS	M	3
arrondissement LODEVE	SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE	COLOR I	DES EGLANTIERS	M	3
arrondissement LODEVE	SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE	CLINIQUE	de Saint Sauveur	U	4
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-DREZERY	GROUPE SCOLAIRE	de la Liberté	R	4
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-DREZERY	SALLE GEORGES BRASSENS	ALLEE DE LA LIBERTE	L	4
arrondissement BEZIERS	SAINT-ETIENNE-D' ALBAGNAN	SALLE POLYVALENTE	Ancienne Gare	L	4
arrondissement LODEVE	SAINT-ETIENNE-DE-GOURGAS	SALLE POLYVALENTE / VESTIAIRES	Lieu dit la Plaine RD25	L	3
arrondissement LODEVE	SAINT-GELY-DU-FESC	CENTRE COMMERCIAL INTERMARCHÉ	40 rue des vauies	M	1
arrondissement LODEVE	SAINT-GELY-DU-FESC	RESTAURANT DU COLLEGE FRANÇOIS VILLON	DE LA ROMPUDE	N	2
arrondissement LODEVE	SAINT-GELY-DU-FESC	SALLE POLYVALENTE GEORGES BRASSENS	DU PIC SAINT LOUP	L	2
arrondissement LODEVE	SAINT-GELY-DU-FESC	SALLE SPORTIVE MAURICE BOUSQUET	RUE DES OLIVIERS/QUARTIER ROMPUDE	X	4
arrondissement LODEVE	SAINT-GELY-DU-FESC	GROUPE SCOLAIRE VALENE	DE LA ROMPUDE	R	4
arrondissement LODEVE	SAINT-GELY-DU-FESC	SALLE DE SPORT DE LA ROMPUDE	DE LA ROMPUDE	X	4
arrondissement LODEVE	SAINT-GELY-DU-FESC	DISCOTHEQUE DIAMANT 127 ( EX OT/TROMBIN'S CLUB - EX DISCOTHEQUE L'AVEUTURE)	PUECH	P	4
arrondissement LODEVE	SAINT-GELY-DU-FESC	MAISON DE RETRAITE - EHPAD KORIAN - LES GARDIOLES	455 RUE DU DEVOIS	J	4
arrondissement LODEVE	SAINT-GELY-DU-FESC	ECOLE MATERNELLE LA ROMPUDE ET RESTAURANT SCOLAIRE	RUE DE LA ROMPUDE	R	4
arrondissement LODEVE	SAINT-GELY-DU-FESC	POLE JEUNESSE ET CULTURE DU DEVOIS/SALLE DES JEUNES	DU DEVOIS	L	4
arrondissement LODEVE	SAINT-GELY-DU-FESC	GROUPE SCOLAIRE DU PATUS -ECOLE PRIMAIRE ECOLE MATERNELLE	887 RUE DE LA COLLINE	R	4
arrondissement LODEVE	SAINT-GELY-DU-FESC	SALLE DES ASSOCIATIONS	PARC DE FONTGRANDE	L	4
arrondissement LODEVE	SAINT-GELY-DU-FESC	STADE JEROME ZAMMIT	rue de la rompude	PA	3
arrondissement LODEVE	SAINT-GELY-DU-FESC	MAISON DE RETRAITE BELLE VISTE	DU PARC	J	4
arrondissement LODEVE	SAINT-GELY-DU-FESC	MULTIPLEXE CINEMATOGRAPHIQUE PIC SAINT LOUP ( CINEMA ROYAL/MEGARAMA)	ZAC DES VERRIES/335 RUE DE LA TOUR	L	1
arrondissement LODEVE	SAINT-GELY-DU-FESC	MAGASIN ALDI ( EX LEADER PRICE)	LIEU DIT COMBALS	M	4
arrondissement LODEVE	SAINT-GELY-DU-FESC	MAGASIN BIO ET SENS	allée des Lauzard	M	4
arrondissement LODEVE	SAINT-GELY-DU-FESC	RESTAURANT LA BOUCHERIE	ZAC des verries	N	4
arrondissement LODEVE	SAINT-GELY-DU-FESC	HALLE DES SPORTS	des Verriés	X	3

arrondissement LODEVE	SAINT-GELY-DU-FESC	SCENE GRAND PIC SAINT LOUP	Pic Saint Loup	L	3
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-GENIES-DES-MOURGUES	STADE MUNICIPAL	ZAC des Vautes	PA	3
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-GENIES-DES-MOURGUES	ARENES MUNICIPALES	PLACETTE DES ARENES	PA	2
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-GENIES-DES-MOURGUES	MAISON POUR TOUS	DE LA FRATERNITE	L	4
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-GENIES-DES-MOURGUES	HOTEL	RN 110	O	5
arrondissement BEZIERS	SAINT-GENIES-DE-VARENSAL	FOYER ROBERT FALUI - APMH 34 - BAT B - HEBERGEMENT AVEC RESTAURANT	PLAISANCE D22 E14	J	4
arrondissement BEZIERS	SAINT-GENIES-DE-FONTEUIT	CENTRE CULTUREL ET ASSOCIATIF SALLE "JEAN MOULIN" ET SALLE "JEAN BONHOMME"	COURS NAPOLEON	L	3
arrondissement BEZIERS	SAINT-GENIES-DE-FONTEUIT	COMPLEXE SPORTIF	Stade municipal	PA	1
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-GEORGES-D'ORQUES	ECOLE PRIMAIRE LES PELLETES	des Jardins	R	4
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-GEORGES-D'ORQUES	SALLE THOMAS JEFFERSON ( EX MAISON DES ANCIENS)	du square	L	4
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-GEORGES-D'ORQUES	GROUPE SCOLAIRE JEAN-JAURES	des Jardins	R	3
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-GEORGES-D'ORQUES	MAISON DES VENDANGEURS	DE MONTPELLIER	L	4
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-GEORGES-D'ORQUES	CENTRE COMMUNAL DES RENCONTRES	de Lavérune	L	2
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-GEORGES-D'ORQUES	NOUVELLE MAIRIE	4 AVENUE DE MONTPELLIER	W	4
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-GEORGES-D'ORQUES	EHPAD NOTRE DAME DU BON ACCUEIL	du Mas du Buisson	J	4
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-GEORGES-D'ORQUES	GROUPE SCOLAIRE SAINT LOUIS SAINT CHARLES ( ECOLE COLLEGE)	d'occlanrie	R	3
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-GEORGES-D'ORQUES	SALLE DE LOTO	rue du four à chaux	L	3
arrondissement BEZIERS	SAINT-GERVAIS-SUR-MARE	RESTAURANT ET CHAMBRES D'HOTES " L' ORTENSIA "	2, RUE DU CHATEAU	O	5
arrondissement BEZIERS	SAINT-GERVAIS-SUR-MARE	EHPAD CHATEAU DE LA ROCHE	ROUTE DE CASTANET LE BAS - RD 922	J	4
arrondissement BEZIERS	SAINT-GERVAIS-SUR-MARE	HALLE DE SPORT ET DE LOISIRS	CHEMIN DE L'ANCIENNE GARE - CD 922	X	2
arrondissement BEZIERS	SAINT-GERVAIS-SUR-MARE	EHPAD " LES TREILLES " - PAVILLON GRENADIER	1 avenue Les Treilles	J	5
arrondissement LODEVE	SAINT-GUILHEM-LE-DESERT	MAISON SAINT ELIE	du Bout du Monde	PEH	5
arrondissement LODEVE	SAINT-GUILHEM-LE-DESERT	HOTEL G. D'ORANGE	2 Avenue G d'Orange	O	5
arrondissement LODEVE	SAINT-GUILHEM-LE-DESERT	RESTAURANT L'OUSTAL FONZES	Saint Benoit d'Aniane	N	4
arrondissement LODEVE	SAINT-GUILHEM-LE-DESERT	HEGERGEMENT CLUB ALPIN FRANÇAIS - CAF	Cor de Nostra Dona	PEH	5
arrondissement LODEVE	SAINT-GUILHEM-LE-DESERT	TAVERNE L'ESCUELLE	11 Gd chemin de Gellone	O	5
arrondissement LODEVE	SAINT-GUILHEM-LE-DESERT	GITE LES LAVAGNES	Les Lavagnes	PEH	5
arrondissement LODEVE	SAINT-HILAIRE-DE-BEAUVOIR	SALLE POLYVALENTE PRADELLES	CD 120	L	4
arrondissement LODEVE	SAINT-JEAN-DE-BUEGES	GITE AIRE DE LA SERANNE	RUE DU MOULIN A HUILLE	PEH	5
arrondissement LODEVE	SAINT-JEAN-DE-FOS	LECTORIUM ROSICRUCIANUM - HEBERGEMENT C ET D	le Riusselat	RH	4
arrondissement LODEVE	SAINT-JEAN-DE-FOS	SALLE POLYVALENTE	Av Pierre Razimbaud	L	3
arrondissement LODEVE	SAINT-JEAN-DE-FOS	HOTEL LE DIABLOTIN	de l'Horloge	PEH	5
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	CENTRE COMMERCIAL CARREFOUR	DE SETE	M	1
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	LEROY MERLIN	RTÉ DE SETE	M	1
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	JARDINERIE BOTANIC(ET PACIFIC PECHE-BATIMENT ISOLE E270 00548)	d'Activité la Peyrière	M	2
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	MAGASIN JOUET CLUB	Alexandre Fleming	M	1
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	SALLE VICTOIRE 2	Théophraste Renaudot	L	2
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	MAGASIN KIABI	ZAC Deves de la Condamine	M	3
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	MAGASIN ALDI ( EX LEADER PRICE)	Parc activité la Peyrière	M	3
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	ARENES	des PRES	PA	2
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	MAGASIN DECATHLON	avenue de la condamine	M	2
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	MAGASIN BIO ET SENS ( EX VET AFFAIRES)	Zac Mas de la Grille /100 RUE LAZAREFF	M	3
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	MAGASIN CENTRAKOR	ZAC de la Condamine	M	2
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	RESTAURANT ESPADA ( EX AU RANCH ET EX RESTAURANT FORT APACHE)	LE MAS III - ZAC DE GRILLE	N	3
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	PALAIS DU LOTO	Z.I. LA LAUZE	L	3
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	GYMNASSE DE LA COMBE	DU VAL DES GARRIGUES	X	3
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	SALLE DE SPECTACLE LE CHAI DU TERRAL	du terral	L	3
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	GROUPE SCOLAIRE LOUISE MICHEL	d'ENGABANAC	R	4
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	PISCINE AMPHITRITE	AVENUE DE LIBRILLA	X	3
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	SALLE TOURRIERE	des Escholiers	L	3
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	EDILOISIR CHASSE ET PECHE	Zac les Condamines	M	4
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	CENTRE DE LOISIRS CMCAS	10, Rue Jean Mermoz	L	3
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	SUPERMARCHE DE PRODUITS ASIATIQUES - PARIS STORE	Parc activités LA PEYRIERE	M	3
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	D 2 D DECOR DISCOUT	ZAC DEVES de la Condamine	M	3
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	SALLE DES GRANGES	du puits de Gaud	L	2
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	COLLEGE LOUIS GERMAIN	DU COLLEGE	R	3
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	MEDIAATHEQUE JULES VERNE	Place du Puits du Gaud	S	4
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	CLINIQUE LE CASTELET	RUE PIOCH	U	4
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	RESTAURANT BURGER KING (EX QUICK)	de la Condamine ZAC	N	3
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	HOTEL B&B N°2	LOT.PARC ACTIVITE LA PEYRIERE	O	4
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	GROUPE SCOLAIRE RENE CASSIN	ALLEE DU VAL DES GARRIGUES - CHEMIN DE LA COLOMBE	R	4
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	MAISON D'ACCUEIL SUDALIA VILLAGE CAMPUS- SENIOR RESIDENCE HALIAN	de la Marquerose	J	4
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	FAST HOTEL	rue hélène boucher	O	4
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	HOTEL IERE CLASSE	ZAC La Peyrière - Lot 3.07 - P	O	4
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	HOTEL RESTAURANT PRIME	PARC ACTIVITE LA PEYRIERE place mediterrane	O	5
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	SALLE DE CONCERT SECRET PLACE ASSOCIATION TOUT A FOND	AINT EXUPERY	L	4
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	GYMNASSE JEAN BAPTISTE MIRALLES (EX. LA PARRE)	DU COLLEGE	X	4
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	CENTRE MATERIAUX MAGASIN LEROY MERLIN	ZAC Deves de la Condamines	M	3
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	HOTEL KYRIAD (EX HOTEL ARENA)	Parc d'activités La Peyrière I	O	4
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	MATERNELLE LES ESCHOLLIERS	des Escholiers	R	4
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	RESTAURANT BUFFALO GRILL	Parc d'Activité La Peyrière	N	4
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	HOTEL B & B N°1	Rue Robert Schuman	O	4
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	HOTEL QUICK PALACE	Parc d'Activité La PEYRIERE -	O	5
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	RESTAURANT TRINQUE FOUGASSE NORD (EX LE BODEGON COLONIAL)	THEOPHRASTE RENAUDOT	N	4
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	RESTAURANT PATIO DEL SOL	DE SETE	N	3
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	RESTAURANT BATIMENT 14 CENTRE AFPA	Mermoz	N	4
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	LA BOUCHERIE (EX RESTAURANT POIVRE ROUGE )	PARC ACTIVITE LA PEYRIERE	N	4
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	MAGASIN ELECTRO DEPOT (EX HYGENA)	Robert Schuman	M	3
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	MAGASIN U EXPRESS ( EX CARECO / PIECES AUTO 34 )	ROUTE DE MONTPELLIER	M	3
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	HOTEL DU MAS DE GRILLE ( EX YAN'S HOTEL)	Renaudot	O	3
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	HOTEL RESTAURANT CAMPANILE	Parc activité La PEYRIERE	O	5
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	MAGASIN KHAAN	Route de SETE	M	3
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'HERAULT	SCHUMAN	L	4
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	LA PATATERIE	PARC D'ACTIVITES LA PEYRIERE	N	4
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	SALLE DE LA CHEMINEE LE CHAI DU TERRAL - ECOLE DE MUSIQUE	chateau du terral	L	4
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	LIDL	ALEXANDRE FLEMING	M	3
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	RESTAURANT PANDA WOK 2	BATIMENT COMMERCIAL CIRCULAIRE	N	4
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	COMPLEXE COLISEE DISCOTHEQUES HEAT MILK RESTAURANT LE SPLENDID	DU MAS DE GRILLE	P	2
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	HOTEL RESIDENCE LE TERRAL SAS (EX. HOTEL RESIDENCE CITY IN)	DE SETE	O	3
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	ALDI MARCHÉ	rue andré chamson	M	3
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	BESSON CHAUSSURES (EX EXCEDENCE 3 SUISSE)	ZAC DEVES DE LA CONDAMINE	M	4
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	DEGRIFF STOCK	alexandre Fleming	M	3
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	CLINIQUE SAINT JEAN	de l'europe	U	2
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	POLE DE CONSULTATIONS DE LA CLINIQUE ST JEAN	de l'europe	U	3
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	GROUPE SCOLAIRE JEAN D'ORMESSON (EX GROUPE SCOLAIRE ROUGE FRISE)	route des terrasses	R	3
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	MAGASINS ACTION ET BLEU LIBELLULE	rue alexander fleming	M	3
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	GEMO	RUE DES TRASSEURS /CONDAMINE	M	3
arrondissement BEZIERS	SAINT-JULIEN	GITE ETAPE	des Sagnes	PEH	5
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JUST	STADE MANUEL AMOROS	Chemin des Cabanettes	PA	2
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JUST	ECOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL	DE LA CONDAMINE	R	4
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JUST	ECOLE PRIMAIRE MARCEL PAGNOL	Avenue Gabriel Péri	R	4
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-JUST	SALLE POLYVALENTE RENE VALETTE	des primevères	L	2
arrondissement BEZIERS	SAINT-MARTIN-DE-L'ARCON	GITE DE GROUPE	La Pomarède	PEH	5
arrondissement LODEVE	SAINT-MARTIN-DE-LONDRES	MAISON DE RETRAITE ATHENA	des aubépines	J	4
arrondissement LODEVE	SAINT-MARTIN-DE-LONDRES	CINEMA	Place de la mairie	L	4
arrondissement LODEVE	SAINT-MARTIN-DE-LONDRES	SIVU DES ECOLES SAINT MARTIN DE LONDRES ET MAS DE LONDRES	des mille clubs	R	4
arrondissement LODEVE	SAINT-MARTIN-DE-LONDRES	FOYER D'HEBERGEMENT C.A.T DES HAUTES GARRIGUES ESAT/APEI	de l'Esplanade	J	5
arrondissement LODEVE	SAINT-MARTIN-DE-LONDRES	HOTEL LE PRIEURÉ		O	5
arrondissement LODEVE	SAINT-MARTIN-DE-LONDRES	ECOLE MATERNELLE	Ganges	R	4
arrondissement LODEVE	SAINT-MARTIN-DE-LONDRES	SALLE POLYVALENTE (ANCIENNE HALLE SPORTIVE)	rue des sapeurs	L	3
arrondissement LODEVE	SAINT-MARTIN-DE-LONDRES	SPAR - ENSEMBLE COMMERCIAL	ZAC LA LIQUIERE	M	4
arrondissement LODEVE	SAINT-MARTIN-DE-LONDRES	SALLE DES RENCONTRES Foyer rural	Ganges	L	3
arrondissement LODEVE	SAINT-MARTIN-DE-LONDRES	ERP C - HOTEL - HAMEAU DE L'ETOILE	LE CAYLA	O	5

arrondissement LODEVE	SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS	ARENES	Allée E SAUMADE	PA	2
arrondissement LODEVE	SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS	INTERMARCHÉ	de la République de Montferrand	M	2
arrondissement LODEVE	SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS	COLLEGE ALAIN SAVARY	JOSEPH LOPEZ	R	2
arrondissement LODEVE	SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS	HALLE AUX SPORTS LE GALION	Allée Eugène SAUMADE	X	2
arrondissement LODEVE	SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS	ECOLE PRIMAIRE AGNES GELLY	DES ECOLES	R	3
arrondissement LODEVE	SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS	HALLE DES SPORTS	Lieu dit Les Champs noirs	X	3
arrondissement LODEVE	SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS	GROUPE SCOLAIRE LES FONTANILLES	DES ECOLES	R	4
arrondissement LODEVE	SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS	MAISON DE RETRAITE LA QUINTESSANCE	ESPLANADE EUGENE SAUMADE	J	4
arrondissement LODEVE	SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE INSTITUT CENTRE APIGHREM	des Orgeuillous	U	4
arrondissement LODEVE	SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS	CONGRÉGATION DOMINICAINE DES TOURELLES	DE CASTRIES	O	5
arrondissement LODEVE	SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS	FOYER AIDE À L'ENFANCE DU VAL DE MARNE FRANÇOIS DE SAINTIGNON	DES ECOLES	PEH	5
arrondissement LODEVE	SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS	PISCINE INTERCOMMUNALE DU PIC SAINT LOUP	800 chemin de la ville	X	4
arrondissement LODEVE	SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS	SALLE DE RECEPTIONS VIGNOBLE DES 3 CHÂTEAUX	140 avenue des coteaux de montferrand	L	4
arrondissement LODEVE	SAINT-MAURICE-NAVACELLES	AUBERGE DE LA CASCADE	Navacelles	O	5
arrondissement LODEVE	SAINT-MAURICE-NAVACELLES	GÎTE MAS GUILHOU	Navacelles	PEH	5
arrondissement LODEVE	SAINT-MAURICE-NAVACELLES	RESTAURANT LA BAUME AURIOL (EX OFFICE DU TOURISME)	La Baume Auriol	N	3
arrondissement LODEVE	SAINT-MICHEL	GÎTE D'ÉTAPE LA VERNEDE	domaine de la Verneède	PEH	5
arrondissement BEZIERS	SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	COLONIE DE VACANCES METAIRIE SICARD	ROUTE DE LAURENS - D 136 - LIEU DIT BARRAC	RH	4
arrondissement LODEVE	SAINT-PARGOIRE	EHPAD MONTPLAISIR	de Montplaisir	J	4
arrondissement LODEVE	SAINT-PARGOIRE	ECOLE MATERNELLE JEAN JAURES	des camps neufs	R	4
arrondissement LODEVE	SAINT-PAUL-ET-VALMALLE	SALLE POLYVALENTE - CANTINE - BIBLIOTHEQUE	Chemin des écoles	L	4
arrondissement BEZIERS	SAINT-PONS-DE-THOMIERES	FOYER D'ACCUEIL SPECIALISE DIT ASEI	d'Apprats	J	4
arrondissement BEZIERS	SAINT-PONS-DE-THOMIERES	CATHEDRALE	des tilleuls	V	3
arrondissement BEZIERS	SAINT-PONS-DE-THOMIERES	CENTRE SPECIALISE DU HAUT LANGUEDOC ALCOOLOGIE	de la gare	U	4
arrondissement BEZIERS	SAINT-PONS-DE-THOMIERES	CENTRE DE LOISIRS	du Barry	R	4
arrondissement BEZIERS	SAINT-PONS-DE-THOMIERES	CENTRE DE RENCONTRE MAISON DES LOISIRS	du Barry	L	3
arrondissement BEZIERS	SAINT-PONS-DE-THOMIERES	CINEMA - OFFICE DU TOURISME	du Foiral	L	4
arrondissement BEZIERS	SAINT-PONS-DE-THOMIERES	COLLEGE DU JAUR	de Narbonne	RH	4
arrondissement BEZIERS	SAINT-PONS-DE-THOMIERES	GROUPE SCOLAIRE PRIMAIRE ET MATERNELLE	Quartier FRESCATIS	R	4
arrondissement BEZIERS	SAINT-PONS-DE-THOMIERES	MAGASIN INTERMARCHÉ	du Foiral	M	3
arrondissement BEZIERS	SAINT-PONS-DE-THOMIERES	GYMNASÉ HALLE AUX SPORTS	route de narbonne	X	3
arrondissement BEZIERS	SAINT-PONS-DE-THOMIERES	HOPITAL LOCAL	Frescatis	U	3
arrondissement BEZIERS	SAINT-PONS-DE-THOMIERES	HOTEL RESTAURANT LE SOMAIL	Route de Castres	O	5
arrondissement BEZIERS	SAINT-PONS-DE-THOMIERES	LYCEE J. BREL - SITE LE PLANEL - BAT A INTERNAT	Le Planel	RH	4
arrondissement BEZIERS	SAINT-PONS-DE-THOMIERES	MAGASIN U EXPRESS (EX SUPERMARCHÉ U)	de la gare	M	3
arrondissement BEZIERS	SAINT-PONS-DE-THOMIERES	MAISON D'ENFANTS MON OUSTAL	de Coustou	RH	4
arrondissement BEZIERS	SAINT-PONS-DE-THOMIERES	SALLE POLYVALENTE	Ponderach	L	3
arrondissement BEZIERS	SAINT-PONS-DE-THOMIERES	PISCINE INTERCOMMUNALE	de Ponderach	PA	3
arrondissement BEZIERS	SAINT-PONS-DE-THOMIERES	MAISON D'ENFANTS ARCOLAN	Grand Rue	RH	5
arrondissement BEZIERS	SAINT-PONS-DE-MAUCHIENS	SALLE DE RENCONTRE	Rue de la Garenne	L	4
arrondissement LODEVE	SAINT-PRIVAT	SALLE COMMUNALE	Lou Journal Lieu-dit Les Salces	L	3
arrondissement MONTPELLIER	SAINT-SERIES	SALLE POLYVALENTE ET RESTAURANT SCOLAIRE PIERRE PERRET	DU BASSIN	L	3
arrondissement BEZIERS	SAINT-THIBERY	ESPACE CESSERO	Grand Rue	L	4
arrondissement BEZIERS	SAINT-THIBERY	GROUPE SCOLAIRE LEONCE RUFFIE	des Ecoles	R	4
arrondissement BEZIERS	SAINT-THIBERY	MAGASIN LIDL	ZI le Causse PAE de la crouzette	M	2
arrondissement BEZIERS	SAINT-THIBERY	MAISON DE RETRAITE MIREILLE VIDAL	d'Agde	J	4
arrondissement BEZIERS	SAINT-THIBERY	SALLE DES FÊTES	de la Mairie	L	4
arrondissement BEZIERS	SAINT-THIBERY	STADE MUNICIPAL	du Champ de Bataille	PA	1
arrondissement BEZIERS	LA SALVETAT-SUR-AGOUT	A.S.E.I. - FOYER HEBERGEMENT	des freres	J	5
arrondissement BEZIERS	LA SALVETAT-SUR-AGOUT	HOTEL RESTAURANT LA PERGOLA	des troubadours	O	5
arrondissement BEZIERS	LA SALVETAT-SUR-AGOUT	COLONIE CALCIA - BAT DORTOIR GARCONS	LES BOULDOUIRES	RH	4
arrondissement BEZIERS	LA SALVETAT-SUR-AGOUT	COLONIE LES FINANCES	LES BOULDOUIRES	RH	5
arrondissement BEZIERS	LA SALVETAT-SUR-AGOUT	EGLISE	de la poterne	V	3
arrondissement BEZIERS	LA SALVETAT-SUR-AGOUT	GITE MAGASIN	de la Poterne	PEH	5
arrondissement BEZIERS	LA SALVETAT-SUR-AGOUT	HOTEL RESTAURANT LA PLAGE	Les Bouldouires	O	4
arrondissement BEZIERS	LA SALVETAT-SUR-AGOUT	AUBERGE DE LA RESSE - BAT A - HOTEL RESTAURANT	La Resse	O	5
arrondissement BEZIERS	LA SALVETAT-SUR-AGOUT	DISCOTHEQUE LE REMPART	des troubadours	P	4
arrondissement BEZIERS	LA SALVETAT-SUR-AGOUT	MAISON DE RETRAITE LOU REDOUNDEL	Lou Redoundel	J	4
arrondissement BEZIERS	LA SALVETAT-SUR-AGOUT	SALLE DES FETES	Le Clos du Gué	L	4
arrondissement BEZIERS	LA SALVETAT-SUR-AGOUT	HALLE SPORTIVE	de Marcouls	X	3
arrondissement BEZIERS	LA SALVETAT-SUR-AGOUT	SALLE POLYVALENTE 4 PENTES	Les Bouldouires	L	4
arrondissement BEZIERS	LA SALVETAT-SUR-AGOUT	GITE DE COMPOSTELLE	de la poterne	PEH	5
arrondissement BEZIERS	LA SALVETAT-SUR-AGOUT	FOYER DU PLATEAU DES LACS ASEI	du Rieucros	J	5
arrondissement MONTPELLIER	SATURARGUES	SALLE POLYVALENTE MICHEL GALABRU	DES DROITS DE L'HOMME	L	3
arrondissement MONTPELLIER	SATURARGUES	ECOLE MATERNELLE ST EXUPERY	LOU LANGAOUIS	R	4
arrondissement MONTPELLIER	SAUSSAN	CENTRE SOCIO-CULTUREL	DE LA FONTAINE	L	2
arrondissement MONTPELLIER	SAUSSAN	STADE MUNICIPAL CAIHOL	du stade	PA	1
arrondissement BEZIERS	SAUVIAN	BÂTIMENT SALLES DE CLASSES	du 11 novembre	R	3
arrondissement BEZIERS	SAUVIAN	SALLE POLYVALENTE	Charles de Gaulle	L	3
arrondissement BEZIERS	SAUVIAN	SALLE DE BANQUETS DOMAINE LA DOMERGUE	n°19 - Lieu dit Domaine La Domergue	L	3
arrondissement BEZIERS	SAUVIAN	SALLE DE BOWLING	de Beziers - RD n° 19	X	3
arrondissement BEZIERS	SAUVIAN	EHPAD LE MANOIR	de la republique	J	4
arrondissement BEZIERS	SAUVIAN	ECOLE MATERNELLE	Bigou	R	4
arrondissement BEZIERS	SAUVIAN	HALLS AUX SPORTS STEPHANE DIAGANA	des tulipes	X	3
arrondissement BEZIERS	SAUVIAN	PISCINE DU SUD	communal	X	2
arrondissement BEZIERS	SAUVIAN	SALLE DE RECEPTIONS	Portes de Sauvian	L	3
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	CENTRE COMMERCIAL CARREFOUR	Paul Cézanne	M	1
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	ECOLE MATERNELLE FERDINAND BUISSON	Raymond LAMBERT	R	4
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	COLLEGE MARCEL PAGNOL - BAT. ENSEIGNEMENT	Émile Turcot	R	2
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	FORUM MARIUS CASTAGNE	Voltaire	L	2
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	SALLES ASSOCIATIVES LE MAGNIFIQUE ET EUREKA	Héral	L	3
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	MAGASIN ALDI	Vincent Van Gogh - Zac Bellegarde	M	3
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	MAGASIN GIFI	Edgar FAURE - ZAC bellegarde	M	3
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	MUSEE REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN LANGUEDOC ROUSSILLON	de la plage	Y	3
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	RESTAURANT MAC DONALD'S	Edgar Faure	N	4
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	STADE MAITA	Rue Roger Salengro	PA	3
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	CAMPING LE SERIGNAN PLAGE - BAT RESTAURANT - ESPACE BALNEO-PISCINE	Sérignan Plage	N	2
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	CAMPING LE MAS DES LAVANDES (1BAT.ERP)	Avenue Edgar Faure	PA	2
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	CAMPING BEAUSEJOUR - RESTAURANT/BAR/SALLE DE JEUX/SUPERETTE/ESPACE BIEN ETRE	de Beauséjour	N	3
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	SALLE DE SPECTACLE LA CIGALIERE	de Béziers	L	2
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	BOULEVARD DE LA MODE - CELLULE N° 4	de la république - ZAC de Bellegarde	M	3
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	EHPAD LES TAMARIS	Général de Gaulle	J	4
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	BÂTIMENT A - 8 APPARTEMENTS	Lalayette	O	5
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	ECOLE PAUL BERT - CONSERVATOIRE DE MUSIQUE	DU 8 MAI 1945	R	4
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	LYCEE MARC BLOCH BAT A - ADMINISTRATION, RESTAURANT SCOLAIRE, CDI ET SALLES DE	Georges Freche	R	2
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	MAGASIN LIDL	Edgar Faure	M	2
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	CHAPITEAU 1 CAMPING LE SERIGNAN PLAGE C-034-2019-139	les orpellières	CTS	3
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	CHAPITEAU 2 CAMPING LE SERIGNAN PLAGE C-034-2019-140	LES ORPELLIERES	CTS	3
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	GYMNASÉ GUY PISTRE	Général de Gaulle	X	3
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	GYMNASÉ TEDDY RINER	LABORIT	X	3
arrondissement BEZIERS	SERIGNAN	CAVEAU DE VENTE ET SALLE DE REUNION - CAVE COOPERATIVE LES VIGNERONS DE SERIGN	Roger AUDOUX	M	4
arrondissement BEZIERS	SERVIAN	HALLE AUX SPORTS	GRAND' RUE	X	2
arrondissement BEZIERS	SERVIAN	COLLEGE ALFRED CROUZET - BÂTIMENT ENSEIGNEMENT AVEC RESTAURATION SCOLAIRE	AVENUE DU BOIS	R	3
arrondissement BEZIERS	SERVIAN	MAGASIN LIDL	ZA DE LA BAUME - 904, RUE GUSTAVE EIFFEL	M	3
arrondissement BEZIERS	SERVIAN	SALLE JEAN MOULIN	68, RUE JEAN MOULIN	L	4
arrondissement BEZIERS	SERVIAN	GROUPE SCOLAIRE JULES FERRY	RUE EDOUARD HERRIOT	R	4
arrondissement BEZIERS	SERVIAN	EHPAD L'ENSOLELHADA	68, GRAND' RUE	J	4
arrondissement BEZIERS	SERVIAN	ECOLE RUFFEL - BAT IMMOVENTE	ZAC LA BAUME	R	4
arrondissement BEZIERS	SERVIAN	ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN	RUE GEORGES BRASSENS	R	4
arrondissement BEZIERS	SERVIAN	EMMAÛS - HÉBERGEMENT	DOMAINE DE LA BASSOUILLE	PEH	5
arrondissement BEZIERS	SERVIAN	SALLE DE LOTO REMPLACER PAR DESTOK MARCHÉ	ZAE LA BAUME	L	2

arrondissement BEZIERS	SERVIAN	SUPER U ET BOUTIQUES	1. AVENUE DU MAS VIEL	M	2
arrondissement BEZIERS	SERVIAN	PISCINE COMMUNAUTAIRE MURIEL HERMINE	RD 18	X	3
arrondissement BEZIERS	SERVIAN	MAGASIN DESTOCK/MARCHÉ (EX SALLE DE LOTO)	ZAE LA BAUME	M	3
arrondissement BEZIERS	SERVIAN	SALLE DES FETES LA PARENTHÈSE	CHEMIN DE LA PASCALE	L	2
arrondissement BEZIERS	SERVIAN	STADE D'HONNEUR	GRAND' RUE	PA	2
arrondissement MONTPELLIER	SETE	CENTRE COMMERCIAL AUCHAN	Camille BLANC	M	1
arrondissement MONTPELLIER	SETE	ESPACE SAINT CLAIR	DES MOULINS	M	1
arrondissement MONTPELLIER	SETE	BOURSE DU TRAVAIL	JEAN JAURES	L	4
arrondissement MONTPELLIER	SETE	THÉÂTRE DE LA MER JEAN VILAR	MARECHAL LECLERC	PA V	1
arrondissement MONTPELLIER	SETE	HALLS CENTRALES	GAMBETTA	M	1
arrondissement MONTPELLIER	SETE	STADE LOUIS MICHEL	Bachaga Boualem	PA	1
arrondissement MONTPELLIER	SETE	BRICORAMA (EX MONSIEUR BRICOLAGE)	Quai des Moulins	M	2
arrondissement MONTPELLIER	SETE	THEATRE MOLIERE	VICTOR HUGO	L	2
arrondissement MONTPELLIER	SETE	CARREFOUR MARKET	Maréchal Juin	M	3
arrondissement MONTPELLIER	SETE	CASINO DE SETE	Edouard HERRIOT	P	2
arrondissement MONTPELLIER	SETE	LEP CHARLES DE GAULLE (BATIMENT SCOLAIRE PRINCIPAL)	Robespierre	R	3
arrondissement MONTPELLIER	SETE	BATIMENT A,B,C LYCEE JOLIOT CURIE	Joliot Curie	R	2
arrondissement MONTPELLIER	SETE	CITE SCOLAIRE PAUL VALERY BATIMENT PRINCIPAL	PAUL VALERY	R	2
arrondissement MONTPELLIER	SETE	COLLEGE JEAN MOULIN (BATIMENT B)	des Gerfauts	R	3
arrondissement MONTPELLIER	SETE	LYCEE COLLEGE PRIVE SAINT JOSEPH	MARX DORMOY	R	2
arrondissement MONTPELLIER	SETE	CENTRE BALNEAIRE RAOUL FONQUERNE	des Poules d'eau	X	2
arrondissement MONTPELLIER	SETE	STADE MAILLOL	RUE DU FOOTBALL	PA	2
arrondissement MONTPELLIER	SETE	GYMNASE NAKACHE	PAUL BOUSQUET	X	2
arrondissement MONTPELLIER	SETE	CINEMA COMOEDIA (EX. DIAGONAL COMEDIA)	du 08 mai 1945	L	3
arrondissement MONTPELLIER	SETE	CINEMA LE NOUVEAU PALACE	VICTOR HUGO	L	3
arrondissement MONTPELLIER	SETE	MEDIATHEQUE	Jules Moch	S	3
arrondissement MONTPELLIER	SETE	MAGASIN SPAR (EX. FRANPRIX)	DE LA RESISTANCE	M	3
arrondissement MONTPELLIER	SETE	CARREFOUR CONTACT (EX. MAGASIN DIA)	CHEVALIER DE CLERVILLE	M	3
arrondissement MONTPELLIER	SETE	CENTRE FAMILIAL DU LAZARET - SALLE DES FETES MEDITERRANEE	Pasteur Benoit	L	3
arrondissement MONTPELLIER	SETE	ECOLE LAKANAL	Victor Hugo	R	4
arrondissement MONTPELLIER	SETE	HÔTEL PORT MARINE	MOLE SAINT LOUIS	O	3
arrondissement MONTPELLIER	SETE	ECOLE JEAN MACÉ	du 81ème Régiment d'Infanterie	R	4
arrondissement MONTPELLIER	SETE	ECOLE RENAISSANCE	ROUGET DE LISLE	R	3
arrondissement MONTPELLIER	SETE	EGLISE NOTRE DAME SOUVERAINE DU MONDE	de Neubourg	V	3
arrondissement MONTPELLIER	SETE	EGLISE SAINTE THERÈSE	du Clair Matin	V	3
arrondissement MONTPELLIER	SETE	SALLE DE SPECTACLE LA PASSERELLE	Pierre Mendès France	L	3
arrondissement MONTPELLIER	SETE	H.M.R LES PERGOLINES	de la Poule d'eau	U	3
arrondissement MONTPELLIER	SETE	PISCINE BIASCAMANO	Joliot Curie	X	3
arrondissement MONTPELLIER	SETE	CENTRE SPORTIF MAURICE CLAVEL	MAURICE CLAVEL	X	4
arrondissement MONTPELLIER	SETE	MUSÉE PAUL VALÉRY	FRANCOIS DESNOYER	Y	3
arrondissement MONTPELLIER	SETE	GARE MARITIME ORSETTI (PORT SUD DE FRANCE )	QUAI A BASSIN ORSETTI	GA	3
arrondissement MONTPELLIER	SETE	GARE SNCF	André Cambon	GA	3
arrondissement MONTPELLIER	SETE	COMPLEXE SPORTIF DU LIDO	DU DAUPHINE	X	3
arrondissement MONTPELLIER	SETE	LYCEE PROFESSIONNEL SAINT JOSEPH - SAINT PIERRE	DOUMET	R	3
arrondissement MONTPELLIER	SETE	MÉDIATHÈQUE ANDRÉ MALRAUX	Pierre Mendès France	S	4
arrondissement MONTPELLIER	SETE	LE MADISON	Romain Rolland	P	4
arrondissement MONTPELLIER	SETE	RESTAURANT LA PENICHE	DES MOULINS	EF	4
arrondissement MONTPELLIER	SETE	ECOLE ELEMENTAIRE PAUL LANGEVIN	Joliot Curie	R	3
arrondissement MONTPELLIER	SETE	ECOLE SUZANNE LACORE	Guynemer	R	4
arrondissement MONTPELLIER	SETE	ECOLE MATERNELLE CONDORCET	La Peyrade	R	4
arrondissement MONTPELLIER	SETE	CRECHE COLLECTIVE	Haute	R	4
arrondissement MONTPELLIER	SETE	CFA-APP (BATIMENTS A,B,C,D)	MIRABEAU	R	3
arrondissement MONTPELLIER	SETE	ECOLE MATERNELLE HELENE BOUCHER	de Verdun	R	4
arrondissement MONTPELLIER	SETE	BATIMENT PRINCIPAL ADPEP	PASTEUR BENOIT	RH	4
arrondissement MONTPELLIER	SETE	ECOLE MATERNELLE LOUIS PASTEUR	Villefranche	R	4
arrondissement MONTPELLIER	SETE	UM IUT MONTPELLIER SETE	de la Poule d'Eau	R	4
arrondissement MONTPELLIER	SETE	CENTRE REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN	ASPIRANT HERBER	Y	4
arrondissement MONTPELLIER	SETE	ECOLE SAINT VINCENT	Raymond LEFEBVRE	R	4
arrondissement MONTPELLIER	SETE	ECOLE PRIVEE NOTRE DAME DU SOUS-BOIS	ROBESPIERRE	R	4
arrondissement MONTPELLIER	SETE	ECOLE SAINT PIERRE	DU 14 JUILLET	R	4
arrondissement MONTPELLIER	SETE	CENTRE AERE LE VALLON	Robespierre	R	4
arrondissement MONTPELLIER	SETE	POLYCLINIQUE SAINTE THERÈSE	DU MAS COULET	U	4
arrondissement MONTPELLIER	SETE	MAISON DES SYNDICATS	MARX DORMOY	W	4
arrondissement MONTPELLIER	SETE	GARE MARITIME DU MAROC	QUAI DU MAROC	GA	4
arrondissement MONTPELLIER	SETE	MAISON DE RETRAITE ARPAGE MAPAD LES ASTERIES	de la Source	J	4
arrondissement MONTPELLIER	SETE	LUDOTHEQUE CENTRE AERE ESPACE FROMENT	Rue Robespierre	R	4
arrondissement MONTPELLIER	SETE	MAISON REGIONALE DE LA MER (EX. PALAIS CONSULAIRE / CC)	REGY	W	3
arrondissement MONTPELLIER	SETE	EHPAD ARPAVIE LA POÉSIE	Amicar Calvetti	J	4
arrondissement MONTPELLIER	SETE	HOTEL DE LA PLAGE	CORNICHE DE NEUBOURG	O	5
arrondissement MONTPELLIER	SETE	HOTEL TRAMONTANE	FREDERIC MISTRAL	O	5
arrondissement MONTPELLIER	SETE	HOTEL LES SABLES D'OR	EDOUARD HERRIOT	O	5
arrondissement MONTPELLIER	SETE	HÔTEL L'ORQUE BLEUE	ASPIRANT HERBER	O	5
arrondissement MONTPELLIER	SETE	HOTEL LE NATIONAL	PONS DE L HERAULT	O	5
arrondissement MONTPELLIER	SETE	HOTEL LES MOUETTES	RESISTANCE	O	5
arrondissement MONTPELLIER	SETE	HÔTEL IMPERIAL	EDOUARD HERRIOT	O	4
arrondissement MONTPELLIER	SETE	GRAND HOTEL DE SETE	de Tassigny	O	4
arrondissement MONTPELLIER	SETE	RESIDENCE HOTELIERE LA CONGA	de Béziers	O	5
arrondissement MONTPELLIER	SETE	HÔTEL AZUR	du Bosc	O	5
arrondissement MONTPELLIER	SETE	HOTEL AU VALÉRY	Denfert Rochereau	O	5
arrondissement MONTPELLIER	SETE	MUSEE FLOTTANT FRANCIS NOCCA	Aspirant Herber	EF	4
arrondissement MONTPELLIER	SETE	HOTEL LES TERRASSES DU LIDO	Rond Point de l'Europe	O	5
arrondissement MONTPELLIER	SETE	UM STATION DE BIOLOGIE MARINE DE SETE	de la DAURADE	RH	5
arrondissement MONTPELLIER	SETE	LIEU DE CULTE A.C.E.M.S (MOSQUÉE ILE DE THAU)	Ile de Thau	V	2
arrondissement MONTPELLIER	SETE	HOTEL IBIS BUDGET	Maréchal Juin	O	4
arrondissement MONTPELLIER	SETE	LE CABARET	DE MONTPELLIER	L	4
arrondissement MONTPELLIER	SETE	RESIDENCE HOTELIERE TERRA GAIA	ZAC LES SALINS	O	3
arrondissement MONTPELLIER	SETE	AUBERGE DE JEUNESSE	GENERAL REVEST	O	5
arrondissement MONTPELLIER	SETE	HOTEL VENEZIA	DE NEUBOURG	O	5
arrondissement MONTPELLIER	SETE	AUBERGE GEORGES HOSTEL	GABRIEL PERI	O	5
arrondissement MONTPELLIER	SETE	COLLEGE VICTOR HUGO	François Maillol	R	3
arrondissement MONTPELLIER	SETE	GROUPE SCOLAIRE ARAGO-MICHELET	Montmorency	R	3
arrondissement MONTPELLIER	SETE	ECOLE PRIMAIRE ET SELF PAUL BERT	Villefranche	R	3
arrondissement MONTPELLIER	SETE	ECOLE PAUL BERT	Villefranche	R	3
arrondissement MONTPELLIER	SETE	ECOLE EUGENIE COTTON	Chevalier de Clerville	R	4
arrondissement MONTPELLIER	SETE	ECOLE MATERNELLE AGNES VARDA	Des Ecoles	R	4
arrondissement MONTPELLIER	SETE	GROUPE SCOLAIRE FERDINAND BUISSON	DES ECOLES	R	4
arrondissement MONTPELLIER	SETE	HOTEL BIENVENUE	victor hugo	O	5
arrondissement MONTPELLIER	SETE	HOTEL REGINA	Danièle CASANOVA	O	5
arrondissement MONTPELLIER	SETE	MAGASIN MONOPRIX	de la Résistance	M	2
arrondissement MONTPELLIER	SETE	MUSEE INTERNATIONAL D'ART MODESTE	MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY	Y	4
arrondissement MONTPELLIER	SETE	HOTEL DE PARIS	FREDERIC MISTRAL	O	3
arrondissement MONTPELLIER	SETE	HALLE DE SPORTS AUGUSTE MAURICE VIE	DES GERFAUTS	X	4
arrondissement MONTPELLIER	SETE	SALLE MEDITERRANEE	D'INGRIL	L	2
arrondissement MONTPELLIER	SETE	POLE ENFANCE LA CORNICHE/GROUPE SOS SOLIDARITE (EX. AZEA)	Joliot Curie	R	4
arrondissement MONTPELLIER	SETE	PARC DE STATIONNEMENT SOUS LE CANAL ROYAL	de la résistance	PS	2
arrondissement MONTPELLIER	SETE	RESIDENCE SERVICES SENIORS LES JARDINS D'ARCADIE	J.M Grangent	J	4
arrondissement MONTPELLIER	SETE	SALLE PIERRE JEAN VAILLARD	DES JARDINS	L	4
arrondissement MONTPELLIER	SETE	HALLE DES SPORTS MARTY	GERFAUTS	X	2
arrondissement MONTPELLIER	SETE	RESTAURANT DE PLAGE LA CANOPEE- LOT 7	DU LIDO	CTS	4
arrondissement MONTPELLIER	SETE	CENTRE SOCIAL VILLEFRANCHE	Villefranche	L	4
arrondissement MONTPELLIER	SETE	GROUPE SCOLAIRE GASTON BABY	DENFERT ROCHEREAU	R	4
arrondissement MONTPELLIER	SETE	S-34-2013-80 RESTAURANT DE PLAGE LE DOME - LOT 7	du lido	CTS	4
arrondissement MONTPELLIER	SETE	RESTAURANT DE PLAGE COTE MER - LOT 8 (EX LA PAILLOTE)	DU LIDO	CTS	3
arrondissement MONTPELLIER	SETE	CENTRE AERE "LE CHATEAU VERT"	Chevalier de Clerville	R	4
arrondissement MONTPELLIER	SETE	MAGASIN LIDL	GILBERT MARTELLI	M	3
arrondissement MONTPELLIER	SETE	CONCESSION RESTAURANT DE PLAGE LES SALINES (LOT 4)	villeroy	CTS	4
arrondissement MONTPELLIER	SETE	HOPITAL SAINT CLAIR	Camille Blanc	U	2
arrondissement MONTPELLIER	SETE	IFMS -ESPACE FORMATION (EX IFSI)	Camille Blanc	R	4
arrondissement MONTPELLIER	SETE	LYCÉE DE LA MER (BÂTIMENTS A,B,C,D,E)	DES COMORANS	R	3
arrondissement MONTPELLIER	SETE	UNITE PSYCHIATRIQUE HOPITAL SAINT CLAIR	Camille BLANC	U	4
arrondissement MONTPELLIER	SETE	ESPACE MAS COULET S-034-2019-138	Moulins	L	1
arrondissement MONTPELLIER	SETE	SALLE DE SPECTACLE THE RIO	Léopold Suquet	N	3
arrondissement MONTPELLIER	SETE	PARC DE STATIONNEMENT VICTOR HUGO	place de stalingrad	PS	2
arrondissement BEZIERS	SIRAN	HOTEL RESTAURANT LE CHATEAU	du château	O	5
arrondissement BEZIERS	SIRAN	SALLE SOCIO-CULTURELLE	Château	L	3

arrondissement LODEVE	SORBS	GÎTE DE LATUDE	Latude	PEH	5
arrondissement LODEVE	SOUBES	MAISON DE RETRAITE LA ROUVIERE	de campis	J	4
arrondissement BEZIERS	LE SOULIE	COLONIE DE VACANCES LE JOUINÉ	Le jouiné	RH	4
arrondissement BEZIERS	LE SOULIE	HOTEL RESTAURANT LOU PRADAL	de la mairie	O	5
arrondissement BEZIERS	LE SOULIE	ECURIE DU HAUT LANGUEDOC (CENTRE EQUESTRE)	moulin de Vergougnac	PEH	5
arrondissement BEZIERS	LE SOULIE	RESTAURANT - GITE D'ETAPE LES LIONS DE CARAMAN	CARAMAN	PEH	5
arrondissement LODEVE	SOUMONT	GÎTE DE GROUPE LES SAULIÈRES	Route de Soumont	PEH	5
arrondissement MONTPELLIER	SUSSARGUES	ECOLE MATERNELLE	des Carignans	R	4
arrondissement MONTPELLIER	SUSSARGUES	MAISON DE RETRAITE VILLA MARIE ( EX LA ROMAINE)	DES CARIGNANS	J	4
arrondissement MONTPELLIER	SUSSARGUES	COMPLEXE SPORTIF JULES RIMET	Garrigues basses	PA	3
arrondissement MONTPELLIER	SUSSARGUES	ECOLE ELEMENTAIRE L'ENSOLELHAT	de Lanthal	R	4
arrondissement MONTPELLIER	SUSSARGUES	SALLE POLYVALENTE	avenue de lahtal	L	4
arrondissement LODEVE	TEYRAN	SALLE POLYVALENTE ET CAVEAU DE DEGUSTATION	Lieu dit CARTERADES/DOMAINE MASSILLAN	L	2
arrondissement LODEVE	TEYRAN	SALLE DES FÊTES - POINT JEUNES	du stade	L	2
arrondissement LODEVE	TEYRAN	MAISON DE RETRAITE D'AUBETERRE	DES PILLES	J	4
arrondissement LODEVE	TEYRAN	ECOLE PRIMAIRE	DE L'EUROPE	R	4
arrondissement LODEVE	TEYRAN	ECOLE JULES FERRY	DES ECOLES	R	3
arrondissement LODEVE	TEYRAN	SALLE CAMP DE LOUÏSE	Rue des sports	L	3
arrondissement LODEVE	TEYRAN	GYMNASÉ	du stade	X	4
arrondissement LODEVE	TEYRAN	SALLE DU PEYROU	du Peyrou	L	3
arrondissement LODEVE	TEYRAN	ARÈNES MUNICIPALES	de l'Europe	PA	3
arrondissement BEZIERS	THEZAN-LES-BEZIERS	CENTRE COMMERCIAL SUPER U	ZAE LES MASSELETTES	M	2
arrondissement BEZIERS	THEZAN-LES-BEZIERS	EHPAD L'ORÉE DU PUECH	9 AVENUE DE BEZIERS	J	4
arrondissement BEZIERS	THEZAN-LES-BEZIERS	SALLE POLYVALENTE L'INSTANT T	2, RUE ANTOINE DE SAINT EXUPERY	L	2
arrondissement BEZIERS	THEZAN-LES-BEZIERS	SALLE DE RECEPTION LE ZANTHE	3, IMPASSE LES MASSELETTES	L	4
arrondissement BEZIERS	THEZAN-LES-BEZIERS	MAGASIN MONBRICO	ZAE LES MASSELETTES	M	3
arrondissement BEZIERS	TOURBES	SALLE DE BANQUET LE MAS DE FLABEGUES	Chemin de Conas - RD n°39	N	3
arrondissement BEZIERS	TOURBES	LYCEE AGRICOLE PRIVÉ BONNE TERRE BAT B - CANTINE ET CLASSES	DOMAINE DE LA VALADASSE - SITE BONNE TERRE	R	3
arrondissement BEZIERS	TOURBES	GROUPE SCOLAIRE	de Caunas	R	4
arrondissement BEZIERS	TOURBES	COLLEGE SAINTE MARTHÉ	de la division - Domaine de la Valadasse - Site Bonne Terre	R	4
arrondissement BEZIERS	LA TOUR-SUR-ORB	INTERMARCHÉ CONTACT ET PIZZERIA " LA TOUR DE PIZZ "	Route départementale 35 - Route de Lodève	M	3
arrondissement BEZIERS	LA TOUR-SUR-ORB	SALLE POLYVALENTE	AVENUE DU FOUR A CHAUX - D 35	L	3
arrondissement LODEVE	LE TRIADOU	SALLE POLYVALENTE	VILLAGE	L	3
arrondissement LODEVE	LA VAQUERIE-ET-ST-MARTIN	SALLE COMMUNALE	CD n°9	L	4
arrondissement LODEVE	VACQUIERES	GITE LE BRESTALOU	LIEU DIT LES BOUISSIERES	PEH	5
arrondissement LODEVE	VACQUIERES	FOYER COMMUNAL	du moulin à vent	L	4
arrondissement LODEVE	VAILHAUQUES	GROUPE SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE LOUISE WEISS	des Ecoles	R	3
arrondissement LODEVE	VAILHAUQUES	SALLE POLYVALENTE PAUL BERNARD	255 RUE DES ECOLES	L	2
arrondissement LODEVE	VAILHAUQUES	HOTEL LES TERRASSES DE BEL AIR	ORION	O	5
arrondissement LODEVE	VAILHAUQUES	SALLE SOCIO CULTURELLE LO FOGAL	LIEU DIT HERMAS	L	4
arrondissement MONTPELLIER	VALERGUES	GROUPE SCOLAIRE MATERNELLE/PRIMAIRE/RESTAURATION MARCEL PAGNOL	CHARLES DE TOURTOULON	R	4
arrondissement MONTPELLIER	VALERGUES	SALLE POLYVALENTE LUCIEN RIOUST	DES CAZALS	L	3
arrondissement BEZIERS	VALRAS-PLAGE	PALAIS DE LA MER	du commandant L'HERMINIER	L	2
arrondissement BEZIERS	VALRAS-PLAGE	DISCOTHEQUE LAS VEGAS	4, RUE RONSARD	P	4
arrondissement BEZIERS	VALRAS-PLAGE	CASINO	des Elysées	P	2
arrondissement BEZIERS	VALRAS-PLAGE	HÔTEL DE LA MER	MICHELET	O	5
arrondissement BEZIERS	VALRAS-PLAGE	HÔTEL RESTAURANT LA PLAGE	SAINT SAENS	O	5
arrondissement BEZIERS	VALRAS-PLAGE	HÔTEL RESTAURANT L'AUBERGE PROVENÇALE	Général de Gaulle	O	5
arrondissement BEZIERS	VALRAS-PLAGE	HÔTEL L'ALCYON	Michelet	O	5
arrondissement BEZIERS	VALRAS-PLAGE	ESPACE ASSOCIATIF GUY COMBES	L'HERMINIER	L	3
arrondissement BEZIERS	VALRAS-PLAGE	BATIMENT MATERNELLE ET REPECTOIRE	Gambetta	R	4
arrondissement BEZIERS	VALRAS-PLAGE	HOTEL - BAR GLACIER LE MIRA-MAR	CHARLES DE GAULLE	O	5
arrondissement BEZIERS	VALRAS-PLAGE	MAISON DES ASSOCIATIONS LA VANNERIE	Charles Cauquil	L	4
arrondissement BEZIERS	VALRAS-PLAGE	MER ET SOLEIL - BAT PRINCIPAL BELLEVEU	des Orpellières	RH	4
arrondissement BEZIERS	VALRAS-PLAGE	RESIDENCE HOTELIERE LE MODERNE	Général de Gaulle	O	5
arrondissement BEZIERS	VALRAS-PLAGE	EGLISE NOTRE DAME DU PERPETUEL SECOURS	du casino	V	3
arrondissement BEZIERS	VALRAS-PLAGE	HÔTEL L'ALBIZZIA	Chemin Creux	O	5
arrondissement BEZIERS	VALRAS-PLAGE	HÔTEL RESTAURANT LE CHALET	Jean MOULIN	O	5
arrondissement BEZIERS	VALRAS-PLAGE	THÉÂTRE DE LA MER	Esplanade Turcot	PA	1
arrondissement BEZIERS	VALRAS-PLAGE	MAGASIN VALRAS BRICOLAGE	du Casino	M	4
arrondissement BEZIERS	VALRAS-PLAGE	T-34-1997-19 CHÂTEAU VALRAS PLAGE		CTS	4
arrondissement BEZIERS	VALROS	RESIDENCE DE LA TOUR	168, AVENUE DE PEZENAS	J	5
arrondissement BEZIERS	VALROS	SALLE MULTI-ACTIVITES	de la Mer - RD 125	L	3
arrondissement MONTPELLIER	VENDARGUES	ESPACE RENE FUXA	29 Avenue de la gare	X	4
arrondissement MONTPELLIER	VENDARGUES	ECOLE PRIVEE SAINT JOSEPH - BT MATERNELLE	de la Fontaine	R	4
arrondissement MONTPELLIER	VENDARGUES	SALLE TEISSIER	rue Général BERTHEZENE	L	4
arrondissement MONTPELLIER	VENDARGUES	SALLE ARMINGUE 1 ET 2	DE LA GARE	L	3
arrondissement MONTPELLIER	VENDARGUES	GYMNASÉ	RUE DE LA CAVE COOPERATIVE	X	3
arrondissement MONTPELLIER	VENDARGUES	RESIDENCE HOTELIERE ACADEMIE	DE MONTPELLIER - LIEU DIT LOU BIGOS / D613	O	4
arrondissement MONTPELLIER	VENDARGUES	MAGASIN MARCEL & FILS BIO (EX PANIER BIO) ET BUREAU VALLEE (EX CHEMINÉ BOULE	LIEU DI T LOU BIGOS	M	3
arrondissement MONTPELLIER	VENDARGUES	EHPAD LE MAS MARGUERITE	DE L'ABRIVADO	J	4
arrondissement MONTPELLIER	VENDARGUES	ECOLE MATERNELLE RIBAMBELLE	ALPHONSE DAUDET	R	4
arrondissement MONTPELLIER	VENDARGUES	ARENES ROGER ITER	PLACE ADRIEN GRANIER	PA	2
arrondissement BEZIERS	VENDRES	COMPLEXE TRUCK ETAPE (RESTAURANT ET CENTRE COMMERCIAL)	d'Amsterdam	N	3
arrondissement BEZIERS	VENDRES	DISCOTHEQUE L'HACIENDA/LE HASHTAG	RD n°37E Rte de Sérignan	P	2
arrondissement BEZIERS	VENDRES	CENTRE DE VACANCES LES SABLIERES	LIEU-DIT GRAU DE VENDRES	RH	4
arrondissement BEZIERS	VENDRES	PRL LES LODGES MEDITERRANEE BAT 5 - BAR RESTAURANT L'OSTAL DEL MAR	des montilles	N	3
arrondissement BEZIERS	VENDRES	COLLEGE FRANCOISE GIROUD - BAT ENSEIGNEMENT ET CDI	DJ CRES	R	3
arrondissement BEZIERS	VENDRES	EHPAD LA ROSELIÈRE	Rue des Lavoirs	J	4
arrondissement BEZIERS	VENDRES	SALLE POLYVALENTE RESIDENCE TIARE TAHITI	Domaine de Fontvieille CD n°38E8	L	4
arrondissement BEZIERS	VENDRES	CAMPING LA YOLE ESPACE AQUATIQUE ET PISCINE COUVERTE	Rte de Vendres	PA	2
arrondissement BEZIERS	VENDRES	CAMPING LA PLAGE (BAT.RESTAURANT)	de la Méditerranée	N	4
arrondissement BEZIERS	VENDRES	CAMPING DOMAINE MONTPLAISIR (BAT.ACCUEIL, BAR)	des Montilles	N	4
arrondissement BEZIERS	VENDRES	CAMPING LES VAGUES1 (BAT DANCING, EPICERIE, SNACK)	Chemin des Montilles	P	4
arrondissement BEZIERS	VENDRES	CONCESSION RESTAURANT DE PLAGE LOT 1 - LA NOMADA	des pecheurs	IOP	4
arrondissement BEZIERS	VENDRES	BASE DE PLEIN AIR PGL MIMOÏSAS - CAMPEMENT D'HEBERGEMENT (TENTES ET MOBIL HOME	des Montilles	PA V	3
arrondissement BEZIERS	VENDRES	ESPACE AQUATIQUE CAMPING LOU VILLAGE	des montilles	PA	3
arrondissement BEZIERS	VIAS	SALLE POLYVALENTE DU CAMPING DE LA DRAGONNIERE	RN 112	L	4
arrondissement BEZIERS	VIAS	BAR LE CS7	des Roses - Vias Plage	N	4
arrondissement BEZIERS	VIAS	CENTRE AÉRÉ ET DE VACANCES ESPACE LIBRON	du Poste	R	4
arrondissement BEZIERS	VIAS	DISCOTHEQUE MOSQUITO	de Portiragnes	P	3
arrondissement BEZIERS	VIAS	DISCOTHEQUE SANTA MARIA	de la Méditerranée	P	4
arrondissement BEZIERS	VIAS	ECOLE MATERNELLE LES COQUELICOTS	Manzanera	R	4
arrondissement BEZIERS	VIAS	HÔTEL LE MICHÉL	de Béziers	O	5
arrondissement BEZIERS	VIAS	HÔTEL LE GAMBETTA	Gambetta	O	5
arrondissement BEZIERS	VIAS	HÔTEL RESTAURANT MUCRINA	des Tilleuls	O	5
arrondissement BEZIERS	VIAS	INTERMARCHÉ	de Béziers	M	2
arrondissement BEZIERS	VIAS	MAISON DE RETRAITE L'ESTAGNOL	de l'Estagnol	U	4
arrondissement BEZIERS	VIAS	MOTEL MYRIAM	de la Méditerranée	O	5
arrondissement BEZIERS	VIAS	ESPACE LA SOURCE (EX : RESTAURANT LES BUFFETS DE LA SOURCE)	du Libron - ZAE La Source	N	3
arrondissement BEZIERS	VIAS	RESTAURANT NIAGARA	de la Méditerranée-Vias Plage	N	4
arrondissement BEZIERS	VIAS	SALLE DE SPORTS	Pierre Castel	X	2
arrondissement BEZIERS	VIAS	HALLE AUX SPORTS (EX SALLE DES FETES)	d'Agde	L	2
arrondissement BEZIERS	VIAS	HALLE AUX JEUX POUR ENFANTS EURO PARK INDOOR	du Tricot et des Tots	X	2
arrondissement BEZIERS	VIAS	THEATRE DE L'ARDAILLON	de Béziers	L	1
arrondissement BEZIERS	VIAS	CONCESSION DE PLAGE LOT 5 - BAHIA BEACH	Farinette 2 - Vias Plage	CTS	4
arrondissement BEZIERS	VIAS	PISCINE CAMPING LES CIGALES	des blanquettes	PA	3
arrondissement BEZIERS	VIAS	CIRQUE - CTS C034-2022-166	UNAPARK	CTS	4
arrondissement MONTPELLIER	VIC-LA-GARDIOLE	MARIN PALM SALLE CHÈNE	des Aresquiers	L	3
arrondissement MONTPELLIER	VIC-LA-GARDIOLE	SALLE POLYVALENTE L'OLYMPÉ DE LA GARDIOLE - SCI D'AZEVEDO / RESTAURANT	de Mireval - RN 112	L	4
arrondissement MONTPELLIER	VIC-LA-GARDIOLE	ECOLE MATERNELLE	Rue des Rocagnas - Rue de la M	R	4
arrondissement MONTPELLIER	VIC-LA-GARDIOLE	MAISON DES ASSOCIATIONS	des Aresquiers	L	4
arrondissement MONTPELLIER	VIC-LA-GARDIOLE	HOTEL RESTAURANT LE BALAJAN	Route Départementale 612 - RN	O	4
arrondissement MONTPELLIER	VIC-LA-GARDIOLE	HOTEL LA RESERVE	612	O	5
arrondissement MONTPELLIER	VIC-LA-GARDIOLE	LE VIC CAFÉ LE GRACIAS	du puit neuf	L	4
arrondissement MONTPELLIER	VIC-LA-GARDIOLE	MAISON DE RETRAITE L'OCCITANE	LE STADE	J	4
arrondissement MONTPELLIER	VIC-LA-GARDIOLE	RESTAURANT LE RYAD	612	N	3
arrondissement MONTPELLIER	VIC-LA-GARDIOLE	DOMAINE DU MAS NEUF - SALLE NORD POLYVALENTE	chemin de la poule d'eau	L	4
arrondissement BEZIERS	VIEUSSAN	GITE DE GROUPE LE MOULIN DE GRAIS	LIEU-DIT LE MOULIN DE GRAIS - D 14	PEH	5
arrondissement BEZIERS	VILLEMAGNE-L'ARGENTIERE	SALLE POLYVALENTE	RUE DU MAIL	L	4
arrondissement BEZIERS	VILLEMAGNE-L'ARGENTIERE	MAGASIN INTERMARCHÉ HYPER	LIEU-DIT CAMP ESPRIT - ROUTE DE SAINT PONS - D 908	M	1

arrondissement BEZIERS	VILLEMAGNE-L ARGENTIERE	MAGASIN CENTRAKOR	LIEU-DIT CAMP ESPRIT - D 908	M	2
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIERS	SALLE DES FETES ESPACE LIBERTÉ GERARD SAUMADE	de la source	L	2
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIERS	MAISON DES ASSOCIATIONS - SALLE MONTPEYROUX	DES COQUELICOTS	L	3
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIERS	EHPAD LES JARDINS DU CANALET	Louis Darde	J	4
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIERS	MAGASIN METRO	Actipolis - ZAC Parc Actipolis	M	3
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIERS	MAGASIN PROMOCASH	de l'Acropole	M	4
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIERS	RESTAURANT L'ECLUSE	Pierre BEREGOVOY	N	4
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIERS	RESTAURANT BURGER KING ( EX QUICK)	Pierre BEREGOVOY	N	4
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIERS	BRASSERIE LE SOLEAU	des négadous - ZAE Pole Mediterannée	N	4
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIERS	RESTAURANT L'AMIRADA	Pierre Beregovoy	N	3
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIERS	HOTEL RESTAURANT LE PAVILLON	les Clapiés	O	3
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIERS	HOTEL LAS CIGALAS - BATIMENT PRINCIPAL R + 2	GAMBETTA	O	5
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIERS	HÔTEL RESTAURANT IBIS	ACTIPOLIS	O	2
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIERS	BATIMENT HOTEL CAMPANILE	de l'Acropole	O	4
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIERS	HOTEL PREMIERE CLASSE	de l'Acropole	O	4
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIERS	HOTEL THE ORIGINAL ( EX LES BALADINS)	des colombes	O	5
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIERS	HOTEL B&B	d'Acropole	O	4
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIERS	DISCOTHEQUE IBIZA (EX LE GARDEN)	des Colombes	P	3
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIERS	BATIMENT PRINCIPAL R + 1 (ELEMENTAIRE ET MATERNELLE) AVEC RESTAURANT SCOLAIRE	DES LILAS	R	4
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIERS	XTREME BOWLING	de la Montagnette	X	3
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIERS	CINÉMA CGR	des Négadous	L	1
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIERS	MAGASIN BRICOMAN	des Négadous	M	1
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIERS	CARREFOUR MARKET	des Négadous	M	2
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIERS	MAGASIN LEROY MERLIN	Jacques Monnet	M	1
arrondissement BEZIERS	VILLENEUVE-LES-BEZIERS	MAGASIN DECATHLON ET PARKING COUVERT	Jean MONNET	M	1
arrondissement MONTPELLIER	VILLENEUVE-LES-MAGUELONE	COMPLEXE SPORTIF JOSEPH BLANC	Route de Mireval CD 16	PA	3
arrondissement MONTPELLIER	VILLENEUVE-LES-MAGUELONE	INTERMARCHÉ	des troènes	M	2
arrondissement MONTPELLIER	VILLENEUVE-LES-MAGUELONE	MAISON D'ARRET CENTRE PENITENTIAIRE	du Moulin de la Jasse	PENIT	2
arrondissement MONTPELLIER	VILLENEUVE-LES-MAGUELONE	GYMNASSE GERARD BOUISSON DU COLLEGE LES SALINS	Carrière Poissonniere	X	2
arrondissement MONTPELLIER	VILLENEUVE-LES-MAGUELONE	ECOLE PIERRE BOUISSONNET ET LOCAUX CCAS	BOULEVARD DES ECOLES	R	3
arrondissement MONTPELLIER	VILLENEUVE-LES-MAGUELONE	ARENES	Chemin rural de la Capoulière	PA	3
arrondissement MONTPELLIER	VILLENEUVE-LES-MAGUELONE	COLLEGE DES SALINS	de Mireval	R	3
arrondissement MONTPELLIER	VILLENEUVE-LES-MAGUELONE	CATHEdraLE DE MAGUELONE	Domaine de Maguelone	V	3
arrondissement MONTPELLIER	VILLENEUVE-LES-MAGUELONE	MAGASIN NETTO	rué des troènes	M	3
arrondissement MONTPELLIER	VILLENEUVE-LES-MAGUELONE	MAISON D'ACCUEIL POUR PERSONNES AGEES MATHILDE LAURENT	541, Route de Mireval	J	4
arrondissement MONTPELLIER	VILLENEUVE-LES-MAGUELONE	ECOLE MATERNELLE J.J. ROUSSEAU	106, RUE DES SPORTS	R	4
arrondissement MONTPELLIER	VILLENEUVE-LES-MAGUELONE	C.A.T LES COMPAGNONS DE MAGUELONE/FOYER HEBERGEMENT	domaine de maguelone	PEH	5
arrondissement MONTPELLIER	VILLENEUVE-LES-MAGUELONE	ECOLE FRANCOISE DOLTO	Lieu dit la Croix du Pliou / C	R	4
arrondissement MONTPELLIER	VILLENEUVE-LES-MAGUELONE	ECOLE FRANCOISE DOLTO ELEMENTAIRE	Rene Poitevin	R	4
arrondissement MONTPELLIER	VILLENEUVE-LES-MAGUELONE	RESTAURANT TABLE D'OC (EX AUBERGE DES GENETS)	1 route de Sète	N	3
arrondissement MONTPELLIER	VILLENEUVE-LES-MAGUELONE	CONCESSION DE PLAGE RESTAURANT LE CARRE MER	Parking Palavasien La Plage	N	3
arrondissement MONTPELLIER	VILLENEUVE-LES-MAGUELONE	CENTRE DE LOISIRS PIERRE VERDIER	DE LA FIGUIERE	R	4
arrondissement MONTPELLIER	VILLENEUVE-LES-MAGUELONE	CENTRE CULTUREL BERENGER FREDOL MEDIATHEQUE GEORGES SAND	des Moures	L	2
arrondissement MONTPELLIER	VILLENEUVE-LES-MAGUELONE	SALLE DES ASSOCIATIONS	DES COLIBRIS	L	3
arrondissement MONTPELLIER	VILLENEUVE-LES-MAGUELONE	SALLE DE MARIAGE DOMAINE DES MOURES	des Moures	L	3
arrondissement MONTPELLIER	VILLENEUVE-LES-MAGUELONE	FOYER HEBERGEMENT DE MAGUELONE IMPLANTÉ À PROXIMITÉ DE LA SALLE POLYVALENTE	DES 4 CANTONS	J	4
arrondissement LODEVE	VILLENEUVETTE	DOMAINE DE MALMONT - GÎTE CHATEAU	DE MALMONT	PEH	5
arrondissement MONTPELLIER	VILLETTELLE	CABARET L'ACOSTA	ZA Lot Les Capitelles	L	4
arrondissement MONTPELLIER	VILLETTELLE	SITE ARCHEOLOGIQUE D'AMBRUSSUM ACCUEIL	Chemin de Villetelle	Y	4
arrondissement MONTPELLIER	VILLETTELLE	STATION BP BOUTIQUE (EX RELAIS DU VIDOURLE)	AUTOROUTE A9	M	3
arrondissement MONTPELLIER	VILLETTELLE	RESTAURANT AUTOGRILL COTE FRANCE	AIRE AMBRUSSUM SUD	N	3
arrondissement MONTPELLIER	VILLETTELLE	CENTRE SOCIO CULTUREL GEORGES FRECHE	DE SATURARGUES	L	4
arrondissement MONTPELLIER	VILLEVEYRAC	COMPLEXE SPORTIF STADE JEAN VIE	de Malpasset	PA	1
arrondissement MONTPELLIER	VILLEVEYRAC	ABBAYE DE VALMAGNE	de Montagnac	L	2
arrondissement MONTPELLIER	VILLEVEYRAC	SALLE DES RENCONTRES	de Montagnac	L	3
arrondissement MONTPELLIER	VILLEVEYRAC	MAISON DE RETRAITE LES ROMARINS	des oliviers	J	4
arrondissement MONTPELLIER	VILLEVEYRAC	GROUPE SCOLAIRE ET CLAE LA CAPITELLE	de Montagnac	R	3
arrondissement MONTPELLIER	VILLEVEYRAC	MAGASIN SPAR SUPERMARCHÉ	de Montagnac	M	3
arrondissement LODEVE	VIOLS-EN-LAVAL	GITE D'TAPE	DOMAINE DE ROUSSIERE	PEH	5
arrondissement LODEVE	VIOLS-EN-LAVAL	SALLE POLYVALENTE	Lieu dit Cashac	L	3
arrondissement LODEVE	VIOLS-LE-FORT	SALLE POLYVALENTE	Lieu dit Cashac	L	4
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	CLUB HOUSE DU GOLF	DU GOLF	L	3
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	PALAIS DES CONGRES	JEAN BENE	L	2
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	CENTRE COMMERCIAL MIRAMAR	quai Tabarly/277 avenue Robert FAGES/Miramar	M	3
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	THÉÂTRE DE VERDURE	Place du 1er Octobre 1974	PA	1
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	ESPACE GRAND BLEU	195, Rue Saint Louis	X	1
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	LES ARENES	AVENUE DE LA PETITE MOTTE	PA	1
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	CENTRAL ROLAND GARROS ET PETIT ROLAND GARROS	La Plaine des Jeux /rue SAINT LOUIS	PA	2
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	GROUPE SCOLAIRE ANDRÉ MALRAUX	ALLEE ANDRÉ MALRAUX/ALLEE DES JARDINS	R	3
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	HOTEL MERCURE - RESTAURANT LE 140	DU PORT	O	2
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	DISCOTHEQUE LA DUNE & LE GUS	GRAND TRAVERS /ALLEE DES PLAGES	P	2
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	GROUPEMENT D'ETABLISSEMENTS - RESTAURANT LE YACHT CLUB /CAPITAINE	Esplanade Maurice Justin	N	3
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	CENTRE CULTUREL	DU 1ER OCTOBRE 1974	L	4
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	HOTEL RESTAURANT LE PROSE	DU VACCARES	O	3
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	RESTAURANT « BILLY BOY LES BUFFETS » ET BAR « LE GRAND ANGLE(EX :RESTAURANT LES	PLACE DE L'ÉPI ET FRONT DE MER	N	4
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	MAISON FAMILIALE LES CYCLADES	393 AVENUE DE MELGUEIL	O	3
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	RÉSIDENCE BERNARD VENTADOUR RESIDEAL	ALLEE DE LA PLAGE	O	2
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	EGLISE SAINT AUGUSTIN	du 1er octobre 1974	V	3
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	COLLEGE PHILIPPE LAMOUR	DE LA PETITE MOTTE	R	3
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	POLE FORMATION (ACTIF)	259 AVENUE MELGUEIL	R	4
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	LE CAYOCOCO	Centre Commercial Neptune	N	3
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	SALLE POLYVALENTE HAUTE PLAGE	du Golf	L	3
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	HOTEL NOVOTEL	DU GOLF	O	3
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	MAGASIN LIDL	ROBERT FAGES	M	3
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	RESTAURANT L' ESTRAMBORD	GEORGES POMPIDOU	N	4
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	HOTEL QUETZAL	DES JARDINS	O	3
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	CLINIQUE MUTUALISTE JEAN LEON BATIMENTS LE MARIN LE MISTRAL	DES JARDINS	U	3
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	GOLF HOTEL (EX BEST WESTERN)	DU GOLF	O	5
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	HOTEL DE LA PLAGE	DU LEVANT	O	4
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	RÉSIDENCE PIERRE ET VACANCES	DU LEVANT	O	4
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	HOTEL LES RIVES BLEUES	DE L'ÉGLISE	O	4
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	RÉSIDENCE HOTELIERE A.T.CHEMINOT ROUTE DU MONDE	DES JARDINS	O	4
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	MAISON DE RETRAITE SAINT LOUIS DU GOLF	SAINT LOUIS	J	4
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	CENTRE DE VACANCES DE LA VILLE D' ECHROLLES	DES ALIZES	RH	4
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	HOTEL EUROPE	Allée des Parcs	O	5
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	MAISON D'ENFANTS LA PROVIDENCE	DU LEVANT	RH	5
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	MAGASIN BRICOSERVICE ( EX BRICOMARCHE)	252 RUE DES ARTISANS	M	4
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	PASINO - SAS PARTOUCHE	DES PARCS	P	1
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	CONCESSION PLAGE LOT 13 - LA PAILLOTTE BAMBOU	DE CARNON - LE GRAND TRAVERS - ACCES 47	CTS	3
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	S-34-2013-85 CONCESSION LA PLAGE RESTAURANT DES BIKINIS LOT 7	LA MOTTE DU COUCHANT - ESPLANADE JEAN BAUMEL	CTS	4
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	CONCESSION PLAGE LA VOILE BLEUE	DU GRAND TRAVERS	N	3
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	MAGASIN SUPER U	DES ARTISANS	M	2
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	CONCESSION PLAGE RESTAURANT EFFET MER LOT 12 / CTS 34-28	du grand travers - Accès 44	CTS	3
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	LYCEE PRIVE LA MERCI DU LITTORAL	de la Petite Motte/AVENUE DU BIOS COUCHANT	R	3
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	CENTRE CULTUREL ET CULTUEL ISRAELITE	5 ALLEE ANDRÉ MALRAUX	V	3
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	HOTEL SAINT CLAIR	AVENUE DE L'EUROPE	O	5
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	BASE DE LOISIRS DE L'OR	DES PINS	R	4
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	RÉSIDENCE L'ENSOLEHADE CAP VACANCES	DE MELGUEIL	O	3

arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	BELAMBRA CLUBS VVF BATIMENT A LE PONANT ET TAMARIS	SAINTE LOUIS	O	4
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	CONCESSION DE PLAGE RESTAURANT THE WHITE BEACH S-034-2017-114 LOT 14	DU GRAND TRAVERS - ACCES 55	N	3
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	CENTRE DE THALASSOTHERAPIE - HOTEL /RESTAURANT LES CORALLINES	DE LA PLAGE	U	3
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	PALAIS DES SPORTS	DU BOIS COUCHANT	X	2
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	CENTRE THALASSOTHERAPIE PREMIERE LIGNE	DE LA PLAGE	U	4
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	ADO-SUMMER CLUB (ANCIEN CASINO DE JEUX)	AVENUE PIERRE RACINE	P	3
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	CHAPITEAU 1 CAMPING LE MAIANA C-034-2019-143	PLACE DES TAMARIS	CTS	3
arrondissement MONTPELLIER	LA GRANDE-MOTTE	LE FORUM - RESTAURANT LE BRASERO / EX QUAI	QUAI D'HONNEUR - PLACE DU FORUM	N	3

Affaire suivie par : Maxime LAFFONT RIVARD  
Téléphone : 04 67 61 63 79  
Mél : maxime.laffont-rivard@herault.gouv.fr

Montpellier, le **31 MARS 2023**

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2023.03.DS.0162**

### **Portant publication de la liste des candidats reçus aux examens de certification de compétences de formateurs aux premiers secours (FPS) et de formateurs en prévention et secours civiques (FPSC) du 21 mars 2023**

**Le préfet de l'Hérault**

**Vu** le décret n° 92 – 514 du 12 juin 1992 modifié, relatif à la formation des moniteurs de premiers secours ;

**Vu** l'arrêté du 3 septembre 2012 modifié, fixant le référentiel national de compétence de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;

**Vu** l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié, fixant le référentiel national de compétence de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2023.03.DRCL.074 du 13 mars 2023, donnant délégation de signature à Mme Élisabeth BASSO, sous – préfète, directrice de cabinet du préfet de l'Hérault ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2023.03.DS.0139 du 17 mars 2023 portant composition d'un jury d'un jury pour la délivrance du certificat de compétences de formateurs aux premiers secours (FPS) et de formateurs en prévention et secours civiques (FPSC) le 21 mars 2023 ;

**Vu** les procès verbaux du jury d'examen de certification de compétences de formateurs aux premiers secours (FPS) et de formateurs en prévention et secours civiques (FPSC) qui s'est tenu le 21 mars 2023 à la préfecture de l'Hérault ;

**Sur proposition** de Mme la sous – préfète, directrice de cabinet du préfet de l'Hérault ;

#### **ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** Les candidats dont les noms suivent sont reçus à l'examen du certificat de compétences de formateurs aux premiers secours (FPS) et de formateurs en prévention et secours civiques (FPSC) :

FPS	Madame	BENARD-SERRE	Capucine	11/05/2001
FPS	Monsieur	BONNET	Romain	07/03/1996
FPS	Madame	CAREME	Océana	05/05/1988
FPS	Monsieur	DELLERM	Guillaume	03/12/1973
FPS	Monsieur	FORESTIER	Aymeric	27/08/2002
FPS	Monsieur	HOUILLIOT	Nathan	29/07/1999
FPS	Monsieur	PELLOIS	Florent	29/04/2001
FPS	Monsieur	RENAC	Yann	25/09/2001
FPS	Madame	ROUILLON	Nahia	27/06/2001
FPS	Madame	SALLABERRY	Magdalena	04/02/1988
FPS	Madame	SIGNORELLO	Lou	18/06/2003
FPS	Madame	XANE	Pony	10/04/2001
FPSC	Madame	BORGI	SIHAME	20/04/1981
FPSC	Monsieur	DEVYS	HUBERT	21/05/1992
FPSC	Madame	GAYRARD	CLAUDINE	01/01/1962
FPSC	Madame	GUERY	FREDERIQUE	05/05/1972
FPSC	Madame	LERENARD	FABIENNE	01/07/1978
FPSC	Madame	MICHOTTE DE WELLE	ALINE	12/12/1982
FPSC	Madame	PERRIN	AMELIE	06/09/1984
FPSC	Madame	RAQUIN	GERALDINE	25/05/1974
FPSC	Madame	DEBUCHY	Anna	29/09/1999
FPSC	Madame	BOURDON	Maëlle	17/11/2003
FPSC	Monsieur	MARHI	Faysal	30/07/1981

**ARTICLE 2 :** La sous-préfète, directrice de cabinet de la préfecture de l'Hérault est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Pour le préfet et par délégation,  
la sous - préfète, directrice de cabinet,

  
Élisabeth BASSO

La présente décision peut, dans le délai maximal de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du Préfet de l'Hérault – 34 place des Martyrs de la Résistance – 34 062 MONTPELLIER CEDEX 2, soit hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur – Place Beauvau – 75 008 PARIS CEDEX 08. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier – 6 rue Pitot – 34 000 MONTPELLIER dans le délai maximal de deux mois suivant l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n° 2020 – 290 du 23 mars 2020, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet  
Direction des Sécurités  
Bureau des Préventions et des Polices Administratives  
Section Prévention**

Affaire suivie par : Linda SAYOUD  
Téléphone : 04 67 61 60 47  
MÉL : linda.sayoud@herault.gouv.fr

Montpellier, le 6 avril 2023

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2023.04.DS.0175**

**Autorisant l'apposition de marques distinctives d'interdiction de survol à basse altitude  
sur le site de la Structure d'Accompagnement vers la Sortie (SAS) de Montpellier**

**Le préfet de l'Hérault**

**VU** le code de l'aviation civile ;

**VU** l'arrêté du 10 octobre 1957 relatif au survol des agglomérations et des rassemblements de personnes ou d'animaux ;

**VU** l'arrêté du 17 novembre 1958 réglementant la circulation aérienne des hélicoptères modifié par l'arrêté du 5 juin 1978 ;

**VU** l'arrêté du 15 juin 1959 précisant les marques distinctives à apposer sur les hôpitaux, centres de repos ou tout autre établissement ou exploitation, pour en interdire le survol à basse altitude ;

**VU** la note EMS2 n°459 du Ministre de la Justice du 29 décembre 2003 relative à l'apposition d'une marque distinctive d'interdiction de survol sur tous les établissements pénitentiaires ;

**Considérant** la demande du 3 février 2023 par laquelle la Directrice de la Structure d'Accompagnement vers la Sortie (SAS), sise rue de Puech Villa à Montpellier (34 090), a sollicité l'autorisation d'apposer des marques distinctives d'interdiction de survol à basse altitude sur l'établissement sus-cité ;

**Considérant** l'avis favorable à cette requête émis par la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile ;

**Considérant** qu'il doit être mis en œuvre toutes mesures visant à protéger un établissement pénitentiaire contre les intrusions par voie aérienne ;

**Sur proposition** de la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de l'Hérault ;

## **ARRETE :**

### **ARTICLE 1 :**

Madame la Directrice de la Structure d'Accompagnement vers la Sortie de Montpellier est autorisée à faire apposer sur le site de cet établissement, sis rue de Puech Villa à Montpellier, une marque distinctive d'interdiction de survol à basse altitude conformément aux dispositions techniques réglementaires de l'article 2 de l'arrêté du 15 juin 1959 susvisé.

### **ARTICLE 2 :**

Une fois cette marque distinctive apposée, la hauteur minimale de l'interdiction de survol de la Structure d'Accompagnement vers la Sortie de Montpellier sera portée à 300 mètres pour les aéronefs équipés d'un moteur à pistons, et à 1000 mètres pour les appareils dotés de plusieurs moteurs à piston ou d'une turbomachine.

### **ARTICLE 3 :**

Le Directeur de la Sécurité de l'Aviation Civile Sud fera figurer cette interdiction sur les cartes aéronautiques.

### **ARTICLE 4 :**

La sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de l'Hérault, le directeur de la sécurité de l'aviation civile sud, la directrice de la structure d'accompagnement vers la sortie de Montpellier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Hérault.

Pour le préfet et par délégation,  
La sous-préfète, directrice de cabinet,



Élisa BASSO

Le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours administratif soit gracieux : auprès du Préfet de l'Hérault – 34 place des Martyrs de la Résistance – 34062 MONTPELLIER CEDEX 2, soit hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur – Place Beauvau – 75008 PARIS CEDEX 08. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier – 6 rue Pitot – 34000 MONTPELLIER dans un délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Affaire suivie par : Sofia FREDJ  
Téléphone : 04 67 61 61 58  
Mél : sofia.fredj@herault.gouv.fr

Montpellier, le 03 avril 2023

**PREF34 SG CDAC n°2023-04-01**

**Décision de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial portant sur  
création d'une boutique de téléphonie Orange à BALARUC-LE-VIEUX (34)**

**Le préfet de l'Hérault**

- VU** le code de commerce ;
- VU** le code de l'urbanisme ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et notamment l'article 102 ;
- VU** la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, notamment les articles 42 et 43 ;
- VU** la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Évolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique ;
- VU** le décret n° 2015-165 du 12 février 2015, relatif à l'aménagement commercial ;
- VU** le décret n°2019-331 du 17 avril 2019, relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2022 instituant la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de l'Hérault ;
- VU** la demande enregistrée sous le n°2023/02/A le 15 février 2023, formulée par La Société Générale de Téléphone. 50 avenue du Président Wilson à la Plaine Saint-Denis (93 214), en vue d'être autorisée à la création d'une boutique de téléphonie Orange de 140 m<sup>2</sup> de surface de vente résultant du transfert d'un magasin Orange de 88 m<sup>2</sup> et de son extension de 52 m<sup>2</sup> dans le centre commercial Carrefour, Route de Sète BALARUC-LE-VIEUX (34).
- VU** l'avis favorable de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ;

Après qu'en aient délibéré les membres de la commission du 03 avril 2023 :

**CONSIDÉRANT** que le triangle urbain composé notamment de la commune de Balaruc-le-Vieux est identifié comme un espace qui doit accueillir les développements majeurs sur le territoire, que ce soit en termes de développement économique, d'équipements ou de commerces ;

CONSIDÉRANT que le diagnostic a mis en évidence que l'offre commerciale pouvait être renforcée, pour répondre à une plus grande diversité de besoins et limiter les déplacements vers les pôles extérieurs. C'est sur ce secteur du territoire que doit s'appuyer le renforcement de l'attractivité de l'offre commerciale ;

CONSIDÉRANT que le projet se situe en zone Ue, réservée aux activités économiques, essentiellement commerciales (espace commercial de Balaruc-le-Vieux) ;

CONSIDÉRANT que le projet se situe dans le bâtiment venant en extension du centre commercial sur l'aire de stationnement actuelle. De fait, il s'intègre parfaitement dans la zone commerciale ;

CONSIDÉRANT que cette zone commerciale, en greffe urbaine de la limite est de l'enveloppe urbaine de Balaruc-le-Vieux est à proximité immédiate de zones dédiées à l'habitat ;

CONSIDÉRANT que le bâtiment accueillant le projet est en extension du bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT que le nombre de places de stationnement passe de 1664 à 1651, le projet aurait pu permettre la création de places dédiées aux véhicules électriques, absentes du parking actuel ;

CONSIDÉRANT que l'effet limité du projet sur l'animation urbaine du fait de la nature modeste de celui-ci, des informations sont attendues sur l'occupation future du local de 88 m<sup>2</sup> de surface de vente laissé vacant par l'enseigne Orange ;

CONSIDÉRANT que le projet est desservi par la RD 2 et la RD 600, il ne devrait pas avoir d'impact significatif sur le trafic routier. Il aurait néanmoins été souhaitable de pouvoir bénéficier d'une étude sur les flux routiers aux abords du projet ;

CONSIDÉRANT que la desserte du projet pour les cycles et les piétons est satisfaisante ;

CONSIDÉRANT que l'arrêt de bus « centre commercial » est desservi par 7 lignes. La desserte en transport en commun est satisfaisante ;

CONSIDÉRANT que 200 m<sup>2</sup> de toiture seront végétalisées et qu'un projet d'installation d'ombrière photovoltaïque sur le parking est en cours de discussion ;

CONSIDÉRANT que deux arbres de hautes tiges remplaceront les deux arbres supprimés par le projet, et qu'il y ait peu d'ambition sur les aménagements paysagés existant ;

VU le résultat des votes des membres de la C.D.A.C.

Votes favorables :

- M. Norbert CHAPLIN, représentant le Maire de Balaruc-le-Vieux, commune d'implantation
- M. Jean-Guy MAJOUREL, représentant le président de Sète Agglopôle Méditerranée
- Mme Jacqueline MARKOVIC, représentant le président du conseil départemental de l'Hérault
- M. Christian ASSAF, représentant la présidente de la région Occitanie
- M. Serge PESCE, représentant le président de l'association des maires du département
- M. Yves BAILLEUX-MOREAUX, personnalité qualifiée en matière de protection des consommateurs
- M. Jacky BESSIERES, personnalité qualifiée en matière de protection des consommateurs
- M. Jean-Paul VOLLE, personnalité qualifiée en matière de développement durable/aménagement du territoire
- M. Laurent VASSALLO, personnalité qualifiée en matière de développement durable/aménagement du territoire
- M. Marc DEDEIRE, personnalité qualifiée en matière de développement durable/aménagement du territoire

EN CONSÉQUENCE décide d'accorder à la Société Générale de Téléphone, 50 avenue du Président Wilson à la Plaine Saint-Denis (93 214), la création de l'ensemble commercial (34).

Le préfet,  
pour le préfet et par délégation,  
le sous-préfet



ERIC SUZANNE

Délais et voies de recours : Conformément à l'article L 752-17 et R 752-30 du code de commerce, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services – D.G.C.I.S. – Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial – TÉLÉDOC 121 – 61 Boulevard Vincent Auriol – 75703 Paris Cedex 13, dans le délai d'un mois :

— Pour le demandeur, à compter de la date de notification de la décision de la C.D.A.C.

— Pour le Préfet et les membres de la commission, à compter de la date de la réunion de la commission ou de la date à laquelle l'autorisation est réputée accordée





**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-préfecture de Béziers,  
Bureau des collectivités et des actions territoriales,**

Montpellier le 05 AVR. 2023

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 23 - 11 - 094**

**Portant déplacement d'office pour péril imminent d'un bateau rouge et blanc, non devisé et non immatriculé, situé en rive droite de l'Orb à Sérignan (34410), coordonnées GPS 43.260282°N, 3.307072°E**

**Le préfet de l'Hérault**

**Vu** le Code des transports et notamment ses articles L 4244-1 et R 4244-1 ;

**Vu** le décret du 2 septembre 2022 portant nomination de Monsieur Frédéric Poisot, en qualité de secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

**Vu** l'arrêté préfectoral N°2022-09-DRCL-0357 du 14 septembre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric Poisot, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault et publié au recueil des actes administratifs RAA spécial n°53 du 14 septembre 2022;

**Vu** l'arrêté n° DDTM34-2018-08-09709 du 8 août 2018, portant transfert en pleine propriété à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée du domaine public fluvial naturel de l'Orb sur les communes de Sérignan et Valras-Plage, depuis la limite communale de Sauvian/Sérignan jusqu'à la limite amont du domaine public portuaire du port maritime de Valras-Plage ;

**Vu** le rapport de constatation n°18/2023 dressé par la police municipale de Sérignan le 21 mars 2023 ;

**Considérant** que la police municipale de Sérignan a constaté, le 21 mars 2023, qu'un bateau à coque rouge avec un pont et une cabine blancs, non devisé et non immatriculé, situé en rive droite de l'Orb à Sérignan (34410), coordonnées GPS 43.260282°N, 3.307072°E, était sommairement amarré à l'aide d'un bout reliant la poupe à un arbre d'une part, et un autre reliant la proue à des roseaux d'autre part ;

**Considérant** que le bateau s'apparente manifestement à une épave, ce dernier ne possédant ni mât, ni moteur, ni safran, et que la cabine est intégralement jonchée de déchets ;

**Considérant** que ce bateau compromet gravement et directement la conservation, l'utilisation normale du domaine public fluvial ainsi que la sécurité des usagers des eaux intérieures, ce dernier pouvant se décrocher à tout moment en cas de forte tension ou de crue, risquant ainsi de dériver sur le fleuve et de causer de nombreux accidents ;

**Considérant** que cette situation est constitutive d'un péril imminent, qu'il convient de prévenir par une procédure de déplacement d'office de ce bateau ;

Sur proposition de M. le Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée :

**ARRETE**

**Article 1 :** Il est ordonné le déplacement d'office du bateau à coque rouge avec un pont et une cabine blancs , non devisé et non immatriculé, situé en rive droite de l'Orb à Sérignan (34410), coordonnées GPS 43.260282°N, 3.307072°E, par les soins de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée. Les frais liés au déplacement d'office, à l'amarrage et à la garde du bateau déplacé sont à la charge du propriétaire.

**Article 2 :** Les manœuvres liées au déplacement d'office et à l'amarrage seront réalisées aux risques et périls du propriétaire. Celui-ci resté responsable de la garde du bateau.

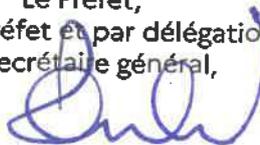
**Article 3 :** Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault. Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours administratif (recours gracieux auprès du préfet de département ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur). L'absence de réponse de l'administration pendant deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut être contestée devant le tribunal administratif ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5 :** Le Sous-Préfet de Béziers et le Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,



Frédéric POISOT



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-préfecture de Béziers,  
Bureau des collectivités et des actions territoriales,**

Montpellier le 05 AVR. 2023

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 23.11.095**

**Portant déplacement d'office pour péril imminent du bateau devisé « LEOPOLDINE II » ou « TULUM », non immatriculé, situé en rive droite de l'Orb à Sérignan (34410), coordonnées GPS 43.263701°N, 3.310837°E**

**Le préfet de l'Hérault**

**Vu** le Code des transports et notamment ses articles L 4244-1 et R 4244-1 ;

**Vu** le décret du 2 septembre 2022 portant nomination de Monsieur Frédéric Poisot, en qualité de secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

**Vu** l'arrêté préfectoral N°2022-09-DRCL-0357 du 14 septembre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric Poisot, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault et publié au recueil des actes administratifs RAA spécial n°53 du 14 septembre 2022;

**Vu** l'arrêté n° DDTM34-2018-08-09709 du 8 août 2018, portant transfert en pleine propriété à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée du domaine public fluvial naturel de l'Orb sur les communes de Sérignan et Valras-Plage, depuis la limite communale de Sauvian/Sérignan jusqu'à la limite amont du domaine public portuaire du port maritime de Valras-Plage ;

**Vu** le rapport de constatation n°18/2023 dressé par la police municipale de Sérignan le 21 mars 2023 ;

**Considérant** que la police municipale de Sérignan a constaté, le 21 mars 2023, qu'un bateau devisé « LEOPOLDINE II » ou « TULUM », non immatriculé, situé en rive droite de l'Orb à Sérignan (34410), coordonnées GPS 43.263701°N, 3.310837°E, était sommairement amarré par la proue et la poupe ;

**Considérant** que ce bateau, en mauvais état général, peut être assimilé à une épave; ce dernier possédant un mât sans voile et un moteur, monté à l'envers ;

**Considérant** que ce bateau compromet gravement et directement la conservation, l'utilisation normale du domaine public fluvial ainsi que la sécurité des usagers des eaux intérieures, ce dernier pouvant se décrocher à tout moment en cas de forte tension ou de crue, risquant ainsi de dériver sur le fleuve et de causer de nombreux accidents ;

**Considérant** que cette situation est constitutive d'un péril imminent, qu'il convient de prévenir par une procédure de déplacement d'office de ce bateau ;

**Sur proposition de M. le Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée :**

**ARRETE**

**Article 1 :** Il est ordonné le déplacement d'office du bateau devisé « LEOPOLDINE II » ou « TULUM », non immatriculé, situé en rive droite de l'Orb à Sérignan (34410), coordonnées GPS 43.263701°N, 3.310837°E, par les soins de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée. Les frais liés au déplacement d'office, à l'amarrage et à la garde du bateau déplacé sont à la charge du propriétaire.

**Article 2 :** Les manœuvres liées au déplacement d'office et à l'amarrage seront réalisées aux risques et périls du propriétaire. Celui-ci reste responsable de la garde du bateau.

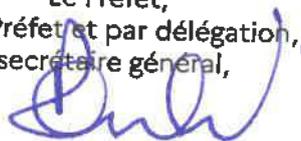
**Article 3 :** Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault. Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours administratif (recours gracieux auprès du préfet de département ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur). L'absence de réponse de l'administration pendant deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut être contestée devant le tribunal administratif ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5 :** Le Sous-Préfet de Béziers et le Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,



Frédéric POISOT



**Montpellier le 05 AVR. 2023**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 23.11 - 096**

**Portant déplacement d'office pour péril imminent du bateau devisé « ALTAÏR », non immatriculé, situé en rive droite de l'Orb à Sérignan (34410), coordonnées GPS 43.266190°N, 3.312362°E**

**Le préfet de l'Hérault**

**Vu** le Code des transports et notamment ses articles L 4244-1 et R 4244-1 ;

**Vu** le décret du 2 septembre 2022 portant nomination de Monsieur Frédéric Poisot, en qualité de secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

**Vu** l'arrêté préfectoral N°2022-09-DRCL-0357 du 14 septembre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric Poisot, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault et publié au recueil des actes administratifs RAA spécial n°53 du 14 septembre 2022;

**Vu** l'arrêté n° DDTM34-2018-08-09709 du 8 août 2018, portant transfert en pleine propriété à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée du domaine public fluvial naturel de l'Orb sur les communes de Sérignan et Valras-Plage, depuis la limite communale de Sauvian/Sérignan jusqu'à la limite amont du domaine public portuaire du port maritime de Valras-Plage ;

**Vu** le rapport de constatation n°18/2023 dressé par la police municipale de Sérignan le 21 mars 2023 ;

**Considérant** que la police municipale de Sérignan a constaté, le 21 mars 2023, qu'un bateau devisé « ALTAÏR », non immatriculé, situé en rive droite de l'Orb à Sérignan (34410), coordonnées GPS 43.266190°N, 3.312362°E, était amarré de manière précaire par la proue et par la poupe à la rive ;

**Considérant** que ce bateau, en mauvais état général, peut être assimilé à une épave, ce dernier ne possède ni mât, ni voile ni moteur ;

**Considérant** que ce bateau compromet gravement et directement la conservation, l'utilisation normale du domaine public fluvial ainsi que la sécurité des usagers des eaux intérieures, ce dernier pouvant se décrocher à tout moment en cas de forte tension ou de crue, risquant ainsi de dériver sur le fleuve et de causer de nombreux accidents ;

**Considérant** que cette situation est constitutive d'un péril imminent, qu'il convient de prévenir par une procédure de déplacement d'office de ce bateau ;

Sur proposition de M. le Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée :

**ARRETE**

**Article 1 :** Il est ordonné le déplacement d'office du bateau devisé « ALTAÏR », non immatriculé, situé en rive droite de l'Orb à Sérignan (34410), coordonnées GPS 43.266190°N, 3.312362°E, par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée. Les frais liés au déplacement d'office, à l'amarrage et à la garde du bateau déplacé sont à la charge du propriétaire.

**Article 2 :** Les manœuvres liées au déplacement d'office et à l'amarrage seront réalisées aux risques et périls du propriétaire. Celui-ci reste responsable de la garde du bateau.

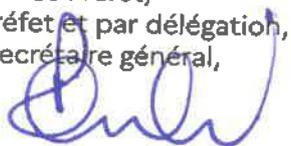
**Article 3 :** Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault. Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours administratif (recours gracieux auprès du préfet de département ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur). L'absence de réponse de l'administration pendant deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut être contestée devant le tribunal administratif ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5 :** Le Sous-Préfet de Béziers et le Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,



Frédéric POISOT



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-préfecture de Béziers,  
Bureau des collectivités et des actions territoriales,**

**Montpellier le 05 AVR. 2023**

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 23-II-097**

**Portant déplacement d'office pour péril imminent d'un bateau blanc non devisé, non immatriculé, situé en rive droite de l'Orb à Sérignan (34410), coordonnées GPS 43.267976°N, 3.312639°E**

**Le préfet de l'Hérault**

**Vu** le Code des transports et notamment ses articles L 4244-1 et R 4244-1 ;

**Vu** le décret du 2 septembre 2022 portant nomination de Monsieur Frédéric Poisot, en qualité de secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

**Vu** l'arrêté préfectoral N°2022-09-DRCL-0357 du 14 septembre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric Poisot, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault et publié au recueil des actes administratifs RAA spécial n°53 du 14 septembre 2022;

**Vu** l'arrêté n° DDTM34-2018-08-09709 du 8 août 2018, portant transfert en pleine propriété à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée du domaine public fluvial naturel de l'Orb sur les communes de Sérignan et Valras-Plage, depuis la limite communale de Sauvian/Sérignan jusqu'à la limite amont du domaine public portuaire du port maritime de Valras-Plage ;

**Vu** le rapport de constatation n°18/2023 dressé par la police municipale de Sérignan le 21 mars 2023 ;

**Considérant** que la police municipale de Sérignan a constaté, le 21 mars 2023, qu'un bateau blanc non devisé, non immatriculé, situé en rive droite de l'Orb à Sérignan (34410), coordonnées GPS 43.267976°N, 3.312639°E, était amarré de manière précaire par un bout reliant le bateau à une construction sommaire en bois, elle aussi non autorisée ;

**Considérant** que ce bateau, en mauvais état général, peut être assimilé à une épave; ce dernier étant dépourvu de tout outil permettant la navigation (voile, mât ou moteur) et qu'en outre, le taquet de la pointe arrière est arraché ;

**Considérant** que ce bateau compromet gravement et directement la conservation, l'utilisation normale du domaine public fluvial ainsi que la sécurité des usagers des eaux intérieures, ce dernier pouvant se décrocher à tout moment en cas de forte tension ou de crue, risquant ainsi de dériver sur le fleuve et de causer de nombreux accidents ;

**Considérant** que cette situation est constitutive d'un péril imminent, qu'il convient de prévenir par une procédure de déplacement d'office de ce bateau ;

**Sur proposition** de M. le Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée :

### **ARRETE**

**Article 1 :** Il est ordonné le déplacement d'office du bateau blanc non devisé, non immatriculé, situé en rive droite de l'Orb à Sérignan (34410), coordonnées GPS 43.267976°N, 3.312639°, par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée. Les frais liés au déplacement d'office, à l'amarrage et à la garde du bateau déplacé sont à la charge du propriétaire.

**Article 2 :** Les manœuvres liées au déplacement d'office et à l'amarrage seront réalisées aux risques et périls du propriétaire. Celui-ci reste responsable de la garde du bateau.

**Article 3 :** Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault. Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours administratif (recours gracieux auprès du préfet de département ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur). L'absence de réponse de l'administration pendant deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut être contestée devant le tribunal administratif ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5 :** Le Sous-Préfet de Béziers et le Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,



Frédéric POISOT



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-préfecture de Béziers,  
Bureau des collectivités et des actions territoriales,**

Montpellier le

05 AVR. 2023

### **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 23-II-098**

**Portant déplacement d'office pour péril imminent d'un bateau blanc non devisé, non immatriculé, situé en rive gauche de l'Orb à Sérignan (34410), coordonnées GPS 43.266593°N, 3.313063°E**

**Le préfet de l'Hérault**

**Vu** le Code des transports et notamment ses articles L 4244-1 et R 4244-1 ;

**Vu** le décret du 2 septembre 2022 portant nomination de Monsieur Frédéric Poisot, en qualité de secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

**Vu** l'arrêté préfectoral N°2022-09-DRCL-0357 du 14 septembre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric Poisot, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault et publié au recueil des actes administratifs RAA spécial n°53 du 14 septembre 2022;

**Vu** l'arrêté n° DDTM34-2018-08-09709 du 8 août 2018, portant transfert en pleine propriété à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée du domaine public fluvial naturel de l'Orb sur les communes de Sérignan et Valras-Plage, depuis la limite communale de Sauvian/Sérignan jusqu'à la limite amont du domaine public portuaire du port maritime de Valras-Plage ;

**Vu** le rapport de constatation n°18/2023 dressé par la police municipale de Sérignan le 21 mars 2023 ;

**Considérant** que la police municipale de Sérignan a constaté, le 21 mars 2023, qu'un bateau blanc non devisé, non immatriculé, situé en rive gauche de l'Orb à Sérignan (34410), coordonnées GPS 43.266593°N, 3.313063°E, était amarré de manière précaire par un bout reliant le bateau à un arbre ;

**Considérant** que ce bateau, en mauvais état général, peut être assimilé à une épave; ce dernier étant dépourvu de tout outil permettant la navigation (voile, mât ou moteur) et qu'en outre, l'intérieur de la cabine est jonché de débris ;

**Considérant** que ce bateau compromet gravement et directement la conservation, l'utilisation normale du domaine public fluvial ainsi que la sécurité des usagers des eaux intérieures, ce dernier pouvant se décrocher à tout moment en cas de forte tension ou de crue, risquant ainsi de dériver sur le fleuve et de causer de nombreux accidents ;

**Considérant** que cette situation est constitutive d'un péril imminent, qu'il convient de prévenir par une procédure de déplacement d'office de ce bateau ;

**Sur proposition de M. le Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée :**

**ARRETE**

**Article 1 :** Il est ordonné le déplacement d'office du bateau blanc non devisé, non immatriculé, situé en rive gauche de l'Orb à Sérignan (34410), coordonnées GPS 43.266593°N, 3.313063°E, par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée. Les frais liés au déplacement d'office, à l'amarrage et à la garde du bateau déplacé sont à la charge du propriétaire.

**Article 2 :** Les manœuvres liées au déplacement d'office et à l'amarrage seront réalisées aux risques et périls du propriétaire. Celui-ci reste responsable de la garde du bateau.

**Article 3 :** Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault. Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours administratif (recours gracieux auprès du préfet de département ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur). L'absence de réponse de l'administration pendant deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut être contestée devant le tribunal administratif ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5 :** Le Sous-Préfet de Béziers et le Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,



Frédéric POISOT



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-préfecture de Béziers,  
Bureau des collectivités et des actions territoriales,**

Montpellier le 05 AVR. 2023

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 23-II-099**

**Portant déplacement d'office du bateau devisé « Cendres de lune », immatriculé ST 133 865, situé en rive droite de l'Orb à Sérignan (34410), coordonnées GPS 43.269553 / 3.312532**

**Le préfet de l'Hérault**

**Vu** le Code des transports et notamment ses articles L 4244-1 et R 4244-1 ;

**Vu** le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Hugues Moutouh, en qualité de Préfet de l'Hérault ;

**Vu** le décret du 2 septembre 2022 portant nomination de Monsieur Frédéric Poisot, en qualité de secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

**Vu** l'arrêté préfectoral N°2022-09-DRCL-0357 du 14 septembre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric Poisot, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault et publié au recueil des actes administratifs RAA spécial n°53 du 14 septembre 2022;

**Vu** l'arrêté n° DDTM34-2018-08-09709 du 8 août 2018, portant transfert en pleine propriété à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée du domaine public fluvial naturel de l'Orb sur les communes de Sérignan et Valras-Plage, depuis la limite communale de Sauvian/Sérignan jusqu'à la limite amont du domaine public portuaire du port maritime de Valras-Plage ;

**Vu** le rapport de constatation n°17/2023 dressé par la police municipale de Sérignan le 24 mars 2023;

**Considérant** que la police municipale de Sérignan a constaté, le 16 novembre 2022, que le bateau devisé « Cendres de lune », immatriculé ST 133 865, situé en rive droite de l'Orb à Sérignan (34410), coordonnées GPS 43.269553 / 3.312532, était sommairement amarré par la proue à une branche d'un arbre, et par tribord à un voilier blanc avec un toit bleu ; que ce bateau, en mauvais état général possède un mât sans voile, ni moteur ;

**Considérant** que cette situation compromet la sécurité des usagers des eaux intérieures, le bateau pouvant se décrocher à tout moment en cas de forte tension ou de crue, risquant ainsi de dériver sur le fleuve et de causer de nombreux accidents ;

**Considérant** que par un courrier signifié par huissier le 18 janvier 2023, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a informé l'occupante, Mme Olga KALISTRATOVA, de l'illégalité et du caractère dangereux de cet amarrage, en lui laissant un délai de 15 jours pour procéder elle-même à son déplacement;

**Considérant** que l'occupante ne s'étant pas exécutée, une mise en demeure de déplacer son bateau sous 7 jours lui a été adressée le 17 février 2023 par le Préfet de l'Hérault ;

**Considérant** que la police municipale de Sérignan a constaté qu'au 24 mars 2023, cette mise en demeure est restée sans effet,

**Considérant** qu'il convient par conséquent d'ordonner le déplacement d'office de ce bateau ;

**Sur proposition** de M. le Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée :

#### **ARRETE**

**Article 1 :** Il est ordonné le déplacement d'office du bateau devisé « Cendres de lune », immatriculé ST 133 865, situé en rive droite de l'Orb à Sérignan (34410), coordonnées GPS 43.269553 / 3.312532 par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée. Les frais liés au déplacement d'office, à l'amarrage et à la garde du bateau déplacé sont à la charge du propriétaire.

**Article 2 :** Les manœuvres liées au déplacement d'office et à l'amarrage seront réalisées aux risques et périls du propriétaire. Celui-ci reste responsable de la garde du bateau.

**Article 3 :** Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault. Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours administratif (recours gracieux auprès du préfet de département ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur). L'absence de réponse de l'administration pendant deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut être contestée devant le tribunal administratif ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5 :** Le Sous-Préfet de Béziers et M. le Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,



Frédéric POISOT



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-préfecture de Béziers,  
Bureau des collectivités et des actions territoriales,**

Montpellier le 05 AVR. 2023

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 23-II-100**

**Portant déplacement d'office du bateau devisé « La Familia », immatriculé ST 115 494, situé en rive droite de l'Orb à Sérignan (34410), coordonnées GPS 43.269553 / 3.312532**

**Le préfet de l'Hérault**

**Vu** le Code des transports et notamment ses articles L 4244-1 et R 4244-1 ;

**Vu** le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Hugues Moutouh, en qualité de Préfet de l'Hérault ;

**Vu** le décret du 2 septembre 2022 portant nomination de Monsieur Frédéric Poisot, en qualité de secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

**Vu** l'arrêté préfectoral N°2022-09-DRCL-0357 du 14 septembre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric Poisot, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault et publié au recueil des actes administratifs RAA spécial n°53 du 14 septembre 2022 ;

**Vu** l'arrêté n° DDTM34-2018-08-09709 du 8 août 2018, portant transfert en pleine propriété à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée du domaine public fluvial naturel de l'Orb sur les communes de Sérignan et Valras-Plage, depuis la limite communale de Sauvian/Sérignan jusqu'à la limite amont du domaine public portuaire du port maritime de Valras-Plage ;

**Vu** le rapport de constatation n°17/2023 dressé par la police municipale de Sérignan le 24 mars 2023 ;

**Considérant** que la police municipale de Sérignan a constaté, le 16 novembre 2022, que le bateau devisé « La Familia », immatriculé ST 115 494, situé en rive droite de l'Orb à Sérignan (34410), coordonnées GPS 43.269553 / 3.312532, était sommairement amarré par la poupe au bateau devisé « SAEREID II », et par la proue au bateau devisé « RORIK ; que ce bateau est en mauvais état général et qu'il ne possède ni mât, ni voile, ni moteur ;

**Considérant** que cette situation compromet la sécurité des usagers des eaux intérieures, le bateau pouvant se décrocher à tout moment en cas de forte tension ou de crue, risquant ainsi de dériver sur le fleuve et de causer de nombreux accidents ;

**Considérant** que par un courrier signifié par huissier le 18 janvier 2023, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a informé l'occupante, Mme Olga KALISTRATOVA, de l'illégalité et du caractère dangereux de cet amarrage, en lui laissant un délai de 15 jours pour procéder elle-même à son déplacement ;

**Considérant** que l'occupante ne s'étant pas exécutée, une mise en demeure de déplacer son bateau sous 7 jours lui a été adressée le 17 février 2023 par le Préfet de l'Hérault ;

**Considérant** que la police municipale de Sérignan a constaté qu'au 24 mars 2023, cette mise en demeure est restée sans effet ;

**Considérant** qu'il convient par conséquent d'ordonner le déplacement d'office de ce bateau ;

**Sur proposition** de M. le Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée :

#### **ARRETE**

**Article 1 :** Il est ordonné le déplacement d'office du bateau devisé « La Familia », immatriculé ST 115 494, situé en rive droite de l'Orb à Sérignan (34410), coordonnées GPS 43.269553 / 3.312532 par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée. Les frais liés au déplacement d'office, à l'amarrage et à la garde du bateau déplacé sont à la charge du propriétaire.

**Article 2 :** Les manoeuvres liées au déplacement d'office et à l'amarrage seront réalisées aux risques et périls du propriétaire. Celui-ci reste responsable de la garde du bateau.

**Article 3 :** Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault. Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours administratif (recours gracieux auprès du préfet de département ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur). L'absence de réponse de l'administration pendant deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut être contestée devant le tribunal administratif ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5 :** Le Sous-Préfet de Béziers et M. le Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,



Frédéric POISOT



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-préfecture de Béziers,  
Bureau des collectivités et des actions territoriales,**

Montpellier le 05 AVR. 2023

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 23-II.101**

**Portant déplacement d'office du bateau devisé « Le RORIK », immatriculé 380 169, situé en rive droite de l'Orb à Sérignan (34410), coordonnées GPS 43.269553 / 3.312532**

**Le préfet de l'Hérault**

**Vu** le Code des transports et notamment ses articles L 4244-1 et R 4244-1 ;

**Vu** le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Hugues Moutouh, en qualité de Préfet de l'Hérault ;

**Vu** le décret du 2 septembre 2022 portant nomination de Monsieur Frédéric Poisot, en qualité de secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

**Vu** l'arrêté préfectoral N°2022-09-DRCL-0357 du 14 septembre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric Poisot, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault et publié au recueil des actes administratifs RAA spécial n°53 du 14 septembre 2022 ;

**Vu** l'arrêté n° DDTM34-2018-08-09709 du 8 août 2018, portant transfert en pleine propriété à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée du domaine public fluvial naturel de l'Orb sur les communes de Sérignan et Valras-Plage, depuis la limite communale de Sauvian/Sérignan jusqu'à la limite amont du domaine public portuaire du port maritime de Valras-Plage ;

**Vu** le rapport de constatation n°17/2023 dressé par la police municipale de Sérignan le 24 mars 2023;

**Considérant** que la police municipale de Sérignan a constaté, le 16 novembre 2022, que le bateau devisé « Le RORIK », immatriculé 380 169, situé en rive droite de l'Orb à Sérignan (34410), coordonnées GPS 43.269553 / 3.312532, était amarré avec une ancre dans l'Orb, et une chaîne attachée à la berge en rive droite; que ce bateau est en mauvais état général possède un mât sans voile et ne possède pas de moteur ;

**Considérant** que cette situation compromet la sécurité des usagers des eaux intérieures, le bateau pouvant se décrocher à tout moment en cas de forte tension ou de crue, risquant ainsi de dériver sur le fleuve et de causer de nombreux accidents ;

**Considérant** que par un courrier signifié par huissier le 18 janvier 2023, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a informé l'occupante, Mme Olga KALISTRATOVA, de l'illégalité et du caractère dangereux de cet amarrage, en lui laissant un délai de 15 jours pour procéder elle-même à son déplacement ;

**Considérant** que l'occupante ne s'étant pas exécutée, une mise en demeure de déplacer son bateau sous 7 jours lui a été adressée le 17 février 2023 par le Préfet de l'Hérault ;

**Considérant** que la police municipale de Sérignan a constaté qu'au 24 mars 2023, cette mise en demeure est restée sans effet ;

**Considérant** qu'il convient par conséquent d'ordonner le déplacement d'office de ce bateau ;

**Sur proposition** de M. le Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée :

#### **ARRETE**

**Article 1 :** Il est ordonné le déplacement d'office du bateau devisé « Le RORIK », immatriculé 380 169, situé en rive droite de l'Orb à Sérignan (34410), coordonnées GPS 43.269553 / 3.312532 par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée. Les frais liés au déplacement d'office, à l'amarrage et à la garde du bateau déplacé sont à la charge du propriétaire.

**Article 2 :** Les manœuvres liées au déplacement d'office et à l'amarrage seront réalisées aux risques et périls du propriétaire. Celui-ci reste responsable de la garde du bateau.

**Article 3 :** Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault. Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours administratif (recours gracieux auprès du préfet de département ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur). L'absence de réponse de l'administration pendant deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut être contestée devant le tribunal administratif ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5 :** Le Sous-Préfet de Béziers et M. le Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,



Frédéric POISOT



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-préfecture de Béziers,  
Bureau des collectivités et des actions territoriales,**

Montpellier le 05 AVR. 2023

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 23. II. 102**

**Portant déplacement d'office du bateau devisé « Le TARAVANA 3 », immatriculé ST 345 263, situé en rive droite de l'Orb à Sérignan (34410), coordonnées GPS 43.269553 / 3.312532**

**Le préfet de l'Hérault**

**Vu** le Code des transports et notamment ses articles L 4244-1 et R 4244-1 ;

**Vu** le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Hugues Moutouh, en qualité de Préfet de l'Hérault ;

**Vu** le décret du 2 septembre 2022 portant nomination de Monsieur Frédéric Poisot, en qualité de secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

**Vu** l'arrêté préfectoral N°2022-09-DRCL-0357 du 14 septembre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric Poisot, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault et publié au recueil des actes administratifs RAA spécial n°53 du 14 septembre 2022 ;

**Vu** l'arrêté n° DDTM34-2018-08-09709 du 8 août 2018, portant transfert en pleine propriété à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée du domaine public fluvial naturel de l'Orb sur les communes de Sérignan et Valras-Plage, depuis la limite communale de Sauvian/Sérignan jusqu'à la limite amont du domaine public portuaire du port maritime de Valras-Plage ;

**Vu** le rapport de constatation n°17/2023 dressé par la police municipale de Sérignan le 24 mars 2023;

**Considérant** que la police municipale de Sérignan a constaté, le 16 novembre 2022, que le bateau devisé « Le TARAVANA 3 », immatriculé ST 345 263, situé en rive droite de l'Orb à Sérignan (34410), coordonnées GPS 43.269553 / 3.312532, était sommairement amarré par la proue à la berge et par tribord aux bateaux « LA FAMILIA » et à un autre voilier blanc avec des hublots ronds; que ce bateau est en mauvais état général, que son mât est déposé sur le côté, qu'il ne possède ni voile ni moteur et qu'il est jonché de débris ;

**Considérant** que cette situation compromet la sécurité des usagers des eaux intérieures, le bateau pouvant se décrocher à tout moment en cas de forte tension ou de crue, risquant ainsi de dériver sur le fleuve et de causer de nombreux accidents ;

**Considérant** que par un courrier signifié par huissier le 18 janvier 2023, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a informé l'occupante, Mme Olga KALISTRATOVA, de l'illégalité et du caractère dangereux de cet amarrage, en lui laissant un délai de 15 jours pour procéder elle-même à son déplacement ;

**Considérant** que l'occupante ne s'étant pas exécutée, une mise en demeure de déplacer son bateau sous 7 jours lui a été adressée le 17 février 2023 par le Préfet de l'Hérault ;

**Considérant** que la police municipale de Sérignan a constaté qu'au 24 mars 2023, cette mise en demeure est restée sans effet,

**Considérant** qu'il convient par conséquent d'ordonner le déplacement d'office de ce bateau ;

**Sur proposition** de M. le Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée :

### **ARRETE**

**Article 1 :** Il est ordonné le déplacement d'office du bateau devisé « Le TARAVANA 3 », immatriculé ST 345 263, situé en rive droite de l'Orb à Sérignan (34410), coordonnées GPS 43.269553 / 3.312532, par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée. Les frais liés au déplacement d'office, à l'amarrage et à la garde du bateau déplacé sont à la charge du propriétaire.

**Article 2 :** Les manœuvres liées au déplacement d'office et à l'amarrage seront réalisées aux risques et périls du propriétaire. Celui-ci reste responsable de la garde du bateau.

**Article 3 :** Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault. Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours administratif (recours gracieux auprès du préfet de département ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur). L'absence de réponse de l'administration pendant deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut être contestée devant le tribunal administratif ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5 :** Le Sous-Préfet de Béziers et M. le Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,



Frédéric POISOT



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-préfecture de Béziers,  
Bureau des collectivités et des actions territoriales,**

Montpellier le 05 AVR. 2023

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 23-TI 103**

**Portant déplacement d'office du bateau devisé « Le SAEREID II », immatriculé ST 131 811, situé en rive droite de l'Orb à Sérignan (34410), coordonnées GPS 43.269553 / 3.312532**

**Le préfet de l'Hérault**

**Vu** le Code des transports et notamment ses articles L 4244-1 et R 4244-1 ;

**Vu** le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Hugues Moutouh, en qualité de Préfet de l'Hérault ;

**Vu** le décret du 2 septembre 2022 portant nomination de Monsieur Frédéric Poisot, en qualité de secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

**Vu** l'arrêté préfectoral N°2022-09-DRCL-0357 du 14 septembre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric Poisot, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault et publié au recueil des actes administratifs RAA spécial n°53 du 14 septembre 2022 ;

**Vu** l'arrêté n° DDTM34-2018-08-09709 du 8 août 2018, portant transfert en pleine propriété à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée du domaine public fluvial naturel de l'Orb sur les communes de Sérignan et Valras-Plage, depuis la limite communale de Sauvian/Sérignan jusqu'à la limite amont du domaine public portuaire du port maritime de Valras-Plage ;

**Vu** le rapport de constatation n°17/2023 dressé par la police municipale de Sérignan le 24 mars 2023 ;

**Considérant** que la police municipale de Sérignan a constaté, le 16 novembre 2022, que le bateau devisé « Le SAEREID II », immatriculé ST 131 811, situé en rive droite de l'Orb à Sérignan (34410), coordonnées GPS 43.269553 / 3.312532, était sommairement amarré par la proue au bateau « RORIK », par la poupe à un voilier avec toit bleu, et par babord aux bateaux « LA FAMILIA » et « LA TARAVANA 3 » ; que ce bateau est en mauvais état général ;

**Considérant** que cette situation compromet la sécurité des usagers des eaux intérieures, le bateau pouvant se décrocher à tout moment en cas de forte tension ou de crue, risquant ainsi de dériver sur le fleuve et de causer de nombreux accidents ;

**Considérant** que par un courrier signifié par huissier le 18 janvier 2023, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a informé l'occupante, Mme Olga KALISTRATOVA, de l'illégalité et du caractère dangereux de cet amarrage, en lui laissant un délai de 15 jours pour procéder elle-même à son déplacement ;

**Considérant** que l'occupante ne s'étant pas exécutée, une mise en demeure de déplacer son bateau sous 7 jours lui a été adressée le 17 février 2023 par le Préfet de l'Hérault ;

**Considérant** que la police municipale de Sérignan a constaté qu'au 24 mars 2023, cette mise en demeure est restée sans effet ;

**Considérant** qu'il convient par conséquent d'ordonner le déplacement d'office de ce bateau ;

**Sur proposition** de M. le Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée :

#### **ARRETE**

**Article 1 :** Il est ordonné le déplacement d'office du bateau devisé « Le SAEREID II », immatriculé ST 131 811, situé en rive droite de l'Orb à Sérignan (34410), coordonnées GPS 43.269553 / 3.312532, par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée. Les frais liés au déplacement d'office, à l'amarrage et à la garde du bateau déplacé sont à la charge du propriétaire.

**Article 2 :** Les manœuvres liées au déplacement d'office et à l'amarrage seront réalisées aux risques et périls du propriétaire. Celui-ci reste responsable de la garde du bateau.

**Article 3 :** Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault. Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours administratif (recours gracieux auprès du préfet de département ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur). L'absence de réponse de l'administration pendant deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut être contestée devant le tribunal administratif ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5 :** Le Sous-Préfet de Béziers et M. le Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,



Frédéric POISOT



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-préfecture de Béziers,  
Bureau des collectivités et des actions territoriales,**

Montpellier le 05 AVR. 2023

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 23-II-104**

**Portant déplacement d'office d'un bateau blanc avec des hublots ronds, non devisé, non immatriculé, situé en rive droite de l'Orb à Sérignan (34410), coordonnées GPS 43.269553 / 3.312532**

**Le préfet de l'Hérault**

**Vu** le Code des transports et notamment ses articles L 4244-1 et R 4244-1 ;

**Vu** le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Hugues Moutouh, en qualité de Préfet de l'Hérault ;

**Vu** le décret du 2 septembre 2022 portant nomination de Monsieur Frédéric Poisot, en qualité de secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

**Vu** l'arrêté préfectoral N°2022-09-DRCL-0357 du 14 septembre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric Poisot, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault et publié au recueil des actes administratifs RAA spécial n°53 du 14 septembre 2022 ;

**Vu** l'arrêté n° DDTM34-2018-08-09709 du 8 août 2018, portant transfert en pleine propriété à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée du domaine public fluvial naturel de l'Orb sur les communes de Sérignan et Valras-Plage, depuis la limite communale de Sauvian/Sérignan jusqu'à la limite amont du domaine public portuaire du port maritime de Valras-Plage ;

**Vu** le rapport de constatation n°17/2023 dressé par la police municipale de Sérignan le 24 mars 2023 ;

**Considérant** que la police municipale de Sérignan a constaté, le 16 novembre 2022, qu'un bateau blanc avec des hublots ronds, non devisé et non immatriculé, situé en rive droite de l'Orb à Sérignan (34410), coordonnées GPS 43.269553 / 3.312532, était sommairement amarré par la proue à la berge, par bâbord aux bateaux « RORIK » et « LA FAMILIA », et par tribord au TARAVANA 3, qu'il est en mauvais état général, et ne possède ni mât, ni voile ni moteur ;

**Considérant** que cette situation compromet la sécurité des usagers des eaux intérieures, le bateau pouvant se décrocher à tout moment en cas de forte tension ou de crue, risquant ainsi de dériver sur le fleuve et de causer de nombreux accidents ;

**Considérant** que par un courrier signifié par huissier le 18 janvier 2023, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a informé l'occupante, Mme Olga KALISTRATOVA, de l'illégalité et du caractère dangereux de cet amarrage, en lui laissant un délai de 15 jours pour procéder elle-même à son déplacement ;

**Considérant** que l'occupante ne s'étant pas exécutée, une mise en demeure de déplacer son bateau sous 7 jours lui a été adressée le 17 février 2023 par le Préfet de l'Hérault ;

**Considérant** que la police municipale de Sérignan a constaté qu'au 24 mars 2023, cette mise en demeure est restée sans effet ;

**Considérant** qu'il convient par conséquent d'ordonner le déplacement d'office de ce bateau ;

**Sur proposition** de M. le Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée :

### **ARRETE**

**Article 1 :** Il est ordonné le déplacement d'office du bateau blanc avec des hublots ronds, non devisé et non immatriculé, situé en rive droite de l'Orb à Sérignan (34410), coordonnées GPS 43.269553 / 3.312532, par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée. Les frais liés au déplacement d'office, à l'amarrage et à la garde du bateau déplacé sont à la charge du propriétaire.

**Article 2 :** Les manœuvres liées au déplacement d'office et à l'amarrage seront réalisées aux risques et périls du propriétaire. Celui-ci reste responsable de la garde du bateau.

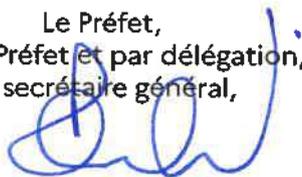
**Article 3 :** Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault. Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours administratif (recours gracieux auprès du préfet de département ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur). L'absence de réponse de l'administration pendant deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut être contestée devant le tribunal administratif ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5 :** Le Sous-Préfet de Béziers et M. le Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,



Frédéric POISOT



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-préfecture de Béziers,  
Bureau des collectivités et des actions territoriales,**

Montpellier le **05 AVR. 2023**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 23.II.105**

**Portant déplacement d'office d'une annexe en plastique verte, non devisée, non immatriculée, situé en rive droite de l'Orb à Sérignan (34410), coordonnées GPS 43.269553 / 3.312532**

**Le préfet de l'Hérault**

**Vu** le Code des transports et notamment ses articles L 4244-1 et R 4244-1 ;

**Vu** le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Hugues Moutouh, en qualité de Préfet de l'Hérault ;

**Vu** le décret du 2 septembre 2022 portant nomination de Monsieur Frédéric Poisot, en qualité de secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

**Vu** l'arrêté préfectoral N°2022-09-DRCL-0357 du 14 septembre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric Poisot, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault et publié au recueil des actes administratifs RAA spécial n°53 du 14 septembre 2022 ;

**Vu** l'arrêté n° DDTM34-2018-08-09709 du 8 août 2018, portant transfert en pleine propriété à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée du domaine public fluvial naturel de l'Orb sur les communes de Sérignan et Valras-Plage, depuis la limite communale de Sauvian/Sérignan jusqu'à la limite amont du domaine public portuaire du port maritime de Valras-Plage ;

**Vu** le rapport de constatation n°17/2023 dressé par la police municipale de Sérignan le 24 mars 2023 ;

**Considérant** que la police municipale de Sérignan a constaté, le 16 novembre 2022, qu'une annexe en plastique verte, non devisée, non immatriculée, située en rive droite de l'Orb à Sérignan (34410), coordonnées GPS 43.269553 / 3.312532, était amarrée sur les berges de l'Orb au moyen de bouts faibles et vétustes ;

**Considérant** que cette situation compromet la sécurité des usagers des eaux intérieures, le bateau pouvant se décrocher à tout moment en cas de forte tension ou de crue, risquant ainsi de dériver sur le fleuve et de causer de nombreux accidents ;

**Considérant** que par un courrier signifié par huissier le 18 janvier 2023, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a informé l'occupante, Mme Olga KALISTRATOVA, de l'illégalité et du caractère dangereux de cet amarrage, en lui laissant un délai de 15 jours pour procéder elle-même à son déplacement ;

**Considérant** que l'occupante ne s'étant pas exécutée, une mise en demeure de déplacer son bateau sous 7 jours lui a été adressée le 17 février 2023 par le Préfet de l'Hérault ;

**Considérant** que la police municipale de Sérignan a constaté qu'au 24 mars 2023, cette mise en demeure est restée sans effet ;

**Considérant** qu'il convient par conséquent d'ordonner le déplacement d'office de ce bateau ;

**Sur proposition** de M. le Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée :

#### **ARRETE**

**Article 1 :** Il est ordonné le déplacement d'office de l'annexe en plastique verte, non devisée, non immatriculée, située en rive droite de l'Orb à Sérignan (34410), coordonnées GPS 43.269553 / 3.312532, par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée. Les frais liés au déplacement d'office, à l'amarrage et à la garde du bateau déplacé sont à la charge du propriétaire.

**Article 2 :** Les manœuvres liées au déplacement d'office et à l'amarrage seront réalisées aux risques et périls du propriétaire. Celui-ci reste responsable de la garde du bateau.

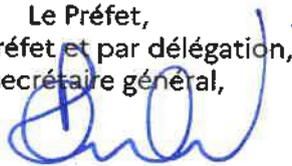
**Article 3 :** Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault. Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours administratif (recours gracieux auprès du préfet de département ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur). L'absence de réponse de l'administration pendant deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut être contestée devant le tribunal administratif ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5 :** Le Sous-Préfet de Béziers et M. le Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,



Frédéric POISOT



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-préfecture de Béziers,  
Bureau des collectivités et des actions territoriales,**

Montpellier le 05 AVR. 2023

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 23-II.106**

**Portant déplacement d'office d'une barque de couleur verte, non devisée, non immatriculée, situé en rive droite de l'Orb à Sérignan (34410), coordonnées GPS 43.269553 / 3.312532**

**Le préfet de l'Hérault**

**Vu** le Code des transports et notamment ses articles L 4244-1 et R 4244-1 ;

**Vu** le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Hugues Moutouh, en qualité de Préfet de l'Hérault ;

**Vu** le décret du 2 septembre 2022 portant nomination de Monsieur Frédéric Poisot, en qualité de secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

**Vu** l'arrêté préfectoral N°2022-09-DRCL-0357 du 14 septembre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric Poisot, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault et publié au recueil des actes administratifs RAA spécial n°53 du 14 septembre 2022 ;

**Vu** l'arrêté n° DDTM34-2018-08-09709 du 8 août 2018, portant transfert en pleine propriété à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée du domaine public fluvial naturel de l'Orb sur les communes de Sérignan et Valras-Plage, depuis la limite communale de Sauvian/Sérignan jusqu'à la limite amont du domaine public portuaire du port maritime de Valras-Plage ;

**Vu** le rapport de constatation n°17/2023 dressé par la police municipale de Sérignan le 24 mars 2023 ;

**Considérant** que la police municipale de Sérignan a constaté, le 16 novembre 2022, qu'une barque de couleur verte, non devisée, non immatriculée, située en rive droite de l'Orb à Sérignan (34410), coordonnées GPS 43.269553 / 3.312532, était amarrée par la poupe au moyen de bouts faibles et vétustes ;

**Considérant** que cette situation compromet la sécurité des usagers des eaux intérieures, le bateau pouvant se décrocher à tout moment en cas de forte tension ou de crue, risquant ainsi de dériver sur le fleuve et de causer de nombreux accidents ;

**Considérant** que par un courrier signifié par huissier le 18 janvier 2023, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a informé l'occupante, Mme Olga KALISTRATOVA, de l'illégalité et du caractère dangereux de cet amarrage, en lui laissant un délai de 15 jours pour procéder elle-même à son déplacement ;

**Considérant** que l'occupante ne s'étant pas exécutée, une mise en demeure de déplacer son bateau sous 7 jours lui a été adressée le 17 février 2023 par le Préfet de l'Hérault ;

**Considérant** que la police municipale de Sérignan a constaté qu'au 24 mars 2023, cette mise en demeure est restée sans effet ;

**Considérant** qu'il convient par conséquent d'ordonner le déplacement d'office de ce bateau ;

**Sur proposition** de M. le Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée :

#### **ARRETE**

**Article 1 :** Il est ordonné le déplacement d'office de la barque de couleur verte, non devisée, non immatriculée, située en rive droite de l'Orb à Sérignan (34410), coordonnées GPS 43.269553 / 3.312532, par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée. Les frais liés au déplacement d'office, à l'amarrage et à la garde du bateau déplacé sont à la charge du propriétaire.

**Article 2 :** Les manœuvres liées au déplacement d'office et à l'amarrage seront réalisées aux risques et périls du propriétaire. Celui-ci reste responsable de la garde du bateau.

**Article 3 :** Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault. Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours administratif (recours gracieux auprès du préfet de département ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur). L'absence de réponse de l'administration pendant deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut être contestée devant le tribunal administratif ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5 :** Le Sous-Préfet de Béziers et M. le Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,

  
Frédéric POISOT